

Diplôme national de master

Domaine - Sciences humaines et sociales

Mention - Histoire

Spécialité - Cultures de l'écrit et de l'image

Le Collège de la Trinité : Histoire d'une Bibliothèque et de son Cabinet de Curiosités

Bertin Marion

Sous la direction de Dominique Varry
Professeur des Universités – Enssib

Mémoire de master 1 / Juin 2014



Diplôme national de master

Domaine - Sciences humaines et sociales

Mention - Histoire

Spécialité - Cultures de l'écrit et de l'image

Le Collège de la Trinité : Histoire d'une Bibliothèque et de son Cabinet de Curiosités

Bertin Marion

Sous la direction de Dominique Varry
Professeur des Universités – Enssib

Remerciements

Je souhaite remercier particulièrement mon directeur de mémoire, Monsieur Dominique Varry, pour ses conseils, sa disponibilité et son soutien, qu'il m'a accordé tout au long de cette année d'étude.

Un grand merci à Monsieur Yann Kergunteuil, bibliothécaire au fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon, pour sa gentillesse et l'intérêt qu'il a porté à mon étude.

Je remercie le Père Dominique Gonnet, de l'Institut des Sources Chrétiennes, pour son accueil et son aide.

Merci à Madame Fabienne Henryot pour son aide technique à la traduction latine.

Un dernier merci à Morgane P. et Caroline J. pour leur soutien et leur bonne humeur.

Résumé :

Ce mémoire a pour but le rassemblement d'informations sur le Collège de la Trinité de la ville de Lyon (France), actuel Lycée Ampère, du XVI^e au XVIII^e siècle. Sa fusion avec la bibliothèque de l'Hôtel de Fléchères en 1765, fut le berceau de Bibliothèque municipale de la Part-Dieu de Lyon. Cette étude s'axe autour de la problématique suivante : Comment la Bibliothèque du Collège de la Trinité participa à la fondation de la Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu de Lyon et obtint, au fil de son histoire, une si grande renommée ? Cette étude s'articule en trois parties en fonction du temps et des composantes du Collège. La première correspond au Collège de la Trinité dans son ensemble, révélant de ses origines jusqu'à son ouverture publique, ainsi qu'à toutes les difficultés rencontrées par les directions successives d'une telle institution, dont chacune participa aux différentes innovations. La seconde s'intéresse au point central qu'est la Bibliothèque, édifiante quant-à l'immensité de sa collection et des moyens entrepris, autant internes (bibliothécaire, réglementation, financement) qu'externes (dons, legs). La troisième partie concerne le Cabinet de Curiosités (Cabinet d'Antiques, Médaillier et Observatoire), et présente ses usages par ses définitions et descriptions.

Le Collège de la Trinité était un excellent exemple des collèges de l'Ancien Régime et des accomplissements de la communauté Jésuite. La concentration en un seul lieu des hommes et des instruments utile à la recherche entraîna une densification des pratiques intellectuelles. Il acquit sa renommée en regroupant de nombreuses et diverses collections, devenant ainsi un espace culturel complexe où florissait le savoir.

Descripteurs : Lyon - Bibliothèque - Trinitaire XV^e siècle – Jésuite XVI^e -XVIII^e – Oratorienne XVIII^e – Cabinet de Curiosités

Abstract :

This report has aimed to gather information about the Trinity College located in the French city of Lyon, currently named as Ampère secondary school, from the XVI and XVI century. Its merger with the Hotel Fléchères Library in 1765 led to the formation of the Municipal Library of Lyon Part-Dieu. This study is centred on the following question: How the Trinity College Library participated in the founding of the Municipal Library of Lyon Part-Dieu and became, over its history, so famous? This study is divided into three parts based on the chronology and the College components. The first corresponds to the Trinity College as a whole, from its origins to its official opening, as well as any difficulties encountered by the successive regimes, each of which introduced various innovations. The second focuses on the Library itself, which is the central point of Trinity College, edifying because of the immensity of its collection and the means undertaken both internally (librarians, regulations, funding) and externally (gifts, bequests). The third part concerns the Cabinet of Curiosities (Cabinet of Antiques, Cabinet of Medals and Observatory), and details its uses, definitions and descriptions.

The Trinity College was an excellent example of the colleges of the Old Regime and the achievements of the Jesuit community. The concentration in one place of educated men and useful research instruments led to a densification of intellectual practices. The College gained its fame by combining many diverse collections, becoming a complex cultural space where knowledge flourished.

Keywords : Lyon - Library – Trinitarian XV^e siècle – Jesuit XVI^e -XVIII^e – Oratory XVIII^e – Cabinet of Curiosities



Droits d'auteurs

Sommaire

SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	10
INTRODUCTION.....	12
I- LE COLLÈGE DE LA TRINITÉ OU LE GRAND COLLÈGE.....	16
1.Les origines.....	16
<i>a. La Confrérie de la Trinité.....</i>	<i>16</i>
<i>b. Un collège consulaire, une direction civile.....</i>	<i>18</i>
i-Un « agent de la Réforme ».....	20
2.Les Jésuites.....	22
<i>a. Un Collège Jésuite.....</i>	<i>22</i>
<i>b. Description à l'apogée de sa gloire.....</i>	<i>25</i>
i-La reconnaissance française et européenne.....	29
<i>c. L'expulsion des Jésuites.....</i>	<i>31</i>
i-La première vague d'expulsion : 1594-1603.....	33
ii-La seconde vague d'expulsion : 1762.....	34
3.Problèmes de possession du Collège.....	36
<i>a. La Reprise des Collèges par la Ville.....</i>	<i>37</i>
<i>b. La double administration.....</i>	<i>40</i>
4.Les Oratoriens.....	40
<i>a. Un Collège public.....</i>	<i>42</i>
<i>b. La fin d'une ère.....</i>	<i>43</i>
II-LA BIBLIOTHÈQUE.....	47
1. Une bibliothèque au Collège de la Trinité.....	47
<i>a. Migration des livres.....</i>	<i>47</i>
<i>b. Création d'une pièce spéciale pour rassembler les livres.....</i>	<i>49</i>
2.Les bibliothécaires.....	61
<i>a. Création d'un poste.....</i>	<i>61</i>
<i>b. Les bibliothécaires connus.....</i>	<i>61</i>
<i>c. La réglementation.....</i>	<i>62</i>
i-La classification.....	62
ii-Le règlement intérieur.....	63
3.Les ouvrages.....	64
<i>a. Le nombre de volumes.....</i>	<i>64</i>
<i>b. Un inventaire officiel.....</i>	<i>65</i>
<i>c. Les sujets d'études.....</i>	<i>69</i>
i-Les sujets traités dans la bibliothèque.....	69
ii-Le catalogage.....	71
iii-Ouvrages rares.....	74
4.Les actions qui augmentèrent le fonds.....	76
<i>a. Interne.....</i>	<i>76</i>
i-Les Jésuites en France.....	76
ii-Le financement par le Consulat.....	77
iii-Les missions Jésuites.....	78
iv-Les Jésuites missionnaires.....	78
<i>b. Externe.....</i>	<i>82</i>
i-Les dons et/ou legs de personnalités connues.....	82
ii-Exemples d'ouvrages.....	84
III-LE CABINET DE CURIOSITÉS.....	88
1.Qu'est-ce qu'un Cabinet de Curiosités.....	88

<i>a. Définition</i>	88
<i>b. Les différents usages</i>	89
i- Le Cabinet de Curiosités pour le collectionneur.....	89
ii- Le Cabinet de Curiosités pour l'historien.....	89
iii- Le Cabinet de Curiosités pour le scientifique.....	90
iv- Le Cabinet de Curiosités pour l'enseignant.....	90
<i>c. Le Cabinet de Curiosités du Collège de la Trinité</i>	91
i- Un catalogue.....	93
ii. Les principales actions qui enrichissent le Cabinet de Curiosités.....	94
2. Le Cabinet des antiques	95
<i>a. La création</i>	95
<i>b. Son intérêt</i>	96
<i>c. Description</i>	96
3. Le Médaillier	97
<i>a. Définition</i>	98
i- Création du médaillier.....	99
ii- Essor du Médaillier.....	99
iii. La politique d'acquisition du Médaillier.....	100
<i>b. Intérêt d'un Médaillier</i>	101
<i>c. Examen du Médaillier</i>	103
i. Les objets curieux.....	110
4. L'Observatoire	111
<i>a. Création d'un Cabinet d'Astronomie</i>	112
<i>b. Intérêt d'un Observatoire</i>	113
i- Observations astronomiques.....	114
<i>c. Description</i>	115
i. Le matériel scientifique.....	116
CONCLUSION	119
SOURCES	123
1. Sources Manuscrites	123
1. Archives départementales du Rhône.....	123
2. Archives Municipales de Lyon.....	123
3. Bibliothèque municipale de Lyon.....	124
Manuscrits.....	124
dont Catalogues.....	124
2. Sources imprimées	126
1. Bibliothèque municipale de Lyon.....	126
2. Institut des Sources Chrétiennes.....	126
BIBLIOGRAPHIE	127
1. Ouvrages généraux :.....	127
2. Ouvrages spécialisés :.....	127
<i>Sur LYON</i>	127
<i>Sur les TRINITAIRES - JESUITES - ORATORIENS</i>	127
<i>Sur la BIBLIOTHEQUE</i>	128
<i>Sur les ANTIQUITES & NUMISMATIQUE</i>	128
3. Articles :.....	129
<i>Sur LYON</i>	129
<i>Sur les TRINITAIRES - JESUITES – ORATORIENS</i>	129

<i>Sur la BIBLIOTHEQUE</i>	129
<i>Sur les ANTIQUITES & NUMISMATIQUE</i>	130
ANNEXES	131

Sigles et abréviations

A.D.R : Archives départementales du Rhône

A.M.L : Archives municipales de Lyon

B.M.L : Bibliothèque municipale de Lyon

Mr. : Monsieur

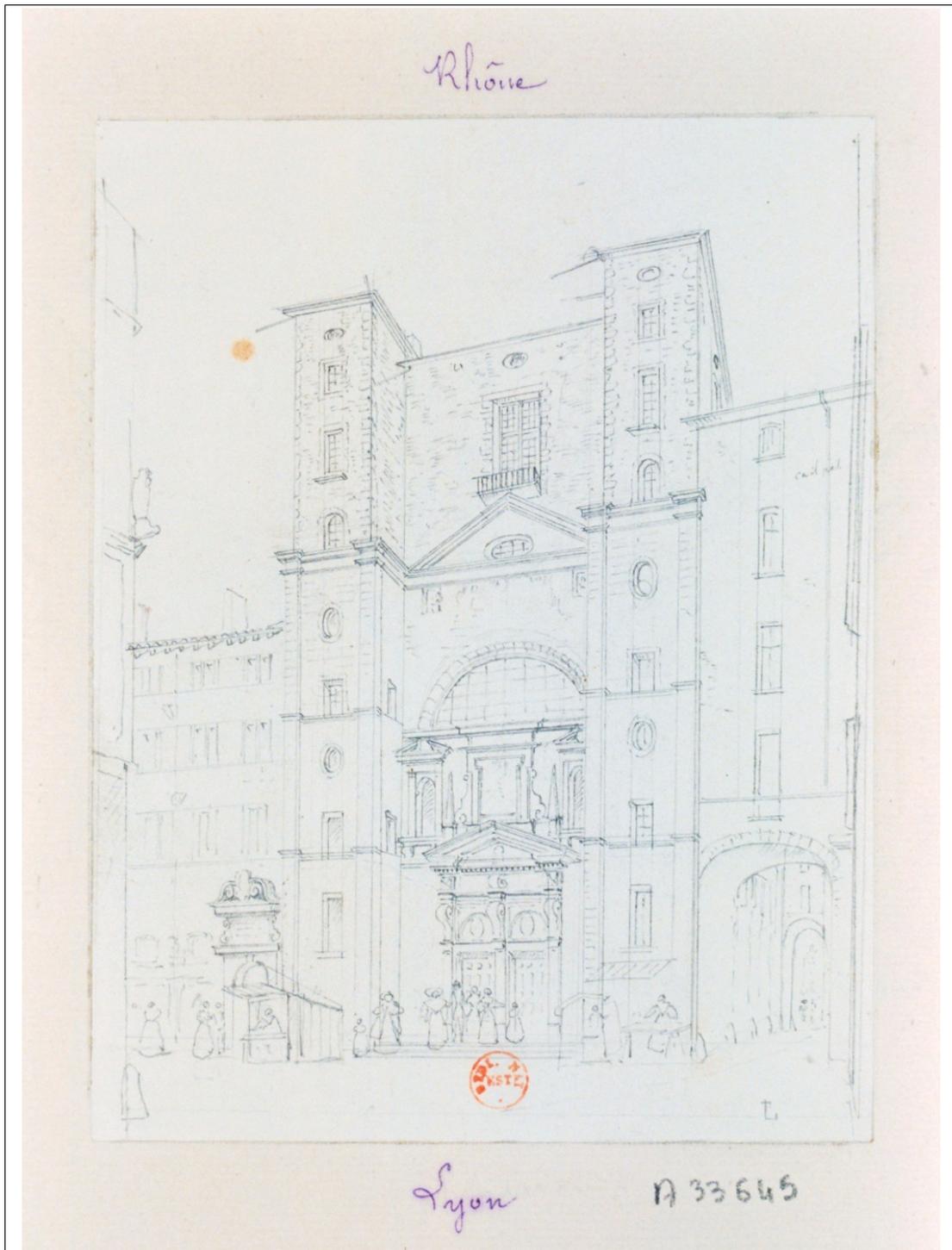
MM : Messieurs

Ms(s) : Manuscrit(s)

P. (P.) : Père(s)

R. P. (P.) : Révérend(s) Père(s)

[s.l.n.d.] : Sans lieu ni date.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Illustration Introduction 1: Façade du Collège de la Trinité, env. 1830

INTRODUCTION

« *Crescit amor liborum quantum bibliotheca crescit* »¹

Lyon, préfecture de la région Rhône-Alpes, rayonne en France depuis plusieurs siècles de part son fort caractère historique, politique et plus particulièrement culturel. Dans le domaine culturel, le secteur littéraire acquit une prédominance au fil du temps et la ville recense aujourd'hui un grand nombre de grands écrivains et littéraires qui furent ces citoyens émérites. La Bibliothèque municipale de la Part-Dieu est, à juste titre, un cœur névralgique de cette culture. Cette bibliothèque possède en cela des origines ancrées dans son patrimoine remontant au XVI^e siècle. Au confluent de différentes collections fondatrices, celle de la Bibliothèque du Collège de la Trinité est l'une des plus anciennes. Actuel Lycée Ampère², le Collège de la Trinité de Lyon fut anciennement érigé sur les quais du Rhône par l'association de groupes civils et religieux en 1527. Petit collège sans prétention, cet établissement permettait à la fois la formation religieuse et scolastique des enfants de la communauté.

La problématique de cette étude s'est fondée sur notre désir visant à comprendre comment un modeste collège du XVI^e siècle allait devenir au fil du temps un emblème de la culture littéraire.

« Comment la Bibliothèque du Collège de la Trinité participa à la fondation de la Bibliothèque Municipale de la Part-Dieu de Lyon et obtint, au fil de son histoire, une si grande renommée ? »

Il est avéré que la province de Lyon bénéficiait au XVI^e siècle d'une position de premier plan dans le royaume de France. François I^{er} (1515-1547) régnait alors sur le royaume français sous le consentement du Pape Clément VII (1478 -1534). En plein cœur de Lyon, au début du XIV^e siècle, une petite communauté religieuse s'installa dans la presqu'île. Elle y construisit une école qui devint un collège consulaire à partir de 1527. Cet établissement attisa l'envie de la municipalité de voir apparaître dans la ville, une université à l'image de celle de la capitale³. S'imaginait-elle alors l'ampleur que son collège allait connaître à travers les siècles ? Le Consulat fut très enthousiaste quant-à son développement et mit depuis lors, tout en œuvre pour accompagner, soutenir et sauvegarder son Collège.

Les collèges français de l'époque devaient faire face à de nombreuses difficultés pour le bon maintien de leurs fonctionnements interne et externe. À la suite de plusieurs incidents (décès du directeur, peste) la municipalité de Lyon, alors sous l'influence du Consulat et des Prévôts des Marchands et Échevins de la ville⁴, choisit de remettre les clefs de son collège, comme il se faisait alors dans le royaume, à la Compagnie de Jésus. Cette dernière était implantée en France depuis peu. Méthodiques et rigoureux, les Pères avaient pour objectif de maintenir l'ordre

¹ L'amour des livres croît proportionnellement à l'augmentation d'une bibliothèque.
PARGUEZ Guy, « La bibliothèque de Camille de Neufville de Villeroy », dans : *Revue française d'histoire du livre*, t.24. 1979, p.657-663.

² Lycée Ampère, situé au 1^{er} arrondissement de Lyon.

³ L'université de Paris était l'une des plus importantes et des plus anciennes universités médiévales. Apparue dès le milieu du XII^e siècle, elle fut reconnue par le roi Philippe Auguste en 1200 et par le Pape Innocent III en 1215.

⁴ Le Consulat de Lyon était une institution qui détenait le pouvoir municipal entre 1320 et 1790. Officiellement reconnu par la monarchie, le Prévôt des Marchands est le premier magistrat du Consulat, il dirige la municipalité lyonnaise après la justice de premier degré qui revenait à l'archevêque. Les Échevins, qui pouvaient être également nommés Consuls, sont les autres membres du Consulat. Élus essentiellement parmi les officiers et les marchands de la ville, ils proviennent également de familles de rentiers.

et la discipline. Les Collèges Jésuites étaient en France, un lieu d'étude pour les futurs Pères, puis face à la renommée de leurs enseignements, ils ouvrirent les portes de leur établissement pour l'éducation de la jeunesse française.

Dans la ville de Lyon, lors du généralat d'Ignace de Loyola, les écrits Jésuites étaient très peu fournis ; les Pères restant principalement actifs dans l'apostolat et se déplaçant continuellement. Les ouvrages Jésuites apparurent progressivement dans leurs usages en raison de leur nouvelle sédentarisation. Ils les utilisèrent pour prêcher, puis comme base de travail à l'éducation des étudiants. Ces ouvrages sont désormais des témoins historiques de la Compagnie de Jésus et de son histoire en France, et plus particulièrement pour cette étude, à Lyon.

Le Collège prit à son apogée des allures d'université et possédait une ou plusieurs chaires pour chaque matière enseignée. Les professeurs et érudits de tous les horizons, souhaitaient prendre part aux études menées en son sein. Les Pères Jésuites cumulaient dans le Collège les charges de confesseur, préfet de congrégation mariale, professeur, bibliothécaire, préfet des études, ainsi que d'autres responsabilités annexes (préfet des tons, lecteur à table, etc.)⁵. Le Collège de la Trinité devint un magnifique exemple des collèges de l'Ancien régime. Place forte de l'enseignement, ce collège fut tour à tour dirigé par les religieux et la municipalité au fil de certains différents politiques. Le Collège devint rapidement un modèle, attesté par la création d'un nouveau collège lyonnais (Collège de Notre Dame en 1630).

Outre ces événements usuellement connus, de nombreux autres participèrent à la création et à la renommée de la bibliothèque de Lyon. La période sur laquelle s'étend notre étude commençant en 1527 jusqu'en 1807, comporte plusieurs périodes historiques particulièrement mouvementées et chaotiques pour la Compagnie de Jésus.

En 1762, une lente déchristianisation avait préparé les esprits à une révolution religieuse. L'histoire de la branche française de l'Ordre fut ponctuée à cette période, de toute une série de péripéties tumultueuses liées directement aux décisions politiques qui visaient expressément à diminuer l'emprise des religieux, et principalement des Jésuites, sur le domaine de l'enseignement. Par cela, les politiques souhaitèrent mettre fin à l'accumulation de leurs biens fonciers. L'Histoire française connut de grands bouleversements, dont des tourments politiques, religieux, et pécuniers, qui firent subir au Collège de nombreux changements de direction. Le Collège de la Trinité survécut à la Ligue, au Siège de Lyon, puis à une Révolution pour devenir public et offrir ses trésors à la connaissance de tous.

L'étude d'une bibliothèque d'un collège est ainsi intéressante en de nombreux points de vue (historique, politique, culturel, religieux). Dans le cas présent, nous avons la possibilité de confectionner notre étude depuis la création de cette petite bibliothèque privée créée dans les environs de 1641 jusqu'à sa grande ouverture au public en 1765. Nous pouvons donc étudier son évolution à travers le temps.

Ce mémoire est consacré à l'étude de l'une des bibliothèques Jésuite les plus importantes de l'époque moderne, à savoir la Bibliothèque du Collège de la Trinité, dont la fondation remonte au milieu du XVI^e siècle. C'est sa fusion avec la bibliothèque de l'Hôtel de Fléchères, qui dans les années 1765 servit de noyau initial à la Bibliothèque municipale la Part-Dieu de Lyon. L'histoire des bibliothèques présente des aspects variés, et s'inscrit dans le champ de l'histoire culturelle, aussi bien que dans l'histoire de la lecture, des techniques et des institutions.

C'est en prenant en compte ce contexte historique, politique et religieux, qu'il sera présenté, au fil de ce mémoire, une reconstitution chronologique de l'histoire de la

⁵ VAN DAMME Stéphane, *Le temple de la sagesse : savoirs, écriture et sociabilité urbaine : Lyon, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris : École des hautes études en sciences sociales, 2005, coll. Civilisations et sociétés, page 31.

Bibliothèque de la Trinité. Cette étude est plus précisément portée sur la période de son âge d'or, alors que la direction de l'établissement était menée par la Compagnie de Jésus.

Cette étude s'articule en trois parties, chacune traitant suivant plusieurs aspects, des différentes actions et moyens qui contribuèrent au rayonnement et à la grandeur culturelle de cette bibliothèque. Chaque composante de cette institution est présentée suivant l'ordre de leur apparition.

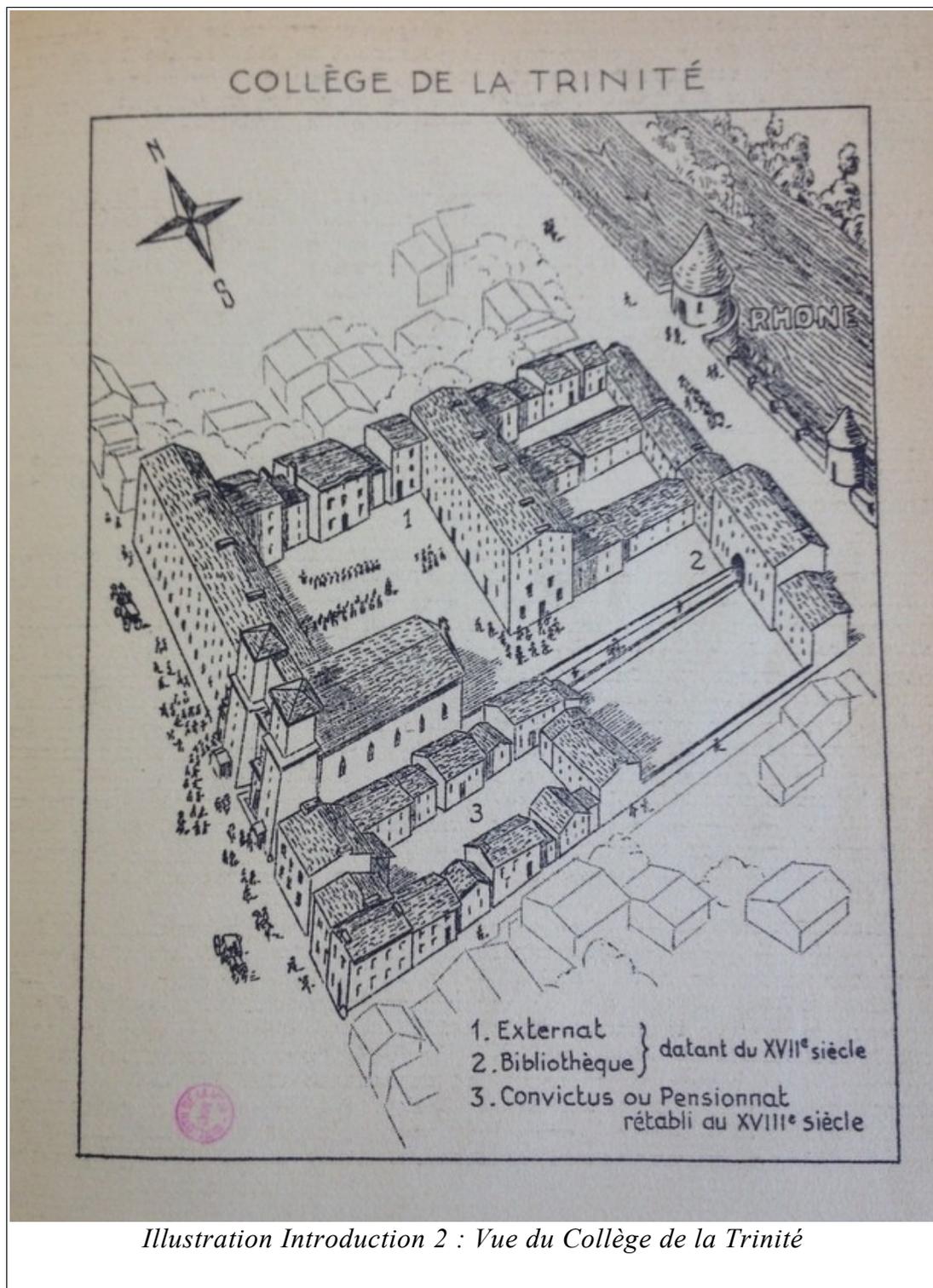
La première partie correspond au Collège de la Trinité dans son ensemble, dévoilant de ses origines jusqu'à son ouverture publique. Il sera ici question d'apposer les bases de ce collège en terme de localisation et de régence. Il sera énoncé les différents jeux politiques et religieux qui participèrent à son apogée ou à sa déchéance... Le cours de l'histoire sera divisé en trois sous-parties, considérées comme prépondérantes dans le devenir du Collège, à savoir la direction Consulaire, puis Jésuite et celle des Oratoriens.

La seconde partie s'articulera autour du point central du Collège, étant sans nul doute, sa bibliothèque. L'étude de l'implantation des collections dans le Collège et de l'expansion de sa bibliothèque est importante pour la compréhension des objectifs et des ressources mises en œuvres et exploitées par les différents régents. Pour cela, cette partie sera divisée en trois sous-parties, présentant respectivement : les fondements de la bibliothèque (à travers la migration des livres et la création d'une enceinte leur étant dédiée) ; les ouvrages en eux même (de part leur acquisition et leur nombre grandissant, les différents sujets traités ainsi que la création du poste de bibliothécaire leur étant expressément dédié) ; les différentes actions, externes et internes au Collège, qui participèrent à l'augmentation du volume de la bibliothèque.

Les livres ne représentant pas l'intégralité des collections, il est important de présenter dans cette troisième partie, les annexes de la bibliothèque, intitulés Cabinet de Curiosités. Cette partie se décline en quatre sous-parties présentant tout d'abord une définition et description du Cabinet de Curiosités dans le bâtiment pour ensuite en dévoiler les trois principales composantes, à savoir le Médaillier, le Cabinet des Antiques puis l'Observatoire, qui eurent participé à la richesse culturelle et à la renommée du Collège.

Des études sur les Collèges Jésuites existent, sans être centrées sur le Collège de la Trinité de Lyon. Celle-ci a pour but d'exposer un point de vue différent sur l'évolution de cette institution. Notre apport fut tout d'abord de rassembler les éléments présents mais disséminés dans de multiples ouvrages, en une seule et même frise chronologique. Nous en avons ensuite développé les axes encore non exploités tel que la place de la Bibliothèque dans le Collège de la Trinité, les problèmes de possession entre le Consulat et le Bureau des Collèges, ou la contenance du Cabinet de Curiosités du Collège, pour offrir une étude complémentaire à celles préexistantes.

Ce mémoire n'a pas l'ambition d'épuiser tous les aspects que l'on peut aborder lorsqu'on étudie l'histoire d'une bibliothèque, mais souhaite apporter des éléments de réponses à tout lecteur désireux de connaître l'histoire mouvementée et les trésors récoltés, qui participèrent à ce qui est aujourd'hui le deuxième ensemble de collections de France : l'actuelle Bibliothèque Municipale de Lyon.



⁶ Extrait de GUITTON Georges, *Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV : activités, luttes, suppression, 1640- 1768*, Lyon Procure de la province des jésuites 1953, VI- 303p., page 15.

I- LE COLLÈGE DE LA TRINITÉ OU LE GRAND COLLÈGE

1. LES ORIGINES

Au début du XVI^e siècle, il était indispensable pour les jeunes gens de Lyon voulant étudier les lettres et la philosophie, de se rendre dans d'autres villes comme Paris, Bourges, Montpellier, Toulouse, ou encore de s'expatrier à Padoue, Pavie ou en d'autres villes renommées pour leurs Universités⁷. Les élites lyonnaises, anoblies par des responsabilités consulaires, aspirèrent à une formation de haute qualité pour les générations futures, et créèrent ainsi une requête grandissante d'établissements scolaires.

Cette forte demande amena le Consulat à créer le premier collège municipal avec l'aide de Symphorien Champier (1472-1539) à l'origine de cette idée. Médecin qui incarnait les aspirations de cette classe en plein essor, il attira l'intérêt de la bourgeoisie de par son rang, de la noblesse via ses différents contacts, et des lettrés, il fut lui-même érudit et humaniste convaincu. « Mieux que tout autre lyonnais de cette époque, il semblait désigné pour faire réussir le projet d'établir à Lyon un grand collège municipal »⁸. Pour parfaire sa suprématie, Champier trouva l'appui du cardinal François de Rohan (1480-1536), alors archevêque de Lyon et grand prélat humaniste, pour engager un élan entre l'Église et l'État. Le magistrat Claude Bellièvre (1487-1557), également érudit, porta sa pierre à l'édifice. Ensemble, ils convainquirent le Consulat de Lyon d'entreprendre la fondation d'un collège le 21 juillet 1527⁹. Cette décision adoptée, ils recherchèrent un lieu qui pourrait accueillir cette nouvelle institution.

a. La Confrérie de la Trinité

Dès 1306, la ville de Lyon abritait entre ses murs l'Ordre de la Très Sainte Trinité et de la Rédemption des Captifs¹⁰ dans l'Église Saint Nizier. Cet ordre mendiant avait toutefois en sa possession quelques bâtiments, nommés « granges »¹¹, acquis au fil des années. Ces résidences servaient de foyer à toute leur congrégation, dont le nombre de confrères s'éleva aux alentours des trois mille sept cent en 1529. Ils se joignirent à des fondations d'intérêt général, comme l'assistance aux plus démunis, soutenus et protégés par Messieurs les magistrats de la ville de Lyon¹².

⁷ DELATTRE Pierre, Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topo-bibliographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus, 1949-1986, T. 01, page 1503.

⁸ GROËR, Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVIe siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p., page 10.

⁹ A.D.R.2-D-62 -Titres particuliers des prévôts des marchands et échevins de la ville de Lyon.

¹⁰ Ordre religieux catholique fondé vers 1193 est approuvé par Innocent III en 1198. Cet ordre est défini comme « fortement centralisé sous la juridiction d'un Ministre général et d'un Chapitre Général » dans HUREL Daniel-Odon, *Guide pour l'histoire des ordres et congrégations religieuses* (France, XVIe-XXe siècles) 2001, 468 p., p.179.

¹¹ Ancienne appellation pour les maisons de campagne.

¹² A.D.R. 23 H 2.

Une grange en particulier, placée sur les berges du Rhône, (illustrations n°I-1¹³ et n°I-2¹⁴) possédait en 1519 une école, ouverte aux enfants de la confrérie, « pour illec estre faconnée et instruite leur postérité »¹⁵. À cette époque, Lyon ne contenait que des écoles paroissiales avec en première place « l'école cathédrale » ainsi que des écoles laïques privées.¹⁶



Illustration I-1: Plan scénographique de Lyon :
Zoom sur le Collège, rue Neuve

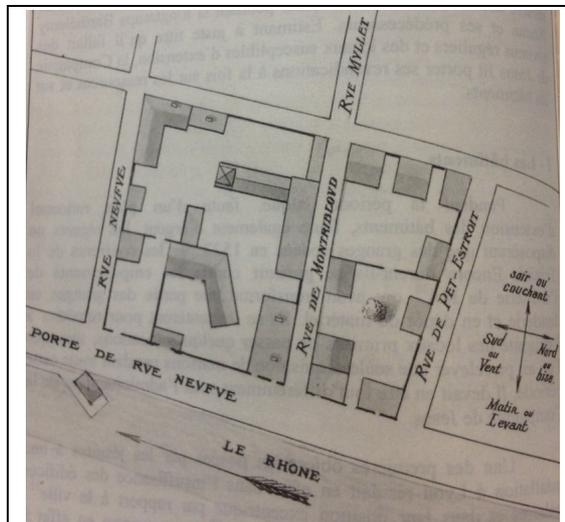


Illustration I-2: Plan par Terre du Collège et
des alentours, d'après le plan scénographique
exécuté vraisemblablement entre 1538 et 1562.

Dès son ouverture, l'école attira l'attention du Consulat, qui « favorisant la diffusion des études classiques non pas en tant que fin en elles-mêmes, mais en tant que moyen »¹⁷ alloua une pension annuelle de quatre cent livres tournois aux Trinitaires. Ainsi, lorsque la ville rechercha un emplacement pour son futur collège, elle choisit préférentiellement un établissement déjà subventionné par le Consulat. Les Prévôts des Marchands et Échevins souhaitèrent par la suite, augmenter la portée de ce petit collège pour créer « un auxiliaire puissant et actif, et dans l'ascension [de la bourgeoisie] vers l'hégémonie, alliée la plus utile, puisqu'elle ouvre le champ infini du savoir, de l'influence et des fonctions »¹⁸.

Le Consulat sollicita et négocia avec les Trinitaires pour l'acquisition de terrains situés rue Neuve. Ces derniers décidèrent de leur en faire don, mentionnant certaines exigences. Les « courriers »¹⁹ souhaitèrent tout d'abord que le collège soit appelé « Collège de la dite Confrérie de la Trinité ». Cette appellation fut écourtée en « Collège de la Trinité ». Les clauses rédigées mentionnaient que les Trinitaires désiraient que les granges leur fussent restituées avec toutes les améliorations exécutées, si le collège devait cesser de fonctionner ou s'il était transporté en d'autres lieux. Ils imposèrent au consulat d'accepter gratuitement l'inscription et la formation des élèves démunis afin d'offrir un établissement ouvert à tous. Enfin, les recteurs du collège furent

¹³ Feuillet 17 ; Zoom sur le Collège. Extrait de : *Le plan de Lyon vers 1550*, Préfacé par Michel Noir Maire de Lyon, Édition critique des 25 planches originales du plan conservé aux archives de la ville de Lyon, 18 octobre 1990.

¹⁴ GROËR, Georgette de, *opus citatem*, entre les pages 97-98.

¹⁵ A.D.R., D 2, pièce 6.

¹⁶ BRASART Georgette, « Le Collège de la Trinité et la Réforme de Lyon au XVI^e siècle », dans : *Positions des thèses soutenues à l'école des Chartes*, Nogentle Rotron, Daupéley, Gouverneur, 1944. p.9 et suiv.

¹⁷ GROËR, Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVI^e siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p., page 10.

¹⁸ *Idem*

¹⁹ Nom désignant les administrateurs des Confréries.

dans l'obligation de réciter journallement un *Salve Regina* et un *De Profundis* à l'intention des membres de l'ordre, vivants et défunts²⁰. Le 21 juillet 1527²¹, après un mois de négociations, un accord fut signé et le Consulat put ouvrir les portes de son Collège.

b.Un collège consulaire, une direction civile

Dans les premières années du XVI^e siècle, le succès d'un collège dépendait du choix des professeurs. Cependant, le statut du professeur était instable. Seules les villes universitaires telles que Paris et Bourges disposaient de bons professeurs. Les enseignants renommés, présents en petit nombre dans la ville de Lyon, étaient ordinairement déjà sous contrat. Il fallut ainsi engager le futur corps enseignant venant de différentes villes. La demande de l'ouverture du collège devenait de plus en plus importante, la nécessité de démarcher les professeurs se fit pressante. Ce démarchage fut difficile puisque ces derniers quittaient parfois une chaire pour une autre, si la ville leur proposait un meilleur établissement, de nouvelles conditions ou de nouveaux avantages²².

Dans les premiers temps, le Consulat de Lyon préféra, par soucis financiers, recruter localement les professeurs. Le choix du premier directeur du Collège se porta sur Guillaume Durant, auteur lyonnais et excellent latiniste. Celui-ci utilisa ses œuvres pour exposer à ses élèves certaines règles de grammaire. Georgette de Groër indiqua dans son ouvrage²³ que ce dernier quitta sa chaire de principal un an après sa nomination à cause de la situation précaire du Collège.

Le second directeur fut le médecin Jean Canappe, nommé régent le 8 avril 1528. Le Consulat, désireux de le voir conserver son poste plus longtemps que son prédécesseur, lui alloua dès le 26 avril soixante livres tournois « pour lui ayder à meubler et fournir des vivres à cause de son comancement et qu'il se puisse mieulx préparer à fréquenter la rectorie du dit colliege »²⁴. À la demande du nouveau directeur, le Consulat s'acquitta des réparations du collège, dont celles datées d'août 1528 car « il pleust en plusieurs lieux en la dicte grange et n'y a assez couverts pour les enffans qui sont au soleil »²⁵.

Mais les réparations du collège ne furent pas les seuls désagréments du recteur. Le contrat de 1527 stipula que les granges des Confrères ne furent pas cédées intégralement à la municipalité. Une partie fut occupée, durant une époque, par l'artillerie royale en activité²⁶. Un bruit incessant couvrait donc la voix des maîtres et troublait les écoliers, qui quittèrent peu à peu le Collège pour de nouvelles écoles éloignées de Lyon. Le recteur Jean Canappe sollicita des gages pour le Collège, pour les professeurs comme pour les élèves. Face à ces problèmes non résolus, il démissionna vers 1530, soit seulement 2 ans après sa nomination, et il obtint en 1542 le poste de médecin de François I^{er}.

²⁰ Cette requête leur semblait très importante puisqu'en 1597, ils signalèrent avec véhémence que les prières convenues étaient interrompues depuis le départ des Jésuites. A.M.L., DD 371, pièce 7.

²¹ A.M.L., DD 371, pièce 8.

²² GROËR Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVI^e siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p., page 13.

²³ GROËR Georgette de, *opus citatem*, page 14.

²⁴ A.M.L., CC 776, pièce 27.

²⁵ A.M.L., BB 47, fol.132 et CC 776, pièces 28-31.

²⁶ A.M.L., BB 49, fol.43.

Le Consulat de la ville dut à nouveau rechercher un homme capable d'assumer les responsabilités du Collège. Les Prévôts des Marchands et Échevins de la ville engagèrent le pédagogue Maître Eloy du Vergier. Durant cette période les contrariétés pécuniaires affluèrent et la peste contamina la ville. Il regagna peu de temps après sa commune de Mâcon. Les consuls, découragés, s'adressèrent le 27 juillet 1531 à des régents originaires de Lyon : Jacques Vasuel, Jacques Robynier et Jean Raynier, qui, à leur tour, quittèrent l'un après l'autre ce poste de directeur. De nombreux problèmes survinrent à la fois de l'extérieur mais aussi de l'intérieur du collège. Georgette de Gröer indique dans son ouvrage²⁷ qu'en 1540 une véritable révolution éclata à l'intérieur du Collège avec pour cause le désaccord des professeurs sur les méthodes d'enseignement mises en place. Lors de ce désaccord, les pédagogues discontinuèrent leurs leçons afin de lancer des débats enflammés sur leur position religieuse²⁸. Le conflit fut violent et obtint son apogée avec l'assassinat d'un maître nommé Bernod. L'administration mit un terme à cette anarchie et Claude Cublize, en tant que recteur, fut tenu pour responsable de ces vagues de violence. Il fut ainsi remercié le 6 juillet 1540, mais s'opposant fermement à ce renvoi il conserva son poste jusqu'au 20 juillet, procurant inconsciemment le temps nécessaire à son successeur de se créer un corps enseignant²⁹.



Illustration I-3 : Portrait de Barthélemy Aneau par Corneille de La Haye

Barthélemy Aneau (?-1561) (Illustration n°I- 3³⁰), recruté en premier lieu dans le Collège comme professeur, lui succéda le 20 juillet 1540. Cet « acteur de la Renaissance lyonnaise »³¹ fit largement progresser le Collège dans l'opinion publique et même sur le plan économique. Il gagna une bonne notoriété qui resta dans les annales. Après une bonne carrière, le 5 juillet 1552, il choisit de passer le relais à Jacques Frachet. Malheureusement ce dernier prit la fuite en juin 1555 pour échapper à ses créanciers. Il eut plus de mille livres de dettes contractées pour l'entretien du Collège³². Les directeurs qui suivirent³³ ne trouvèrent pas de solutions aux problèmes de financement.

« Aux yeux de tous, un seul homme sembl[a] capable de regagner la confiance générale dans ces conditions difficiles, [...] Barthélemy Aneau, que ces deux expériences malheureuses faisaient apprécier plus que jamais à tout le corps consulaire et à tous les habitants de Lyon »³⁴. Ce dernier fut rappelé à ses fonctions de recteur le 29 septembre 1558. Mais ce retour ne fut pas sans encombre car le collège connut à nouveau des difficultés financières. Grâce aux Trinitaires, qui accordèrent soixante livres tournois par an pour subvenir aux frais d'enseignements des enfants des confrères pauvres, la direction put se concentrer sur d'autres nécessités³⁵.

²⁷ GROËR Georgette de, *opus citatem*.

²⁸ BRASART - de GROËR Georgette, *Le Collège, agent d'infiltration de la Réforme : Barthélemy Aneau au Collège de la Trinité*, Genève : Drog, 1957, 10 p. [Tirage à part]

²⁹ GROËR Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVIe siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p., page 29.

³⁰ *Idem*

³¹ BIOT Brigitte, *Barthélemy Aneau, régent de la Renaissance lyonnaise*, Paris : H. Champion, 1996, coll. Bibliothèque littéraire de la Renaissance, page 33.

³² GROËR Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVIe siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p., page 45.

³³ Voir Annexe, n°3 : Liste des Directeurs.

³⁴ GROËR Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVIe siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p., page 49.

³⁵ Ils déboursent cette pension pendant trois années entières.

i- Un « agent de la Réforme »

Lyon posséda, pendant la première moitié du XVI^e siècle, toutes les caractéristiques nécessaires au progrès intellectuel. La ville entière offrit le maximum de libertés à la propagation des idées. La Réforme protestante, rapporté par Symphorien Champier sous les termes de « Rebeine »³⁶, toucha Lyon dès les années 1527, et s'y propagea lentement. La ville de Lyon devint ensuite une place forte dans sa diffusion.

En 1557, le roi Henri II découvrit la forte affluence d'œuvres controversées sur la province de Lyon et attesta au sénéchal sur place, que certains habitants de Genève apportèrent à Lyon « sous couleur de faire advenir quelques livres des humanités et aultres, [mettaient] dans leurs balles et pasquetz infinies livres de doctrine réprouvée »³⁷. La mention des livres « des humanités » mit au premier plan les professeurs dans la propagation de la Réforme.

Les réformistes virent en effet le milieu scolaire comme un cadre susceptible de procurer des conversions durables et efficaces. Suivant Georgette de Groër, les jeunes régents humanistes qui firent la réputation de l'établissement lyonnais entre les années 1530 et 1550 furent plus ou moins gagnés par la doctrine. Ils firent du Collège un « agent d'infiltration de la Réforme »³⁸.

Barthélémy Aneau fut soupçonné de sympathie envers la religion protestante. Ne prenant aucune position ouvertement, il fut suspecté que de faire partie de ce groupe d'intellectuels « vivants en catholiques en pensant en protestants »³⁹. Face à ses qualités de recteur, il est possible que les Prévôts des Marchands et Échevins fermèrent les yeux sur la doctrine dans le collège.

Les accords entre le Collège et les imprimeurs-libraires lyonnais jouèrent un rôle essentiel pour la diffusion des idées. Les professeurs travaillant parfois en qualité de correcteur ou « prelecteurs d'imprimerie »⁴⁰ leurs firent publier leurs ouvrages. Une imprimerie en particulier, dirigée par Arnoulet et Guérout, beaux-frères, fut un centre de l'imprimerie genevoise. Aneau et Dolet, imprimeurs, lièrent une étroite amitié, à la faveur de laquelle des livres clandestins furent introduits à Lyon. Par l'intermédiaire de l'imprimerie de Dolet, les livres réformés passèrent par les mains d'Aneau et par là arrivèrent entre celles de ses élèves.

Barthélémy Aneau se montra novateur en matière d'éducation. Ancien professeur, il sut la difficulté de maintenir l'attention des élèves, et dans cette optique, il transforma leur rôle dans la classe en leur faisant prendre part aux travaux. Brigitte Biot déclare qu'il créa une « réforme scolaire »⁴¹.

En tant que principal, Aneau rédigea *Le Formulaire et Institution du Collège de la Trinité de Lyon*, listant les qualités requises pour ce poste. Ce *Formulaire* engloba également l'ensemble des notions nécessaires à la pédagogie. Il requit « la

³⁶ « Révolte populaire ». BRASART - de GROËR Georgette, *Le Collège, agent d'infiltration de la Réforme : Barthélémy Aneau au Collège de la Trinité*, Genève : Droz, 1957, 10 p., (pages 167 à 176) [Tiré-à-part].

³⁷ BRASART - de GROËR Georgette, *opus citatum*, citation A.D.R, B Livre du roi, 1532-1559, fol.370 v^o.

³⁸ Terme tiré de GROËR, Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVI^e siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p.

³⁹ BRASART - de GROËR Georgette, *Le Collège, agent d'infiltration de la Réforme : Barthélémy Aneau au Collège de la Trinité*, Genève : Droz, 1957, 10 p., (pages 167 à 176) [Tiré-à-part].

⁴⁰ GROËR, Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVI^e siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p., page 53. C'est ainsi qu'est désigné Charles Fontaine, professeur au coll., qui fut correcteur dans l'atelier de Jean de Tournes.

⁴¹ BIOT Brigitte, *Barthélemy Aneau, régent de la Renaissance lyonnaise*, Paris : H. Champion, 1996, coll. Bibliothèque littéraire de la Renaissance, page 33.

droiture de vie et la compétence qui [permirent] au chef de l'établissement d'être à la fois pour les élèves un exemple et pour les maîtres un guide éclairé »⁴². Dès 1560, Lyon fut envahie par des troupes protestantes. Barthélémy Aneau, apparaissant comme étant lui-même un réformé, obtint une mauvaise réputation au sein de la société lyonnaise.

Ces médisances lui coûtèrent la vie, le 5 juin 1561⁴³, le jour de la Saint Fête-Dieu. À cette occasion des processions s'accomplirent dans tout Lyon. Une procession passa au pied du Collège lorsqu'une pierre frappa le prêtre portant le Saint Sacrement. Des passants dénoncèrent des mouvements provenant du bâtiment, ce qui entraîna la foule dans la cour du Collège pour trouver le frondeur. Le directeur, en s'interposant, fut emporté et désigné comme coupable de tous les vices. La rue entière assista à sa mise à mort :

[Après] Luy avoir baillé plusieurs couptz d'espées, allebardes et autres bastons sur sa personne, l'auroient inhumaynement tué et occiz et layssé mort, estendu au milieu de la dite rue, au grand scandalle des petits enfans escoliers et aultres estudiants au dit collège.⁴⁴

À la suite de cet incident le pouvoir royal s'évertua à poser une attitude de conciliation. Le Chapitre de Saint-Jean fut défavorable à la libération des coupables, ce qui entraîna la poursuite et le châtement des meurtriers du principal du Collège de la Trinité⁴⁵. Cet événement ébranla profondément la totalité du Collège et entraîna certains professeurs à fuir, de peur de subir le même sort que leur recteur.

Le Consulat souhaitant tourner la page au plus vite, laissa les portes du Collège de la Trinité ouvertes malgré le désarroi et nomma maître Jehan Gibaud directeur de juillet à novembre 1561⁴⁶.

La ville entière passa par la suite sous l'occupation protestante et le Collège de la Trinité fut saisi dans la nuit du 29 au 30 avril 1562. Sous la direction d'André Martin, l'établissement devint un collège protestant auquel le Consulat conféra le monopole de l'enseignement à Lyon⁴⁷. Les étudiants quittèrent le Collège et l'occupation protestante dura jusqu'au 9 juin 1563⁴⁸. À la fin de l'occupation, le recteur Martin conserva son poste et mourut de la peste en 1564. À sa mort, le Collège connut une période de grande désorganisation qui consacra l'échec des expériences laïques.

Le consulat chercha alors à confier l'enseignement à des professeurs compétents et en aucun cas suspects d'hérésie. L'épidémie de la peste continuant de se propager à Lyon, les professeurs furent de plus en plus réticents à occuper ce poste. Le Consulat fit donc appel à un organisme religieux en pleine expansion : la Compagnie de Jésus.

⁴² *Le formulaire et institution du collège de la Trinité de Lyon*, par Barthélémy Aneau, extrait de BIOT Brigitte, *opus citatem* annexes.

⁴³ BIOT Brigitte, *Barthélemy Aneau, régent de la Renaissance lyonnaise*, Paris : H. Champion, 1996, coll. Bibliothèque littéraire de la Renaissance, page 21.

⁴⁴ A.M.L, BB 82, f° 46 cité par BRASART - de GROËR Georgette, *Le Collège, agent d'infiltration de la Réforme : Barthélémy Aneau au Collège de la Trinité*, Genève : Drog, 1957, 10 p., (pages 167 à 176) [Tiré-à-part].

⁴⁵ GROËR Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVIe siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p., page 54.

⁴⁶ A.M.L, BB 82, fol.60 et CC 1097, fol24, tiré de GROËR Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVIe siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p., page 69.

⁴⁷ BRASART Georgette, « Le Collège de la Trinité et la Réforme de Lyon au XVIe siècle », dans : *Positions des thèses soutenues à l'école des Chartes*, Nogentle Rotron, Daupelley, Gouverneur, 1944. p.9 et suiv.

⁴⁸ GROËR Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVIe siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p., page 69.

2. LES JÉSUITES

Les Jésuites sont les religieux de la Compagnie de Jésus, ainsi nommée par Ignace de Loyola (1491-1556), et approuvée par le Pape Paul II (1417-1471) en 1540⁴⁹. La spiritualité de la Compagnie se définit en trois points⁵⁰ : « la perfection religieuse, la charité et l'apostolat ». Le premier s'exerça par une ascèse continuelle, le second par des efforts constants et le troisième par une attitude et un engagement personnel. Ce sont ces principes enseignés qu'il fallut respecter pour rejoindre le Christ en pauvreté et humilité⁵¹. Leur but est la gloire de Dieu et le service de leur prochain par la prédication, les confessions, ainsi que l'enseignement élémentaire du catéchisme. Malgré leur appartenance à un ordre catholique, ce groupe religieux fut seulement reconnu dans le royaume de France à partir de 1561⁵². Dans le *Guide pour l'histoire des ordres et des congrégations religieuses*, Daniel-Odon Hurel indique que dès leur arrivée dans le royaume, les Jésuites durent se confronter au clergé et au Parlement de Paris, ceux-ci étant en désaccord avec leur « ultra-mondialisme et leur internationalisme »⁵³.

a. Un Collège Jésuite

Dès 1539, pour favoriser leur implantation, le Père Lainez⁵⁴, alors en Espagne, proposa de fonder « des collèges où les jeunes jugés aptes à la Compagnie pouvaient recevoir la formation nécessaire »⁵⁵. Il voulut former des chrétiens éclairés, dont la foi robuste aurait été capable de résister à la propagande protestante.

Au début du XVII^e siècle, les Jésuites possédèrent peu de collèges mais y rassemblèrent de larges communautés, le principal exemple fut le Collège de Clermont, situé à Paris et fondé en 1560. En 1603, Henri IV offrit une somme généreuse pour l'établissement du premier collège Jésuite, le Collège de la Flèche, situé à Anjou. Dans les premiers temps il suivit les méthodes préconisées par Richelieu, instaurées à l'Académie royale de Paris.⁵⁶ L'évolution fut rapide, puisqu'en 1580, quatorze collèges furent ouverts dans le royaume et regroupèrent environ quinze mille élèves⁵⁷. En 1610, on compta quarante-cinq établissements dont trente-huit collèges, et au début du XVIII^e siècle, cent-quinze structures furent ouvertes, dont quatre-vingt-onze collèges. Notons qu'à leur apogée les Jésuites possédèrent cent-vingt-quatre collèges de province. De plus, leurs établissements évoluèrent avec le temps, à l'exemple de Montpellier dont le collège, regroupant

⁴⁹ *Dictionnaire de Spiritualité ascétique et mystique : doctrine et histoire*, fondé par M. Viller, F. Cavallera, Joseph de Guibert, Paris, Beauchesne, 1937-1995, page 958.

⁵⁰ *Idem* page 959.

⁵¹ *Idem*, page 971.

⁵² « Telles prières, confessions, messes, heures canoniales, vœux, reliques, statues, jeunes, indulgences, etc... » *Idem*, page 1283.

⁵³ HUREL Daniel-Odon, *Guide pour l'histoire des ordres et congrégations religieuses* (France, XVIe-XXe siècles) 468 p., 2001, définition Jésuite, page 192.

⁵⁴ Jacques (Diégo) Lainez : Prêtre Jésuite et théologien espagnol. Théologien pontifical au Concile de Trente, il en fut l'un des plus influents participants, marquant profondément les débats doctrinaux sur la réforme de l'Église catholique. Appartenant au premier groupe des compagnons Jésuites il fut élu en 1558 'Supérieur général de la Compagnie de Jésus' comme successeur immédiat de saint Ignace de Loyola.

⁵⁵ *Dictionnaire de Spiritualité ascétique et mystique : doctrine et histoire*, fondé par M. Viller, F. Cavallera, Joseph de Guibert, Paris, Beauchesne, 1937-1995, article Jésuite, page 968.

⁵⁶ SCAGLIONE, Aldo D., *The liberal arts and the Jesuit college system*, 1986, Amsterdam ; Philadelphia, Pa. : J. Benjamins, 1986, Page 113.

⁵⁷ *Dictionnaire de Spiritualité ascétique et mystique : doctrine et histoire*, fondé par M. Viller, F. Cavallera, Joseph de Guibert, Paris, Beauchesne, 1937-1995, article Jésuite, page 976.

une faculté des arts (créée en 1601) et une faculté de Théologie (ouverte en 1613), fut érigé en Université en 1626. L'augmentation du nombre des collèges refléta l'ambition des Jésuites et l'engouement de leurs classes par la population : le perfectionnement pédagogique et spirituel des membres de la communauté, la volonté d'accroître la formation humaniste et l'éducation religieuse des élèves.

Il faut toutefois mentionner que si les Jésuites prirent volontairement part aux activités locales, leur mise en place à la direction des établissements fut une démarche entreprise face à une demande officielle.



Illustration I-4 : Portrait du Père Edmond Auger S.J., Gravure du XVIIe due à Gaspard Bouttats

Attentif aux bienfaiteurs actifs dans ses murs, le Consulat lyonnais choisit un homme capable de rétablir le Collège de la Trinité : le Père Edmond Auger⁵⁸ (1530-1591) (illustration n°I-4⁵⁹). Déjà connu et très apprécié à Lyon pour ses missions populaires aux côtés du Père Antoine Possevin, ce membre de la Compagnie fut le principal initiateur de l'instruction chrétienne à Lyon. Ses prédications s'élevèrent contre la croissance du Calvinisme. Cependant l'acte qui le distingua le plus aux yeux de tous fut son dévouement pour la population lors de l'épidémie de la peste en 1564. Il manifesta un altruisme remarquable en restant sur place pour soigner et prier avec les malades, lorsque ses confrères se retirèrent en des lieux non infectés.

Dès 1563, le Consulat lui proposa ainsi la direction de l'établissement des Jésuites à Lyon, et dut insister pour faire accepter au P. Edmond Auger la charge du Collège de la Trinité. La condition principale sous laquelle il accepta le poste fut que le Chapitre Saint-Jean donna deux cent livres de pension à l'établissement⁶⁰. Le 1er mai 1565, un premier contrat fut signé, confiant la direction du Grand Collège aux Jésuites pour une période de deux ans. Le rétablissement de la discipline et des études dans l'enceinte du Collège attesta du caractère concluant de cet essai. Leur direction apporta satisfaction à la population lyonnaise, et, face à cet enthousiasme, la ville renouvela pour une durée indéterminée son contrat le 14 septembre 1567⁶¹. Le Chapitre de Saint-Jean maintint le versement de la pension des deux cent livres aux P. Jésuites⁶². Le P. Auger fut quelques années après appelé à Paris pour devenir confesseur d'Henri III (1574-1589). Honoré de cette charge, il laissa sa place au Père Bernardin Castor (1544-1634).

Le Jésuite Perpinien, peu après la mort d'Aneau, écrivit de Lyon, en 1565, à son ami l'humaniste Paul Manuce : « Nous somme[s] ici [d]ans un collège public [...] où, d'après les habitants de la ville, l'hérésie a pris naissance il y a une vingtaine d'années et s'est ensuite développée et fortifiée. »⁶³.

« *Haec erit sincerae fidei* »⁶⁴ par ces quelques mots, le Père Perpinien marqua le programme de la Compagnie de Jésus quand elle s'installa au Collège de la Trinité. L'enseignement appliqué par les Jésuites fut le moyen le plus efficace contre la

⁵⁸ Écriture différente : Edmond, Emond ou Edmon (première orthographe sélectionnée).

⁵⁹ GROËR Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVIe siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p., page 77-78.

⁶⁰ A.D.R. 10 G 520.

⁶¹ Premier contrat de fondation passé avec les Jésuites. A.D.R., D2 pièce 6, cité dans GROËR, Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVIe siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p., 220.

⁶² A.D.R. 10 G 520.

⁶³ GROËR, Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVIe siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p., page 54.

⁶⁴ Ce sera une foi sincère.

propagation du calvinisme. Leur action religieuse s'exerça donc sur leurs élèves et s'étendit à toute la ville, grâce à la prédication, aux congrégations pieuses, aux confréries des pénitents et à la publication des ouvrages d'exégèse. Vers 1568, l'archevêque de Lyon, le Chapitre, les magistrats de la justice et les bourgeois se louèrent de la nouvelle direction du Collège⁶⁵. Ils en constatèrent les bienfaits sur la jeunesse « quy par longues années avoit esté pervertie et de mœurs et de religion en icelluy college quy ne servoit que d'une retraicte les regens heretiques »⁶⁶. À la fin du siècle, le Consulat, par réaction contre le protestantisme, conféra à la Compagnie de Jésus le contrôle de tout l'enseignement à Lyon⁶⁷.

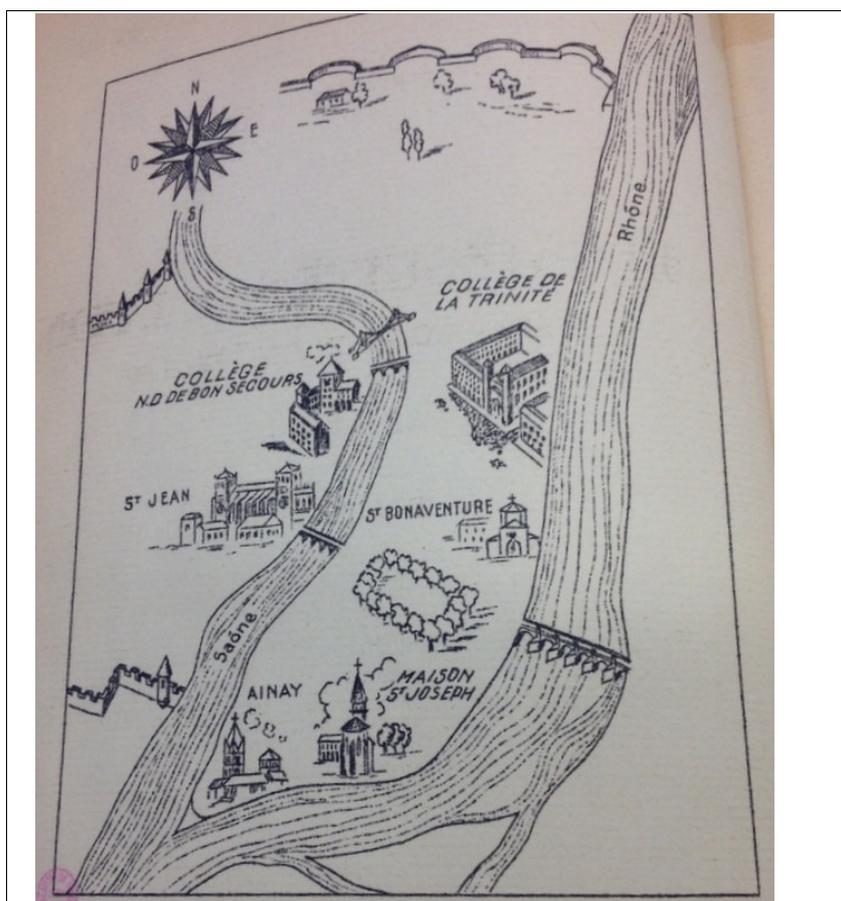


Illustration I-5: Vue cavalière de Lyon au XVIIe siècle, indiquant les trois maisons confiées aux Jésuites

Dans son ouvrage, Georges Guitton fournit une vue cavalière de Lyon, insérée ci-contre, elle illustra toutes les maisons confiées aux Jésuites dans la période du XVII^e siècle (illustration n°I-5⁶⁸).

- Le Collège de la Trinité

⁶⁵ GROËR, Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVIe siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p., page 53.

⁶⁶ A.D.R., D 2, pièce 11. La pièce n'est pas datée, mais a dû être rédigée aux environs de 1568.

⁶⁷ BRASART Georgette, « Le Collège de la Trinité et la Réforme de Lyon au XVIe siècle », dans : Positions des thèses soutenues à l'école des Chartes, Nogentle Rotron, Daupeley, Gouverneur, 1944. p.9 et suiv.

⁶⁸ GUITTON Georges, *Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV : activités, luttes, suppression, 1640- 1768*, Lyon Procure de la province des jésuites 1953, VI- 303p., en-tête du volume.

- Le Collège Notre-Dame de Bon Secours
- La Maison ou Externat Saint-Joseph

De plus sont placés :

- le Palais archiépiscopal Saint-Jean
- L'église Saint Bonaventure
- L'abbaye d'Ainay

Dans son ouvrage, Pierre Delattre⁶⁹ indique que la province de Lyon posséda également un noviciat et un pensionnat. Ce dernier fut certainement celui appartenant au Collège de la Trinité. Il ajoute à cette liste les dates d'ouverture suivantes :

- 1567 – Collège de la Trinité : 44 Professeurs, 11 Maîtres, 21 Frères.
- 1576 – Pensionnat : 7 Professeurs, 15 Scholastes⁷⁰, 2 Frères.
- 1630 – Collèges Notre Dame : 5 Professeurs, 5 Maîtres, 3 Frères.
- 1600 – Noviciat : 8 Professeurs, 3 Frères.

Les Jésuites s'introduisirent entre les deux pouvoirs dirigeants de la ville : le Consulat exerça l'autorité dans le cadre juridique et le Chapitre de Saint-Jean tint à conserver le contrôle de l'enseignement scolastique. Les directeurs Jésuites se succédèrent, créant un collège irréprochable en matière d'éducation. Les Jésuites furent toutefois expulsés, des années plus tard, hors du royaume à deux reprises, en 1594 puis en 1762.

b. Description à l'apogée de sa gloire

Devenu, selon les Jésuites, « citadelle de la vraie foi »⁷¹ en 1565, le Collège de la Trinité devint un symbole de Lyon. Au faîte de sa prospérité, le Collège compta environ mille-deux-cents élèves, et trois-cents théologiens⁷². L'enseignement Jésuite fut une méthode d'apprentissage considérée comme étant traditionnelle.

Dans les collèges Jésuites, constate Daniel Mornet, il fut interdit aux élèves de parler d'autres langues que le latin, dès le franchissement de la porte principale. Ils étudièrent suivant un enseignement structuré commun à toutes les facultés des arts, avec le Trivium (la grammaire latine, la rhétorique et la dialectique), le Quadrivium (l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique), les Droits (canon et civils), la Médecine, et enfin la Théologie (le dogme, la controverse et l'apologétique)⁷³. En plus des études internes au Collège, il fut obligatoire de pratiquer un catéchisme assidu et d'être présent aux offices plusieurs fois par semaine dans l'église attenante au Collège. On y apprit, en outre, les bonnes manières, la danse, l'escrime ou encore la déclamation. À partir de ces enseignements, le Collège de la Trinité organisa des exercices publics chaque année, aux alentours de juin et juillet, grâce auxquels les régents et professeurs purent présenter à tout Lyon les meilleurs élèves de leurs classes et donner quelques spectacles « édifiants d'activités intellectuelles »⁷⁴.

⁶⁹ DELATTRE Pierre, Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topo-bibliographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus, 1949-1986, T. 01, page 1494.

⁷⁰ Dictionnaire Le Petit Robert 2013 : Scholiaste, ou scoliate : (n.m.) Commentateur ancien, auteur de scolies. Par extension, annotateur, commentateur, érudit.

⁷¹ GROËR Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVIe siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p., page 5.

⁷² LATREILLE André, GUITTON Georges, « Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV ; activités, luttes, suppression (1640-1778) », dans : *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1954, vol. 40, n° 134, p. 133-134.

⁷³ Cours de Madame CLEMENT Michelle, « *Livres imprimés et essor des langues vernaculaires aux XVIe et XVIIe siècles* », dans le cadre du TD de Réflexion de la place de l'Écrit et de l'Image dans l'Histoire des Sociétés, en date du 17 mars 2014.

À cette époque, des écoles consulaires jusqu'aux universités, ces établissements furent « [maîtres] de leurs ressources, libres dans leurs choix et dans leurs programmes, encore que [fondés] par la volonté du roi »⁷⁵. Ainsi, suivant les professeurs ou les villes, les activités varièrent. Le Collège de la Trinité vit de nombreuses pièces de théâtres déclamées dans son enceinte⁷⁶. Cet épanouissement permit au Collège d'être un établissement calme et prospère, qui durant ses grands jours put soutenir la comparaison face aux Universités de province, et parfois même à celles de Paris. Son rayonnement devint notable, les actions d'évangélisation augmentèrent et les professeurs s'établirent de plus en plus dans la ville de Lyon.

Conjointement, les P. Jésuites agrandirent le Collège en annexant petit à petit des maisons voisines. Créé en 1755-1756, un plan⁷⁷, conservé aux Archives départementales, représente le quartier du Collège de la Trinité, légendé des noms des différents bâtiments. Ce plan divisé en plusieurs feuillets fut dessiné à la main et mit en couleurs par Me Claude Contamine, notaire royal, géomètre et commissaire en droits seigneuriaux, sur ordre de la « Très Haute et Très Puissante Dame Madame Anne Françoise Demelun » abbesse de l'abbaye de Saint Pierre. Les extraits furent choisis par rapport à leur mention de bâtiments Jésuites, et posés ci-après dans l'ordre de lecture.

L'illustration n°I-6⁷⁸ ci-dessous mentionne « Les Révérends Pères Jésuites » à l'angle de la Rue des pas Étroits et de la Rue Commarmond, puis plus bas la même mention suivie par le terme « maison ». Ces logements, externes au Collège furent achetés ou donnés aux Pères, pour loger les membres de plus en plus nombreux au Collège.

⁷⁴ GROSCLAUDE Pierre, « Bibliothèques et cabinets » dans : *La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle : contribution à l'histoire littéraire de la province* : thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, Paris, page 361.

⁷⁵ DEHERGNE Joseph, « Note sur les Jésuites et l'enseignement supérieur dans la France d'Ancien Régime (1560-1768) », dans : *Revue d'histoire de l'Église de France*. Tome 57. N°158, 1971. p. 73-82, page 74.

⁷⁶ DESGRAVES Louis, Répertoire des programmes des pièces de théâtre jouées dans les Collèges en France : 1601-1700.

⁷⁷ A.D.R. 27 H, *Plan géographique de tous les Fonds, Maisons, et Héritages situés dans la ville de Lyon et au Faubourg de la croix rousse ; qui sont mouvants de la Rente noble de l'abbaye royale de Saint Pierre de Lyon, fait pendant les années 1755 et 1756.*

⁷⁸ *Idem.*



Illustration I-6: Plan géométrique n°8 et n°10

I- Le Collège de la Trinité ou le Grand Collège

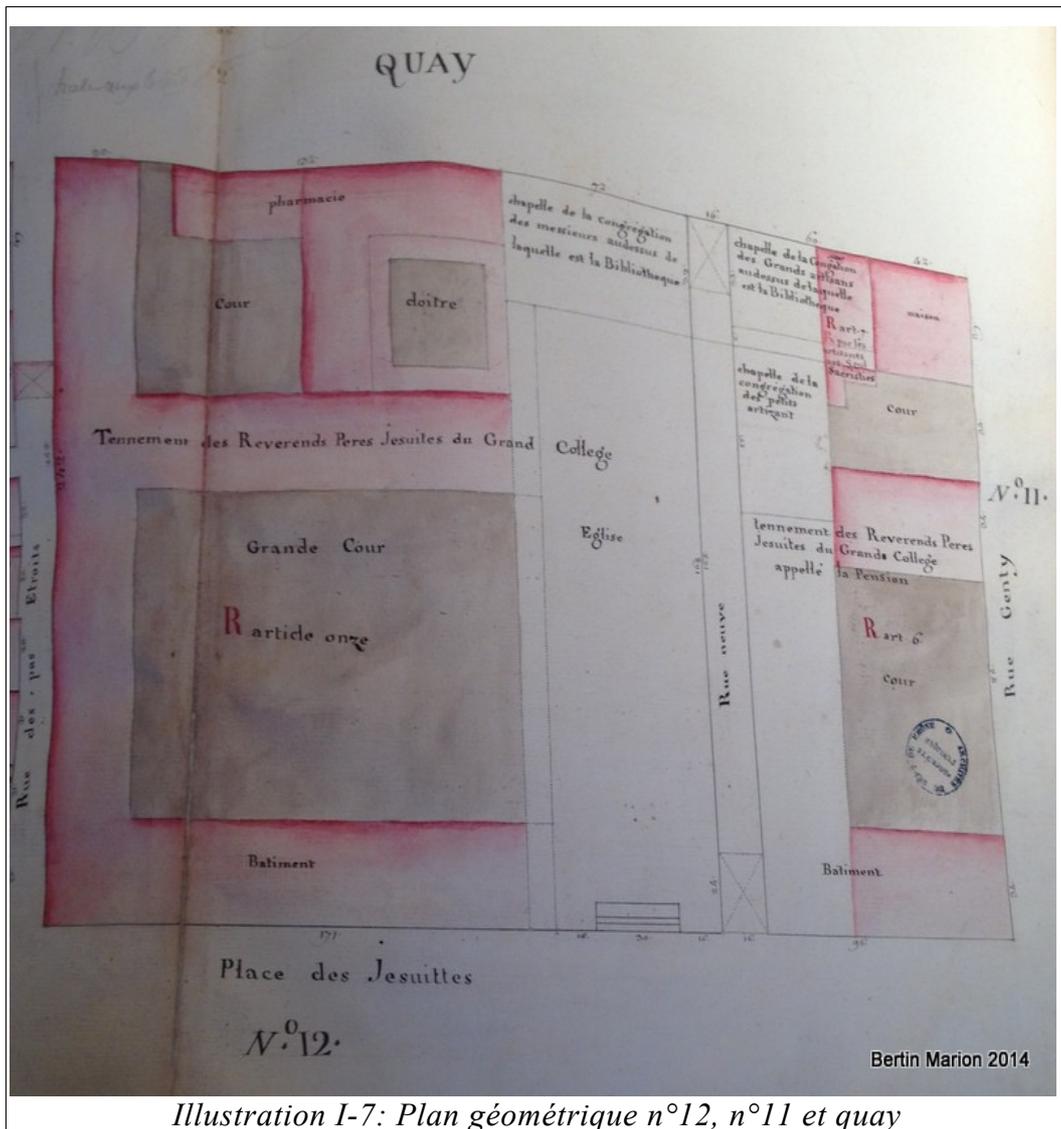


Illustration I-7: Plan géométrique n°12, n°11 et quay

L'illustration n°I-7⁷⁹ ci-dessous est extraite de la même planche du plan. De l'autre côté de la Rue des pas Étroits, se trouvait le « Tènement des Révérends Pères Jésuites du Grand Collège » avec les mentions suivantes : Bâtiment(s), Cour, Grande Cour, Cloître, Pharmacie, Église. Du côté du quay se dressait la Chapelle de la Congrégation des Messieurs, au-dessus de laquelle était la Bibliothèque. Le carré comportant un -X- fut sûrement tracé pour faire le lien avec l'annexe construite par la suite. Ce bâtiment comporte la légende « Chapelle de la Congrégation des Grands Artisans, au dessus de laquelle est la Bibliothèque ». Contre la Rue Neuve se trouva également la Congrégation des Petits Artisans. D'autres bâtiments sont encadrés de la Rue Gentil avec la mention « Tènement des Révérends Pères Jésuites du Grand Collège appelé la Pension ».

⁷⁹ A.D.R. 27 H, *Plan géographique de tous les Fonds, Maisons, et Héritages situés dans la ville de Lyon et au Faubourg de la croix rousse ; qui sont mouvants de la Rente noble de l'abbaye royale de Saint Pierre de Lyon, fait pendant les années 1755 et 1756.*

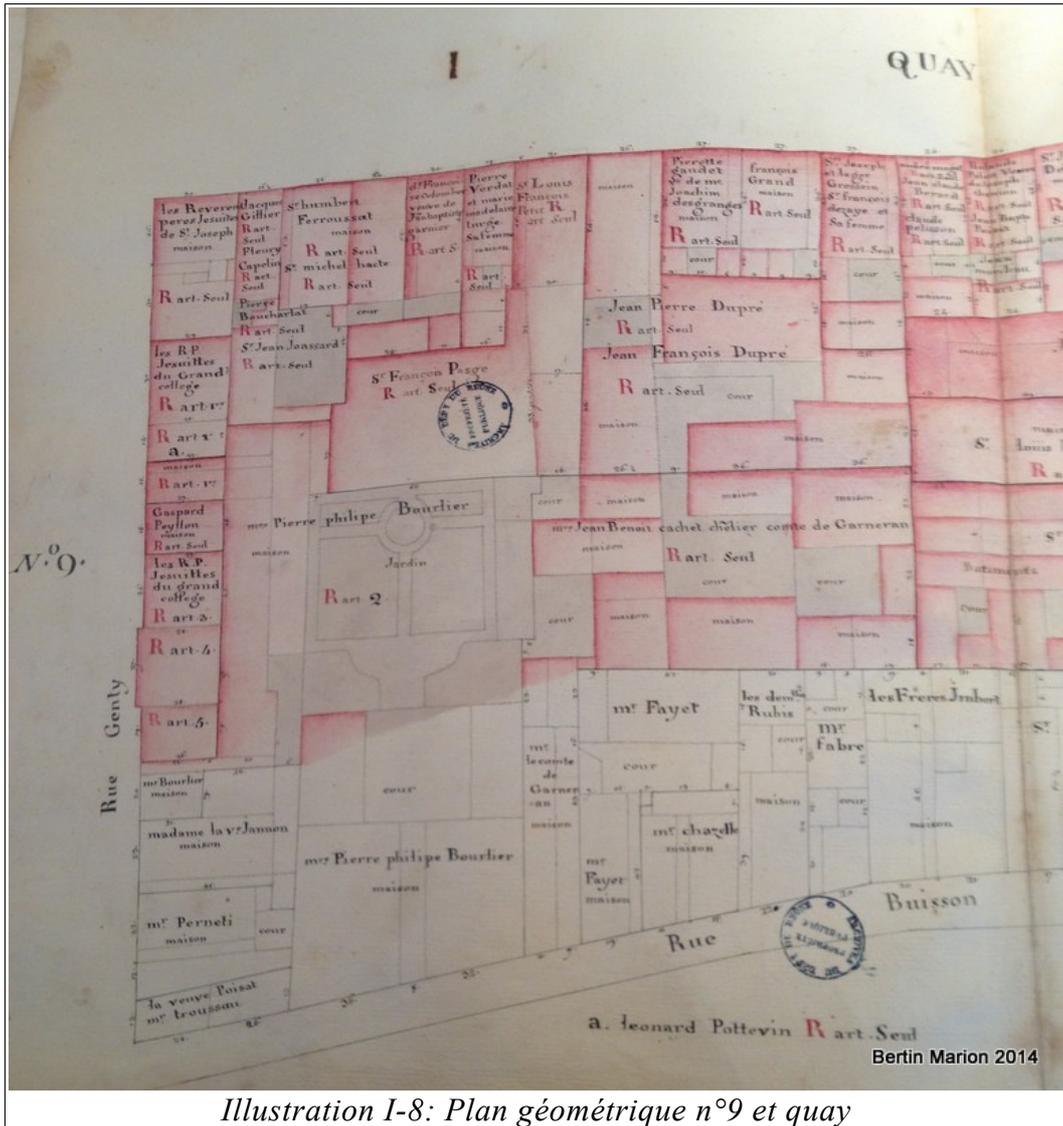


Illustration I-8: Plan géométrique n°9 et quay

Nous retrouvons la Rue Gentil sur l'illustration n°I-8⁸⁰, avec de nouvelles maisons portant les mentions « Les Révérends Pères Jésuites de St Joseph », suivies de deux maisons des « R. P. Jésuites du Grand Collège ».

Cette planche fut originalement plus large, et l'illustration n°I-8 représente la partie gauche. La deuxième partie, s'éloignant du Collège jusqu'à la Place des Cordeliers, ne contient aucune indication de bâtiments Jésuites.

i-La reconnaissance française et européenne

Dans son ouvrage, *Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV*, Georges Guitton propose une création originale, des armoiries identifiant le Collège (illustration n°I-5⁸¹). Les lions héraldiques, représentatifs de la ville, encadrent et soutiennent le symbole de la Compagnie de Jésus (IHS). Une bannière comporte les dates de son étude, M.DC.XL-M.DCC.LXV (1640-1765).

⁸⁰ A.D.R. 27 H, Plan géographique de tous les Fonds, Maisons, et Héritages situés dans la ville de Lyon et au Faubourg de la croix rouge ; qui sont mouvants de la Rente noble de l'abbaye royale de Saint Pierre de Lyon, fait pendant les années 1755 et 1756.

⁸¹ GUITTON Georges, *Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV : activités, luttes, suppression, 1640- 1768*, Lyon Procure de la province des jésuites 1953, VI- 303p., page de titre.



Illustration I-9: Lions héraldiques encadrant le blason Jésuite

Durant cette période de faste, les P.P. Jésuites ouvrirent gracieusement leurs portes aux savants et érudits de Lyon pour que ceux-ci vissent admirer les œuvres contenues entre leurs murs. Certains auteurs également furent invités ou reçus, ce qui leur valut des remerciements publics, que l'on retrouva dans certains ouvrages et qui nous permirent de reconstruire une image de cette période du collège. Par exemple le P. Claude Périer consacra en 1653, en l'honneur de la bibliothèque du Collège et de ses bienfaiteurs, une de ses odes pindariques⁸² longue de vingt huit pages⁸³. Le P. Leyman quant-à lui dédia son ouvrage de théologie morale au P. de la Chaise :

Ceux qui viendront à Lyon vanteront la majesté et la grandeur de la ville ; mais ceux qui visiteront cette bibliothèque se tairont d'admiration, puis avoueront que vous avez élevé là un monument plus durable que l'airain. On ne pourrait, en effet, imaginer un édifice plus noble que celui où vous vous êtes montré l'hôte magnifique de toutes les sciences ; vous avez voulu songer à l'immortalité des hommes savants, de manière non seulement à sauver leur nom de l'oubli, mais encore de travailler splendidement à leur gloire.⁸⁴

Au retour d'un voyage d'ambassade en France en avril 1663, Michel-Ange Mariani écrivit son admiration pour la ville de Lyon à ses amis de Venise : « Les églises, les couvents et les collèges y sont fort considérables, et parmi ces derniers, on remarque celui de la Trinité des PP. Jésuites, où, avec la magnificence d'un monument moderne, fleurit l'étude des sciences et des lettres favorisée par une riche bibliothèque »⁸⁵.

Pendant que la réputation du Collège de la Trinité se répandait par delà les frontières, le P. Auger, confesseur d'Henri III, établit la renommée nationale de l'établissement en utilisant la protection officielle du roi de France.

Des documents des Archives départementales⁸⁶ mentionnent que les monarques français et étrangers furent fréquemment invités lors des festivités, tels

⁸² Pindarique, adj. : Qui est dans la manière de Pindare (auteur grec du 4e siècle av. J.C.)

⁸³ GUITTON Georges, *Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV : activités, luttes, suppression, 1640- 1768*, Lyon, Procure de la province des Jésuites 1953, VI- 303p., page 68.

⁸⁴ LEYMAN, *Théologie morale*, 1674, cité par GUITTON Georges, *Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV : activités, luttes, suppression, 1640- 1768*, Lyon, Procure de la province des Jésuites, 1953, page 68.

⁸⁵ DELATTRE Pierre, *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus*, 1949-1986, T. 01, page 1502.

⁸⁶ A.D.R., D 12.

qu'Henri IV, Louis XIV (1658)⁸⁷, ainsi que Gustave III (roi de Suède), le prince Henri de Prusse ou encore l'archiduc et archiduchesse de Milan. Il devint vite de coutume d'effectuer une visite du collège avant les divertissements. Parmi les visiteurs étrangers, le philosophe John Locke vint admirer la bibliothèque le 22 décembre 1675⁸⁸ et il déclara que la bibliothèque était « une des merveilles de l'Europe ». L'écrivain allemand Gerhard Anton von Halem l'admira pour sa situation et pour les richesses qu'elle renferma :

La bibliothèque des Jésuites est la plus importante. Le bibliothécaire a compté plus de soixante mille volumes, et il prétend que la théologie est au complet. Il nous montra toutes sortes de livres rares, des livres chinois imprimés ou manuscrits. Mais il n'a pu nous montrer un bon catalogue. La salle de la bibliothèque est grande et belle. Ce qui m'a surpris et plus attiré que les livres chinois, c'est la vue qu'on a de la fenêtre ; dans ce lointain, par un temps clair, le Mont-Blanc en sa blanche beauté se présentait extraordinairement bien ; nous ne le revîmes plus.⁸⁹

Avec l'apparition de guides de voyage, des descriptions confirmèrent que le Collège et sa bibliothèque étaient rapidement devenus des endroits incontournables pour les visiteurs de passage à Lyon. Certaines figures importantes furent accueillies même après le changement de direction tel que La Fayette en 1785, ou encore l'écrivain politique français, Jacques Pierre Brissot, en 1782, qui exprima que la position du collège ait « une perspective admirable sur le Rhône »⁹⁰. Cette référence perdura après 1802, comme constaté dans les *Descriptions des Curiosités de Lyon* :

Les bâtiments du lycée sont très-vastes et parfaitement disposés pour un établissement de ce genre, indépendamment du logement qu'y trouvent les professeurs ; l'Académie peut encore s'y fixer commodément, et le pensionnat recevoir 5 à 600 élèves. On en compte maintenant plus de 200, et tout fait présumer que ce nombre s'accroîtra insensiblement ; la bonne tenue des élèves, une nourriture saine et abondante, des professeurs éclairés, des maîtres de quartiers actifs et vigilans, un ordre admirable dans toutes les parties, assurent à ce Lycée les plus grand succès.⁹¹

Le Collège de la Trinité fut célèbre en tant qu'institution et lieu de Curiosités. En tant que Collège, il fut un lieu de passage obligatoire pour les jeunes humanistes lors de leur voyage d'initiation ; en tant que collection à la renommée exceptionnelle, l'intérêt des érudits comme des passionnés se trouvait multipliée. Toutefois, l'engouement des personnalités et de la population face à cet établissement ne permit pas aux Jésuites de subsister durant les crises que connut la Compagnie de Jésus. Une hypothèse est que cette admiration aurait peut-être accéléré la chute des Jésuites.

c.L'expulsion des Jésuites

L'administration Jésuite traversa les monarchies françaises, et la montée de la Compagnie dans le royaume intéressa les souverains successivement. Nous pouvons

⁸⁷ DELATTRE Pierre, *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topo-bibliographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus*, sous la dir. de Pierre Delattre s.j., 1949, Enghien : Institut supérieur de théologie, 1949-1986, page 1535.

⁸⁸ A.D.R., D 12.72.

⁸⁹ *Voyage de Halem*, Paris 1790, éd Arthur Chuquet, page 177, cité par GROSCLAUDE, Pierre, « Bibliothèques et cabinets » dans : *La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle : contribution à l'histoire littéraire de la province* : thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, Paris, page 312.

⁹⁰ GROSCLAUDE, Pierre, « Bibliothèques et cabinets » dans : *La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle : contribution à l'histoire littéraire de la province* : thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, Paris, page 312.

⁹¹ COCHARD Nicolas-François, *Description des curiosités de Lyon*, [S. l. n. d.], 108 p., page 52.

constater qu'un certain nombre d'entre-eux, chacun à leur tour, ont employé un confesseur Jésuite.

Pour la période étudiée dans ce mémoire (1519-1803) :

- François 1^{er} (1515-1547).
- Henri II (1547-1559).
- François II (1559-1560).
- Charles IX (1560-1574).
- Henri III (1574-1589) - P. Auger (1530-1591).
- Henri IV (1589-1610) - P. Coton (1564-1626).
- Louis XIII (1610-1643) - P. Coton (1564-1626).
- Louis XIV (1643-1715) - P. de La Chaise (1624-1709).
- Louis XV (1715-1774).
- Révolution 1789.

Malgré la haute position de ces membres dans la monarchie, cela ne protégea pas la Compagnie des tourments de la politique.

Les Jésuites furent affectés par le discrédit de leurs différents bienfaiteurs et mécènes. L'impopularité croissante d'Henri III, lors de la reconstitution de la Ligue, rejaillit sur le P. Auger et indirectement sur l'ensemble des Pères du Collège⁹².

La Ligue se forma à Paris dès 1585⁹³ à la suite de la mort de l'héritier au trône, François d'Anjou (1554-1584), qui fit du protestant Henri de Navarre (1553-1610) le successeur d'Henri III (1551-1589). Lyon se rangea derrière le duc de Mayenne, Charles de Lorraine, un membre de la Famille Guise. Ce dernier se proclama « Lieutenant Général de l'État et Couronne de France ». En 1588, le Consulat lyonnais se désolidarisa du pouvoir royal, après l'exécution des Guise les 23 et 24 décembre 1588. Lors de la prise du pouvoir royal d'Henri IV, en 1589, la ville de Lyon fit siège contre le roi protestant. Le duc de Nemours Charles-Emmanuel de Savoie (1567-1595) essaya avec ses forces armées de créer à Lyon une principauté indépendante. Le duc et ses troupes furent sur le point de réussir lorsque le roi abjura le protestantisme le 25 juillet 1593.

Tout en réaffirmant sur place son appartenance à la Ligue, le consulat lyonnais avec le duc de Mayenne à sa tête accepta la reconversion du roi (face à des pressions financières). Ils déclarèrent que la ville était retenue prisonnière entre le duc de Nemours (-) et le Pape Clément VII qui ne reconnaissait pas la reconversion du roi. La population mit fin à ces altercations dans la nuit du 6 au 7 février 1594⁹⁴. La population s'empara des principaux points forts de la ville en criant « vive la liberté française » des barricades furent dressées durant la nuit et une réunion exceptionnelle du Consulat expulsa les partisans du duc de Nemours.

L'archevêque entre-temps déclaré gouverneur de la ville (en 1593) tenta de temporiser l'autorité du duc de Mayenne. Mais le peuple se rangea derrière le roi

⁹² BRASART Georgette, « Le Collège de la Trinité et la Réforme de Lyon au XVI^e siècle », dans : *Positions des thèses soutenues à l'école des Chartes*, Nogentle Rotron, Daupeley, Gouverneur, 1944. p.9 et suiv.

⁹³ BEGHAIN Patrice (dir), *Dictionnaire historique de Lyon*, Lyon, Ed. Stéphane Bachès, 2009, article La ligue, p.772.

⁹⁴ *Idem*.

au matin du 9 février 1595 quand Henri IV entra dans la ville⁹⁵. Le lendemain, le consulat fut épuré des partisans de la Ligue. Les Jésuites, quant-à eux, refusèrent de reconnaître ce souverain puisque ce dernier avait été excommunié par le Pape Sixte Quint en 1585⁹⁶.

i-La première vague d'expulsion : 1594-1603

L'expulsion des Jésuites hors du royaume de France survint à la suite de l'attentat contre Henri IV, instigué par Jean Châtel, ancien étudiant parisien du Collège de Clermont, le 27 décembre 1594⁹⁷. En réponse à cet attentat raté, le 29 décembre suivant, le Parlement de Paris, dont la bienveillance envers les Jésuites était limitée, saisit l'occasion de solliciter le roi pour l'expulsion de la Compagnie de Jésus hors du royaume.

Une hostilité générale contre les Jésuites se propagea jusque dans la province de Lyon. Les rumeurs qu'un Jésuite avait attaqué le roi en personne circulèrent. Les autorités lyonnaises, indécises sur les mesures à prendre, tinrent une grande assemblée le 5 janvier. Suite à cette réunion, le Consul interdit aux Jésuites de prêcher ou de confesser la population, de peur d'encourager et d'augmenter le nombre de dissidents. Vers le 13 janvier 1595, ils furent enfermés dans le Collège, étant tout de même autorisés à enseigner leurs leçons sous la garde de quelques soldats.

La délibération parlementaire prit effet le 1er février 1595, avec pour conséquence le bannissement de tous les Jésuites du royaume. Le Collège de la Trinité se vida ainsi de ses professeurs et de ses étudiants. Face à cette perte, les Prévôts des Marchands et Échevins lyonnais appelèrent en 1597 un ancien Jésuite, Mr Antoine Poursan, lui proposant le poste de directeur, mais une fois son statut révélé, il fut rapidement arrêté par les autorités⁹⁸.

Ce bannissement à grande échelle alerta le Pape Clément VIII qui envoya le Père Commolet à Paris pour réconcilier le roi avec les membres de l'Ordre. Ces derniers étaient considérés à cette période comme les agents de la foi chrétienne les plus efficaces depuis la réforme du Concile de Trente⁹⁹. Parallèlement, le P. Aquaviva, général des Jésuites, fit appel au P. Possevin en qualité d'ambassadeur dès 1595¹⁰⁰ pour parlementer avec le roi. Henri IV ne fut pas rancunier envers la totalité de l'Ordre, sachant que certains Jésuites avaient dénoué les conflits avec le pape et annulé l'excommunication portée contre lui par le Pape Sixte Quint quelques années auparavant (en 1585)¹⁰¹. Après quelques années, Henri IV révisa sa décision et accorda en 1604 le droit aux Jésuites de revenir dans le royaume¹⁰².

Le retour des Jésuites eut pour effet de ranimer le Collège de la Trinité. En effet, d'après les archives, seuls trois élèves étaient encore inscrits en 1603. Au printemps

⁹⁵ BEGHAIN Patrice (dir), *Dictionnaire historique de Lyon*, Lyon, Ed. Stéphane Bachès, 2009, article *La ligue*, p.772.

⁹⁶ BRASART - de GROËR Georgette, *Le Collège, agent d'infiltration de la Réforme : Barthélémy Aneau au Collège de la Trinité*, Genève : Drog, 1957, 10 p. [Tiré-à-part]

⁹⁷ PARIS PARLEMENT, *Arrest de la Cour de Parlement contre Iean Chastel escollier estudiant au College des Iesuistes, pour le parricide par luy attenté sur la personne du Roy* (29 déc. 1594, signé Du Tillet), 1595, Paris: Chez Iamet Mettayer, & Pierre L'Huillier, 1595.

⁹⁸ GROËR, Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVIe siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p., page 195.

⁹⁹ Concile œcuménique qui se tint, en 25 sessions, de 1545 à 1549, puis en 1551-1552 et en 1562-1563 à Trente. Ce concile, convoqué par le Pape Paul III et clôturé par le Pape Pie IV, fut la pièce maîtresse et le moteur de la Réforme catholique, ou Contre-Réforme, par laquelle l'Église romaine opposa à la Réforme protestante une révision complète de sa discipline – notamment au niveau des clercs, désormais formés dans des séminaires et contrôlés de près par les évêques – et une réaffirmation solennelle des points dogmatiques – sources de la foi, péché originel, justification, sacrements... – à l'encontre des affirmations protestantes.

GROËR, Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVIe siècle à Lyon*, Paris, 1995, 259 p., page 195.

¹⁰⁰ *Idem*.

¹⁰¹ *Idem*, page 198.

¹⁰² *Idem*, page 199.

1604, la ville de Lyon constata la réinstallation des Jésuites dans le collège, ce qui déclencha dès Pâques une recrudescence d'inscriptions, se chiffrant aux alentours de neuf cent élèves. Ce retour fut souligné en 1606 par la signature d'un nouveau contrat entre les Jésuites et la ville.

À la mort d'Henri IV (en 1610), on comptait mille trois cent soixante et dix neuf Jésuites en province, soit deux cent treize en Aquitaine, deux cent soixante sept à Toulouse, quatre cent trente sept à Lyon, et quatre cent soixante deux disséminés dans les autres régions¹⁰³.

Le Collège de la Trinité subit aussi les conséquences des guerres de religion et de politique qui parcoururent le royaume. La conversion catholique d'Henri IV permit un dénouement des conflits religieux. À Lyon comme dans tout le royaume, les Jésuites pâtirent des actes d'un ancien élève. Mais cet attentat n'étant pas né d'un mouvement général de la Compagnie de Jésus, le roi magnanime revint sur l'expulsion. Ce retour permit aux Jésuites de s'installer plus confortablement qu'auparavant. La période entre 1604 et 1762 fut la plus prolifique pour les Jésuites et leurs Collèges. La seconde rupture fut plus pénible aux Jésuites. Expulsés du royaume par un mouvement commun du Parlement et des religieux, les Jésuites n'eurent d'autre choix que de fuir et laisser leurs biens sur place.

ii-La seconde vague d'expulsion : 1762

La seconde expulsion des Jésuites provoqua des remous « dont la rivalité entre la Sénéchaussée et le Consulat ne suffit point à expliquer l'ampleur »¹⁰⁴. Ces conflits furent effectivement d'une plus large portée.

Les Jésuites furent impliqués dans des querelles politiques dès le début du XVIII^e siècle. Dans son article « Batailles de libelles à Lyon à l'occasion de la suppression de la Compagnie de Jésus »¹⁰⁵, Dominique Varry étudia des *factums* judiciaires. Certaines affaires Jésuites furent mises en exergue par ces impressions. Il fournit l'exemple de Claude Chancey qui, en 1717, poursuivit les Jésuites de la Province de Lyon pour en avoir été évincé sans raison apparente¹⁰⁶.

Au sujet de l'affrontement que les Jésuites ont fait au Sieur Chancey, en le chassant sans cause de la Société, après dix-huit ans de travaux ; ce qui intéresse le public, et toutes les familles du Royaume, & donne lieu à une contestation dont le Parlement est actuellement saisi...¹⁰⁷

Ces affaires lyonnaises remontèrent jusqu'au Parlement de Paris, où les Jésuites n'étaient pas appréciés depuis leur entrée dans le royaume. Une des causes plausibles de l'expulsion des Jésuites fut que le Collège de la Trinité exerça un rôle majeur dans la publication de gazettes plus ou moins tolérées mises en place pour

¹⁰³ *Dictionnaire de Spiritualité ascétique et mystique : doctrine et histoire*, fondé par M. Viller, F. Cavallera, Joseph de Guibert, Paris, Beauchesne, 1937-1995, article Jésuite, page 979.

¹⁰⁴ GROSCLAUDE, Pierre, « Bibliothèques et cabinets » dans : *La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle : contribution à l'histoire littéraire de la province* ; thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, Paris, page 412.

¹⁰⁵ VARRY Dominique, « Batailles de libelles à Lyon à l'occasion de la suppression de la Compagnie de Jésus », dans *Histoire et civilisation du livre*, T.2, Droz, 2006, p.135-168.

¹⁰⁶ *Idem*, citation : BmL, 443262, *Memoire apologétique pour le sieur Claude Chancey, prêtre, docteur en théologie, et prieur de Sainte Madeleine, demandeur. Contre les Jésuites de la Province de Lyon, défenseurs* (À Paris. 1717), 20p. 8^o.

¹⁰⁷ *Idem*.

contrer le Jansénisme. La plus célèbre fut un *Supplément des Nouvelles ecclésiastiques* publiée mensuellement entre 1734 et 1748.¹⁰⁸

Les catholiques furent surpris et même choqués, de constater que les Jésuites installés en France faisaient vœux d'allégeance au Pape, considéré comme souverain étranger. Certains Jésuites furent considérés comme Gallicans, puisque « l'université [de Paris] [admit] le Concile du-dessous du Pape, comme l'Église Gallicane »¹⁰⁹. Cette considération troubla Louis XIV, contrarié de la fidélité des Jésuites envers le Pape Innocent IX. Le roi interdit alors aux religieux toute communication avec leur autorité, dont le Général de la Compagnie, le P. Thyrsé Gonzales, résidant à Rome. Ce conflit fut dénoué par le P. de La Chaise qui mit à contribution son influence à la cour de Louis XIV. Cela amorça toutefois une perte de prestige au Collège royal et au Collège de Paris. Les membres de l'Université de Paris, menacés dans leurs intérêts, et les Jansénistes, froissés dans leurs croyances, s'unirent contre l'établissement des Jésuites de Paris. Certains déclarèrent :

Dans la concurrence de deux commandements opposés fait à un religieux français, l'un par le roi et l'autre par le légitime supérieur [...] c'est un péché grief contre la religion, contre la fidélité et contre la justice d'obéir au (supérieur) général ou au supérieur local au préjudice du commandement du roi¹¹⁰.

Lors de la mésentente du roi, les Jésuites étaient déjà en butte à l'hostilité d'une grande partie des élites de la ville, magistrats, clercs et académiciens.

L'archevêque en place à Lyon, Malvin de Montazet, fut un des acteurs contre les Jésuites, depuis son élévation au rang d'évêque en 1758, aucun soutien aux actions Jésuites ne fut accordé. La population eut vent des conflits via des lettres patentes, des arrêts du parlement, des édits divers, autres textes administratifs et libelles, qui furent imprimés et placardés sur les murs de la ville¹¹¹. Les Jésuites furent par la suite l'objet de voies de fait :

Les Jésuites [furent] insultés sous leurs fenêtres au petit collège plusieurs fois. M. de Rochebaron [marquis de Rochebaron, commandant pour le roi à Lyon] informé leur [fit] des reproches de ce qu'ils n'en [eurent] pas porté leur plaintes. Répondent qu'ils souffriront tout et qu'ils ne diront rien quand même l'on en viendrait presque les battre...¹¹²

À la suite de quoi des ouvrages, contenant des textes Jésuites, furent brûlés en place publique. Un arrêt de la cour du Parlement attesta que le 6 août 1761, cent soixante-seize mille cent vingt-trois ouvrages furent lacérés et brûlés par le bourreau¹¹³. Ce même arrêt enjoignit la population de rapporter les exemplaires des ouvrages jésuites pour les supprimer. Conjointement, ce type de bûcher se produisit dans le sens opposé, et des ouvrages diffamant les Jésuites furent également brûlés sur la place publique.

¹⁰⁸ VARRY Dominique, « Batailles de libelles à Lyon à l'occasion de la suppression de la Compagnie de Jésus », dans *Histoire et civilisation du livre*, T.2, Droz, 2006, p.135-168.

¹⁰⁹ Citation prise par DEHERGNE Joseph, « Note sur les Jésuites et l'enseignement supérieur dans la France d'Ancien Régime (1560-1768) », dans : *Revue d'histoire de l'Église de France*, Tome 57. N°158, 1971. p. 73-82, page 75.

¹¹⁰ *Dictionnaire de Spiritualité ascétique et mystique : doctrine et histoire*, fondé par M. Viller, F. Cavallera, Joseph de Guibert, Paris, Beauchesne, 1937-1995, définition Jésuite, page 1016.

¹¹¹ VARRY Dominique, « Batailles de libelles à Lyon à l'occasion de la suppression de la Compagnie de Jésus », dans *Histoire et civilisation du livre*, T.2, Droz, 2006, p.135-168.

¹¹² *Idem*, citation : BmL, ms. 5423 (1ter), *Chroniques de l'abbé Duret, post 1er août 1761, f° à9 recto*.

¹¹³ *Idem*. ADR. D. 256 (3), Arrêt de la cour de Parlement, du 6 août 1761. À Lyon, P. Valfray, Imprimeur du roi, 1763, 11-[1 bl.] p. 4°.

Publiées anonymement dès 1757, une quantité massive de libelles contre les Jésuites continuèrent jusqu'en 1762. Ces brochures, présentes dans toute l'Europe, couvrirent un large éventail de sujets, du débat théologique à la pornographie¹¹⁴.

L'occasion d'expulser à nouveau les Jésuites hors du royaume, se produisit sous le règne de Louis XV, avec les malversations financières de La Valette¹¹⁵, prêtre Jésuite, alors Provincial de Paris, qui refusa de reconnaître ses méfaits en Martinique¹¹⁶.

Le Parlement chassa les Jésuites de la Province de Paris, le 1er Avril 1762¹¹⁷. Le 6 août 1762, le royaume assista à la suppression de la Compagnie de Jésus. L'exemple fut suivi en 1764 dans toute la France où les Jésuites n'eurent plus d'existence légale. Cependant cette disparition n'atteignit pas simultanément toutes les Maisons de la Province. Les unes, qui se trouvaient dans le ressort des Parlements de Paris, de Grenoble, d'Aix en Provence et de Toulouse, furent fermées dès l'été 1762 ; les autres, comme Dole et Besançon, dépendantes du Conseil souverain de Franche-Comté, et celles de Comtat-Venaissin, qui relevaient du Pape, survécurent quelques années¹¹⁸. Le 21 juillet 1773, le Pape proclama la suppression de la Société de Jésus dans toute la chrétienté¹¹⁹.

L'expulsion des Jésuites fut un tournant religieux important du XVIII^e siècle. La plupart des collèges furent tout-à-fait supprimés, à l'exemple de ceux d'Avignon et de Carpentras en 1768, ou de celui de Nice en 1773. Cependant à Lyon, le Collège de la Trinité était considéré depuis sa création comme un collège municipal. Le Consulat vit dans cet établissement, un organisme officiel de la cité, participant à la renommée de la ville, légitimant Lyon comme place forte de la culture. Le Consulat choisit de prendre part à sa direction. Les Jésuites obligés de quitter rapidement les lieux essayèrent à plusieurs reprises de conserver quelques biens, sans succès.

3. PROBLÈMES DE POSSESSION DU COLLÈGE

Percevant leur expulsion imminente, les Jésuites s'enfermèrent dans l'enceinte du collège. Le Consulat, conscient de la chute de l'Ordre, souhaita récupérer la totalité du *consortium* du Collège, en arguant que depuis la première signature du contrat datant du 1er mai 1565, le collège appartenait à la ville. Les Jésuites, qui en eurent la charge depuis deux siècles environ, affirmèrent que le développement du collège fut en grande partie, sinon uniquement, de leur œuvre.

¹¹⁴ VARRY Dominique, « Batailles de libelles à Lyon à l'occasion de la suppression de la Compagnie de Jésus », dans *Histoire et civilisation du livre*, T.2, Droz, 2006, p.135-168.

¹¹⁵ Antoine La Valette, 1708-1767, prêtre Jésuite français, missionnaire en Martinique. Accusé en 1751, de participations à des opérations commerciales à l'origine d'un scandale financier qui contribua beaucoup à jeter l'opprobre sur la Compagnie de Jésus et précipita son bannissement de France en 1763.

BEGHAIN Patrice, Dictionnaire historique de Lyon, Patrice Béghain, Bruno Benoit, Gérard Corneloup, Bruno Thévenon, 2009, Lyon, Ed. Stéphane Bachès, 2009.

¹¹⁶ *Idem*.

¹¹⁷ 3 GG 154, Extrait des registres du parlement du 23 avril 1762.

¹¹⁸ DELATTRE Pierre, Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topo-bibliographique publié à l'occasion du 4^e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus, 1949-1986, T. 01, page 1494.

¹¹⁹ VARRY Dominique, « Batailles de libelles à Lyon à l'occasion de la suppression de la Compagnie de Jésus », dans *Histoire et civilisation du livre*, T.2, Droz, 2006, p.135-168, « Bulle de N.S.P. le Pape, Clément XIV, portant suppression et extinction de la Société de Jésus. ».

Mettant en avant leur fort investissement tout autant moral que financier dans cette institution, les Jésuites argumentèrent longuement avec le Consulat. Mais dès que la ville fit valoir que tout le Collège et ses affaires étaient sa propriété, les Jésuites attendirent de la part du Consulat une vente publique des biens du Collège, tels le mobilier ou les collections, faite à leur profit. Cette vente n'eut pas lieu. De plus le Consulat commanda aux Jésuites de tout laisser sur place comme indiqué dans l'arrêt du Parlement. Ceux-ci partirent ainsi laissant le collège « en l'état ». Cette condition ne fut pas exécutée par tous les membres, le père Béraud qui ainsi déposa des requêtes pour récupérer à son profit des « médailles, antiques, machines et morceaux d'histoire naturelle » du cabinet du collège. Sa requête datée d'août 1763 ne fut cependant pas validée¹²⁰.

Certains témoins locaux, comme Pierre Adamoli¹²¹ prirent part à ce douloureux débat. En tant que lyonnais, il manifesta publiquement ses convictions sur le fait que les collections appartenaient à la ville de Lyon, qui subventionnait depuis des années les achats de nouveaux ouvrages, et non à la Compagnie de Jésus qui les avait rassemblées. En tant que collectionneur, il rédigea un rapport¹²², accentuant le fait que les livres ne devaient pas être délogés du royaume de France. Il adopta en 1762 le « parti public » déclarant que « le tout doit appartenir aux citoyens »¹²³. Le procureur général Peysson de Bacot annonça dès le mois de mai 1762 son verdict : « la bibliothèque doit appartenir au collège et y rester pour être rendue publique »¹²⁴.

Lors du changement de régence du Collège de la Trinité, les Jésuites ne furent pas les seuls à prétendre à la propriété du Collège. Une fois les Jésuites expulsés, un conflit éclata entre le Consulat et le Bureau des Collèges. Cette période de trouble juridique fut prolifique pour les archives, de nombreux actes furent ainsi consignés¹²⁵.

a.La Reprise des Collèges par la Ville

Le Consulat tint à l'encontre des jésuites des propos diffamatoires tels que : « Il est vrai qu'on [eut] produit dans le mémoire commun un acte du premier may 1565 de mise en possession du P. Auger, par l'officier de la sénéchaussée, mais cette mise en possession [fut] un acte de Juridiction qui se rapproch[a] du contentieux, qui n'[eut] nul trait à l'administration et à la police. »¹²⁶. Les Consuls ajoutèrent, « Le corps de la ville de Lyon a toujours eu l'entière police et direction de Collèges, depuis leur premier établissement en 1527, jusqu'à nos jours. (1763) »¹²⁷. Suite à cette plaidoirie, ils reprirent en main l'administration du Collège.

En 1762, le Consulat fut déclaré propriétaire de tous les « biens, meubles et immeubles » du Grand Collège. Afin de connaître son patrimoine, la ville réalisa

¹²⁰ A.D.R. D 258, dossier 4, Requête signifiée le 29 août 1763 au procureur des créanciers des Jésuites au parlement de Paris, cité par SORDET Yann, *L'amour des livres au siècle des lumières : Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des Chartes, 2001, page 197.

¹²¹ Pierre Adamoli, voir SORDET Yann, *L'amour des livres au siècle des lumières : Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des Chartes, 2001.

¹²² Ms. P.A 79, f°50, Mémoire instructif pour Messieurs les Juges de la Sénéchaussée de Lyon [...] donné au mois d'avril 1762 par Mr Pierre Adamoli, conseiller du Roy.

¹²³ BML, ms. PA 298(10) fol.47, A propos de la notice réservée par le P. de Colonia dans son Histoire littéraire de la ville de Lyon, Lyon, 17228, 2 vol., aux collections et à la bibliothèque du grand collège, cité par SORDET Yann, *L'amour des livres au siècle des lumières : Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des Chartes, 2001, page 351.

¹²⁴ ADR D260, *Procès-verbal de visite du collège de la Trinité par Jean-Claude Pupil de Myon, premier président de la cour des monnaies, Dominique Antoine Pullignieu, conseiller à la sénéchaussée, et Jean-Philibert Peysson de Bacot, procureur général à la cour des monnaies et sénéchaussée, 1er-5 mai 1762*, cité par SORDET Yann, *L'amour des livres au siècle des lumières : Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des Chartes, 2001, page 351.

¹²⁵ A.D.R., dossier 1 D 19 : Bureau des Collèges administration du Collège de la Trinité, bibliothèque (1762-1775). A.D.R 19 H 1. Oratoriens (1739-1790).

¹²⁶ A.D.R., 2-D-62, Séquestre des biens (1762-1763).

¹²⁷ A.D.R., 3-D-1 - 3 D 1 Formation du Bureau des collèges.

l'inventaire général des « titres et papiers » ainsi que des « meubles et effets » des Jésuites¹²⁸. Ils estimèrent également les réparations à effectuer, avec l'aide de Jean-Antoine Morand, architecte, Étienne Brillon, maître maçon, et Paul Perrache, architecte et entrepreneur.

Membres du Consulat, les Prévôts de Lyon alors considérés comme fondateurs, protecteurs et propriétaires du Collège, créèrent le Bureau des Collèges. Ce fut une organisation civile comprenant neuf membres dévoués au bon fonctionnement des Collèges de la ville, comprenant l'Archevêque Malvin de Montazet, un ecclésiastique, un magistrat du présidial, le procureur général du présidial, deux officiers municipaux, deux notables et le principal de chaque collège¹²⁹. Il exista sûrement une liste nominative, cependant il n'en reste aucune trace. Certains noms furent mentionnés dans les archives, comme celui de monsieur Defury, qui refusa le poste de secrétaire du Bureau. Il adressa une lettre à Pupil de Myons où il décrit « le résumé des raisons qui doivent empêcher de confier aux communautés régulières ou séculières la conduite des collèges et autres établissements destinés à l'éducation de la jeunesse, [car la] jeunesse ne doit pas être sous la tutelle de religieux dont la première loi est de ne reconnaître aucune puissance temporelle. »¹³⁰.

Ce Bureau, constatant des conflits d'intérêts pour un si prestigieux Collège, se retourna contre la municipalité, et le conflit dura plusieurs années. Dans ses *Notes et observations pour le Collège de Lyon*, un récit est daté d'avril 1772¹³¹ :

La querelle [fut] lancée par le Consulat de Lyon contre le Bureau du collège de la même ville. [La querelle] a pris sa force dans sept inscriptions que Mr Me les prévôts des marchands et échevins ont fait poser de leur autorité, et sans le consentement de ce Bureau en différents lieux du bâtiment du collège de la Trinité. Après avoir fait effacer celle qu'on [vit] sur la [porte] principale, porte d'entrée depuis plus de 150 ans et qui [n'était] pas conforme à leur vue, dans cette inscription nouvelle, ces officiers municipaux se sont fait donner le titre de propriétaires que l'ancienne ne leur [donnait] pas. Ils s'y déclarent les maîtres, non seulement des bâtiments, mais encore de tout le mobilier qu'il [contenait], sans distinction, sans explication, au mépris des titres anciens, des titres nouveaux accordés par le roy de l'expulsion des jésuites et des actes multiples de propriété qu'ils ont vû faire sous leurs yeux par les collèges sur les biens mobiliers et immobiliers qui leurs appartiennent depuis l'établissement du Bureau actuel. [...] Ce Collège à lieux de se plaindre de l'usurpation faite par le Consulat.¹³²

Ce Bureau des Collèges fut approuvé par le roi Louis XV et celui-ci envoya, le 29 avril 1763, un règlement pour l'administration des Collèges de la ville de Lyon :

¹²⁸ A.D.R., 2 D 65, Séquestre des biens.

¹²⁹ BEGHAIN Patrice, *Dictionnaire historique de Lyon*, Patrice Béghain, Bruno Benoit, Gérard Corneloup, Bruno Thévenon, 2009, Lyon, Ed. Stéphane Bachès, 2009.

¹³⁰ A.D.R., 3-D-1 - 3 D 1 Formation du Bureau des collèges. Copie du 11 mai 1763, d'une lettre écrite par Mr Defury, à l'adresse du Pupil de Myons, A Lyon, le 3 avril 1763.

¹³¹ Ms Coste 1043. Notes et observations des administrateurs du bureau des Collèges de Lyon, relatives à la prise de possession desdits Collèges et aux sept inscriptions placées par le consulat dans les bâtiments du Collège de la Trinité sans le consentement dudit Bureau. [S. l. n. d. ?]

¹³² Ms Coste 1043. Notes et observations des administrateurs du bureau des Collèges de Lyon, relatives à la prise de possession desdits Collèges et aux sept inscriptions placées par le consulat dans les bâtiments du Collège de la Trinité sans le consentement dudit Bureau. [S. l. n. d. ?]

- Article premier, le Collège de la Trinité & celui de Notre-Dame de notre ville de Lyon, seront & demeureront conservés, confirmant en tant que besoin [...] l'établissement desdits Collèges.
- Article 2, Le Collège de la Trinité sera composé de cinq régents pour les Sixièmes, Cinquième, Quatrième, Troisième et Secondes classes, d'un professeur de Rhétorique, de deux professeurs de Philosophie et de deux professeurs de Théologie. [...]
- Article 4, Il n'y aura qu'un bureau pour l'administration desdits deux collèges, lequel sera tenu dans une des salles de celui de la Trinité, & feront appelés audit Bureau, le supérieur dudit collège, & le principal de celui de Notre Dame, pour les affaires qui auront rapport à chacun desdits collèges, au quel cas ils y auront voix délibérative. [...]
- Article 12, Les Prévôts des Marchands et Échevins de notre dite ville, fixeront le jour de l'exercice littéraire porté par l'article précédent (le jour de la fête de saint Louis) & y seront invités, ainsi qu'aux thèses de philosophie et de Théologie, & à tous autres exercices, par des programmes envoyés à chacun d'eux par ledit Bureau, qui pourra inviter aussi ceux de ladite ville qu'il jugera à propos.
- Article 13, lesdits Prévôts des Marchands et Échevins seront pareillement invités, par ledit bureau, à la susdite distribution des prix (littéraires) & elle sera précédée, suivant l'usage, d'un panégyrique de notre très cher & très honoré Seigneur & bisaïeul le Roi Louis XIV, de glorieuse mémoire, qui sera prononcé en François par un professeur dudit collège.
- Article 14, Lesdits officiers municipaux continueront de jouir dans ledit collège, des honneurs attachés à leur qualité de fondateurs d'icelui, & en conséquence, lorsqu'ils se rendront le jour de la sainte Trinité en la Chapelle dudit Collège, pour y entendre la Messe, ils seront reçus à la porte sur le pavé de la rue, par les supérieurs, professeurs, régents & officiers du Collège, conduits par eu à ladite chapelle, où ils seront placés sur des bancs tapissés & préparés au pied de l'autel, & après la célébration du service Divin, il leur sera présenté par ledit Supérieur, suivant l'ancien usage, un cierge de cire blanche, du poids de trois livres, auquel sera attaché un écusson aux armes de ladite ville. [...]¹³³.

Lors de la rédaction du précédent *Règlement*¹³⁴, le roi inséra un article confirmant la position et la régence du Bureau : « Les biens et les revenus desdits collèges seront régis par ledit Bureau, & ce qui leur a été donné et accordé par Nous ou par les Rois nos Prédécesseurs, continuera de leur être payé ou délivré en la manière accoutumée. [...] Sans que ladite congrégation puisse connaître ni se mêler, en aucun cas, de l'administration des biens et revenus du collège de la trinité, même des bénéfices qui y ont ou y seront unis. ». Par ces mots, le roi protégea la nouvelle direction de futures querelles de possessions envers la congrégation choisie pour perpétuer l'enseignement dans les collèges de la ville de Lyon.

Le Bureau d'administration ne souhaita pas abandonner son Grand Collège à des mains inexpertes, et considéra que toute éducation d'élite était en rapport avec la

¹³³ A.D.R., 3-D-1 - 3 D 1 Formation du Bureau des collèges, règlement pour l'administration des Collèges de la ville de Lyon.

¹³⁴ Idem

religion. Le Bureau choisit alors de transmettre une partie de la direction desdits Collèges à un Ordre religieux déjà présent et actif dans Lyon.

b.La double administration

Dès 1762, des délibérations consulaires furent prises au sujet du remplacement des Jésuites à la direction de l'établissement. De nombreuses propositions furent apportées par les supérieurs du séminaire de Saint Irénée. En 1763, le Bureau des Collèges prit sa décision, et confia l'enseignement du Grand Collège aux Oratoriens, et celui du Petit Collège¹³⁵ aux Pères du séminaire Saint-Charles. Le contrat fut signé le 3 février de la même année¹³⁶, confiant au Père d'Anglade la conduite du Collège de la Trinité.

Le roi entérina le choix porté sur les Oratoriens. Il fut difficile de déterminer si celui-ci l'approuva où s'il fut le premier instigateur de cette idée car dans les lettres patentes, Louis XV ordonna, dans l'article cinq, que « le collège de la Trinité sera desservi à compter de premier novembre prochain par les Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire »¹³⁷.

Le Bureau des Collèges géra la logistique, en fixant par exemple l'administration matérielle, les heures de classe et les dates des vacances. Les Oratoriens essayèrent de moderniser l'enseignement en accordant une part plus importante à l'histoire et aux sciences physiques. Il sembla cependant que leur pédagogie fut moins efficace que celles des Jésuites, à moins que ce ne fût le manque de renommée. La prospérité du Grand Collège en fut touchée et diminua sensiblement ; des bâtiments furent alors loués ou rachetés par des particuliers¹³⁸.

4. LES ORATORIENS

Implantés en France à l'initiative de Pierre de Bérulle (1575-1629), l'Ordre de l'Oratoire de Jésus, fondé en 1611, était une formation de prêtres, nommés Oratoriens, dont la vocation était « de remettre en l'honneur l'éminente dignité de l'état sacerdotal »¹³⁹. Ils s'investirent dans une mission d'apostolat développant leur congrégation avec l'ambition de créer « une pépinière de prêtres ». Toutefois l'article de Daniel-Odon Hurel signale « [qu']à la différence des Doctrinaires, les Oratoriens [ne furent] jamais soumis à des vœux qui auraient fait d'eux des catégories juridiques et n'[acceptèrent] que les vœux de servitude à Jésus Christ et Marie »¹⁴⁰. En 1630, sur soixante-treize maisons détenues par la congrégation, près de cinquante furent de simples résidences, on compta cependant déjà dix-sept collèges, quatre séminaires et quatre maisons d'études¹⁴¹. Après l'expulsion des

¹³⁵ A.D.R. 2 D 1. Description du Collège Notre-Dame : En 1630, les Jésuites eurent un tel succès auprès de la bourgeoisie lyonnaise qu'il fallut créer un second collège. Gabrielle de Gadagne veuve de Jacques de Miolans, lieutenant général du Gouvernement de Lyonnais, donna 24 000 livres aux Jésuites pour ériger un second collège « en deçà de la Saône, du côté de Fourvière ». Le roi Louis XIII approuva le don ; le Collège Notre-Dame ou Petit Collège fut construit à peu près à l'emplacement de l'actuelle mairie du 5e arrondissement de Lyon.

¹³⁶ A.M.L. BB 331, folio 34, Contrat du 3 févr. 1763, article 16.

¹³⁷ A.D.R., 3-D-1 - 3 D 1 Formation du Bureau des collèges, *Règlement pour l'administration des Collèges de la ville de Lyon*.

¹³⁸ A.D.R., 3-D-4, Registres du Bureau des collèges, 1775-1790. « Acquisition d'une moitié de maison, Rue gentil, le Collège de la Trinité étant propriétaire de l'autre moitié ».

¹³⁹ HUREL Daniel-Odon, *Guide pour l'histoire des ordres et congrégations religieuses* (France, XVIe-XXe siècles), 2001, 468 p., Article Oratoriens, p. 201.

¹⁴⁰ *Idem*

¹⁴¹ *Idem*

Jésuites, les Oratoriens reprirent sur l'ensemble du territoire sept de leurs collèges, dont ceux de la ville de Lyon.

Leur installation à Lyon est attribuée à l'archevêque Denis-Simon de Marquemont en 1617, qui les installa dans une maison à Saint-Jean. À la suite de la suppression de la Compagnie de Jésus, les Oratoriens développèrent une activité enseignante.

Ceux-ci furent sollicités par le Consulat sur la suggestion de l'archevêque Malvin de Montazet pour remplacer les Jésuites au Collège de la Trinité. Dans le premier temps les Oratoriens conservèrent leur logement initial. À partir de 1763, les Oratoriens fournirent au Consulat un supérieur, un économiste, un préfet et douze professeurs qui s'installèrent dans le Collège pour la bonne tenue de l'établissement¹⁴².

Le P. D'Anglade annonça l'autorisation de la Congrégation de l'Oratoire dans le collège après la délibération du Bureau le 19 juin 1766¹⁴³. S'ils furent établis dans le Collège en 1763, le Contrat fut signé le 25 janvier 1766.

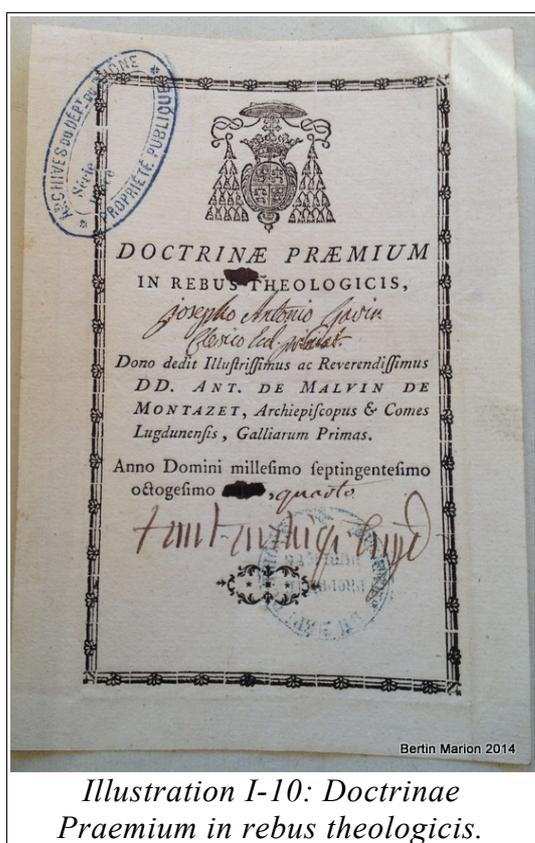
Les Prévôts des Marchands et Échevins de la ville de Lyon [...] et M. Laurent d'Anglade Prêtre du diocèse de la Congrégation de l'Oratoire [...] sommes convenus à ce qui suit : Que MM les Prévôts des Marchands et Échevins, remettent et accordent à perpétuité à la dite Congrégation de l'Oratoire la Direction, Conduite et Enseignement des Études cy-devant établies au grand collège de Lyon appelé [sic] Collège de la Trinité, pour tenir, exercer, conduire le Collège, et y enseigner gratuitement les étudiants qui s'y présentent le tout suivant les usages et le régime de ladite congrégation et la méthode de l'université de Paris adoptée dans les collèges de la congrégation. [...] Dans l'exercice et enseignement dud. collège, lad. Congrégation fournira seize ecclésiastiques de lad. congrégation.[...].

Dans l'objectif d'occuper les places laissées vacantes par les Jésuites, ils s'impliquèrent également dans la vie intellectuelle lyonnaise¹⁴⁴. Ils continuèrent également les événements publics prouvant la valeur de l'enseignement du Collège, comme des spectacles ou des remises de prix à l'intérieur du bâtiment ou sur la place publique. Chaque année, le 25 août, se tint la fête de Saint Louis et en l'honneur des puissants monarques, la ville de Lyon procéda ce jour à une distribution de prix.

¹⁴² BEGHAIN Patrice, Dictionnaire historique de Lyon, Patrice Béghain, Bruno Benoit, Gérard Corneloup, Bruno Thévenon, 2009, Lyon, Ed. Stéphane Bachès, 2009, article Oratoriens, page 930.

¹⁴³ A.D.R., 3-D-1 - 3 D 1 Formation du Bureau des collèges, feuillet 27, daté du 23 février 1769.

¹⁴⁴ BEGHAIN Patrice, Dictionnaire historique de Lyon, Patrice Béghain, Bruno Benoit, Gérard Corneloup, Bruno Thévenon, 2009, Lyon, Ed. Stéphane Bachès, 2009, article Oratoriens, page 930.



Un document des Archives départementales mentionne que Mr Gavin remporta un prix aux Conférences de théologie qui se firent tous les samedis de l'année au collège de la Trinité. (Illustration n°I-10 : *Doctrinae Praemium in rebus theologicis*¹⁴⁵.)

Les Conférences de théologie ne furent pas les seules disciplines en concours. Mr Juvicot remporta le deuxième prix de narration française et Mr Gaillot reçut « l'accessit de Diligence et l'accessit de Mensive »¹⁴⁶.

Toutefois leur direction du Collège de la Trinité fut assez courte, de 1763 à 1793. Durant ce laps de temps, les Oratoriens ne purent probablement pas se développer comme avaient fait les Jésuites durant environ deux siècles. De plus, leur direction, partagée avec le Bureau des Collèges, ne leur permit pas une gestion totale. De ce fait les comparer avec les Jésuites serait malvenu. Le Consulat ne laissa que peu de marge de manœuvre aux Oratoriens, car la municipalité avait de grands projets pour son collège : l'ouverture publique des collections.

a. Un Collège public

Durant cette période Oratorienne le Consulat fit face à de nouvelles demandes de la part du grand public. La querelle des Jésuites réveilla un sentiment d'appartenance publique face aux collections du Grand Collège. Auparavant jalouées, ces collections participèrent à une édification d'une plus grande échelle.

À la tête de nombreuses administrations, la ville choisit de transformer sa gestion. Avec deux écoles à sa charge, le Collège de la Trinité et le Collège de Notre-Dame, le Consulat décida de mettre en commun les collections de leurs deux bibliothèques avec celles de la bibliothèque publique déjà existante.

En 1731, la bibliothèque publique dite « des Avocats », fut l'héritage de Pierre Aubert (1642-1733) ancien avocat et échevin de la ville de Lyon. Avec son legs de six mille deux cent volumes, il s'investit dans la création d'une bibliothèque publique. Placée à l'intérieur de l'Hôtel Fléchères, elle fut ouverte le premier

¹⁴⁵ A.D.R. 4 D 28.

¹⁴⁶ *Idem*

décembre 1733¹⁴⁷. Le Consulat y réunit les collections dont il fut légataire. Les dons considérés comme fondateurs furent ceux de Pierre Aubert en 1731, de Claude Brossette en 1733 et du chanoine Saint-Michel en 1738.

L'aboutissement de toutes ces entreprises permit d'ouvrir les portes de la bibliothèque du Collège de la Trinité au public, à l'image d'autres villes telles que Toulouse, Douai ou Reims¹⁴⁸. Les pères de l'Oratoire refusèrent en premier lieu l'ouverture des portes de la bibliothèque, du médaillier et de l'Observatoire. À quoi le Consulat répondit et envoya Monsieur Bertin, premier échevin, Monsieur Sponton, échevin et Monsieur Prost, procureur général, pour l'apposition d'inscriptions pour notifier que les Prévôts des Marchands et Échevins de la ville de Lyon furent « fondateurs, protecteurs et propriétaires de ce collège »¹⁴⁹. Le 18 février 1768 le Consulat se déclara « libre de rendre ladite bibliothèque publique ainsi et quant il le jugera à propos et néanmoins toujours sous la garde de ladite congrégation »¹⁵⁰.

Les collections du Collège de la Trinité furent ainsi mises en commun avec les autres bibliothèques de la ville de Lyon en 1765. L'établissement fut rendu public, mais il reste difficile de certifier que le collège en tant que tel fut ouvert à tous les élèves à partir de la même période, ou si celui-ci pâtit de la mise en exergue de la bibliothèque.

b. La fin d'une ère

Avec la Révolution de 1789, toute la France est en ébullition. À Lyon une contestation du pouvoir en place fut lancée le 29 mai 1793. Un mouvement révolutionnaire fut amorcé par le soulèvement des lyonnais contre Marie-Joseph Chalier et ses amis, conjointement au coup de force des Montagnards contre les Girondins à Paris¹⁵¹.

L'ouverture du procès de Louis XVI divisa ces derniers sur les mesures à prendre quand au sort de celui-ci. Les Girondins cherchèrent à retarder le jugement du roi, au contraire des Montagnards, plus radicaux, qui souhaitèrent une rupture définitive avec l'ancien régime pour fonder la République. Le procès du roi commença le 11 décembre 1792, et il fut guillotiné le 21 janvier 1793 sur la place de la Révolution. Pour le contrôle de l'Assemblée nationale et de la Révolution, les Girondins et Montagnards entrèrent dans une lutte acharnée. Lyon renversa les Montagnards, contrairement à Paris qui arrêta les Girondins.

La ville de Lyon fut ainsi considérée à contre-courant de l'histoire révolutionnaire et elle apparût aux yeux de la Convention comme une ville rebelle. Lyon, en se soulevant, mit à l'épreuve les fondements de la République « unité et indivisibilité ». La ville de Lyon réclama un autre type de République que celle proposée par les Montagnards, ce qui décida Paris à déclarer Lyon ville Contre-Révolutionnaire. Le 4 août 1793 la Convention décida d'assiéger les villes contestataires¹⁵².

Dès le 7 août la Convention déferla à Lyon. Un fait incongru eu lieu à l'Observatoire, les Pères Roubies, Bovet et Billet, membres de l'Oratoire, tous scientifiques postés à l'Observatoire pour leurs recherches, changèrent de point de mire. Ils pointèrent leurs

¹⁴⁷ SORDET Yann, *L'amour des livres au siècle des lumières : Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des Chartes, 2001, page 58. Règlement de la bibliothèque publique fondée par Me Aubert, extrait des registres de délibérations consulaires du 29 décembre 1731, A.M.L. GG. 155.

¹⁴⁸ JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Des jésuites et de la bibliothèque de Lyon », dans FOUILLOUX Étienne, HOURS Bernard, *Les Jésuites à Lyon XVIe-XXe siècle*, Lyon, éd. ENS édition, coll. « sociétés, espace, temps », 2005, page 104.

¹⁴⁹ Ms Coste 1043. Notes et observations des administrateurs du bureau des Collèges de Lyon, relatives à la prise de possession desdits Collèges et aux sept inscriptions placées par le consulat dans les bâtiments du Collège de la Trinité sans le consentement dudit Bureau. [S. l. n. d.].

¹⁵⁰ A.D.R. D. 265, folio 19, délibération du jeudi 18 février 1678, cité par SORDET Yann, *L'amour des livres au siècle des lumières : Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des Chartes, 2001., page 58.

¹⁵¹ BEGHAIN Patrice, *Dictionnaire historique de Lyon*, Patrice Béghain, Bruno Benoit, Gérard Corneloup, Bruno Thévenon, 2009, Lyon, Ed. Stéphane Bachès, 2009, article Siège page 1244 à 1246.

¹⁵² *Idem*.

télescopes vers la terre pour prévenir l'autorité en place des manœuvres et autres mouvements des troupes de l'armée et prévinrent l'autorité en place des manœuvres des troupes armées¹⁵³.

Le pouvoir parisien mis peu de temps à s'imposer dans les grandes villes : la ville de Marseille fut soumise le 25 août 1793, Bordeaux le 18 septembre et Lyon le 9 octobre. Dans la plupart des villes reconquises, une répression brutale s'organisa et environ deux milles personnes furent tuées à Lyon.

Par le décret de l'assemblée législative en date du 18 août 1792, l'Oratoire de Jésus fut supprimé, comme nombre d'autres congrégations séculières. Lyon vécut le départ des Oratoriens en 1793. La congrégation détenait alors sur l'ensemble du territoire trente collèges, huit séminaires (en incluant celui associé au Collège de la Trinité de Lyon), quatre maisons d'institutions (deux à Paris, une à Aix, une à Toulouse), deux maisons d'études et quarante cures. Par la suite, ce groupe religieux devint un corps enseignant laïc, une transformation en lien direct avec le refus des membres de l'Ordre de formuler des vœux cléricaux¹⁵⁴. La Révolution supprima les ordres monastiques, et avec eux la conservation et l'entretien des bibliothèques ; cela signa la disparition des bibliothécaires. La garde provisoire des ouvrages fut confié en 1790 à François Tabard, ancien professeur d'humanités, à qui fut adjoint le libraire Raynal¹⁵⁵. En août 1793 des scellés furent posés sur les portes de la bibliothèque. Lyon endura la confiscation des bibliothèques des anciens ordres religieux, et leur transfert dans des dépôts littéraires. Dès 1794, les délégués de la Convention firent un tri pour la Bibliothèque nationale et remplirent une vingtaine de caisses¹⁵⁶.

La Révolution infligea de nombreux dommages. Les républicains, installés au fort Montessuy, accablèrent la bibliothèque et le bâtiment de la Trinité sous les bombes et les boulets :

Le feu violent, prolongé pendant plusieurs jours causa de grands dommages. La toiture de l'édifice et le beau plafond de la grande salle s'effondrèrent sous les projectiles [...]. Un autre [boulet] éventra un des globes astronomiques. Des balles atteignirent et mutilèrent des in-folio dans la section histoire et un biscaïen coupa en deux le bel exemplaire de l'édition originale de Tacite, vénérable in-folio imprimé en 1470 par Vindelino de Spire. Ces désastres étaient grands.¹⁵⁷

Les détails en furent connus par une lettre de Delandine écrite au préfet, le 17 nivôse an XIII (5 janvier 1805) avec en exemple l'utilisation par les soldats des ouvrages comme combustibles¹⁵⁸.

¹⁵³ Ils indiquèrent aux défenseurs de Lyon les manœuvres des troupes de l'armée lors du Siègle de Lyon. NIEPCE Léopold, *Archéologie lyonnaise*. Tome 03, 1881, Lyon : H. Georg, 1881, page 214.

¹⁵⁴ HUREL Daniel-Odon, *Guide pour l'histoire des ordres et congrégations religieuses* (France, XVIe-XXe siècles), 2001, 468 p., Article Oratoriens, p. 201.

¹⁵⁵ JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Des Jésuites et de la bibliothèque de Lyon », dans FOUILLOUX Étienne, HOURS Bernard, *Les Jésuites à Lyon XVIe-XXe siècle*, Lyon, éd. ENS édition, coll. « sociétés, espace, temps », 2005, page 106.

¹⁵⁶ *Idem*, page 107.

¹⁵⁷ Ms1701. MONFALCON, Jean Baptiste, *Étude sur les bibliothèques de la ville de Lyon depuis les origines jusqu'à nos jours*, 111fol (1871-1872), f°13.

¹⁵⁸ *Idem*, f°21.

De la direction Trinitaire à celle des Oratoriens, une constante ressort, celle de l'importance de construire un Collège solide, pilier de la culture et de l'enseignement. Une aube nouvelle se leva sur le Collège avec l'installation des Jésuites entre ses murs. Le Consulat multiplia les prises de positions pour rester fondateur et propriétaire du Collège de la Trinité. Ainsi lors de l'expulsion de la Compagnie de Jésus, la municipalité conserva son Collège en l'état et la mit entre les mains de nouveaux religieux conciliants.

Il est à retenir de l'épisode du bannissement des Jésuites de France deux éléments importants pour l'histoire des collections. Le premier fut d'abord l'occasion d'une véritable intervention des pouvoirs publics, officiers municipaux et gens du roi en un seul mouvement. Ils se prononcèrent sur le statut, les fonctions et la destination des collections en imposant un droit du public. La nouveauté de l'événement tint aussi du fait qu'il ne fut pas isolé, mais assez généralisé en France. Dans d'autres villes que Lyon, notamment à Toulouse, Douai et Reims, il fut observé ce même mouvement de création de bibliothèques publiques bénéficiant de la confiscation des collections Jésuites. Le second élément, qui a comme le premier une connotation de précurseur, est l'opération d'inventaire de ces collections sur lesquelles l'autorité publique avait posé son droit. Ces inventaires permettent aujourd'hui encore d'étudier les collections anciennes ainsi que le montrera la seconde partie de cette étude, la Bibliothèque du Collège de la Trinité.

II-LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque subit les événements de son Collège, mais de sa création à sa fermeture, le Collège de la Trinité demeura un lieu d'enseignement d'une grande réputation. Années après années, la progression du Collège permettait de meilleures conditions pour les travaux et les recherches. Le développement de cet établissement était en relation direct avec le dévouement du personnel et de l'intérêt prodigué par les bienfaiteurs.

La création de bibliothèques de congrégations religieuses était une pratique courante. Des bibliothèques Jésuites furent établies dans chaque collège de leur communauté. Celle du Collège de la Trinité eut très vite une excellente renommée. L'axe d'étude dans cette partie tient à expliciter l'évolution d'une bibliothèque dans un Collège qui permit le développement de celle-ci d'un état de petite bibliothèque de communauté à une bibliothèque publique. Les débuts de la bibliothèque du Collège commencent alors même qu'aucune pièce ne fut préparée à son intention. Les livres, utiles à la préparation des programmes scolaires, étaient disséminés dans chaque espace disponible. La mise en place d'un local pour la Bibliothèque fut assez tardif par rapport à l'installation des Pères Jésuites entre les murs, mais dès sa mise en forme, elle était grandiose.

1. UNE BIBLIOTHÈQUE AU COLLÈGE DE LA TRINITÉ

Lorsque le Collège fut créé, la présence d'une bibliothèque était considérée comme un élément prestigieux pour l'établissement. Au XVI^e siècle, la possession de livres, à hauteur de cette collection, était inaccoutumée de part le caractère onéreux des ouvrages. Comme tout lieu d'enseignement, le Collège de la Trinité avait besoin d'ouvrages pour l'instruction apportée aux élèves. Néanmoins, à cette période, les élèves du collège ne furent pas autorisés à consulter l'intégralité de la collection, seuls les professeurs les utilisèrent pour compléter et agréments leurs leçons.

a.Migration des livres

L'hypothèse émise concernant la possession des ouvrages s'axe sur la première régence Trinitaire¹⁵⁹ [*Constitutiones ordinis trinitatis*], suivie de la régence civile mise en place à partir de 1519. Cependant la migration des ouvrages des différentes pièces du Collège en un seul local s'effectue sous la direction des Jésuites, qui souhaitèrent regrouper les livres afin d'en faciliter l'accès pour les enseignants. Il est cependant difficile de déterminer si les ouvrages acquis sous la direction consulaire demeurèrent à l'intérieur du Collège ou s'ils furent déplacés par les différents propriétaires.

Sous la direction Jésuite, il était d'usage que chacune des chambres du collège fut munie d'une petite bibliothèque à la disposition de l'occupant. Cet arrangement, permettant l'accès aux ouvrages, était le prélude d'une bibliothèque, au sens moderne du terme.

¹⁵⁹ HENRYOT Fabienne, entretien individuel avec l'auteur , 6 juin 2014 , Enssib.BERTIN Marion | M1 CEI | Mémoire | juin 2014

Dans les chambres se trouvent selon l'usage de France des bibliothèques fermées et couvertes par des planches ; elles sont longues de neuf ou dix palmes, larges de sept ou huit, un peu plus hautes que longues. On dirait de petites chambres enfermées dans les grandes. À l'intérieur se trouve une table et tout autour des étagères bien disposées, ce qui permet dans un espace assez étroit d'avoir un assez grand nombre de livres de belle impression et de lire, écrire et méditer à son aise.¹⁶⁰

Les occupants des différentes chambres mirent en évidence la problématique liée à l'organisation de l'espace au sein de l'établissement, due notamment, par l'apport continu de nouveaux ouvrages dans les bibliothèques présentes dans chacune des chambres.

Le P. Pierre-Jean Perpinien, dans une lettre rédigée à Lyon, datée du 8 des calendes de décembre [sans date], décrit que les livres étaient placés sur des tablettes adossées aux murs des corridors et des vestibules qui séparaient les divers dortoirs¹⁶¹.

Le Collège reçoit fréquemment des livres nouveaux, il en est peu à peu encombré et les doctes habitants de la maison ne savent bientôt plus où mettre leurs richesses bibliographiques. [...] On voyait des livres partout dans les classes et les cellules des pères, sur les tables dans des coffres et des placards¹⁶².

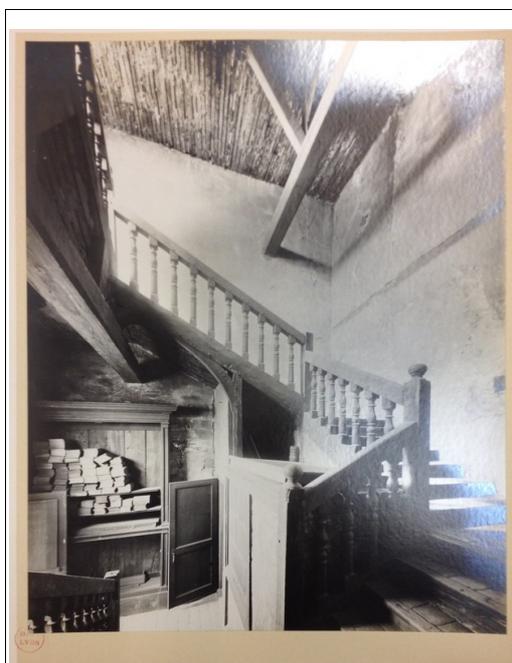


Illustration II-1: Escalier du Collège

¹⁶⁰ GROËR Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVIe siècle à Lyon*, Paris : Publisud, 1995, 259 p., p.99, *Lettre du P. Perpinien au père Barthelemy Romano* datée du 23 novembre 1565.

¹⁶¹ COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET DES ARCHIVES, *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, 1878, page 9.

¹⁶² JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Des Jésuites et de la bibliothèque de Lyon », dans FOUILLOUX Étienne, HOURS Bernard, *Les Jésuites à Lyon XVIe-XXe siècle*, Lyon, éd. ENS édition, coll. « sociétés, espace, temps », 2005, page 96.

L'accumulation des livres engendra la diminution, voire la disparition, de l'espace disponible. Ceux-ci étaient déposés dans les couloirs, stockés dans les chambres et entreposés sous les escaliers, semblable à l'image ci-dessus (Illustration n°II-1¹⁶³).

L'encombrement de plus en plus important, le manque d'espace, et les difficultés qui en résultèrent (notamment pour la recherche d'ouvrages et leur consultation), mena donc le Collège à envisager la création d'une pièce dédiée au stockage de ces derniers.

b.Création d'une pièce spéciale pour rassembler les livres

La date du rassemblement des ouvrages restant inconnu, une contextualisation de la mise en place de la Bibliothèque fut amorcée. La description de la Bibliothèque est réalisable grâce au recoupement des nombreux témoignages tenus à travers le temps.

L'architecte Étienne Martellange¹⁶⁴ établit des plans pour améliorer le bâtiment du Collège et y ajouta une église en 1607¹⁶⁵. Ce plan¹⁶⁶ présenté en annexe n°4 représente le rez-de-chaussée de l'établissement ; toutes les pièces des niveaux supérieurs ne furent pas illustrées. L'absence de bibliothèque reste donc incertaine. Suivant l'ouvrage de Corinne Marty, la construction de la bibliothèque semble ultérieure à 1607, et la date de 1641¹⁶⁷ est annoncée. L'édification fut en effet effective le 14 novembre 1641, grâce au don de la Congrégation des Messieurs¹⁶⁸. Ils offrirent trois mille livres dans le but de construire une bibliothèque. En complément de ce don, ils s'engagèrent à financer « le couvert de la bibliothèque », correspondant aux frais de toiture, avec pour seule condition son édification au-dessus de leur chapelle localisée le long du quai du Rhône¹⁶⁹. En examinant les dimensions de la chapelle des Messieurs, la bibliothèque eut une superficie approximative de vingt-deux à trente mètres de long sur environ dix mètres de large¹⁷⁰.

En premier lieu la bibliothèque conserva son caractère privé, ainsi, reprenant les termes du Comité des Bibliothèques, « on n'avait pas songé à lui donner une entrée spéciale et monumentale »¹⁷¹. Malgré l'absence d'entrée magistrale, la bibliothèque fut composée d'un large et impressionnant vaisseau, qui témoigna de l'importance que les Jésuites apportèrent à l'érudition et à la culture. Ce vaisseau fut commencé en 1641 et fut achevé en 1673¹⁷². Ces travaux furent mentionnés et conservés dans les Archives départementales. Parmi ces dernières, on trouva par exemple une quittance de menuiserie de la Bibliothèque de la Trinité datant de 1643¹⁷³.

Parallèlement aux travaux intérieurs, la Bibliothèque s'agrandit le 17 novembre 1672. Le Consulat concéda au P. de La Chaise, alors recteur du Collège, une maison au coin

¹⁶³ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (Lyon), *Bibliothèque de la ville de Lyon, 27 rue Gentil, bâtiments du Lycée Ampère, ancien Collège de la Trinité : album de photographies : salle de lecture, magasins, etc.*, Bibliothèque municipale de Lyon, 1911, Lyon, 1911.

¹⁶⁴ Étienne Martellange, (1569-1641), était un architecte travaillant pour la Compagnie de Jésus. Il dessina pour elle le plan de nombreux bâtiments, notamment des collèges et leurs églises.

¹⁶⁵ JOCTEUR-MONTRONIER Yves, « Des Jésuites et de la bibliothèque de Lyon », dans FOUILLOUX Étienne, HOURS Bernard, *Les Jésuites à Lyon XVIIe-XXe siècle*, Lyon, éd. ENS édition, coll. « sociétés, espace, temps », 2005, page 96.

¹⁶⁶ MARTELLANGE Étienne, [Collège de la Trinité de Lyon, France : projet d'ensemble comprenant aussi le plan de l'église] / [dessin, plan] / [Fr. Étienne Martellange], [Juin 1607].

¹⁶⁷ MARTY Corinne, *Les bibliothèques publiques de la ville de Lyon du XVIIe au XIXe siècle, d'après les papiers d'un érudit lyonnais : Jean-Baptiste Monfalcon, 1792-1874*, Mémoire de maîtrise d'histoire : Lyon III : 1988 1988, 2 vol. (147-95p.), page 64.

¹⁶⁸ Institution catholique de notables, très puissante fondée en 1802. BEGHAIN Patrice, *Dictionnaire historique de Lyon*, Patrice Béghain, Bruno Benoit, Gérard Cornéloup, Bruno Thévenon, 2009, Lyon, Stéphane Bachès, 2009.

¹⁶⁹ A.M.L. DD 379.

¹⁷⁰ MARQUIS Jean-Marie, *Le Collège de la Trinité de Lyon (1519-1969) architecture et décoration*, mémoire de maîtrise, Université Lumière Lyon 2, 1970, p.66.

¹⁷¹ COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET DES ARCHIVES, *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, 1878, page 8.

¹⁷² COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET DES ARCHIVES, *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, 1878, page 8.

¹⁷³ A.D.R. 1 D 1.

Sud-Est de la rue Neuve et de la courtine du Rhône pour l'emménagement d'une annexe de la bibliothèque. Celle-ci fut reliée au reste de l'édifice par une arche¹⁷⁴.

Au fil du temps, le Collège de la Trinité connut de nombreux changements, se métamorphosant complètement. Le 16 mai 1673, le Consulat fournit aux Jésuites mille livres pour augmenter les bâtiments de l'établissement en achetant des maisons voisines¹⁷⁵. Le Collège tout entier fut alors en travaux pour la mise en place de nouveaux aménagements. La même année, l'archevêque Camille de Neuville acquit une résidence jugée trop proche du Collège. Il remit les droits du terrain (estimés à sept mille livres) aux dirigeants Jésuites et y ajouta une somme de quatre cent livres pour la mettre « ras de terre » car « elle enlevait du jour aux étudiants et bouchait la vue sur le Rhône et la campagne ». Les aménagements furent nombreux et continuèrent à modifier le Collège et sa nouvelle Bibliothèque. Le 6 mai 1685, une « prescription de M^{sg} l'archevêque de Lyon, [...] [permet] d'augmenter le bâtiment de la bibliothèque jusqu'à la rue Gentil. »¹⁷⁶.

Nous avons permis aux révérends pères Jésuites du Grand Collège de cette ville de Lyon qui ont leur maison seize près les courtines du Rhône, [...] lesquels veulent continuer ladite face en l'enrichissant de pierre d'attente pour continuer leur bibliothèque jusqu'à l'alignement de rue Gentil, et à cet effet nous permettons de continuer la mesme ligne de la dite face jusques à l'alignement qui leur sera donné pour ladite rue Gentil.¹⁷⁷

Les travaux avancèrent sans encombre, permettant au Collège de la Trinité d'ouvrir ses portes lors de la fête patronale (le 28 mai 1678) lorsque le P. de La Chaise annonça à l'attention des consuls :

Nos muses ne regretteront plus leur Parnasse ; elles logeront beaucoup plus magnifiquement dans les somptueux appartements que vous leurs préparez, qu'elles ne sauraient faire sur ces deux croupes de montagnes que la fable leur a élevée. C'est là qu'elles emploieront tout ce qu'elles ont de voix et d'éloquence pour publier vos bienfaits et ériger des arcs en triomphe à votre gloire que cette magnifique bibliothèque que vous leur bâtissez.¹⁷⁸

À la vue des plans du Collège, des divers témoignages et de la déclaration du P. de La Chaise, aucun doute ne subsista concernant la magnificence des bâtiments.

Les modifications et les arrangements continuèrent à améliorer le Collège. Certaines difficultés matérielles survinrent au cours de l'édification de 1756 : « Il y a près de trois ans qu'ils [les ouvriers de Dorel] auraient dû parachever la délivrance des marbres [...] pour le parquet de leur bibliothèque, [...] signé Jousse, Jésuite, bibliothécaire du Grand Collège »¹⁷⁹.

¹⁷⁴ GUITTON Georges, *Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV : activités, luttes, suppression, 1640- 1768*, Lyon Procure de la province des jésuites 1953, VI- 303p., page 68.

¹⁷⁵ A.D.R. 1 D 1.

¹⁷⁶ *Idem*

¹⁷⁷ *Idem*, daté du 5 mai 1685, et copie 1 D 19, Délivré pour copié à Lyon le 6 septembre 1700.

¹⁷⁸ GUITTON Georges, *Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV : activités, luttes, suppression, 1640- 1768*, Lyon Procure de la province des jésuites 1953, VI- 303p., page 68.

¹⁷⁹ A.D.R. 1 D 19.

Daté de 1878, le *Rapport à M. le Ministre de l'Instruction Publique des Cultes et des Beaux-Arts*¹⁸⁰ contient le plan des différents étages du Collège. Les plans présentés étaient certes postérieurs à la période étudiée, mais ils exposèrent la disposition des salles telles qu'elles furent utilisées depuis l'édification Jésuite. Ils ajoutèrent de nombreuses informations dont l'usage des différentes pièces en légende intérieure. Le premier étage, qui accueillit le « Logement du Bibliothécaire », est représenté ci-dessous (illustration n°II-2¹⁸¹).

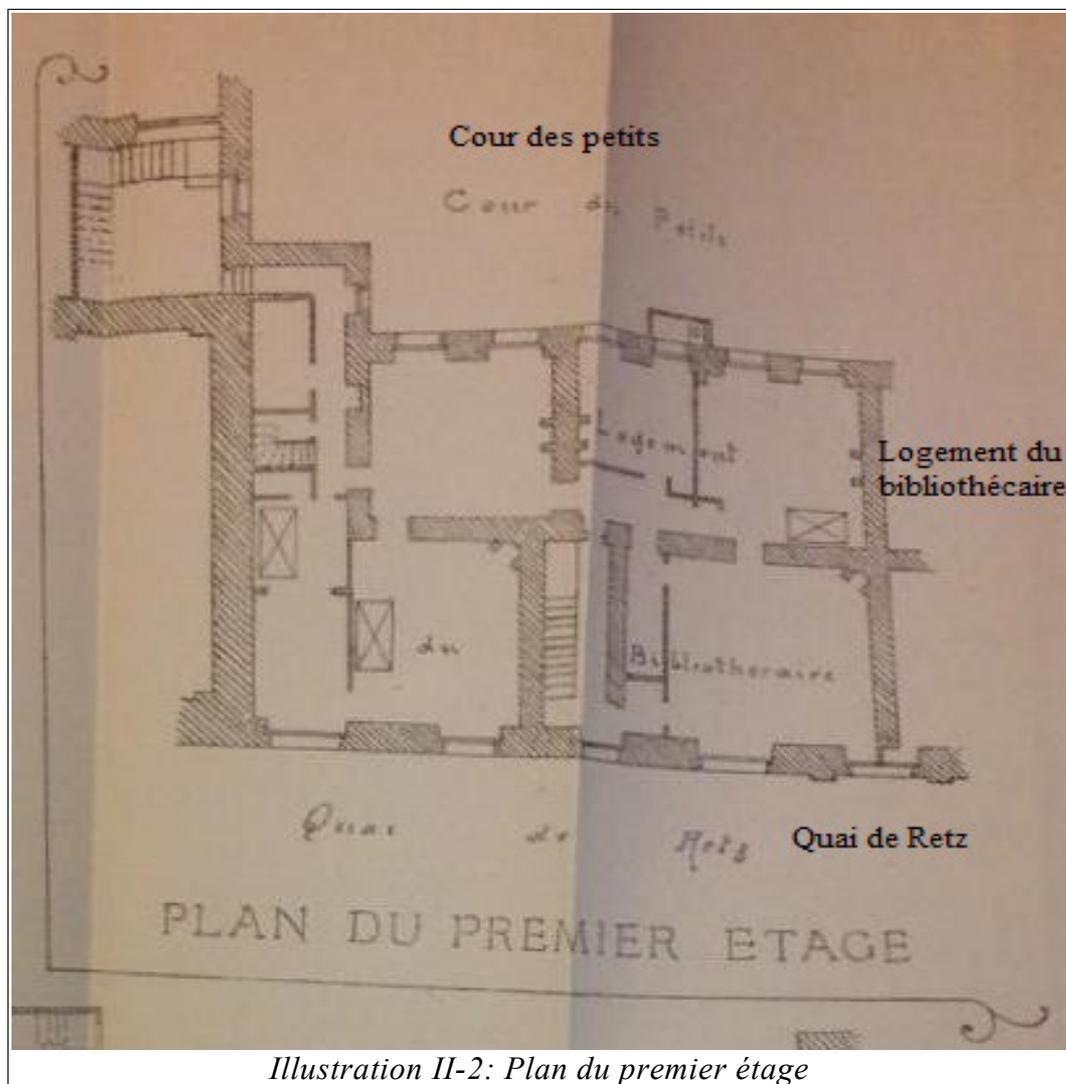


Illustration II-2: Plan du premier étage

¹⁸⁰ COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET DES ARCHIVES, *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, 1878.

¹⁸¹ COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET DES ARCHIVES, *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, 1878, page 33.

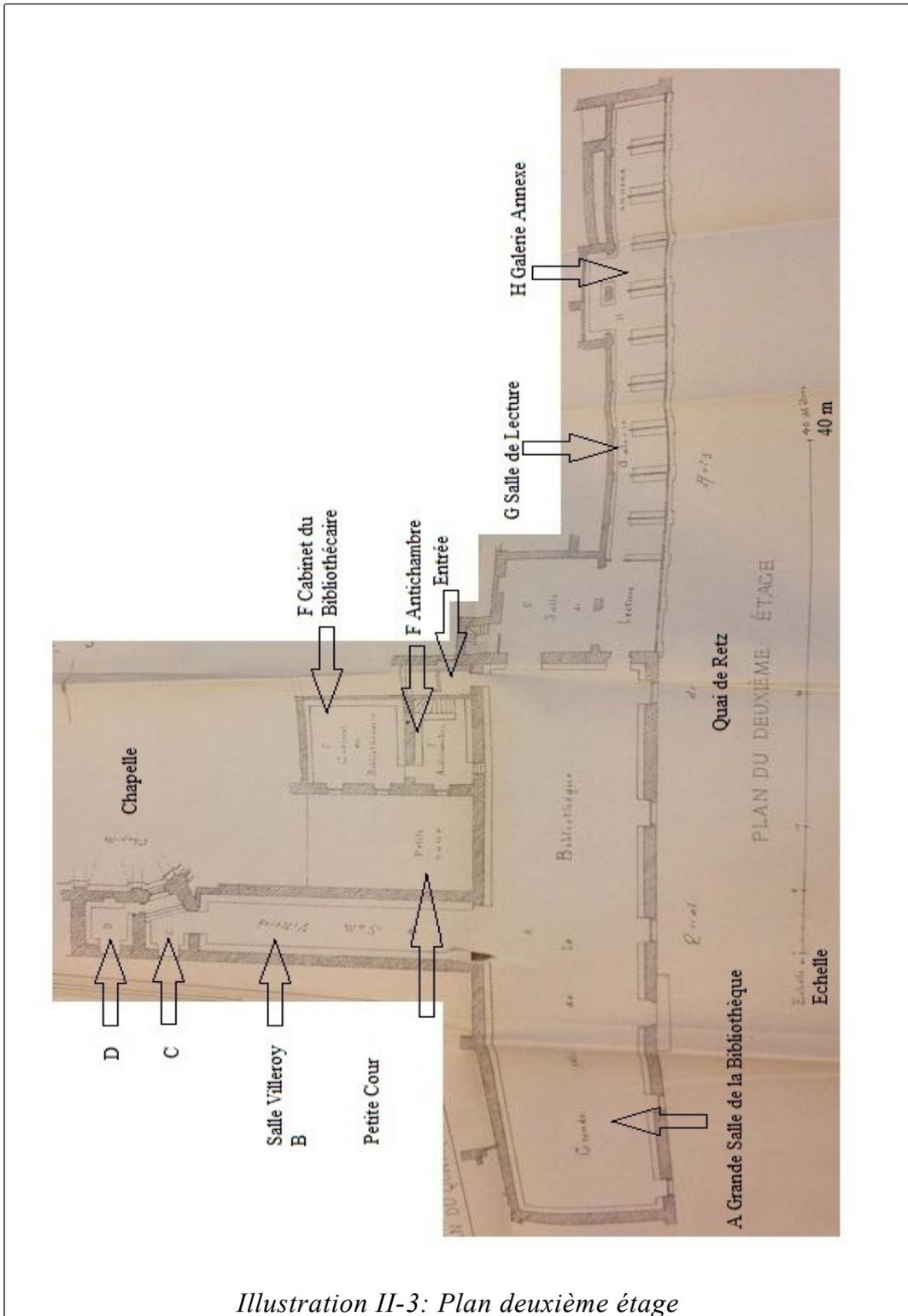


Illustration II-3: Plan deuxième étage

Le niveau principal dans cette étude est le deuxième étage (illustration n°II-3¹⁸²) contenant la bibliothèque. Nous remarquons qu'elle fut divisée en plusieurs salles. Ce plan illustra la description des MM. Caillemer, Vachez et Niepce, qui le légendèrent des lettres A à K.

Le vaisseau de la Grande Salle (A), d'un aspect assez imposant, mesure quarante huit mètres de longueur, onze de largeur, et treize de hauteur. Il est pavé de marbres de deux couleurs. Le jour y pénètre à flots par un double rang de douze fenêtres, sur le quai du Rhône, et par deux plus petites au couchant. Une galerie, en encorbellement, règne à une certaine hauteur autour de la salle et facilite le service des rayons supérieurs. Les livres reposent sur des tablettes en chêne, dans des armoires formées de grillages posés seulement dans le cours du dernier siècle. [...] Au-dessus de ces armoires sont placés des bustes en marbre et en plâtre.¹⁸³

Une étude croisée permet de trouver que les marbres posés en 1756 étaient de couleurs jaune et bleu¹⁸⁴. Le sol fut sûrement refait car en 1833, Antoine Péricaud écrivit dans sa *Notice sur la Bibliothèque*, que le sol était rouge et bleu¹⁸⁵. La Galerie, construite en 1641 dans la pièce originale de la bibliothèque, était composée de quarante voûtes d'arêtes formant trente-six arcades, surmontée d'un balustre. Elle permit de ranger les livres sur seize rayons, et put abriter de cinquante à soixante mille volumes¹⁸⁶. Yves Jocteur-Montrozier, décrivit dans son ouvrage que la partie inférieure des armoires comportèrent cinquante-trois armoires grillagées de six rang pour les ouvrages in folio et in-quarto.¹⁸⁷

Au fond de cette salle est suspendu un portrait en pied du P. Menestrier, le savant historien de Lyon, et longtemps conservateur de la Bibliothèque ; il est représenté debout près d'une table chargée de livres. Par une fenêtre ouverte, on aperçoit la place Bellecour et la statue équestre de Louis XIV élevée par la ville avant la Révolution¹⁸⁸. [...] Dans cette même grande salle se voient aussi plusieurs globes célestes et terrestres.¹⁸⁹

Outre cette grande et vaste galerie que Lyon était fier de montrer jadis aux étrangers, on trouve sur son côté, au couchant, une autre galerie perpendiculaire à la première (B), et qui n'en est séparée que par un immense vitrage. Elle porte aujourd'hui le nom de Villeroy. [...] Et portait des inscriptions :

*Perenni-memoriae – Camilli de Neufville – archiepisc. et proregis,
litterarium hoc monumentum – patrocinii et beneficiorum memor – collegium
societatis Jesu, posuit anno MDCLXXIV.*¹⁹⁰

Plus tard en 1693, ils inscrivent :

¹⁸² COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET DES ARCHIVES, *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, 1878, page 33.

¹⁸³ *Idem*.

¹⁸⁴ A.D.R. 1 D 19.

¹⁸⁵ PERICAUD Antoine, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon*, Lyon, Rusand, 1833, 20 p., page 3.

¹⁸⁶ JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Des Jésuites et de la bibliothèque de Lyon », dans FOUILLOUX Étienne, HOURS Bernard, *Les Jésuites à Lyon XVIe-XXe siècle*, Lyon, éd. ENS édition, coll. « sociétés, espace, temps », 2005, page 98.

¹⁸⁷ *Idem*

¹⁸⁸ COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET DES ARCHIVES, *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, 1878, page 32 à 38.

¹⁸⁹ Voir section cabinet de Curiosités. JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Des Jésuites et de la bibliothèque de Lyon », dans FOUILLOUX Étienne, HOURS Bernard, *Les Jésuites à Lyon XVIe-XXe siècle*, Lyon, éd. ENS édition, coll. « sociétés, espace, temps », 2005, page 98.

¹⁹⁰ En mémoire éternelle de Camille de Neufville, le Collège de la Compagnie de Jésus a édifié en l'an 1674 ce monument littéraire, en mémoire du Protecteur et bienfaiteur.

*Camillus de Neufville, Prorex, archiep. et comes lugd. – Bibliothecam librorum non vulgariorum refetissimam – moriens supremis testamenti tabulis hinc collegio attribuit. – adjecta commendatione genere a P. P. per plures annos in diocesi collocatae – futuram posteris sui erga societatem studii – et R. P. Franç. de La Chaise regia confisionibus benevolentiam monumentum – anno MDCXCIII.*¹⁹¹

Dans une des chambres I.J.K du plan présenté en illustration n°II-3, fut conservée la « célèbre collection verte », unique en France, comprenant en quatre-vingt volumes tous les pamphlets publiés pendant la Ligue. Dans l'antichambre F du plan présenté en illustration n°II-3, furent conservés les plans, cartes et gravures provenant du Fonds Coste. Les deux petites chambres contiguës à la Galerie Villeroy renfermèrent les incunables et les manuscrits qui furent dans un piteux état¹⁹². Le Fonds Coste fut récupéré et restauré, il est actuellement conservé entre les murs de la Bibliothèque municipale de Lyon.

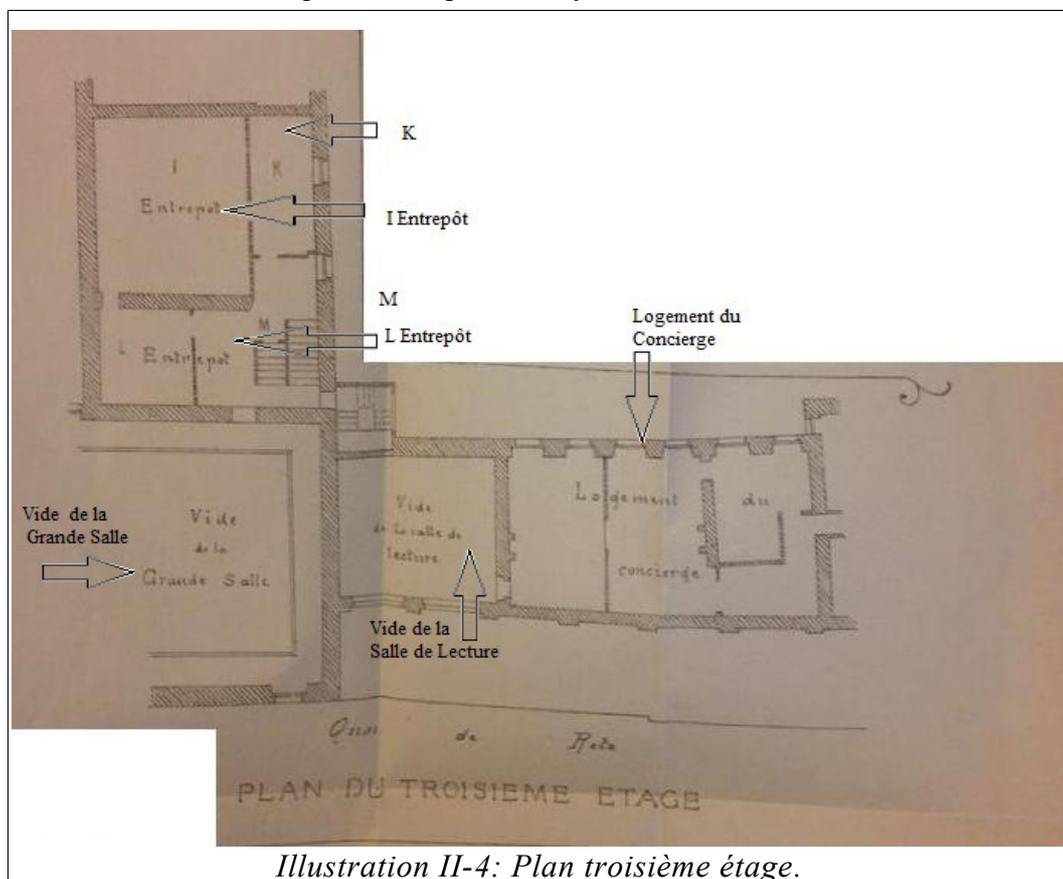


Illustration II-4: Plan troisième étage.

Le troisième étage (illustration n°II-4¹⁹³) contient de gauche à droite, les « Entrepôts » I et L, ainsi que deux pièces sans indication (désignées sous les lettres K et M), le « Vide de la Grande Salle », le « Vide de la salle de lecture » et le « Logement du Concierge ».

¹⁹¹ Camille de Neufville, vice-roi, archevêque et Comte de Lyon, en mourant a légué cette bibliothèque tout à fait restaurée, de livres extraordinaires dans les dernières pages de son testament à ce collège-ci. Le R. P. François de la Chaise y a ajouté comme recommandation sa naissance dans le diocèse établi pour de nombreuses années, pour la participation à venir à la suite de ses études, année 1693.

¹⁹² COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET DES ARCHIVES, *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, 1878, page 32 à 38.

¹⁹³ *Idem*

En tant qu'établissement scolaire, le Collège possédait un concierge. Ce poste, également financé par le Consulat, apporta également un logement entre les murs. Ce logement apparaît plus petit que le logement du bibliothécaire. Cependant, avec les différentes affectations des Jésuites à l'intérieur du Collège, il fut probable que le poste de concierge fut tenu par un Père. Les « vides » de la salle de lecture et de la Grande Salle furent probablement aménagés pour l'étude. L'affluence de nouveaux lecteurs et érudits au fur et à mesure de la renommée de la bibliothèque fut sûrement à l'origine de la création de salles de ce type pour ceux qui désiraient travailler au calme.

Le quatrième étage (illustration n°II-5¹⁹⁴) est légendé par la mention « Grand dépôt de livres – Au dessus de l'église du Lycée ». Cette salle décrite comme un grand dépôt de livres en 1878 fut une annexe créée sur l'église entière lors des travaux de 1672-1673.

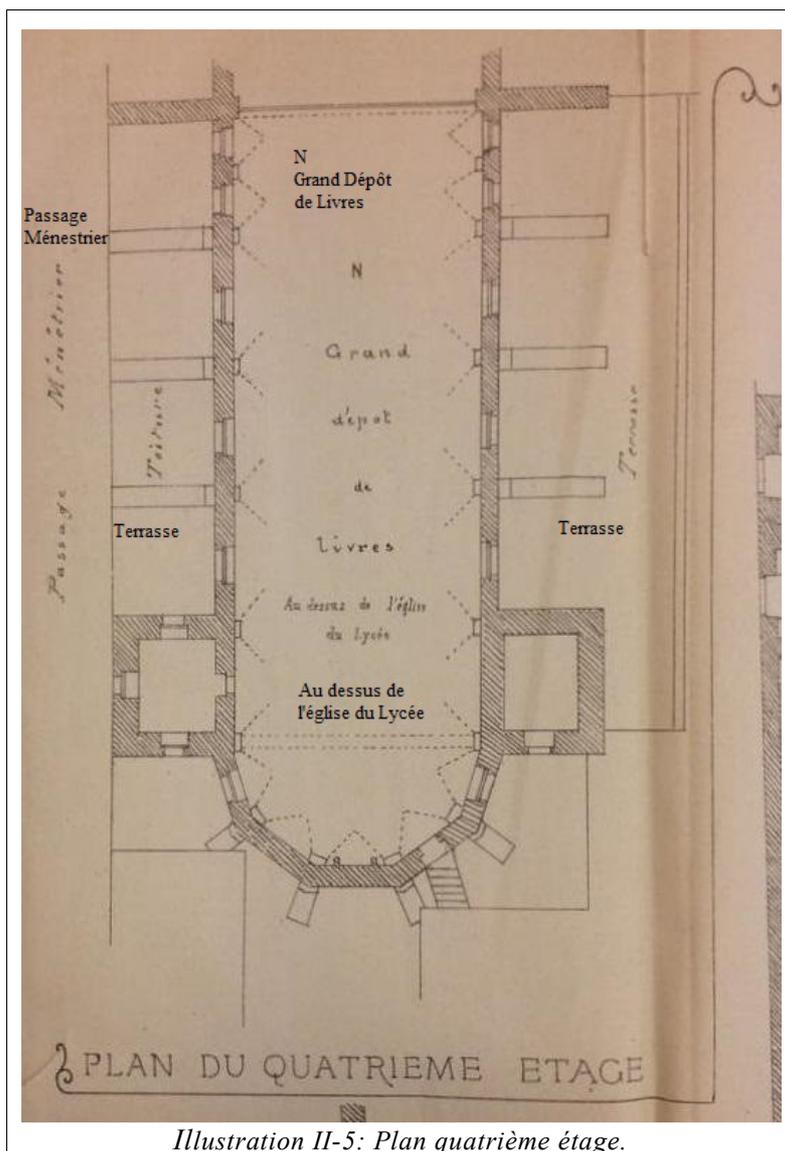


Illustration II-5: Plan quatrième étage.

Peu d'illustrations témoignent de ce que fut la bibliothèque du Collège. Des photographies datant de 1911, extraites d'un album consacré à la bibliothèque publique¹⁹⁵, en sont les derniers vestiges. Ces photographies furent vraisemblablement prises dans l'objectif de souligner l'histoire de la collection dans les murs du Collège de

¹⁹⁴ COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET DES ARCHIVES, *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, 1878, page 33.

¹⁹⁵ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (Lyon), *Bibliothèque de la ville de Lyon, 27 rue Gentil, bâtiments du Lycée Ampère, ancien Collège de la Trinité : album de photographies : salle de lecture, magasins, etc.*, Lyon, Bibliothèque municipale de Lyon, 1911.

la Trinité. Toute la bibliothèque déménagea un an plus tard, lorsque la ville de Lyon entra en possession du palais archiépiscopal situé à proximité de la Primatiale Saint-Jean¹⁹⁶.

Le vaisseau de la Grande Salle, précédemment nommé par la lettre A, était la plus grande salle de la bibliothèque. Créée dès 1641, cette pièce majestueuse servait de lieu privilégié d'accès à la culture. Sa dimension et son agencement (plan illustré en n°II-3)¹⁹⁷, en faisait un endroit idéal pour le travail des professeurs puis des étudiants. Les plans illustrés en figure n°II-3 nous laissent penser qu'elle fut certainement au deuxième étage de l'établissement. La bibliothèque possédait de nombreuses fenêtres donnant sur les quais du Rhône, sans aucun vis-à-vis. Cette position stratégique permit de laisser entrer une grande quantité de lumière, nécessaire à la lecture dans de bonnes conditions.(Illustration n° II-6 et II-7).

À l'origine, la bibliothèque se limitait à une pièce, les pratiques de lectures furent limitées par l'aménagement et la place disponible. L'augmentation de l'espace comme du fonds permit de développer la Bibliothèque sagement. Matériellement, la Bibliothèque se remplit d'ouvrages, et de nouvelles pièces furent aménagées pour stocker les volumes de plus en plus nombreux. Les salles se spécialisèrent pour la conservation ou pour l'étude. L'évolution de la taille des ouvrages, des grands formats in-folio aux petits formats in-octavo ou in-douze simplifia la lecture. Assis à des bureaux ou des pupitres, les professeurs eurent accès à des domaines d'études de plus en plus élargis.



Illustration II-6: Salle de lecture.



Illustration II-7: Salle de lecture.

Au vu de ses proportions (quarante huit mètres de long, onze mètres de large et treize de hauteur), la Grande Salle (illustration n°II-6 et II-7), demeura le cœur de la Bibliothèque. Ces photographies attestent d'un confort et d'un certain luxe. Matériau noble, le bois emménagea et décora la pièce dès sa création. Une ambiance feutrée devait en émaner. C'était là un lieu d'études et de réflexion, la

¹⁹⁶ LUTZ Jean-François, *Dons et legs à la bibliothèque municipale de Lyon, 1850-1950* [Mémoire d'étude, Diplôme de conservateur de bibliothèque], Villeurbanne, ENSSIB, 2003, 209p, page 11.

¹⁹⁷ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (Lyon), *Bibliothèque de la ville de Lyon, 27 rue Gentil, bâtiments du Lycée Ampère, ancien Collège de la Trinité : album de photographies : salle de lecture, magasins, etc.*, Lyon, Bibliothèque municipale de Lyon, 1911.

splendeur de cet édifice devait impressionner les visiteurs autorisés à pénétrer dans l'enceinte de la Bibliothèque.



*Illustration II-8: Zoom
Tableau Ménéstrier*

Correspondant aux descriptions apportées précédemment, la présence d'un tableau au fond de la Grande Salle (illustration n°II-8) laisse supposer que ce fut le portrait du P. Claude-François Ménéstrier. Cependant aucune photographie ne fut prise de ce tableau.

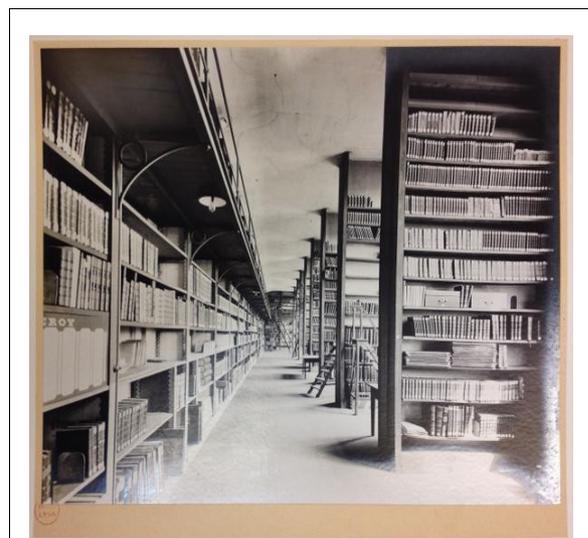


Illustration II-9: Magasin - Silo de rangement.



Illustration II-10: Magasin - Silo de rangement.

Les illustrations n°II-9 et II-10¹⁹⁸ représentent des magasins. Ces linéaires furent situés parallèlement dans diverses pièces de stockage. L'absence de légende nous permet de supposer qu'ils se trouvèrent également au deuxième étage, mais l'album de photographies dont elles sont extraites ne comporte aucun commentaire. Les volumes furent conservés droits, avec le dos visible pour la lecture du titre des ouvrages. Ces magasins, sans mobilier pour travailler ou lire, furent exclusivement consacrés à la conservation des ouvrages. Il est probable que seuls les bibliothécaires eurent accès à

¹⁹⁸ BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (Lyon), *Bibliothèque de la ville de Lyon, 27 rue Gentil, bâtiments du Lycée Ampère, ancien Collège de la Trinité [Livre] : album de photographies : salle de lecture, magasins, etc.*, Bibliothèque municipale de Lyon, 1911, Lyon, 1911.

ces magasins, sachant où rechercher les ouvrages, pour les mettre à la disposition des professeurs et érudits qui en faisaient la demande.

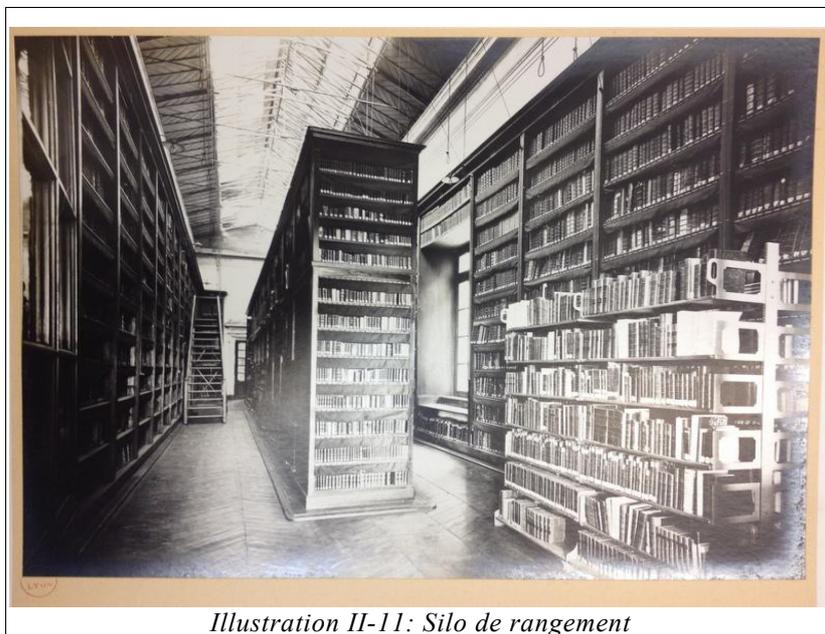


Illustration II-11: Silo de rangement

Les collections eurent à souffrir de mauvaises conditions de conservation, particulièrement dans la galerie de Villeroy où était placée la collection de l'ancien archevêque de Lyon, Camille de Neufville et où l'on avait aménagé une verrière. À plusieurs reprises les responsables de la bibliothèque s'émurent des dégâts provoqués par les intempéries.¹⁹⁹

La présence d'une verrière sur l'illustration n°II-11 laisse supposer que cette photographie représente la Galerie Villeroy. Ces mauvaises conditions de conservation furent à n'en pas douter à l'origine de la perte de certains ouvrages. Cependant les modes de conservation n'étaient pas aussi rigoureux qu'aujourd'hui, et les bibliothécaires eurent à faire face à certaines difficultés. Cette galerie ne disposait que d'une seule fenêtre à sa création, il fut impossible de percer d'autres ouvertures *intra-muros*. La solution fut l'ouverture du plafond en une verrière. Les techniques à cette période furent limitées par le choix du verre pour le parement extérieur. Si la verrière fut choisie pour le confort d'une lumière naturelle ; en été, le verre faisait un effet de serre à l'intérieur de la bibliothèque, exposant les livres à la chaleur et aux rayons du soleil. En hiver, les pluies s'écoulaient parfois à l'intérieur de la pièce et trempaient les ouvrages, les conduisant à moisir s'ils n'étaient pas ventilés par la suite.

L'un des risques de rassembler les ouvrages en un même lieu se concrétisa en mars 1644 lors du grand incendie de la bibliothèque. Les sources varient alors quant aux causes. Certains auteurs, comme Pierre Delattre²⁰⁰, parlèrent d'incendie

¹⁹⁹ COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET DES ARCHIVES, *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, 1878, page 32 à 38.

²⁰⁰ DELATTRE Pierre (dir.), *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus*, Enghien : Institut supérieur de théologie, 1949-1986.

engendré par un élève. D'autres, tel qu'Antoine Péricaud, indiquèrent plutôt un incendie accidentel causé par la pratique de la lecture à la bougie. Le procès-verbal dressé le 16 mars 1644 ne mentionnait aucune des causes plausibles et relevait seulement les parties brûlées : les deux bibliothèques, les instruments de mathématiques, les livres des pères, les meubles de leur chambre, etc. Ainsi, cet incendie « a causé une perte tant en bastiments qu'en livres et autres meubles estimée plus de deux cent mille livres »²⁰¹. La reconstruction de ce patrimoine fut longue et difficile. Malgré la générosité d'Anne d'Autriche, qui investit pécuniairement dans le Collège, les travaux se poursuivirent jusqu'en 1657 sous la direction de Simon Maupin. Cet incendie exceptionnel fut reporté aux archives dans les actes consulaires du 30 décembre : « le R. Bertrand Brun, recteur du Collège de la Trinité de la dite ville, [...] [signala un] grand incendie arrivé en l'année mil six cent quarante quatre en la dite bibliothèque »²⁰².

Peu après l'expulsion des Jésuites, le Consulat facilita la visite de la Bibliothèque du Collège. *L'almanach de Lyon* de 1762 en fit mention : « Quoiqu'elle ne soit point ouverte au public, on s'empresse d'y recevoir les personnes curieuses, surtout les étrangers et de leur communiquer les livres qu'ils peuvent souhaiter ».

Les Oratoriens entretenirent à leur tour la bibliothèque à partir de 1763, et firent construire une nouvelle aile à vocation de terrasse. Suivant l'ouvrage de Jean-Marie Marquis, celle-ci fut bâtie en lieu et place de l'ancienne pharmacie et de l'écurie²⁰³. Ils firent ouvrir une porte donnant accès à la bibliothèque par la terrasse. Avec le soutien du Bureau des Collèges, ils firent poser des armoires en 1764 à l'intérieur de la bibliothèque, et les firent grillager en 1766. Face à la récente ouverture publique, des serrures furent posées en 1768 et des travaux de peinture et de maçonnerie furent engagés durant les années 1767-1768²⁰⁴.

La nouvelle entrée fut ouverte à partir de 1765, lorsque l'usage de la bibliothèque fut rendu public par le Consulat. Les lecteurs purent ainsi y avoir accès autrement que « par la porte du collège qui s'ouvre sur la place de ce nom, et par un escalier étroit et sombre affecté au service des cuisines. » Cet escalier aboutissait à un long corridor du deuxième étage, nu et sans ornement. On entrait dans la bibliothèque par une porte en chêne sculpté, au-dessus de laquelle se lisait l'inscription suivante : « *Bibliothecam utilitati publicae / Dedicavit suam civit. Lugd.* »²⁰⁵. Cette inscription fut gravée en 1772, à la suite du conflit qui opposa le Consulat et le Bureau des Collèges.

Les travaux finis, la description de la bibliothèque fut consignée dans les Archives, l'architecte lui-même en fit le récit :

Tout autour des parois, des armoires grillées renferment les livres in-folio et supportent un petit nombre de buste [...]. Un peu au-dessus de ces corps d'armoires, une galerie suspendue d'une manière très hardie permet de faire le tour de la bibliothèque et donne accès à un second rang d'armoires où sont rangés les livres de divers formats [...]. Vers le milieu de cette vaste salle, une grande arcade donne entrée à une galerie perpendiculaire à la grande salle, de cinq mètres de largeur sur trente-deux mètres de longueur; cette galerie a renfermé les livres légués par l'archevêque Camille de Neuville de Villeroy et ceux de M. Adamoli. [...] Des cabinets de service, de vastes dépôts, dont le plus grand occupe tout le dessus de l'église du collège, complètent cet établissement, auquel on a joint une belle salle de lecture pour

²⁰¹ PERICAUD Antoine, *Éphémérides lyonnaises*, 1835, Année 1644, p.7.

²⁰² A.D.R. 1 D 19.

²⁰³ MARQUIS Jean-Marie, *Le Collège de la Trinité de Lyon (1519-1969) architecture et décoration*, mémoire de maîtrise, Université Lumière Lyon 2, 1970.

²⁰⁴ *Idem*.

²⁰⁵ La ville de Lyon a dédié à son usage public la bibliothèque. COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET DES ARCHIVES, *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, 1878, page 32.

l'hiver. [...] Enfin, au nord de la bibliothèque, se trouve une magnifique terrasse de quarante-deux mètres de longueur, de plain-pied avec la salle.²⁰⁶

De pareilles louanges, concernant la bibliothèque publique de Lyon, furent retrouvées dans de nombreux guides de voyages et ouvrages datant du début du XIX^e siècle tel que *Les Curiosités de Lyon* :

Le vaisseau destiné à la bibliothèque publique, occupe la partie des bâtiments du collège sur le quai : il est immense, pavé en marbre et dans des proportions exactes ; le nombre prodigieux de volumes qu'il contient met cette bibliothèque au rang des plus belles de l'Europe. On y trouve les magnifiques éditions du Louvre ; tous les genres de la littérature ; des manuscrits précieux la plupart sur vélin et historiés ; des livres rares, entr'autres une collection en 22 volumes, de tout ce qui a rapport aux lois et au culte chinois : cet ouvrage, imprimé à Pékin, fut apporté à Lyon par un missionnaire Jésuite, un manuscrit gravé sur des lames d'ivoires, et dont les caractères paraissent conformes à ceux qui sont en usage dans l'île de Ceylan : on y trouve encore les éditions de gravures extrêmement curieuses. Elle est ouverte au public les mardi, vendredi, et samedi, depuis dix heures du matin jusqu' deux ; ses vacances sont les mêmes que les tribunaux.[...] M. Delandine, conservateur de cette bibliothèque, littérateur distingué, s'occupe sans relâche de mettre de l'ordre dans les livres provenant des corporations religieuses supprimées ; il achève une notice raisonnée de tous les manuscrits qui s'y trouvent : cet ouvrage, dont le premier volume vient de paraître, fera connaître aux savans de nouvelles richesses, et la science en tirera parti. [...] On voit encore dans cette salle magnifique deux globes de six pieds de diamètre, tracés, fabriqués et peints par le Père Grégoire, religieux Picpus de la Guillotière, et un buste en marbre du satirique Boileau. [...] Du balcon de la bibliothèque, et de la galerie découverte qui est à sa suite, on jouit d'un point de vue admirable. [...] Un prince étranger visitant cette bibliothèque, fut frappé au premier aspect de la beauté du vaisseau, il en témoigna sa surprise ; le bibliothécaire de son côté, lui témoigna la sienne, et lui dit : qu'après avoir vu la bibliothèque du Vatican, il était impossible qu'on pût paraître surpris de quelque chose dans le monde. « La bibliothèque du Vatican, repris le Prince, est, à la vérité, ce que nous connoissons de plus beau et de plus magnifique ; mais celle-ci joint à un ton de grandeur qui ravit, une situation unique qui enchante ».²⁰⁷

Ces informations sont le témoignage direct de la grande renommée de la bibliothèque de Lyon jusqu'en Europe. Sur une large période chronologique, cette collection attira les érudits de tous les horizons, et ceux qui restèrent travailler sur place augmentèrent son rayonnement. Le rassemblement de tous les ouvrages du Collège permit de libérer l'espace libre dans l'ensemble du bâtiment. La collection

²⁰⁶ A.M.L BB.226-231, descriptions faites par l'architecte J. J. P. Gay.

²⁰⁷ COCHARD Nicolas-François, *Description des curiosités de Lyon*, [S. l. n. d.], 1 vol., 108 p., page 52-54.

dispersée ne posait pas de questions face à sa gestion, mais une fois la bibliothèque mise en place, un poste de bibliothécaire apparut nécessaire pour l'organisation du fonds.

2. LES BIBLIOTHÉCAIRES

a. Création d'un poste

La création d'une salle dédiée aux livres éveilla l'intérêt des professeurs sur le potentiel d'une collection et les enjeux culturels qu'une bibliothèque représente. Il apparut au cours des recherches entreprises pour ce mémoire que les professeurs furent les premiers responsables de la bibliothèque, conciliant les tâches de gestion avec leurs obligations pédagogiques.

Le premier poste de bibliothécaire fut mis en place après 1604, une fois la réinstallation de la Compagnie de Jésus dans les murs du Collège, cependant l'année exacte resta inconnue.

La charge de bibliothécaire conférait une position honorable pour celui qui en était désigné. Au sein des collèges Jésuites, la direction choisissait le bibliothécaire, parmi les écrivains présents entre les murs, pour ses connaissances historiques et littéraires²⁰⁸. Ce statut offrait l'opportunité au bibliothécaire de travailler en collaboration avec les milieux érudits de la ville, qui donnèrent des conseils concernant l'acquisition de livres ou lui apportèrent des ouvrages qu'ils eurent eux-mêmes collectés. De plus, le bibliothécaire, rémunéré par la ville, pouvait poursuivre des travaux personnels et des publications tout en exerçant ses fonctions²⁰⁹.

Les obligations du bibliothécaire, en plus de gérer la logistique d'une bibliothèque, furent également de dresser des rapports à l'intention du Consulat, ce qui permit la mention des noms des différents responsables, recteurs ou bibliothécaires à travers le temps.

b. Les bibliothécaires connus

Au fur et à mesure des années, le poste de bibliothécaire divergea de celui de professeur. Les archives ne comportant pas de liste exhaustive du personnel du Collège et de la Bibliothèque, la consultation d'autres sources documentaires fut nécessaire. Ceci permit de regrouper en une liste non exhaustive, le personnel de ces lieux (annexe n°2 et n° 3).

Le poste de bibliothécaire fut attribué à des spécialistes, ce qui entraîna une diversité des thématiques à l'intérieur de la collection. L'un après l'autre, ils complétèrent la bibliothèque du Collège en rapport à leurs connaissances et leurs intérêts.

La valeur d'une bibliothèque dépend en grande partie du bibliothécaire. Dans une communauté, il est l'équivalent du bibliophile et du collectionneur éclairé.²¹⁰

En 1667 débuta au poste de bibliothécaire le professeur de rhétorique et d'humanités le P. Claude-François Ménestrier (1631-1705) archéologue, héraldiste et historien. Il

²⁰⁸ MARTY, Corinne, *Les bibliothèques publiques de la ville de Lyon du XVIIe au XIXe siècle, d'après les papiers d'un érudit lyonnais : Jean-Baptiste Monfalcon, 1792-1874*, Mémoire de maîtrise d'histoire : Lyon III, Lyon, L'auteur, 1988, 2 vol. (147-95 p.), p.66.

²⁰⁹ VAN DAMME Stéphane, *Un Jésuite homme de lettres au Grand Siècle, [...] Claude-François Ménestrier*, mémoire de maîtrise, 1992, p. 43.

²¹⁰ JOLLY Claude, *Histoire des bibliothèques françaises* [vol. 2] *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789* [Nouvelle édition], Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 2008, page 61.

orienta sa politique d'acquisition rapport direct à ses travaux sur l'Histoire, et il fut à l'origine du Médaillier, dont il se servit pour l'écriture de ses ouvrages. En tant que bibliothécaire, il dirigea les acquisitions vers ses domaines de prédilections, l'Histoire et la Numismatique.

Sans information directe de l'administration, il est impossible d'évaluer précisément les compétences bibliographiques des différents responsables de la bibliothèque. Toutefois, leur savoir et leur savoir-faire peuvent être vraisemblablement assurés si l'on se réfère à leur notoriété et à la grandeur de la Bibliothèque du Collège de la Trinité. Les bibliothécaires devaient posséder de grandes capacités mnémotechniques et une certaine rigueur.

Le poste de bibliothécaire assura une pérennité à la gestion de la bibliothèque. De grandes personnalités furent nommées à ce poste et furent parfois pionnières dans leurs matières. Les bibliothécaires eurent à concilier les besoins des professeurs et le changement qui, peu à peu, était en train de s'opérer. Lorsqu'il advint que les professeurs, qui étudiaient auparavant dans leur chambre, souhaitèrent déplacer des ouvrages pour leur usage privé ou quand la bibliothèque fut accessible aux personnes internes à la vie de l'établissement avant d'être toute à fait ouverte au public. L'hypothèse ici tenue est qu'un règlement fut lancé peu après la création de la Bibliothèque de la Trinité.

c.La réglementation

i-La classification.

Lorsque les ouvrages furent rassemblés, la bibliothèque occupait une pièce entière. Les ouvrages furent rangés et classés suivant un ordre encore non normalisé. Le contenu de la Bibliothèque se trouvait divisé en plusieurs étagères, sous divisé par des linéaires suivant la marge de manœuvre du bibliothécaire ou des moyens à sa disposition.

Sous la direction Trinitaire, Consulaire puis Jésuite, aucune cotation d'ouvrage ne fut administrée. Les armoires portaient des chiffres ou des lettres suivant leur contenu, mais aucun ordre n'interférait dans le rangement des ouvrages.²¹¹

Suivant Stéphane Van Damme, le catalogage fut un mouvement général entrepris dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et s'est accentué à la suite de la Révolution²¹². Les recherches ont relevé qu'en 1803, le bibliothécaire Antoine-François Delandine créait des « notices raisonnées » de tous les manuscrits qui se trouvèrent dans la Bibliothèque. Il lui fut imposé de créer un inventaire complet de la bibliothèque qu'il composa en sept volumes de catalogues dans lesquels il consigna les Manuscrits (trois tomes), les Belles Lettres (deux tomes), Théâtre (un tome) et Histoire (un tome)²¹³.

²¹¹ P. GONNET Dominique, entretien individuel avec l'auteur, 14 mai 2014, Bibliothèque I.S.C.

²¹² VAN DAMME Stéphane, *Le Temple de la Sagesse : savoirs, écriture et sociabilité urbaine : Lyon, XVIIe-XVIIIe siècle*, 2005, Paris : Ed. de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, 2005, coll.Civilisations et sociétés, page 389.

²¹³ PERICAUD Antoine, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon*, Lyon, Rusand, 1833, 20 p., page 13.

La création de locaux permit non seulement de rassembler les ouvrages, mais également de régler la consultation de ceux-ci.

ii-Le règlement intérieur.

Un règlement intérieur fut vraisemblablement mis en place dès l'ouverture de la bibliothèque lors de la gestion des Jésuites, il n'en reste toutefois que peu de traces. La mention dans les archives : « Règlement concernant la bibliothèque publique » est datée de 1775, lors de la gestion par le Bureau des Collèges²¹⁴. Lors de l'ouverture publique de la bibliothèque, le règlement intérieur fut fusionné avec celui de la bibliothèque de l'Hôtel de Fléchères. Ce nouveau règlement, repris par Jean-Baptiste Monfalcon, ne mentionne aucune date pour une première création de règlement. Quelques extraits sont présentés ci-dessous :

Article XIV : le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la ville n'existe, dans un sens absolu pour personne. Il n'y a point de privilège, pas de prêt de livres directement autorisé par l'administration mais la part des livres restreint est enfermée dans des conditions strictement observées à beaucoup d'avantages et assez peu d'inconvénients.

Article XV : Ces mêmes ouvrages peuvent fort bien être communiqués aux lecteurs dans le cabinet du bibliothécaire en présence de bibliothécaire et sans aucune exception.

Article XVI : Il n'y a pas de prêt tolérable de livres de la bibliothèque de la ville sans limiter la durée d'emprunt, le prêt d'un ouvrage quelconque est fixe à 15 jours maximum.

Article XIX : Le conservateur ne pourra prêter plus de deux livres à la même personne.²¹⁵

Après une lecture complète, il apparaît que le prêt était interdit à toute personne par l'article XIV. Ce même règlement évolue rapidement, rendant le prêt possible par l'article XV sous couvert de l'observation bienveillante du bibliothécaire. La contradiction observée à travers ce règlement laisse supposer que les articles les plus récents rendaient caduc ceux précédemment inscrits.

Les aménagements de la bibliothèque à la fois matériels et administratifs furent des améliorations à tous les points de vue. La création d'un local dédié à la conservation et d'un poste pour régir la collection fut une avancée certaine pour le Collège. Avec une bibliothèque privée, les études menées au sein du Collège étaient assurées. La création d'un poste de bibliothécaire et plus tard de bibliothécaire adjoint manifeste de l'importance accordée au savoir et à l'érudition. La classification des ouvrages et la réglementation de leur mise à disposition témoignent de la valeur qu'ils attachaient à leur collection. Le fait de protéger les ouvrages par le biais d'un règlement peut nous amener à réfléchir sur la contenance de la bibliothèque et les thématiques abordées dans un Collège du XVII^e au XVIII^e siècle.

²¹⁴ 3GG155 : XX -310 -10 ,19 juin 1775. Copie du certificat délivré par le P. Pellissier, Secrétaire du bureau d'administration des collèges.

²¹⁵ MONFALCON, Jean Baptiste, *Étude sur les bibliothèques de la ville de Lyon depuis les origines jusqu'à nos jours*, 111 fol (1871-1872), page 106.

3. LES OUVRAGES

La bibliothèque, si richement complétée, abrita une collection admirable de livres. Cette bibliothèque nécessita ainsi l'instauration des normes bibliographiques alors en vigueur ; ceci permettant d'émettre l'hypothèse que les Jésuites utilisèrent tous les outils existants à l'intention des bibliophiles, tel que le catalogue ou la classification.

a. Le nombre de volumes

Il est probable que les Jésuites, soucieux d'inventorier la richesse de leur bibliothèque, créèrent un catalogue durant leur administration. Toutefois il ne reste aucune trace d'un tel catalogue. Un chiffrage exact du volume de cette bibliothèque reste donc ardu.

Une liste des documents achetés par le Consulat fut tenue de façon irrégulière entre 1671 et 1682²¹⁶. Certaines années le budget fut entièrement consommé en une série (qui comporte plusieurs volumes), mais la moyenne demeurait à une vingtaine d'ouvrages par an, cependant avec la hausse du budget du consulat, la moyenne s'était élevée jusqu'à une soixantaine d'ouvrages en 1681. Une liste datée de 1682 comporte plus de cent titres, mais aucun détail de prix n'y fut porté²¹⁷.

- 1671 – 34 nouvelles acquisitions.
- 1672 – 22.
- 1673 – 3.
- 1674 – 1.
- 1675 – 14.
- 1676 – 42.
- 1677 – 9.
- 1678 – 22.
- 1679 – 33.
- 1680 – 14.
- 1681 – 58.
- 1682 – 150.

Au cours des recherches effectuées pour ce mémoire, une attention particulière fut portée sur les études qui essayèrent d'évaluer le volume de cette majestueuse bibliothèque. Sont présentés ci-dessous quelques éléments de réponse rencontrés au fil des publications :

²¹⁶ A.M.L. GG 154, Collège de la Trinité, *Mémoire des livres qui ont esté acheptez pour la bibliothèque du Collège de la Trinité, depuis 1671 jusqu'en 1682 inclusivement*.

²¹⁷ JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Des Jésuites et de la bibliothèque de Lyon », dans FOUILLOUX Étienne, HOURS Bernard, *Les Jésuites à Lyon XVIe-XXe siècle*, Lyon, éd. ENS édition, coll. « sociétés, espace, temps », 2005, page 101.

- Léonard Michon, avocat, affirme que la bibliothèque du Collège contient seize mille volumes au début du XVII^e siècle²¹⁸.
- Jean-Baptiste Montfalcon annonce dans son ouvrage *Histoire de Lyon*, qu'à la date du 30 janvier 1644, il eut déjà plus de trente mille volumes²¹⁹. La source de son renseignement reste cependant inconnue.
- André Clapasson, dans son *Histoire et Description de la ville de Lyon* (1761), annonce quarante mille volumes, et y attache à la mention de « nombre considérable »²²⁰.
- Antoine Péricaud annonça en 1827 que la bibliothèque publique renferma tout au plus quatre-vingt-dix mille volumes²²¹.
- Léopold Niepce évalue en 1878 :

Ce nombre ne nous semble pas exagéré ; car on le sait, pas une ville en France était plus riche en livres que Lyon ; aucune n'a eu des imprimeries plus nombreuses, plus perfectionnées et fournissant au monde entier plus de produits aussi remarquables par la supériorité des caractères, de leur papier, comme par le savoir de leurs auteurs.²²²

Les chiffres avancés dans ses publications sont ainsi plausibles, à défaut d'être incontestables. Car si le Consulat investit dans l'achat des livres, ce ne fut pas le seul fournisseur de la Bibliothèque. En tant que fondateurs et propriétaires, les Prévôts des Échevins et Marchands prirent intérêt à l'augmentation progressive du fonds. Lorsque la direction fut de nouveau attribuée au Consulat, celui-ci constata l'absence de catalogue. Il amorça alors le projet de créer un inventaire.

b. Un inventaire officiel

Après l'expulsion des Jésuites, le Bureau des Collèges succéda aux Oratoriens pour la gestion de la bibliothèque. Dès le 7 février 1762, le Bureau des Collèges et Benoît Duplain²²³ signèrent un contrat en faveur de « l'arrangement d'un catalogue de la bibliothèque »²²⁴. Spécialisés dans les catalogues de bibliothèques, experts en livres anciens, les frères Pierre et Benoît Duplain exercèrent le métier de libraire-imprimeur à Lyon. Ils éditèrent en 1754 le catalogue de la bibliothèque du collectionneur Pierre Adamoli. Ce dernier déclara : « Je m'en rapporte à cet égard à Mr Duplain mon cadet, mon ami et homme très intelligent sur cette matière »²²⁵. Le Consulat chargea Pierre Adamoli, conseiller du roi, de présider l'inventaire de la bibliothèque. Celui-ci resta en contact avec le P. Tolomas, ancien bibliothécaire du collège, qui lui procura de nombreuses informations sur l'établissement et les ouvrages et d'autres détails utiles

²¹⁸ JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Des Jésuites et de la bibliothèque de Lyon », dans FOUILLOUX Étienne, HOURS Bernard, *Les Jésuites à Lyon XVIe-XXe siècle*, Lyon, éd. ENS édition, coll. « sociétés, espace, temps », 2005, page 98.

²¹⁹ MONTFALCON Jean Baptiste, *Histoire Monumentale de la ville de Lyon*, Paris, F. Didot, 1866, T. IV, page 78, cité dans COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET DES ARCHIVES, *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, 1878, page 9.

²²⁰ CLAPASSON André, *Histoire et Description de la ville de Lyon, de ses antiquités, De ses Monumens et de son Commerce: avec des notes sur les hommes célèbres qu'elle a produits*, Bruyset, 1761, 284 pages, page 85.

²²¹ COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET DES ARCHIVES, *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, 1878, page 48

²²² *Idem.*, page 10.

²²³ Pour toute information sur les Frères Duplain, consulter la thèse de BACCONNIER Brigitte, *Cent ans de librairie au siècle des Lumières : les Duplain.*, Thèse de doctorat, université Lyon 2, Lyon, 2007,(542-329 pages)

²²⁴ A.D.R., 1 D 1.

²²⁵ A.D.R., 3 E 7897 et 3 E 7645, cité par SORDET Yann, *L'amour des livres au siècle des lumières : Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des Chartes, 2001, page 50.

dans le milieu des collectionneurs. Grâce à l'ensemble de ses recherches il émit une estimation financière de la bibliothèque à cent quatre-vingt mille livres²²⁶.

Ce travail de catalogage dura plusieurs années, et un nouveau contrat fut signé le 15 août 1763 : « Contrat passé entre le Bureau et Duplain, libraire, pour dresser à la bibliothèque de la Trinité, celle de la ville, un catalogue... »²²⁷. Ce dernier demanda un paiement de six mille livres pour l'aménagement de la bibliothèque. Toutefois, au cours des recherches mises en place pour la rédaction de ce mémoire, aucun catalogue daté de cette période ne fut découvert. Certaines études réalisées postérieurement supposèrent que ce travail ne fut pas concrétisé, considérant l'inventaire des milliers de volumes de cette bibliothèque comme étant une entreprise trop longue et trop onéreuse.

C'est dans le but de faciliter l'élaboration de ce catalogue que le Parlement fit parvenir des états pré-imprimés destinés à l'inventaire général des biens des Jésuites²²⁸.

Aucun de ces états ne fut retrouvé dans les archives, il est probable que cet inventaire ne concernait donc pas la bibliothèque²²⁹. À l'inverse, l'inventaire général du cabinet de Curiosités et des instruments de l'observatoire élaboré par le P. Janin, daté de 1764-1765, fut conservé et retrouvé dans le fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon²³⁰.

Ce fut en 1767, suite à la décision de la fusion de la bibliothèque de la Trinité à celle de l'Hôtel de Fléchères, que Benoît Duplain rédigea le catalogue de la nouvelle bibliothèque : *Catalogus librorum bibliothecae publicae lugdunensis qui in collegio S. Trinitatis asservantur*²³¹. Ce mouvement précurseur fut pratiqué à grande échelle à la Révolution, notamment dans les dépôts littéraires. Ce catalogue²³² signale l'ensemble des ouvrages sans signaler leur origine. Il fut ainsi impossible de distinguer les ouvrages issus de la bibliothèque de la Trinité de ceux de l'Hôtel de Fléchères.

Les quelques catalogues parcourus pour l'étude ont mis en évidence que la fusion avec la collection de l'Hôtel de Fléchères ne fut pas la seule réalisée dans la bibliothèque du Collège de la Trinité. Vers les années 1780, la bibliothèque du Collège de Notre-Dame s'incorpora à la Bibliothèque publique : *Catalogue des livres de la bibliothèque du college notre dame comprenant les livres du college et ceux qui ont été transportés par ordre du consulat, de l'ancienne Bibliothèque publique, qui ne comprennent que la partie du droit de cette Bibliothèque le reste de la collection a été transporté a la Bibliothèque du college de la trinité.*²³³

²²⁶ SORDET Yann, *L'amour des livres au siècle des lumières : Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des Chartes, 2001, page 56.

²²⁷ A.D.R. D. 268, folio 3-10, Délibération du bureau des collèges, dépenses. Cite par SORDET Yann, *L'amour des livres au siècle des lumières : Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des Chartes, 2001, page 56.

²²⁸ A.D.R., D 258.

²²⁹ A.D.R., D 260.

²³⁰ B.M.L., Ms Coste 1050. *État général du cabinet d'antiquités et de médailles du (ci-devant) Collège de la Trinité de Lyon, d'après l'inventaire général fait en 1764 (65) par le P. Jos. Oldebourf-Janin, religieux augustin (de la maison de Lyon), vérifié et rectifié (par ordre du Bureau des Collèges) dans les cabinets et sur les pièces existantes en 1801 (an IX de la République française), pour servir à la composition descriptive et figurée du Musoeum Lugdunense*, [S. l. n. d.], 13 ff. longues lignes ; 4°.

²³¹ Catalogue de vente des livres conservés de la Bibliothèque lyonnaise du Collège de la Sainte Trinité. BML, mss. 1460-1462, 1767, incomplet.

²³² B.M.L., mss 1460-1462, 1767, incomplet.

²³³ Ms Coste 1080. *Catalogue des livres de la bibliothèque du college notre dame comprenant les livres du college et ceux qui ont été transportés par ordre du consulat, de l'ancienne Bibliothèque publique, qui ne comprennent que la partie du droit de cette Bibliothèque le reste de la collection a été transporté a la Bibliothèque du college de la trinité*, [S. l. : s. n.], [ca. 1780].

À la suite de ce regroupement de collections, la bibliothèque possédait certains livres en plusieurs exemplaires. À Lyon, trois ventes annuelles successives (1767 – 1768 – 1769) furent entreprises par les frères Duplain. Suivant les informations conservées dans ces catalogues de ventes, plus de mille ouvrages furent vendus rue Mercière, à l'Aigle²³⁴, lors des ventes publiques.

Ces ventes, au profit du Collège et du Consulat, furent considérées par nombre de personnes, dont les Jésuites à l'image du P. Béraud, comme « une braderie » de livres. Évoquant Benoît Duplain, le P. Béraud écrivit dans sa correspondance : « On a vendu à un bouquiniste de cette ville pour un morceau de pain, grand nombre de livres de la bibliothèque du collège, parmi lesquels il y avoit de bons livres qui ont été donnés pour rien ; il y avoit des gens qui les portaient dans des brouettes et qui les laissoient pour six sols à choisir »²³⁵. Les ventes de doubles ne furent pas entreprises comme des ventes aux enchères, très peu fréquentes à cette époque. Les très belles éditions et les ouvrages rares furent vendus sans distinction.

Au cours de cette période, François de Los Rios (libraire) s'adjoignit au duo formé par Benoît Duplain et P. Pierre Marcou-Léti (nouveau bibliothécaire Oratorien), pour faire le tri des ouvrages déposés en doubles exemplaires dans la bibliothèque publique. En 1769 il offrit mille livres pour l'acquisition de volumes dépareillés et en mauvais états de conservation, isolés précédemment de la vente publique. François de Los Rios publia, en 1777, une *Bibliographie instructive*, dont l'avertissement déclare :

On sera peut être surpris de voir par la lecture de ce précis bibliographique qu'il me soit tombé sous la main & en si peu de temps, un aussi grand nombre de Livres rares & Singuliers, qu'on trouveroit à peine dans les bibliothèques les plus riches et les mieux choisies du Royaume. Mais si l'on fait attention que la majeure partie [des articles qui doivent réellement porter le caractère de livres rares sortent de la Bibliothèque des Jésuites de Lyon, dont je fis l'acquisition en 1768, que la plupart de ces Religieux étant des hommes savants, ils n'avoient rien épargné pour se procurer de toutes parts ce qui pouvoit flatter leur curiosité & nourrir leur esprit ; on conviendra d'abord que leur Bibliothèque devoit être un vrai sanctuaire de la science, & qu'il n'en pouvoit sortir que des articles précieux & absolument désirés des connaisseurs.²³⁶

À la suite de ces ventes publiques, le bibliothécaire Antoine Delandine rédigea un « *Catalogue de la bibliothèque du Grand Collège à Lyon* »²³⁷. Il fut mentionné dans les archives départementales, datées du 19 juin 1775. Ce catalogue présente les ouvrages par ordre alphabétique et comporte une annexe, en fin de document, détaillant les nouvelles acquisitions. Par manque de renseignements, les ouvrages initialement présents dans la bibliothèque de la Trinité furent de nouveau non identifiables parmi ceux provenant de nouvelles collections. Le secrétaire du Bureau des Collèges déclara que le premier volume du catalogue général de la bibliothèque publique de la ville fut à la garde des P. de l'Oratoire, signalant également l'inventaire des livres, in-octavo, in-douze et autres petits formats, dépendant de la bibliothèque publique de la ville de Lyon²³⁸.

²³⁴ Nom de la boutique des imprimeurs libraires Pierre et Benoît Duplain.

²³⁵ B.M. d'Avignon, ms. 2363, folio 3lv, *Lettre du Père Laurent Béraud à E.C.F. Calvet*, datée de Lyon, le 27 octobre 1770, cité par SORDET Yann, *L'amour des livres au siècle des lumières : Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des Chartes, 2001, page 51-52.

²³⁶ LOS RIOS François de, *Bibliographie instructive*, à Avignon, chez François Seguin et à Lyon, chez l'auteur, 1777.

²³⁷ Ms 1459 ; Delandine Ms 1380 quater : « Catalogue de la bibliothèque du grand collège à Lyon ».

²³⁸ 3GG155 : XX -310 -10 ,19 juin 1775. Copie du certificat délivré par le P. Pellissier, Secrétaire du bureau d'administration des collèges.

Le rapport de Monfalcon sur la bibliothèque de la ville, informe sur le caractère à nouveau encombrant des ouvrages dans les locaux. Un tableau, reproduit ci-dessous, contient une énumération des locaux de la bibliothèque et le nombre de livres y étant entreposés²³⁹. (Lieu / étage / volumes in-folio / volumes folio)

La grande salle	Rez-de-chaussée (Rdc)	4962 volumes in-folio.	18.000 vol. fol.
Galerie		18860 vol.	60.000 vol.
Salle Villeroi	Rdc	471 vol.	14.000 vol.
Cabinet des incunables	Rdc		300 vol.
Cabinet des manuscrits	Rdc		1.312 vol.
Cabinet des bibliothèques	Rdc		1.200 vol.
Salle d'hivers			100 vol.
Cabinet A	2 ^e étage		2.000 vol.
Cabinet B	2 ^e étage		3.000 vol.
Cabinet C	2 ^e étage		3.000 vol.
Escalier A	2 ^e étage		200 vol.
Escalier B	2 ^e étage		200 vol.
Grand grenier	3 ^e étage		300 vol.
Salle dépôt	4 ^e étage		30.000 vol.
Réserves	Dépôt		4.000 vol.
Grenier	4 ^e étage		18.640 vol.

Jean-Baptiste Montfalcon dénombre au total cent quatre-vingt-dix mille ouvrages, cependant le résultat du tableau ci-dessus est de cent cinquante-six mille deux cent cinquante-deux volumes. Deux hypothèses s'ouvrent, soit Jean-Baptiste Montfalcon compte les ouvrages par titre (un titre pouvant contenir plusieurs

²³⁹ Ms 1701. MONFALCON, Jean Baptiste, *Étude sur les bibliothèques de la ville de Lyon depuis les origines jusqu'à nos jours*, [Lyon] [1871-1872], 111 fol.

ouvrages), soit d'autres ouvrages furent entreposés dans les couloirs et autres pièces non répertoriées.

En novembre 1789, la nation réquisitionna les biens du clergé²⁴⁰. Le Collège de la Trinité fut ainsi entièrement remis à la ville de Lyon. En 1791, le comité ecclésiastique et le comité d'aliénation des biens nationaux rédigèrent une *Instruction pour procéder à la confection du catalogue* de chacune des bibliothèques sur lesquelles les directeurs durent apposer les scellés. En l'an II de la République (1793), la Commission temporaire des arts, dont une des classes est consacrée à la bibliographie, fit élaborer par Félix Vicq d'Azir²⁴¹ une *Instruction sur la manière d'inventorier et de conserver, dans toute l'étendue de la République, tous les objets qui peuvent servir aux arts, aux sciences, et à l'enseignement*²⁴².

D'après l'historien Louis Desgraves, ce furent quarante bibliothèques qui s'ouvrirent au public en France au XVIII^e siècle, dont les deux tiers entre 1750 et 1789²⁴³. Les bibliothèques confisquées par les troupes révolutionnaires furent rassemblées avec les fonds des anciennes écoles centrales, et toutes furent confiées aux municipalités par la loi du 28 janvier 1803²⁴⁴. Jusqu'en 1912, la bibliothèque municipale occupa les locaux du Collège de la Trinité²⁴⁵. La bibliothèque municipale fut conservée au Palais Saint-Jean jusqu'en 1972, date de son déménagement à la Part-Dieu dans le premier bâtiment construit spécialement pour accueillir cet établissement²⁴⁶.

En rapport direct avec le nombre d'ouvrages contenus entre ses murs, le catalogage de la Bibliothèque du Collège fut un échec de la part de l'administration Jésuite puis Oratorienne, même soutenue par le Bureau des Collèges. Les catalogues de ventes permirent de déterminer les thématiques abordées. Ces ouvrages appartenant à une communauté religieuse, de plus au dans une période humaniste, soulèvent des interrogations sur leur contenu. À vocation d'étude dans un Collège en plein essor, les divers volumes furent à la base de l'éducation.

c. Les sujets d'études

L'étude d'une bibliothèque est indubitablement corrélée à l'étude de la collection qu'elle renferme. Les catalogues du Collège de la Trinité n'étant pas documentés pour la période étudiée, les recherches concernant les sujets d'études furent quelque peu restreintes par l'absence de document complet.

i- Les sujets traités dans la bibliothèque

Au début de son activité, le Collège fut un établissement scolaire au sein duquel les Jésuites pratiquaient le *Quadrivium et le Trivium*. Le *Quadrivium* provient du nombre quatre, traduit par « carrefour » des enseignements. Conçu et enseigné dès 500av. J.C. par Pythagore, la première de ses disciplines fut l'Arithmétique, la seconde fut la Géométrie (le Nombre dans l'Espace), la troisième fut l'Harmonie (qui pour Platon était le Nombre dans le Temps), la quatrième fut l'Astronomie (le Nombre dans l'Espace et le

²⁴⁰ VARRY Dominique, "Les confiscations révolutionnaires", dans : *Histoire des bibliothèques françaises* [vol.III], [Paris], Éd. du Cercle de la librairie, Paris, 2008, p.9-27.

²⁴¹ Félix Vicq d'Azir (ou Vicq-d'Azyr) (1748 – 1794), médecin, anatomiste et naturaliste français. Considéré comme le fondateur de l'anatomie comparée. Célèbre pour avoir été le médecin de la reine Marie-Antoinette.

²⁴² VARRY Dominique, "Les confiscations révolutionnaires", dans : *Histoire des bibliothèques françaises* [vol.III], [Paris], Éd. du Cercle de la librairie, Paris, 2008, p.9-27.

²⁴³ DESGRAVES Louis, « Vers la bibliothèque publique », dans JOLLY Claude, *Histoire des bibliothèques françaises*, t.II, p.396, page 61.

²⁴⁴ BEGHAIN Patrice (dir), *Dictionnaire historique de Lyon*, Lyon, Ed. Stéphane Bachès, 2009, page 800.

²⁴⁵ JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Des Jésuites et de la bibliothèque de Lyon », dans FOUILLOUX Étienne, HOURS Bernard, *Les Jésuites à Lyon XVIe-XXe siècle*, Lyon, éd. ENS édition, coll. « sociétés, espace, temps », 2005, page 109.

²⁴⁶ LUTZ Jean-François, *Dons et legs à la bibliothèque municipale de Lyon, 1850-1950* [Mémoire d'étude, Diplôme de conservateur de bibliothèque], Villeurbanne, ENSSIB, 2003, page 11.

Temps). Pour Socrate, le but de l'éducation était le savoir absolu. Le quadrivium médiéval s'axa sur l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie, les quatre arts libéraux nécessaires à la véritable compréhension des qualités des nombres²⁴⁷.

Le *Trivium* du langage était structuré sur les valeurs cardinales et objectives de vérité, de beauté et de bonté. Ses trois sujets furent la grammaire, qui assura la bonne structure du langage, la Logique ou la Dialectique, permettant de trouver la vérité, et la Rhétorique, le bel usage du langage lors de l'expression de la vérité²⁴⁸.

Cette structure d'éducation devint la base d'enseignement de la Faculté des Arts pratiqué lors de la Renaissance, qui se consacra à sept sujets essentiels, devenus les sept arts libéraux.

Dans l'ordre d'apprentissage (du plus jeune âge au diplôme le plus élevé)²⁴⁹ :

1. Trivium
 - Grammaire latine
 - Rhétorique
 - Dialectique
2. Quadrivium
 - Arithmétique
 - Géométrie
 - Astronomie
 - Musique
3. Droits
 - Canon
 - Civil
4. Médecine
5. Théologie

La Bibliothèque dut regrouper des ouvrages autour de ces matières, afin que les professeurs pussent diriger les programmes du Collège.

Suivant Philippe Rocher²⁵⁰, la réussite de l'éducation scolaire Jésuite fut accomplie grâce à l'application d'une « méthode », la *Ratio Studiorum*, qu'il qualifia de pratique inséparable du cadre d'un collège Jésuite. Étant comparée à un « savoir faire » du maître, cette véritable pédagogie disposa de l'organisation des classes, de la tâche des professeurs, des auteurs à enseigner, de leurs textes et des exercices à réaliser. « Pensée mise en forme entre Renaissance et Réforme

²⁴⁷ LUNDY Miranda (dir), *Quadrivium : nombres, géométrie, musique, astronomie*, Paris, G. Trédaniel, 2012, introduction.

²⁴⁸ *Idem*.

²⁴⁹ Cours de Madame CLEMENT Michelle, « *Livres imprimés et essor des langues vernaculaires aux XVIe et XVIIe siècles* », dans le cadre du TD de Réflexion de la place de l'Écrit et de l'Image dans l'Histoire des Sociétés, daté du 17 mars 2014.

²⁵⁰ ROCHER Philippe, *Le goût de l'excellence : quatre siècles d'éducation Jésuite en France*, 2011, Paris : Beauchesne, Coll. Bibliothèque Beauchesne, page 25.

catholique, elle fut une manière d'éducation pour former avec les humanités et la foi catholique, à l'humanisme dévôt »²⁵¹.

L'examen et la compréhension d'une bibliothèque restent complexes. Une bibliothèque, perçue comme un ensemble de services et d'obligations, doit répondre aux différentes aspirations de chacun de ses occupants et visiteurs.

Religieux, les Jésuites doivent avoir à leur disposition les auteurs ascétiques et mystiques pour la vie spirituelle. Prêtres, leurs activités apostoliques, qu'ils joignent fréquemment aux activités scolaires, requièrent des ouvrages de théologie dogmatique et de morale, voire de casuistique. Savants enfin, du moins dans les collèges les plus importants, leurs travaux exigent une bibliothèque du collège, du fait de la continuité dans les acquisitions et de la compétence du bibliothécaire, restera la meilleure²⁵².

Le Collège de la Trinité recensa ces trois groupes d'études (Prêtres, Professeurs, Théologiens). La curiosité se porta même au XIX^e siècle vers les sciences modernes (mathématiques, physique et astronomie).

En 1703, dans une harangue au Consulat, le père recteur Charmot souligne : « Nous entrons dans nos bibliothèques et là le prédicateur s'adresse au rang des pères et des interprètes. Le directeur de conscience va consulter les casuistes. Chaque professeur s'attache à la faculté qui le regarde »²⁵³. La bibliothèque joue un rôle majeur dans la formation scientifique des Jésuites, indiqua le père Charmot. Les livres étant considérés à la fois comme « le pain et la flamme dont se nourrit l'ardeur au travail », les dirigeants du Collège furent généralement convaincus que les coûts engendrés par l'achat de nouveaux ouvrages restaient mineurs par rapport aux bénéfices de l'éducation.

Ces ouvrages, conservés dans une bibliothèque Jésuite, furent prioritairement dédiés à l'enseignement. Les sujets traités allèrent de la grammaire à la théologie. Un vaste domaine d'étude fut ouvert aux élèves inscrits au Collège et la bibliothèque fut un des principaux outils d'éducation. La partie qui suit développe le système de catalogage alors en vigueur. Ces informations proviennent notamment des catalogues de l'époque.

ii-Le catalogage

L'étude des catalogues (de vente et du rassemblement des collections) permet de déceler un type de classification. N'ayant aucun catalogue Jésuite, l'hypothèse tenue est que la classification n'évolua que très peu entre la période étudiée et la période révolutionnaire. Dans son *Advis pour dresser une bibliothèque*, écrit en 1627 Gabriel Naudé²⁵⁴ proposa l'ordre suivant :

- Théologie
- Médecine
- Jurisprudence
- Histoire
- Philosophie
- Mathématiques

²⁵¹ ROCHER Philippe, *Le goût de l'excellence : quatre siècles d'éducation Jésuite en France, 2011, Paris : Beauchesne, Coll. Bibliothèque Beauchesne, page 25.*

²⁵² JOLLY Claude, *Histoire des bibliothèques françaises* [vol. 2] *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789* [Nouvelle édition], [Paris], Éd. du Cercle de la librairie, Paris, 2008, page 61.

²⁵³ GUITTON Georges, *Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV : activités, luttes, suppression, 1640- 1768*, Lyon Procure de la province des Jésuites 1953, VI- 303p., citation page 96.

²⁵⁴ Gabriel Naudé (1600-1653) fut un bibliothécaire français, un lettré et libertin érudit, un théoricien de la raison d'État.

- Humanités

Dans les catalogues de ventes des frères Duplain (datés de 1767, 1768 et 1769)²⁵⁵, la classification suivit des normes similaires. En tant que catalogue de livres, le « système d'arrangement du présent catalogue » ci-dessous peut être envisagé comme un type de catalogage tenu en 1769 :

- THÉOLOGIE
 - Écriture sainte, avec ses interprètes (1 à 40) →40 ouvrages
 - Liturgie (41 à 59) →19 ouvrages
 - Saint pères grecs et latins (60 à 82) →23 ouvrages
 - Théologiens (83 à 227) →145 ouvrages
- JURISPRUDENCE
 - Conciles (228) →1 ouvrage
 - Droits canoniques (229 à 250) → 22 ouvrages
 - Droit civil (251 à 280) →30 ouvrages
- SCIENCES ET ARTS
 - Philosophie (281 à 312) →32 ouvrages
 - Métaphysique (313 à 328)→48 ouvrages
 - Physique (328 à 396) →69 ouvrages
 - Médecine (397 à 455) →59 ouvrages
 - Mathématiques (356 à 486) →131 ouvrages
 - Les arts (487 à 521) →35 ouvrages
- BELLES LETTRES
 - Grammaires (522 à 554) →32 ouvrages
 - Poétique (555 à 630) →76 ouvrages
 - Mythologie (631 à 657) →27 ouvrages
 - Philologie (658 à 673) →16 ouvrages
 - Polygraphes (674 à 702) →28 ouvrages
- HISTOIRE
 - Géographie (703 à 740) →38 ouvrages
 - Histoire de L'Église (743 à 758) →16 ouvrages
 - Histoire des Conciles (759 à 782) →24 ouvrages
 - Histoire des Ordres religieux (783 à 807) →25 ouvrages
 - Histoire Sainte (808 à 825) →18 ouvrages

²⁵⁵ DUPLAIN Benoît, *Inventaire des livres doubles, produits par la réunion des deux bibliothèques publiques et autres*, A Lyon : chez Benoît Duplain, Libraire rue Mercière, à l'Aigle, 1769.

- Histoire Ecclésiastique (826 à 850) →25 ouvrages
- Histoire Profane (851 à 881) →31 ouvrages
- Histoire Byzantine (882 à 885) →4 ouvrages
- Histoire Moderne (886 à 895) →10 ouvrages
- Histoire de France (896 à 1040) →145 ouvrages
- Histoire des pays étrangers hors de l'Europe (1042 à 1068) →27 ouvrages
- *Paralipomenes* Historiques. Antiquités (1069 à 1109) →41 ouvrages
- Histoire Littéraire (1110 à 1168) →59 ouvrages
- Vie des Hommes illustres anciens et modernes (1169 à 1178) →10 ouvrages
- Extrait des dictionnaires historiques (1179 à 1185) →7 ouvrages
- Supplément au dit catalogue (1186 à 1206) →21 ouvrages

Ce catalogue de vente, comprenant les exemplaires en double de la fusion entre l'Hôtel de Fléchères et le Collège de la Trinité, permet également de numéroter ci-dessus, entre parenthèses, le numéro de vente des ouvrages. Le catalogue de vente daté de 1769 fit état de mille deux cent six ouvrages. Si les chiffres de vente ne peuvent intervenir directement dans la composition de la bibliothèque, ces ventes de doubles permettent de signaler les ouvrages contenus par la Bibliothèque du Collège lors de la réunification avec celle de l'Hôtel de Fléchères. Cette troisième vente de doubles met en évidence la prépondérance des ouvrages de Théologie (145 ouvrages), de l'Histoire de France (145 ouvrages) et des Mathématiques (13 ouvrages), au contraire des Conciles (1 ouvrage) ou de l'Histoire Byzantine (4 ouvrages) déjà présents dans les rayons de la Bibliothèque de la Trinité. Il faut cependant modérer ces résultats car cette vente fut précédée de deux autres, et il fut probable que ces ouvrages manquant furent vendus précédemment, ou qu'ils ne figurèrent pas dans l'une ou l'autre des Bibliothèques.

Lors de l'ouverture publique, le bibliothécaire Antoine-François Delandine composa plusieurs catalogues suivant la thématique des ouvrages, tels que celui des Belles Lettres²⁵⁶ ainsi que la section Histoire²⁵⁷. Cependant ces catalogues sont incomplets, ils ne vont pas jusqu'à la fin de l'alphabet et présentent de nombreuses pages blanches entre chaque lettre. Nous ne pouvons déterminer si ces pages blanches furent laissées pour les nouvelles acquisitions ou si la classification se fit au fur et à mesure du rangement des ouvrages.

²⁵⁶ Ms 1462. Delandine : Répertoire par ordre de matières de la bibliothèque publique de Lyon. - Belles lettres.

²⁵⁷ Ms 1460-1461. Delandine : « Catalogus librorum bibliothecae publicae Lugdunensis qui in collegio SS. Trinitatis asservantur... Digestus et descriptus a Benedicto Duplain, bibliopola Lugduni. 1767. » - Histoire et jurisprudence.

Cependant la classification en vigueur dans le « *Catalogus librorum bibliothecae conventus Lugdunensis Carmelitarum discalceatorum.* »²⁵⁸ daté de 1771, fut détaillée par une table des matières au premier plat du catalogue :

A) Scriptura Sacra	Ainsi la comparaison avec les grands points du catalogue précédent devient possible :
B) Expositores	
C) Sancti Patres	
D) Theologi	
E) Maralitae	
F) Concionatores	
G) Ascetici	
H) Polimici	
I) Juristae	
J) (lettre de classement non utilisée)	
K) Philosophi	
L) Humanistae	
M) Polygraphi	
N) Historici	
O) Historici Sacri	
P) Historici Profani	

- THÉOLOGIE
- JURISPRUDENCE
- SCIENCES ET ARTS
- BELLES LETTRES
- HISTOIRE

Ces deux types de catalogue étaient similaires en plusieurs points : La Théologie se situait au dessus des autres thématiques laïques. La Jurisprudence (*Juristae*) était sa suite. Les sciences étaient regroupées dans la section Humanités (*Humanistae*). Venaient enfin les Belles Lettres (*Polygraphi*) et l'Histoire (*Historici*).

Les catalogues nous informent sur la contenance de la Bibliothèque et les matières enseignées dans le Collège. Pour satisfaire les études des prêtres, les classes des professeurs, et les questions des étudiants et théologiens, la bibliothèque fut une vaste collection d'ouvrages sur tous les sujets abordés par les Humanistes. Comme toute collection, des pièces maîtresses ornèrent la bibliothèque et satisfirent les curieux.

iii-Ouvrages rares

Une description de la bibliothèque fut rédigée par le Père de Colonia, dans son *Histoire littéraire de la ville de Lyon* de 1730²⁵⁹. Il ne reste malheureusement de cet

²⁵⁸ Ms 1458 ; Delandine Ms 1380 ter : « *Catalogus librorum bibliothecae conventus Lugdunensis Carmelitarum discalceatorum. 1771* »

²⁵⁹ COLONIA Dominique de, *Histoire littéraire de la ville de Lyon, avec une bibliothèque des auteurs lyonnais sacrés et profanes, distribués par siècles*, Lyon, F. Rigollet, 1728-1730, 2 vol. in-4°. p. 758-760. Introuvable.

ouvrage que les citations de certains auteurs dans leurs études, qui nous renseignent sur la présence de plusieurs manuscrits et incunables de grande valeur :

- Un Tite-Live.
- Un Plin.
- Un Cicéron.
- Des livres rares du XVI^e siècle.
- Une Bible de Gryphe.
- Des Commentaires d'Étienne Dolet.
- Les œuvres de Martin Luther en sept volumes in-folio.
- Un Talmud de Daniel Bomberg.
- Une Histoire byzantine.
- Les Conciles généraux en trente-sept volumes.
- Les Histoires de Villehardouin et de Commynes.
- Les anciens poètes latins.
- Trois cent manuscrits chinois, syriaques, coptes, grecs, latins, français, italiens.
- Une Histoire de la Chine en trente volume.
- Des poèmes et des romans gothiques.
- Des romans de chevalerie et des légendes dorées.

Il serait intéressant de savoir pourquoi les livres de voyages comme ceux de médecine ne sont pas recensés, cependant leur abondance fut signalée par Yves Joctuer-Montrozier²⁶⁰. Ces thématiques furent présentes en grand nombre grâce aux missions apostoliques des Jésuites.

Pierre Adamoli reprit dans son *Mémoire instructif*, la description de la bibliothèque du P. Dominique de Colonia. Dans cet ouvrage, il signala que sur les trois cent cinquante manuscrits de la collection se trouvèrent « douze m[anoscrit]ti raris[simi] », recensant entre autres « les Évangiles, sur vélin, en beau caractère carolingien, écrit de la main de saint Ajobard, archevêque de Lyon dans le IX^e siècle »²⁶¹. L'érudit, Étienne Baluze, ancien bibliothécaire de Colbert, apporta son appui en 1701 afin de déterminer l'âge de certains manuscrits. Le nombre restreint de ces manuscrits, s'expliquant par leur rareté, n'en apporta que plus de prestige à la région.

La bibliothèque du Collège de la Trinité contient de nombreux ouvrages concernant des thèmes divers et variés. La bibliothèque, réservée à ses débuts aux seuls professeurs, accueillit par la suite les savants, les théologiens puis vraisemblablement les élèves. Les Jésuites insistaient sur le théâtre comme moyen d'éducation, et des pièces furent présentées sur la place publique, fournissant un espace de représentation scolaire et religieux qui s'articula sur la vie séculière et sensibilisa un large public²⁶².

²⁶⁰ JOCTEUR-MONTRIZIER Yves, « Des Jésuites et de la bibliothèque de Lyon », dans FOUILLOUX Étienne, HOURS Bernard, *Les Jésuites à Lyon XVIe-XXe siècle*, Lyon, éd. ENS édition, coll. « sociétés, espace, temps », 2005, page 102.

²⁶¹ BML, ms. Palais des arts 79, f°50, *Mémoire instructif pour Messieurs les Juges de la Sénéchaussée de Lyon [...] donné au mois d'avril 1762 par Mr Pierre Adamoli, conseiller du Roy*.

²⁶² GROSCLAUDE, Pierre, « Bibliothèques et cabinets » dans : *La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle*, Paris, A. Picard, 1933, page 361.

Comme toute bibliothèque, le Collège de la Trinité eut probablement ses Enfers. De nombreuses lectures, considérées par les Jésuites comme impies, furent retirées des rayonnages. Le P. Général Everard Mercurian²⁶³, s'opposa par exemple aux ouvrages de Tauler, Ruysbroek, Suso, Gertrude et Mechtilde, Alfonso de Madrid Raymond Lull, (etc.). Ces lectures furent interdites au large public, et pour les autres tolérées avec l'accord d'un provincial²⁶⁴.

Les Jésuites ne furent pas bibliophiles dans le sens du terme donné au XIX^e siècle. Suivant les termes d'Yves Jocteur-Montrozier : « Ils s'attachèrent de préférence aux écrits utiles, aux bons ouvrages en tous genres, aux grands recueils théologiques et historiques, à ce qui fut excellent en matière ecclésiastique ». ²⁶⁵ Cependant tous les sujets étaient présents et chaque thématique faisait l'objet d'études au sein même du Collège. Leur bibliothèque fut l'une des plus importante par la quantité d'ouvrages qui la composait. Dans la bibliothèque du Collège, les ouvrages provinrent de différentes acquisitions.

4. LES ACTIONS QUI AUGMENTÈRENT LE FONDS

La bibliothèque, si richement étendue, tira son origine d'une longue entreprise de la part de plusieurs acteurs réunis. De part l'impossibilité de dater avec précision le début de cette grande collection, l'hypothèse soutenue ici attribue aux Trinitaires l'acte de création de la bibliothèque. Ces ordres religieux, sans grandes richesses apparentes, réussirent à collectionner une quantité monumentale d'ouvrages. La partie présentée ci-après s'axe autour de la question suivante : quels furent les moyens mis en œuvre pour un tel monument ?

a. Interne

Dans cette partie, est considéré comme interne, l'ensemble des éléments liés à la direction du Collège. Les premières données retrouvées remontent à l'époque de la direction par les Jésuites.

i-Les Jésuites en France

À leur entrée dans l'ordre Jésuite, il était d'usage que les Pères remissent leurs ouvrages à leur communauté. S'ils étaient auteurs, ils remettaient un exemplaire de leurs œuvres littéraires ou scientifiques à la bibliothèque, à l'exemple du père Coton, élève Jésuite du Collège, qui enrichit la bibliothèque de plusieurs de ses propres ouvrages composés à Lyon.

²⁶³ Everard Mercurian, né Lardinois (1514 -1580), fut le quatrième Supérieur Général de la Compagnie de Jésus de 1573 à 1580. *Dictionnaire de Spiritualité ascétique et mystique : doctrine et histoire*, fondé par M. Viller, Paris, Beauchesne, 1937-1995.

²⁶⁴ *Dictionnaire de Spiritualité ascétique et mystique : doctrine et histoire*, fondé par M. Viller, Paris, Beauchesne, 1937-1995, volume VIII, article Jésuites, page 978.

²⁶⁵ JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Des jésuites et de la bibliothèque de Lyon », dans FOUILLOUX Étienne, HOURS Bernard, *Les Jésuites à Lyon XVIe-XXe siècle*, Lyon, éd. ENS édition, coll. « sociétés, espace, temps », 2005, page 102.

ii-Le financement par le Consulat

La bibliothèque disposait de son propre budget d'acquisition avant 1614 et jusqu'en 1692. Il est impossible de déterminer exactement depuis quand elle possédait une trésorerie à cet effet étant donné que le premier ouvrage en faisant mention, en date du 18 juin 1614 annonçait une augmentation de la pension pour la bibliothèque jusqu'à quatre cent livres²⁶⁶. Cette somme, allouée annuellement, fluctuait chaque année en fonction des revenus de la ville, et suivant les obligations et les besoins de la bibliothèque.

Lors des périodes de restrictions budgétaires, les recteurs du collège réclamèrent au Consulat l'acquisition, à minima, des livres nécessaires pour l'instruction des régents. En réponse, le Consulat alloua une somme de trois cent livres aux Jésuites du Collège de la Trinité pour reconstituer la bibliothèque alors détruite en 1644²⁶⁷.

En septembre 1670, une nouvelle délibération consulaire assigna au Collège une rente annuelle de trois cent livres pour l'achat d'ouvrages²⁶⁸. Ceci à la condition qu'il fut installé « sur la porte de ladite bibliothèque une inscription marquant le nom de ceux qui en sont les auteurs [...], et que sur tous les livres achetés et payés dudit fond, les armes de la ville [seraient] gravées et le nom des Prévôts et des Marchands et Échevins pour lors en charge, imprimés avec la date sur un papier qui sera collé au verso de la couverture »²⁶⁹.

Le 15 juin 1675²⁷⁰, constatant que les pères Jésuites avaient engagés de nombreuses dépenses en faveur de l'agrandissement de la bibliothèque, une décision, votée lors d'une délibération consulaire, eut pour effet d'augmenter de cent cinquante livres la rente « pour achat de livres »²⁷¹.

Les Prévôts donnèrent au total huit mille huit cent cinquante livres²⁷², à savoir trois cent livres par an jusqu'en 1674, puis quatre cent cinquante livres jusqu'en 1692. Pour l'achat de nouveaux ouvrages, ils s'adressèrent à divers libraires (Chavance, Molin, Anisson et Posuel)²⁷³.

D'après Claude Jolly, l'essentiel des achats dans les bibliothèques Jésuites fut constitué de traités de théologie, de vies de saints, d'ouvrages d'histoire, d'érudition (œuvres du père Kircher, Chronologie de Riccioli, Histoire de France de Mézeray, mais aussi Villehardouin, Monstrelet et Froissard), d'éloquence (Harangues de Lemaistre, Eloquentia poetica), d'auteurs latins et grecs (Aristophane, Xénophon, Plutarque, Aristote, Cicéron, Virgile, Horace, Plaute), de grammaires, de dictionnaires, d'ouvrages de science (l'Art de naviguer, Opéra agricolationum) et de numismatique (Spanemi numismata). Le caractère sérieux et symbolique des achats, l'importance des nouveaux ouvrages scientifiques, l'absence presque totale de livres philosophiques et l'importance attachée aux périodiques et aux souscriptions furent les principes essentiels des collections Jésuites²⁷⁴.

²⁶⁶ A.D.R., 1 D 1, chapitre 4, article 4.

²⁶⁷ GUITTON Georges, *Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV : activités, luttes, suppression, 1640- 1768*, Lyon Procure de la province des Jésuites 1953, VI- 303p., page 68.

²⁶⁸ A.D.R., 1 D 15.

²⁶⁹ A.D.R., 1 D 19, pièce 1.

²⁷⁰ *Idem*.

²⁷¹ A.D.R., 1 D 1.

²⁷² JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Des Jésuites et de la bibliothèque de Lyon », dans FOUILLOUX Étienne, HOURS Bernard, *Les Jésuites à Lyon XVIe-XXe siècle*, Lyon, éd. ENS édition, coll. « sociétés, espace, temps », 2005, page 101.

²⁷³ A.M.L. GG 154, Collège de la Trinité, *Mémoire des livres qui ont esté acheptez pour la bibliothèque du Collège de la Trinité, depuis 1671 jusqu'en 1682 inclusivement*.

²⁷⁴ JOLLY Claude, *Histoire des bibliothèques françaises* [vol. 2] *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789* [Nouvelle édition], [Paris], Éd. du Cercle de la librairie, Paris, 2008, p.61.

iii-Les missions Jésuites

Dès les années 1570 apparaissaient à Lyon les premières publications lyonnaises sur l'Asie, à l'initiative du Père Edmond Auger, (*Histoire des choses mémorables, sur le faict de la Religion Chrestienne, dictes & exécutées ès pays & royaumes des indes orientales. Par ceux de la Compagnie du nom de Iesus, depuis l'an 1542, iusques à présen. Avec certaines epitres notables, & concernant l'estat des affaires du pays de Iapon, traduit du latin de Jean Pierre Maffeo, en français : Par M. Emond Auger de la compangie du nom de Jésus*²⁷⁵). Le libraire Jouve fut officiellement celui de la Compagnie de Jésus.

Dominique Varry relate, dans un de ses articles, que les débuts de la politique d'édition d'ouvrages manuscrits et imprimés des régions extra-européennes sont à mettre à l'actif de François Ier²⁷⁶. Sous son règne et sous celui de ses successeurs, les prêtres reçurent des instructions particulières concernant les achats au profit de la Bibliothèque du Roi.

Comme le démontre Bénédicte Héraud, ce fut sous le règne de Louis XIV qu'apparurent en France les premiers livres importés de Chine pour agrandir la collection royale. Un certain nombre de grands personnages de l'entourage royal importa également des ouvrages, utilisant souvent les mêmes réseaux littéraires. Dans la plupart des cas, leurs bibliothèques furent par la suite intégrées aux collections royales. Les premiers volumes ainsi transférés furent ceux provenant de dons du cardinal Mazarin (quatre titres offerts avant 1647 et seize à la mort de ce dernier). Les Jésuites se firent les artisans des acquisitions ultérieures au profit de la Bibliothèque du Roi. Ce faisant, ils contribuèrent à faire connaître à leurs confrères les mondes exotiques où s'exerçait leur apostolat. Des envois de documents, livres et cartes furent aussi vraisemblablement destinés à soutenir leurs missions en pays lointain, et à susciter des vocations²⁷⁷.

Depuis la moitié du XVII^e siècle, la langue et l'empire chinois fascinèrent les populations européennes *via* les récits de missionnaires ou de voyageurs. Seuls quelques érudits détenaient des livres en chinois et peu d'entre eux possédaient la faculté de les traduire²⁷⁸.

A cette époque, la connaissance de l'Extrême-Orient fut considérée comme essentielle à l'expansion de la foi chrétienne et au rayonnement dans le monde de la grandeur de la France.

iv-Les Jésuites missionnaires

Les missions Jésuites furent d'épandre la foi chrétienne dans des pays de plus en plus éloignés de l'Europe. La Compagnie de Jésus compta un grand nombre de Jésuites missionnaires qui partirent en missions apostoliques. Quelques noms survécurent à leur éloignement ; le plus important, parmi ceux recensés pour la région lyonnaise, fut celui de Dominique Parrenin.

²⁷⁵ VARRY Dominique, *Les éditeurs lyonnais : Les Jésuites et la connaissance de l'Asie à l'époque moderne et contemporaine*, 1995, coll. cahiers d'histoire, [Tiré-à-part], page 215.

²⁷⁶ *Idem*, page 224.

²⁷⁷ VARRY Dominique, *Les éditeurs lyonnais : Les Jésuites et la connaissance de l'Asie à l'époque moderne et contemporaine*, 1995, coll. cahiers d'histoire, [Tiré-à-part], page 224.

²⁷⁸ HÉRAUD Bénédicte, *Les Fonds chinois de la Bibliothèque du roi 1719-1742*, DEA, ENSSIB, 1993, page 52.

Bénédict Héraud, fit un essai de catalogage du fond chinois de la bibliothèque municipale de Lyon envoyé de chine par le P. Parrenin S.J.

- 2 impressions chinoises
 - Tableaux et illustrations pour les Cinq livres canoniques
 - Édition impériale du Livre des Mutations avec commentaires (22 chapitres)
- Livres religieux
 - Vie de Saint-Stanislas Kostka
 - Règles du Sacrement de la Pénitence
 - Les Sept Victoires (des 7 vertus sur les péchés capitaux)
 - Les Sept Victoires (des 7 vertus sur les péchés capitaux) deuxième édition
 - Évangiles des dimanches et fêtes de l'année
 - Vie des Saints pour toute l'année
 - Réponses aux doutes sur l'Eucharistie
 - Véritable aspect de la Sainte Religion de Dieu
 - Vie illustrée de Notre Seigneur
 - La vraie doctrine de Dieu (2 chapitres)
 - Histoire de Tobie
 - Paroles fidèles pour frapper les oreilles
- Livres de mathématiques et d'astronomie
 - Explications des règles de proportion
 - Mode d'emploi des règles de proportions et des tables de logarithmes
 - Mode d'emploi des instruments de mesure et explication des règles de proportion
 - Méthode.
 - Traité d'astronomie
 - Méthodes de calcul des racines carrées
 - Livre de calcul
 - Aperçu général d'arithmétique
 - Table des degré (sinus et tangentes)
 - Tables des logarithmes
 - Méthodes de calcul des racines carrées
 - Mode d'emploi des instruments de mesure
 - Mode d'emploi des tableaux de logarithmes
 - Tables des rapports des lignes horizontales aux lignes courbes
 - Tables des logarithmes

- Aperçu général d'arithmétique
- Méthodes des calculs ds mesures solaires ; Détail des calculs des mesures solaires
- Méthodes de calcul des mesures solaires ; Tables des réfractions de l'air, tables des réfractions des rayons horizontaux
- Méthodes de calcul des mesures solaires ; Table des différences de l'écliptique et de l'équateur
- Tables des réfractions.
- Édition impériale d'un traité de mathématiques
- Édition impériale d'un traité de mathématiques (incomplet)
- Le père Jésuite Adam Schall Von Bell
 - Mémoires lapidaires
 - Paroles offertes
 - Décrets impériaux
 - Édits impériaux
 - Texte impérial de la stèle de l'église catholique
 - Peinture sur soie, paysage.

Dominique Parrenin, (1665-1741) fut un des plus célèbres missionnaires de cette période. Il prit part à une mission chinoise peu après avoir été ordonné prêtre en 1695. Il parvint à convertir des princes de la maison impériale et devint ainsi un proche de l'empereur Kangxi. La maîtrise de plusieurs langues telles que le français, le latin, l'italien, le portugais puis le chinois et le mandchou, qu'il étudia avec succès, lui permit d'adopter le poste estimé d'intermédiaire ou d'interprète. L'intégralité d'une collection chinoise fut attribuée au père Parrenin dans la bibliothèque du Collège de la Trinité. *L'Histoire générale de la Chine*, traduite en français, fut portée au collège *via* le navire de l'ambassadeur portugais, profitant d'un voyage de retour vers 1730²⁷⁹.

Est présentée ci-après une liste non exhaustive des ouvrages qu'il fit parvenir au Collège :

- Cinq livres relatifs à la vie et à l'œuvre du père Jésuite Adam Schall von Bell (1592-1666), tous en chinois.
- Un ouvrage en huit volumes sur l'anatomie humaine commentée par Bouvet, qui fut élaboré en cinq ans avec l'aide de calligraphes et de médecins nommés par l'empereur.
- Le *Traité des mathématiques*, dont une partie se trouve désormais à la Bibliothèque municipale ; les autres volumes sont enregistrés à la Bibliothèque Nationale.

²⁷⁹ VARRY Dominique, *Les éditeurs lyonnais : Les Jésuites et la connaissance de l'Asie à l'époque moderne et contemporaine*, 1995, coll. cahiers d'histoire, [Tiré-à-part], page 224.

- Onze titres d'ouvrages de propagande religieuse dont *La Vie de Stanislas Kotska*, composée par Dominique Parrenin.
- Vingt-deux titres de traductions d'ouvrages de mathématique et d'astronomie.
- Un *Yusuan Zohouyi zhezhong*, d'édition impériale du *Yi Jing* (appelé aussi *Zhou Yi*). Tous empereurs consultèrent ce livre divinatoire et pouvaient en exiger une impression datant de son règne. Cet ouvrage désigné est daté du règne de Kangxi (1662-1723).
- Un *Wujing tu* (tableaux et illustrations pour les cinq livres canoniques, Ms91).
- Deux impressions chinoises (sans autre précision).
- Douze ouvrages religieux Jésuites.
- Vingt-deux ouvrages de mathématiques, d'arithmétique et d'astronomie.
- Une peinture sur soie représentant un paysage.

Le tout constitua cent vingt huit fascicules.²⁸⁰ Aucun ouvrage chinois scientifique ou médical ne fut recensé au Collège de la Trinité, ces domaines étaient alors très étudiés par les Jésuites missionnaires envoyés en Chine.

La diversité des ouvrages recueillis au fil du temps par le Collège atteste du vaste intérêt des Jésuites voué aux cultures étrangères, et de l'avantage conféré par l'acquisition de ces ouvrages sur l'histoire même des Jésuites.

L'étude des ouvrages envoyés au Collège est intéressante dans la mesure où elle montre que les collections constituées par des Jésuites de la même mission peuvent être dissemblable[s]. Le père de Prémare a peut-être mieux pénétré la culture chinoise. Paradoxalement, il a tenté de trouver des correspondances, des repères avec notre civilisation d'une manière un peu excessive. Le fonds qu'il a laissé offre un court éventail du monde des lettrés chinois. Le Père Parrenin, laisse un témoignage de ce que furent les études et les travaux des missions Jésuites en Chine grâce aux ouvrages destinés aux Jésuites de Lyon²⁸¹.

Recueillant les textes, les traduisant, effectuant les démarches préliminaires, à l'édition et à l'obtention de privilèges, enrichissant les grandes bibliothèques, ils furent les véritables artisans de la mise sur le marché d'œuvres récentes, novatrices, et pour la première fois publiées en français.²⁸²

L'Histoire générale de la Chine de Moyriac, que l'on envoya à la bibliothèque de la Trinité, fut suivie par une traduction en français établie par le père Moyriac de Maillia²⁸³, qui annonça cette Histoire comme digne de l'imprimerie royale. C'est une des raisons qui poussa l'abbé Grosier (1735-1793) à acheter le manuscrit aux magistrats de l'administration du Collège de Lyon en 1775 afin de le faire publier à Paris en 1777.

Les ouvrages ne furent pas les seuls objets rapportés de Chine et envoyés à la bibliothèque. Des estampes furent réunies par les Jésuites puis par les Oratoriens.

Ces estampes furent collectionnées à la suite du don de Camille de Neuville. La collection, malmenée durant la révolution, fut remise au palais des arts « avec plusieurs

²⁸⁰ VARRY Dominique, *Les éditeurs lyonnais : Les Jésuites et la connaissance de l'Asie à l'époque moderne et contemporaine*, 1995, coll. cahiers d'histoire, [Tiré-à-part], page 226.

²⁸¹ HÉRAUD Bénédicte, *Les Fonds chinois de la Bibliothèque du roi 1719-1742*, DEA, ENSSIB, 1993, page 52.

²⁸² VARRY Dominique, *Les éditeurs lyonnais : Les Jésuites et la connaissance de l'Asie à l'époque moderne et contemporaine*, 1995, coll. cahiers d'histoire, [Tiré-à-part], page 227.

²⁸³ Joseph-Anne-Marie Moyriac de Maillia, (1669-1748) fut un missionnaire jésuite en Chine, également mathématicien, cartographe et historien sinologue.

grands livres à figures et avec tout ce que la bibliothèque possédait en objets d'art, d'antiquité et de médailles ». En 1832, le maire Gabriel Prunelle fonda la bibliothèque du Palais des arts consacrée aux « sciences, arts et techniques » et y souligna l'importance de créer un cabinet d'estampes pour des besoins d'études. Il fallut aux professeurs et aux élèves des modèles de dessins, de portraits, « des collections iconographiques dans lesquelles ils eussent la faculté d'étudier le style des peintures et des graveurs célèbres »²⁸⁴. Actuellement, le fonds des estampes est conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon, il est riche de soixante-dix mille pièces.

Les différentes acquisitions Jésuites devinrent les apports principaux de la Collection. Les achats financés par le Consulat, par les Jésuites eux-mêmes furent le point de départ du fonds. Puis les dons affluèrent, enrichissant la Collection de volumes rares et précieux. Ce type d'augmentation fut plus rapide, les dons et les legs se constituaient parfois de bibliothèques entières.

b. Externe

Dans cette partie, est considéré comme externe l'ensemble des éléments non directement liés à la direction du Collège.

i-Les dons et/ou legs de personnalités connues.

Les P. Jésuites furent accueillis sous le règne d'Henri III qui choisit le P. Auger comme confesseur. Ce dernier fit envoyer à Lyon des ouvrages de controverse et de théologie, tous offerts par Henri III. « Don de mille cinq cent livres reliés aux armes royales, avec la mention *Regis Henrici christiannissimi pium munus atulit R.P. Edmundus Augerius Lutetia pro collegio lugdunensi Societatis Jesu.* »²⁸⁵.

Les P. Jésuites, actifs dans la région lyonnaise, se lièrent d'amitié avec des personnes de haute distinction. Parmi ces nombreuses personnalités, certaines léguèrent leur bibliothèque :

- 1577 : François Gérard, grand Prévôt de l'église de Bourg, légua sa « belle librairie », en y ajoutant une maison jouxtant le collège.²⁸⁶
- 1610 : François Bullioud, conseiller du roi en la sénéchaussée de Lyon et au parlement de Dombes, fit don de sa bibliothèque personnelle aux Jésuites²⁸⁷.
- 1659 : L'échevin Marc-Antoine Mazonod, sieur Pavazin, légua au collège une « bibliothèque de quelques milliers de volumes »²⁸⁸ tous ornés de ces armoiries.

²⁸⁴ JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Le fonds d'estampes de la bibliothèque municipale de Lyon », dans le *Bulletin municipal de Lyon*, N°5580, avril 2005, p. I.

²⁸⁵ MARTY, Corinne, *Les bibliothèques publiques de la ville de Lyon du XVIIe au XIXe siècle, d'après les papiers d'un érudit lyonnais : Jean-Baptiste Monfalcon, 1792-1874*, Lyon, L'auteur, 1988, 2 vol. (147-95 p.)Mémoire de maîtrise d'histoire : Lyon III : 1988 – Lyon, page 68.

²⁸⁶ PERICAUD, Antoine, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon*, Lyon, Rusand, 1833, 20 p., page 5.

²⁸⁷ COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET DES ARCHIVES, *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, 1878, page 11.

²⁸⁸ Ms. P.A 79, f°50, *Mémoire instructif pour Messieurs les Juges de la Sénéchaussée de Lyon [...] donné au mois d'avril 1762 par Mr Pierre Adamoli, conseiller du Roy.*

- 1675 : « La bibliothèque s'enrichit de deux mille volumes, certains de grand prix et fort curieux » que le P. de Buissières avait acquis au cours de plusieurs années.
- Le 28 mai 1679, le recteur du Collège, le P. Gallien, loua l'archevêque de Villeroy et les consuls dans une déclaration : « Les étrangers viennent admirer cette cour savante qui ouvre le temple de la sagesse et de la gloire à toutes les nations. Ils sont surpris de cette bibliothèque, qui est certainement une des merveilles de l'Europe. Il fallait lui donner cette dimension pour la mettre en état de renfermer tous vos bienfaits ». L'archevêque donna de son vivant de nombreux ouvrages.
- Le 31 décembre 1690, l'archevêque Camille de Neuville de Villeroy légua, par « testament mystique » au Grand Collège des Jésuites, tous les livres lui appartenant pour en jouir « incontinent après [sa] mort », ceci à l'exception des *Conciles du Louvre* et de la *Bibliothèque des Pères*²⁸⁹. Le nombre des ouvrages fut évalué approximativement en 1655 dans une étude du Carme Louis Jacob, qui estima qu'au début de son épiscopat, Camille de Neuville posséda environ 4.000 volumes.
 - Georges Guitton spécula que durant les quarante années que vécut encore « l'archevêque comte de Lyon, lieutenant-gouverneur de sa majesté en Lyonnais, Forez et Beaujolais, dut au moins tripler ce chiffre ». Ils élevèrent ainsi l'estimation de la bibliothèque de l'archevêque à douze mille volumes, dont plus des trois quarts furent « reliés en maroquin incarnat du Levant, avec les armes de ce seigneur qui sont trois croix ancrées »²⁹⁰.
 - Niepce Léopold documenta qu'un inventaire fut dressé par les libraires Cellier et Plaignard, que lui-même étudia en 1883, qui annonça une estimation de 5.004 volumes au décès de l'archevêque en 1693.
 - Cette bibliothèque fut installée dans une salle spécifique qu'ils ornèrent d'un buste en marbre de l'archevêque, en 1658²⁹¹, et à laquelle ils donnèrent son nom. Une inscription latine, rédigée sur une grande tablette en bois, perpétua le souvenir de ce bienfait : « *PERENNI MEMORIAE – Camilli de Neufville – archiepisc et proregis* »²⁹². Niepce annota que la collection Villeroy comptait de nombreux livres en espagnol, et détermina que ces acquisitions furent vraisemblablement des achats recommandés par des Jésuites du collège. La congrégation, encore puissante en Espagne, publiait en cette période un grand nombre d'ouvrages de controverse religieuse.
- Le 14 août 1699, Marc Perrachon, avocat au parlement de Paris, enrichit par son legs de 6.000 livres la bibliothèque. Résident à Lyon, cet ancien protestant converti par le P. de La Chaise remercia celui « auquel il devait après Dieu sa conversion à l'Église catholique ». Face à sa vénération aux P. Jésuites pour « avoir établi la foi aux dépens de leur vie jusqu'aux extrémités du monde », il ajouta une mention spéciale, concernant l'achat de nouveaux ouvrages : « le revenu de 300 livres devait être employé annuellement à l'achat d'ouvrages de théologie et autres bons ouvrages qui leurs manquaient ». Il ajouta une mention spéciale, concernant l'achat de nouveaux ouvrages, dans son testament : « le revenu de 300 livres devait être employé annuellement à l'achat d'ouvrages de

²⁸⁹ PARGUEZ Guy, « La bibliothèque de Camille de Neuville de Villeroy », dans : *Revue française d'histoire du livre*, t24, 1979, p.657-663.

²⁹⁰ Ms. P.A 79, f°50, *Mémoire instructif pour Messieurs les Juges de la Sénéchaussée de Lyon [...] donné au mois d'avril 1762 par Mr Pierre Adamoli, conseiller du Roy.*

²⁹¹ JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Des Jésuites et de la bibliothèque de Lyon », dans FOUILLOUX Étienne, HOURS Bernard, *Les Jésuites à Lyon XVIe-XXe siècle*, Lyon, éd. ENS édition, coll. « sociétés, espace, temps », 2005, page 99.

²⁹² *Mémoire éternelle – Camille de Neuville de Villeroy – archevêque et vice-roi.*

théologie et autres bons ouvrages qui leur manquaient ». Les archives renseignèrent cependant qu'une « Procédure contre Antoine Philibert, juge-garde de la monnaie de Grenoble, son héritier », fut intentée « pour obtenir le payment de ce legs »²⁹³.

- En 1675 lorsque Louis XVI choisit le P. de La Chaize comme confesseur, ce dernier légua ses ouvrages, pièces de monnaies, antiques (etc.) au Collège, avant de partir sur Paris. Une fois arrivé à la capitale, il enjoignit le roi à allouer des ouvrages au Collège de la Trinité²⁹⁴.
- 1709 : Louis de Puget légua sa belle bibliothèque au collège de la Trinité de Lyon²⁹⁵.

Adamoli révèle, d'après les confidences du père Tolomas et de son devancier le père Jouve, que depuis près de quarante ans, plus aucun crédit ne fut affecté par les Jésuites à l'enrichissement de la bibliothèque et que seuls les trois mille livres du legs de Perrachon profitaient aux achats de nouveaux ouvrages. Un nouveau revenu provint des ventes d'ouvrages acquis en double, triple et quadruple exemplaires. Ces livres furent vendus à des libraires ou en vente publique et le produit en servit à acheter, dit-il, « de très beaux et bons livres »²⁹⁶.

Toutes ces différentes collections s'amalgamèrent pour s'ajouter à celle du Collège. Des distinctions furent visibles, suivant leur format, leur reliure, et les armoiries visibles de leurs anciens propriétaires, mais alignés dans la Bibliothèque du Collège, ils devinrent éléments à part entière de cette grande collection d'ouvrages. La Bibliothèque du Collège, employant ce type de pratique, utilisa elle aussi différentes marques de possession pour les ouvrages renfermés dans ses murs.

ii-Exemples d'ouvrages.

Suivant le vœu de pauvreté des Jésuites, tout livre acheté fut recouvert de parchemin souple. Cependant les dons affluèrent et les ouvrages ne revêtirent plus par la suite les mêmes reliures.

Cette partie du mémoire, concernant les marques de possessions de la bibliothèque au fil du temps, débuta par l'étude d'un exemplaire découvert à la Bibliothèque municipale de Lyon²⁹⁷, conservé quelques temps dans la bibliothèque du Collège de la Trinité.

²⁹³ A.D.R., 1 D 19.

²⁹⁴ MARTY, Corinne, *Les bibliothèques publiques de la ville de Lyon du XVIIe au XIXe siècle, d'après les papiers d'un érudit lyonnais : Jean-Baptiste Monfalcon, 1792-1874*, Lyon, L'auteur, 1988, 2 vol. (147-95 p.)Mémoire de maîtrise d'histoire : Lyon III : 1988 – Lyon, page 68.

²⁹⁵ NIEPCE Léopold, *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, Lyon, Genève, Bâle, Georg, [1876] page 30.

²⁹⁶ « On a compté que, depuis qu'il avait accepté la réédification du collège en 1607 jusqu'en 1732, le consulat avait donné 349.171 livres 1 sou 4 deniers » (détails donnés par Yves Jocteur-Montrozier, tirés de M. Perron, *La culture des lettres et les établissements d'instruction à Lyon, 1892.*)

²⁹⁷ B.M.L., Fond Ancien B.512756, *La vie du père Edmond Auger de la Compagnie de Jésus, confesseur et prédicateur de Henri III, roy de France et de Pologne, où l'on voit l'histoire de l'établissement es Jésuites en France depuis le règne de Henri II jusques à celui de Henri le Grand*, par le P. Jean Dorigny, publié à Lyon en 1716.

Celui-ci possède plusieurs marques de propriété. Sur le premier plat, un ex-libris fut apposé à chaud (Illustration n°II-12).

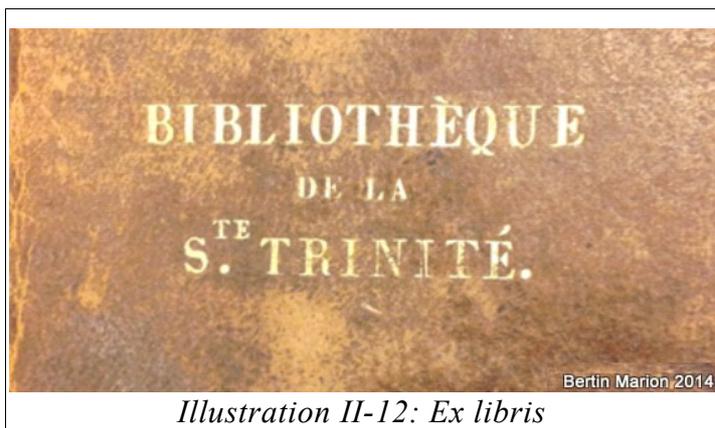


Illustration II-12: Ex libris

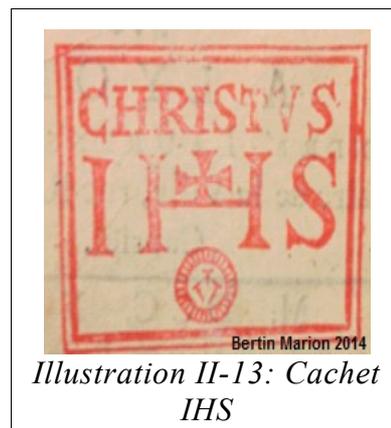


Illustration II-13: Cachet IHS

On utilisa par la suite un timbre humide (IHS) sur le verso de la page de titre (Illustration n°II-13).

De plus, un ex-libris manuscrit fut rédigé sur la page de titre en 1719. « *Domus Prob. Soc. Jesus. Lugd. Catalog. Inscript. our. 1719* »²⁹⁸ (Illustration n°II-14).

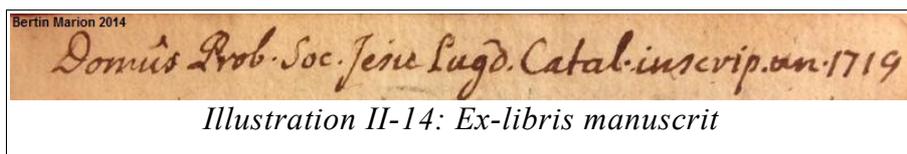


Illustration II-14: Ex-libris manuscrit

La comparaison des traces de possessions du Collège fut réalisable grâce à l'étude d'ouvrages présents dans la bibliothèque Jésuite, rue Sala²⁹⁹.

Ci-après les illustrations n° II-15, II-16 et II-17 représentent des étiquettes positionnées sur le premier plat de leurs ouvrages respectifs. Le premier est un *ex-dono*, les deux suivants sont deux versions d'un même *ex-dono*. Ce sont des étiquettes apposées par le Collège après le legs du Père. de La Chaise pour se souvenir des livres issus de ces dons.

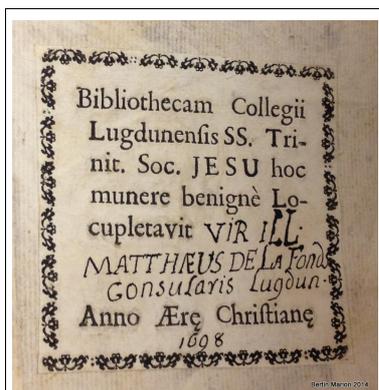


Illustration II-15:
Ex-dono
Sacro monte parnasso

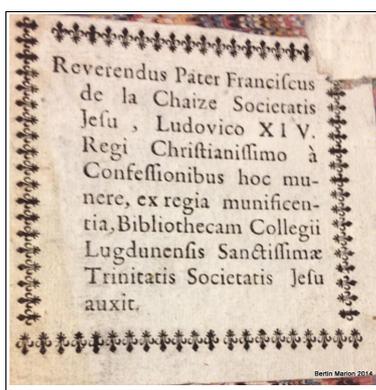


Illustration II-16:
Ex-dono
Proverbes de Salomon

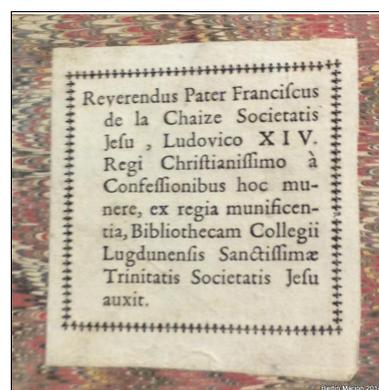


Illustration II-17:
Ex-dono
Exercices Spirituels

²⁹⁸ Dans l'estimée maison de la Société de Jésus de Lyon, inscrit au Catalogue en l'année 1719.

²⁹⁹ HiSoMa -Sources Chrétiennes.

Sur les pages de titres, des timbres humides différents sont représentés comme celui trouvé sur l'ouvrage de la Bibliothèque municipale ou ce lui de l'Institut des Sources Chrétiennes (Illustration n°II-12 et II-18). L'hypothèse émise est que, comme de nombreuses enseignes, le Collège de la Trinité changea d'ex-libris au fil des années.

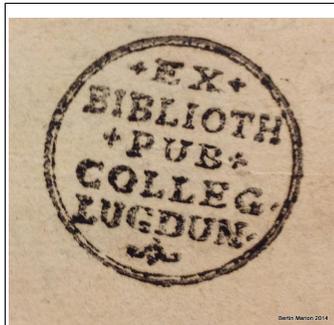


Illustration II-18:
Timbre Humide
Exercices spirituels



Illustration II-19: Timbre humide
des Proverbes de Salomon

Il faut néanmoins noter que ce dernier timbre humide (Illustration n°II-19) annoté « externat de la Trinité », possède toutefois la mention manuscrite « Collegij Lugdunensis Sst Trinitatis Societatis Jesu Catal. Inscript. 1677 ». Ceci attestant que l'ouvrage était dans les murs de la bibliothèque.

Les autres traces manuscrites semblent toutes être des « *ex-bibliotheca* ». Les deux illustrations suivantes sont extraites d'une même page de l'ouvrage *Sacro Monte Parnasso de las Musas Catholicas de Los Reyons de Espana [...]*.

L'illustration n°II-20 représente la marge haute de la page qui comporte la mention « *Coll. Lugd. SS. Trin. Soc. Jesu. Cat. Inser. Anno. 1698* ».

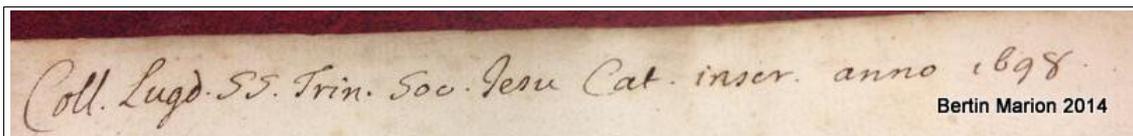


Illustration II-20: Ex-libris du Sacro Monte Parnasso

L'illustration n°II-21 représente l'inscription insérée dans la partie centrale de la page du *Sacro Monte Parnasso [...]*, au milieu du titre. Écrit d'une autre main, cet « ex-libris » comporte à peu près la même mention que précédemment : « *Colleg. Ludf. Sst. Trinit. Societ. Jesus. Catal. Inscript.* ». Celle-ci ne comportant aucune date, rend difficile une évaluation de la date d'acquisition de l'ouvrage par le collège.

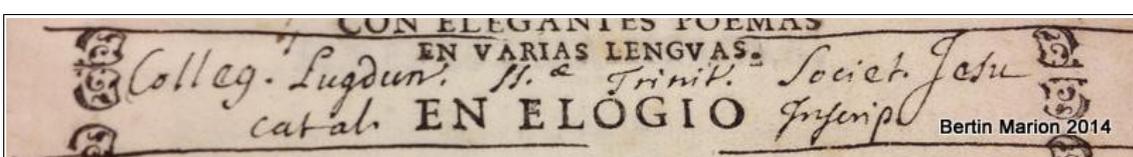


Illustration II-21: Ex-libris du Sacro Monte Parnasso

Les ex-libris et autres marques de possession sont des pratiques courantes pour des collections. La Bibliothèque du Collège de la Trinité en tant que collection privée ne déroge pas à cette pratique.

La bibliothèque du Collège, du fait de la continuité de ses acquisitions et de la compétence de ses bibliothécaires, fut ainsi au cœur des préoccupations des élites scientifiques et religieuses. Les nombreux ouvrages recensés contribuèrent à la gloire et à la renommée de ce Grand Collège. La Bibliothèque devint le cœur du Collège. Très bien située, au deuxième étage, elle bénéficiait d'un ensoleillement constant et d'une vue remarquable sur le Rhône. Ses différentes galeries renfermaient les plus anciens manuscrits de la région connus jusqu'aux études les plus récentes, ainsi que des ouvrages rapportés par les missionnaires jésuites des confins du monde. La création d'un poste en tant que bibliothécaire, puis de celui de bibliothécaire adjoint, furent des étapes importantes pour l'avenir de la collection. Les ouvrages, considérés avec attention, étaient alors entretenus avec le plus grand soin par un membre dédié à leur bonne conservation. Cependant le catalogage était impossible pour cette collection, dont la croissance fut exponentielle.

La bibliothèque du Collège de la Trinité ne fut pas la seule à démontrer les larges connaissances développées dans l'enceinte du bâtiment. Le Cabinet de Curiosité mérita lui aussi une toute aussi grande admiration.

III-LE CABINET DE CURIOSITÉS

Au XVII^e siècle un cabinet de curiosité fut installé au Collège. Il renfermait à son origine une collection privée instiguée par le père de La Chaise. Celle-ci, composée d'objets hétéroclites s'agrandit au fil des années. Saisissant le potentiel et les différents usages qu'il est possible de tirer d'une telle collection, le collège choisit de développer ce cabinet comme annexe de la bibliothèque. En effet, le collectionneur, l'historien, le scientifique comme l'enseignant trouvaient là un moyen d'entente et de partage.

Les universités comme les congrégations religieuses de cette période, se mirent à posséder un cabinet de curiosité rattaché à leur bibliothèque. Les objets collectionnés différaient suivant les intérêts personnels et professionnels du propriétaire. Malgré le vœux de pauvreté des P. Jésuites, ceux-ci dressèrent des collections au sein du Collège qui furent considérées comme les leurs.

1. QU'EST-CE QU'UN CABINET DE CURIOSITÉS

a. Définition

Au XVI^e siècle, un Cabinet de Curiosités se définissait comme « une petite chambre retirée dépendant d'une plus grande [...] un endroit où l'on se retir[ait] pour réfléchir et travailler »³⁰⁰. Une pièce d'étude, propice à la méditation hors de la société ; à l'opposé des Salons qui se tenaient dans les Cours d'Europe.

Le terme Curieux vient du terme latin *curiosus* (: curiosité) dérivé de *curius* lui-même découlant de *cura* et signifiant « soin, souci ». La première signification de la curiosité était « de prendre soin ; de s'inquiéter ». Il se développa par la suite une acceptation péjorative où le désir de savoir appartenait à l'ordre de l'indiscrétion³⁰¹. La curiosité attisée par un objet, passait de cet objet à son intérêt (historique, naturel ou scientifique). Par le désir de voir, de connaître, ainsi que celui de posséder des objets, le collectionneur était considéré comme curieux. Défini par le dictionnaire de l'Académie, le curieux était celui qui prenait plaisir « à faire un amas de choses curieuses et rares »³⁰².

Ces Cabinets de Curiosités renfermaient divers objets provenant de tous les horizons. Pour Christine Davenne, « Si la nature prouve Dieu, la beauté et la création prouvent l'homme »³⁰³. Cette action de collectionner des objets créés par l'Homme serait une façon de comprendre et de reconnaître cette beauté.

À partir de 1539, le Cabinet de Curiosités devint « un lieu où l'on se retir[ait] pour goûter les délices d'une solitude meublée de savoirs constitués »³⁰⁴. La Curiosité était en premier lieu une activité dite savante, pour ensuite devenir un loisir avec le succès et la multiplication des collections.

³⁰⁰ DAVENNE Christine, *Modernité du Cabinet de Curiosités*, Paris, Budapest, Torino : L'Harmattan, 2004, 299 p., page 90.

³⁰¹ *Idem*, page 41.

³⁰² SORDET Yann, *L'amour des livres au siècle des lumières : Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des Chartes, 2001, page 27.

³⁰³ DAVENNE Christine, *Modernité du Cabinet de Curiosités*, Paris, Budapest, Torino : L'Harmattan, 2004, 299 p., page 89.

³⁰⁴ *Idem*, page 90.

Ces Cabinets de Curiosités constituaient le passe-temps de nombreux savants et érudits, qui intégraient des collections privées à leur bibliothèque. En 1635, dans le traité qu'il consacra aux bibliothèques, Claude Clément cite cinq ordres d'objets, appelés « *exquisita* », qui pouvaient selon lui côtoyer les ouvrages littéraires : Les « Instruments Mathématiques et Astronomiques, Vestiges Archéologiques, Monnaies Antiques et Curiosités Naturelles. »³⁰⁵.

Aussi appelés Chambres de Merveilles, les Cabinets de Curiosités rassemblaient en une seule pièce des objets disparates qui n'avaient en commun que l'intérêt que leur portaient leurs collectionneurs. Suivant le type de collection, différents domaines en ressortaient, aussi bien artistique que scientifique.

b. Les différents usages

i-Le Cabinet de Curiosités pour le collectionneur

Avide de nouveautés et friand d'objets rares, le collectionneur créait un Cabinet de Curiosités par passion sur un sujet ou un domaine en particulier. Les Cabinets privés se multipliant, toutes les classes sociales souhaitaient en posséder. Face à la multitude d'objets qu'il était possible de collectionner, Christine Davenne déclare que les différentes classes sociales se répartissaient les collections, « les puissants choisirent les imposantes statuaires de l'Antiquité, les collectionneurs moins fortunés s'arrangeaient avec les médailles et de menus objets antiques (fibules, vases, couteaux, clés) qui constituèrent le fonds des collections des médailles »³⁰⁶.

À Paris, puis dans les Provinces, les collectionneurs privés possédaient des Cabinets de Curiosités. À Lyon, Léopold Niepce détaille dans *La Revue de Lyonnais*, les noms des principaux Curieux de la ville. Louis de Puget (1629-1709), physicien et naturaliste, ouvrait un Cabinet de Physique ; Roman de Rives (1666-1740), chanoine et chambrier de l'Île Barbe, étudiait les Antiques ; Louis Bordes (1700-1750-incertain), trésorier de France, passionné d'astronomie, examinait divers objets scientifiques pour rédiger des ouvrages explicatifs les concernant. Ces noms, et bien d'autres, furent reconnus pour leurs magnifiques collections³⁰⁷.

Le Cabinet de Curiosités était à l'origine une collection privée, mise en place par un intérêt certain et un attachement aux objets. La pratique de la collection fut conjointe à l'étude de ces objets par les collectionneurs eux-mêmes, qui souhaitaient compléter savamment leurs collections suivant leurs domaines respectifs.

ii-Le Cabinet de Curiosités pour l'historien

Érudit, l'historien collectait des informations utiles à l'étude du passé. Passionné d'Histoire et des Antiques qui s'y rapportaient, son Cabinet lui servait de Théâtre où recomposer le temps.

La collection du Conseiller au Parlement Petau, savant et juridique, était consacrée principalement à l'Histoire et aux Antiquités. Il divisait l'inventaire de ses collections en deux parties : les Antiquités et les Monnaies. Il collectionnait et choisait des antiquités latines et françaises dévoilant les mœurs et les coutumes anciennes. Concernant les monnaies, le système de classement se caractérisait d'après leurs compositions (or,

³⁰⁵ SORDET Yann, *L'amour des livres au siècle des lumières : Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des Chartes, 2001, page 284.

³⁰⁶ DAVENNE Christine, *Modernité du Cabinet de Curiosités*, Paris, Budapest, Torino : L'Harmattan, 2004, 299 p., page 89.

³⁰⁷ NIEPCE Léopold, « Les chambres de Merveilles ou cabinets d'Antiquités de Lyon depuis la Renaissance » dans : *La revue lyonnaise*, n°83, vol.16, pages 75 à 93.

argent ou cuivre), mais les études portées sur ce Cabinet n'indiquaient pas l'usage tiré de cette collection³⁰⁸.

iii-Le Cabinet de Curiosités pour le scientifique

Le scientifique étudiait dans son Cabinet de Merveilles les nouvelles espèces végétales ou animales ramenées des contrées lointaines, les coquillages avec leur nacre, ou encore les nouvelles théories physiques et mathématiques contemporaines.

Le Cabinet du Marquis de Sérent³⁰⁹ reste un témoin de l'enseignement des sciences tel qu'on le concevait au XVIII^e siècle. Les inventaires rigoureux de la période révolutionnaire permettent d'avoir une idée de son contenu et son étude. Marie-Françoise Rose donne de précieux renseignements sur ce que pouvait être ce Cabinet de Curiosités. Le Cabinet du Marquis de Sérent était classé selon la méthode de Dezaillier d'Argenville, suivant les trois règnes de l'Histoire Naturelle : le Minéral, l'Animal et le Végétal³¹⁰.

Mr Dezaillier d'Argenville (Secrétaire du roi en la grande chancellerie), décrit dans sa correspondance son choix d'arrangement pour un Cabinet de Curieux. Il établit une méthode de classement suivant les trois grandes catégories divisées en sous-catégories (dans l'ordre de lecture : Tableaux, Estampes, Dessins, Livres, Médailles, Pierres Gravées, Pierres Précieuses, Minéraux, Animaux, Coquilles, Bronzes et Pièces Antiques, Herbiers)³¹¹. Ce type de classement perdura dans les Cabinets privés.

iv-Le Cabinet de Curiosités pour l'enseignant

Les Cabinets de Curiosités représentaient des sources véritables pour expliquer l'Histoire, la Nature, les Sciences, et étaient parfois voués à l'apprentissage. Dans les Cabinets privés, les collectionneurs utilisaient leurs acquisitions pour présenter leurs découvertes archéologiques comme les nouveautés scientifiques, il apparut ainsi que des leçons furent dispensées dans ces lieux de réflexion.

Le Cabinet de Curiosités devint un lieu d'étude et de partage des connaissances dans tous les domaines connus. Ce lieu de discours et de débats enflammés, s'opposant à l'image de silence et de quiétude des bibliothèques.

De rares cas de cours particuliers apparaissaient pour les étudiants les plus fortunés. Pascale Morniche publie un article sur le sujet, intitulé « Les Cabinets de Curiosités dans l'éducation princière »³¹². Louis XIV, son fils le Grand Dauphin, puis Louis XV possédaient leur propre Cabinet de Curiosités. Dans les classes moins aisées, il est vraisemblable que les enseignants élaboraient leurs propres cabinets afin d'administrer leurs leçons.

³⁰⁸ DAVENNE Christine, *Modernité du Cabinet de Curiosités*, Paris, Budapest, Torino : L'Harmattan, 2004, 299 p., page 89.

³⁰⁹ MORNICHE Pascale, « Les cabinets de Curiosités dans l'éducation princière » dans : *Les cabinets de Curiosités de Versailles*, Versailles : Bibliothèque municipale, 2004, Coll. Re-découvertes (Paris) n°85, 119p., pages 25 à 31.

³¹⁰ ROSE Marie-Françoise, « Les cabinets de Curiosités de la bibliothèque de Versailles et du lycée Hoche, dans : *Les cabinets de Curiosités de Versailles*, Versailles : Bibliothèque municipale, 2004, Coll. Re-découvertes (Paris) n°85, 119p., pages 33.

³¹¹ Correspondance de DEZAILLIER d'Argenville, dans DAVENNE Christine, *Modernité du Cabinet de Curiosités*, Paris, Budapest, Torino : L'Harmattan, 2004, 299 p.

³¹² MORNICHE Pascale, « Les cabinets de Curiosités dans l'éducation princière » dans : *Les cabinets de Curiosités de Versailles*, Versailles : Bibliothèque municipale, 2004, Coll. Re-découvertes (Paris) n°85, 119p., pages 25 à 31.

Pour l'ensemble de ces capacités d'érudition, un Cabinet de Curiosités fut érigé au Collège de la Trinité. Les études autour des objets étaient menées dans l'enceinte du Collège, dans la mesure où, tout comme la bibliothèque, le Cabinet de Curiosités était accessible seulement aux professeurs et leurs hôtes, de nombreux étudiants, n'y avaient cependant pas accès. Trois types de collections étaient réunies au sein du Collège, les livres, les antiques et les médailles. Celles-ci égalant en tout point certaines collections privées, Les études faites sur la Collection de Pierre Adamoli par son biographe Yann Sordet, permettent d'identifier certaines similitudes :

C'est l'occasion de constater que le livre, l'antique et la médaille sont constitués d'une duplicité similaire. Chacun d'eux a une double dimension : concrète et particulière d'une part (le livre, la médaille et le coquillage en tant qu'exemplaire), abstraite et générale d'autre part (l'édition, la frappe, l'espèce). C'est à la définition théorique, abstraite et invisible que donnent les ouvrages de référence dans chacun des trois domaines (Bibliographie, Numismatique, Histoire Naturelle), qu'il convient de confronter l'exemplaire particulier et visible, doté d'une présence réelle, qui a été acquis dans telle condition, et qui a tel état de conservation.³¹³

c. Le Cabinet de Curiosités du Collège de la Trinité

Grâce aux témoignages laissés par les pères eux-mêmes et par leurs invités, nous avons pu identifier l'emplacement du Cabinet qui devait se trouver au deuxième étage, proche de la bibliothèque.

Par un couloir ouvrant sur une cour (transformé en salle pour les ouvrages anciens au XIX^e siècle), on accédait au Cabinet des médailles et des antiques, installé dans le [soubassement] du clocher réalisé en 1620, par une porte surmontée de l'inscription *Antiquitas Civilium Sumptibus Rediviva*, apposée en 1772 à la suite de la querelle entre le Consulat et les Oratoriens.

Comme l'illustre la photographie n°III-1, le plafond de cette salle représentait un ciel nuageux avec à son centre « Louis XIV en médaillon » soutenu par deux anges, avec l'inscription « S. MAGNUS REX CH »³¹⁴ au-dessus d'un rameau de laurier. Un trompe-l'œil fut peint au-dessus de la corniche, représentant « des vases aux formes tourmentées et des têtes de chimères ».

Selon Yves Joscteur Montrozier, tout permet d'affirmer que ces peintures furent mises en place dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, sous la direction du Père de La Chaize (à partir de 1671), qui « a dressé depuis dans la grande Bibliothèque un Cabinet des Médailles, Monnoyes, Iettons et raretez naturelles et artificielles qui attirent tous les curieux »³¹⁵. Cependant, Niepce déclare que le P. Ménestrier aurait été l'auteur de ces peintures, lui « si habile à représenter des allégories »³¹⁶.

³¹³ SORDET Yann, *L'amour des livres au siècle des lumières : Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des Chartes, 2001, page 287.

³¹⁴ Le Grand Roi, Saint Chrétien.

³¹⁵ C.-F. Ménestrier, *Éloge historique de la Ville de Lyon*, Lyon, Benoist Coral, 1669, p.9. Cité dans Y. Jocteur-Montrozier, Des Jésuites et de la bibliothèque municipale de Lyon, page 99.

³¹⁶ NIEPCE Léopold, *Archéologie lyonnaise*. Tome 01, Léopold Niepce, 1881, Lyon : H. Georg, 1881, page 68.



Illustration III-1: Plafond du Cabinet des médailles

Plus loin, se trouve un cabinet isolé qui renfermait les médailles et d'autres antiquités. [...] A l'utile se joint un décor abondant : peintures au plafond, et portrait peints, bustes, globes, instruments de physique. L'annexe du médaillier est fréquemment signalée: les monnaies sont des témoins irrécusables de l'histoire. Enfin, une réserve est prévue pour les livres prohibés, dont l'accès est réservé. Les discussions théologiques avec les protestants et les jansénistes ne seraient pas possibles sans la présence de leurs ouvrages à la disposition des théologiens.³¹⁷

À ses débuts, le Médaillier fut réservé aux Pères, par la suite sa visite fut vraisemblablement ouverte au public selon les conditions d'utilisation en cours de la bibliothèque. En 1775, Lavalée et Brion visitèrent le Médaillier, et en firent la remarque dans leur ouvrage *Voyage dans le département du Rhône*³¹⁸ Les murs comportaient quelques peintures et la porte l'inscription « ANTIQUITAS CIVIVM REDIVIVA »³¹⁹.

³¹⁷ COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET DES ARCHIVES, *Rapport à M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, 1878, page 36.

³¹⁸ PERICAUD, Antoine, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon*, Lyon, Rusand, 1833, 20 p., page 4, cite Lavalée et Brion, *Voyage dans le département du Rhône*, Paris, an IV, in-8°.

³¹⁹ La ville fait revivre les Antiques - PERICAUD, Antoine, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon*, Lyon, Rusand, 1833, 20 p., page 5.

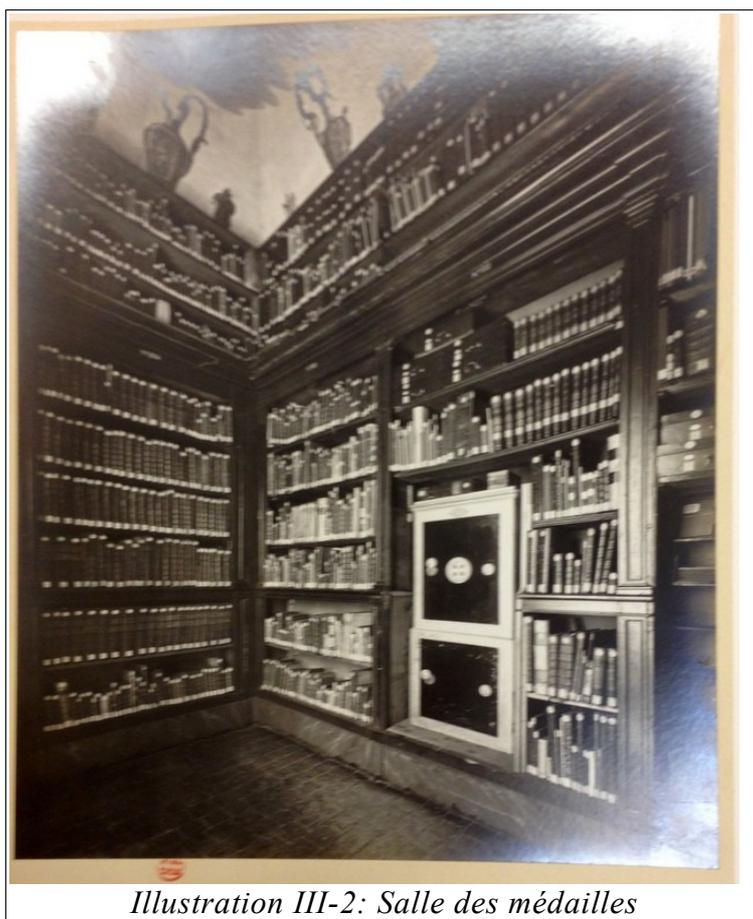


Illustration III-2: Salle des médailles

L'illustration n°III-2 représente le Cabinet de Curiosités, nommé Salle des médailles. Seul le plafond était peint ; les murs accueillant entièrement des étagères de différents ouvrages littéraires ou objets divers. La photographie, datant de 1911, fait état de la conservation bonne conservation des « vieux livres » dans l'ancien Cabinet des Antiques.

i- Un catalogue

Les catalogues des Cabinets de Curiosités servaient, outre les usages vus précédemment (liste, ordonnancement des pièces, ...) d'outil d'unification. Au XVI^e siècle, le terme de catalogue était aussi attribué aux livres illustrés proposant l'explication des objets exposés. Le catalogue du Cabinet de Curiosités au XVI^e et au XVII^e siècle avait un caractère encyclopédique, il ne respectait pas *stricto-sensu* l'ordre des objets exposés (à moins que ces catalogues fussent constitués lors de ventes ou après décès)³²⁰. Instrument ordonnateur, il raisonnait les collections suivant l'ordre d'importance des pièces, ou les thématiques sous lesquelles les objets étaient classés.

Il ne reste aucune trace de catalogue du Cabinet de Curiosités à l'époque Jésuite. La première marque d'un catalogue remonte aux alentours de 1699 lorsque le P. De Colonia en détenait un au cours de son poste de bibliothécaire. Ce catalogue n'a malheureusement pas été conservé ou du moins n' a pas été continué par ses successeurs. La tenue d'un tel ouvrage aurait permis de connaître la date d'acquisition et le classement réalisés par les Pères Jésuites concernant tous les objets présents dans ce Cabinet. Toutefois la constante évolution de cette collection, et le fait que celle-ci était

³²⁰ DAVENNE Christine, *Modernité du Cabinet de Curiosités*, Paris, Budapest, Torino : L'Harmattan, 2004, 299 p., page 112.

perçue de façon diverses par les Pères eux mêmes, peut expliquer le manque de documentation à ce sujet.

Le catalogue servant de source à notre étude est une copie réalisée à partir de celui du P. Janin, conservé à la bibliothèque municipale de Lyon³²¹. Ce catalogue et sa copie restèrent longtemps inconnus des historiens et Léopold Niepce fut une des rares personnes à y consacrer une étude³²².

Le P. Janin (un Père Augustin), fut un spécialiste des médailles. Avant de faire le catalogue de cette étude. Il s'occupa entre autres du catalogue de vente du Médaillier, conçu par le P. Albaret du Collège Jésuite de Tournon, qui souhaitait s'en défaire pour acheter de nouveaux livres³²³.

Le P. Janin rédigea l'inventaire général du Cabinet d'antiquité et de médailles en 1765, il en évalua le prix à onze mille sept cent soixante trois livres six sol sept deniers. Il compta sept mille cinq cent quatre vingt-six articles (principalement des monnaies romaines et grecques -quatre mille neuf cent cinquante trois), ainsi que des antiques, des sceaux et des jetons, des médailles modernes et des monnaies chinoises. Après de rares dons et quelques acquisitions dues au P. Janin, la collection n'évolua pas jusqu'en 1792.³²⁴ Dans son énumération composée de trois parties, Niepce remarque qu'il suivait à peu près le même ordre que la notice du P. de Colonia. Il ne fut pas impossible que le P. Janin ait eu entre les mains le catalogue tenu par le P. de Colonia. Niepce en fait cependant une comparaison et ce dernier assure que le P. Janin le développa largement. Il précise les informations contenues et donne une estimation numéraire et pécuniaire. L'étude qui suit détaille dans chaque section les différentes données.

Janin entreprit la création du catalogue de juillet 1764 à mars 1765. Il signala qu'un des P. Jésuites avait dû en réaliser un auparavant, puisqu'il retrouva des « cartes attachées à ces deux derniers numéros » qui indiquaient l'existence un catalogue³²⁵.

ii. Les principales actions qui enrichirent le Cabinet de Curiosités

La politique d'acquisition était à la fois similaire et différente de celle appliquée par la Bibliothèque du Collège. Les achats des Antiques du Cabinet étaient financés par les propres pécules des Pères et non d'un budget alloué par le Consulat. Lors de la création du Cabinet de Curiosités à l'intérieur du Collège, ces collections étaient entreprises individuellement, et non par la Congrégation entière. Les P. Jésuites étaient considérés comme des collectionneurs. Le statut de privé et de propriété n'intervenant pas dans un ordre religieux, le Collège entier bénéficia de ce Cabinet.

³²¹ Ms Coste 1050. *État général du cabinet d'antiquités et de médailles du (ci-devant) Collège de la Trinité de Lyon, d'après l'inventaire général fait en 1764 (65) par le P. Jos. Oldebourf-Janin, religieux augustin (de la maison de Lyon), vérifié et rectifié (par ordre du Bureau des Collèges) dans les cabinets et sur les pièces existantes en 1801 (an IX de la République française), pour servir à la composition descriptive et figurée du Musoeum Lugdunense --* [S. l. n. d. ?] -- 13 ff. longues lignes ; 4°.

³²² NIEPCE Léopold, « Les chambres de merveilles ou Cabinets d'antiquité de Lyon depuis la Renaissance », dans : *La Revue du Lyonnais*, t6.1883, p 186-187.

³²³ GUILLEMAIN Jean, « La Numismatique à Lyon au XVIII^e siècle », dans : *Revue Numismatique*, 6e série, Tome 34, année 1992 p. 201-228.

³²⁴ *Idem.*

³²⁵ *Idem.*

Le P. Ménéstrier était féru d'archéologie. De nombreuses fouilles contemporaines étaient menées à travers Lyon et ses environs, et les découvertes étaient parfois acquises par les P. Jésuites.

Les dons et legs de personnalités lyonnaises et de bienfaiteurs extérieurs étaient moins conséquents que pour la Bibliothèque. Il était en effet plus rare de posséder des objets curieux, et auquel cas, ces objets enchantaient souvent les héritiers qui conservaient alors le Cabinet de Curiosités entier.

Les voyages à l'étranger entrepris par les P. Jésuites missionnaires étaient à l'origine de nombreux objets insolites pour l'Europe du XVII^e - XVIII^e siècle. Tous les objets d'origine chinoise du Collège étaient expédiés par les Pères pour partager les savoirs et les nouvelles découvertes.

Un Cabinet de Curiosités contenait un large choix d'objets de tout horizon. À l'origine d'un cabinet privé, cette chambre des merveilles contenait différentes collections. Celles-ci étaient entretenues par les Jésuites du Collège de la Trinité. Associées à la Bibliothèque du Collège, elles étaient d'utilité plurielles, avec une base de savoirs confondus. L'étude du Cabinet du Collège suivra l'ordre chronologique de la création aux environs de 1671 à la fermeture 1803. Elle traitera des différentes sections qui le composèrent : Le Cabinet des Antiques, le Médaillier puis l'Observatoire.

2. LE CABINET DES ANTIQUES

Le Cabinet des Antiques du Grand Collège apparaissait dans le courant du XVI^e siècle. Une collection d'Antiques était commencée par les P. Jésuites³²⁶ et rapidement ce Cabinet devenait « le plus riche de Lyon »³²⁷. Cette collection était intronisée sous la direction du P. de La Chaise puis le Père bibliothécaire Claude-François Ménéstrier l'enrichit considérablement.

a. La création

Le Cabinet des Antiques fut créé dans le Collège face à l'intérêt archéologique de Lyon et de ses environs. La recherche et l'étude des Antiques devenait le sujet principal de la collection personnelle du P. de la Chaise, directeur à partir de 1671. Lors de son départ de Lyon pour le poste de confesseur du roi (Louis XIV), il laissa ce Cabinet à la garde du P. Ménéstrier.

Le Père Ménéstrier, bibliothécaire depuis 1667, s'occupait alors de la collection des Antiques et en fit un sujet d'études. Les connaissances du P. Ménéstrier étaient fondées sur une grande érudition historique. Ces études reposaient sur une méthode critique, ce qui l'emmenait à étudier les restes matériels du passé (cartulaires et témoignages antiques, ruines, tombeaux médiévaux, inscriptions, médailles et monnaies), et les utiliser comme « matériaux et preuves » de ce qu'il avançait. Il composa tout au long de sa carrière d'enseignant environ cent-cinquante ouvrages illustrés de planches gravées³²⁸.

³²⁶ NIEPCE Léopold, « Les chambres de merveilles ou Cabinets d'antiquité de Lyon depuis la Renaissance », dans : La Revue du Lyonnais, t6.1883, p 186-187.

³²⁷ *Idem.*

³²⁸ *Idem.*

b.Son intérêt

L'intérêt historique, scientifique ou éducatif que conférait la possession de ce Cabinet des Antiques était minime pour le Collège puisque ce cabinet était considéré en tant que collection personnelle du P. de La Chaise. C'était sans doute l'attrait historique et décoratif qui attirait le Père.

Suivant les conseils de Dezaillier d'Argeville :

Les bronzes servent beaucoup à l'embellissement des Cabinets, il en vaudrait avoir quelques antiques bien conservés et quelques beaux modernes biens réparés. Les antiques sont souvent en bronze pour tout ce qui concerne la belle antiquité, comme Dieux (...) égyptiens, grecs, romains.³²⁹

Quand le cabinet d'antiques fut pris en charge par le P. Ménestrier, il mit en avant le côté historique et pédagogique d'une telle collection. Il continua la collection et publia plusieurs livres spécialisés autour des antiques.

Il s'était fixé ensuite l'objectif de constituer un trombinoscope, collectionnant de façon exhaustive les effigies impériales, royales ou encore papales. Le désir de compléter une collection était notable pour le Père, l'incitant ainsi à conserver des faux, jusqu'à ce qu'il puisse « y substituer une véritable »³³⁰.

c.Description

Une description détaillée du Cabinet des Antiques du Collège se trouva réalisable grâce à la copie du catalogue initialement faite par le P. Janin³³¹. Le catalogue initial s'inscrivit en deux volumes, mais seule la copie du premier volume nous est parvenu. Celui-ci se trouva divisé en trois catégories, la première comportait les Antiquités (la seconde les médailles antiques et la troisième les médailles modernes) :

- Antiquités égyptiennes, Divinités et autres figures → n° 1 à 37.
- Antiquités grecques romaines & (etc.) → n° 38 à 245 (suit d'une liste à étoiles).

Une approche de la collection, autre que la copie du manuscrit Coste 1050, figura par Léopold Niepce dans son ouvrage sur l'*Archéologie lyonnaise*. Il cita plusieurs passages de l'inventaire que tenait le P. de Colonia lors de sa fonction de bibliothécaire et cela permit une approche traduite d'un catalogue d'initié.

« Le P. de Colonia énuméra une suite assez nombreuse d'idoles égyptiennes, grecques et romaines, des lampes de bronze, urnes lacrymatoires et instruments de sacrifices. »

³²⁹ DEZAILLIER, dans DAVENNE Christine, *Modernité du Cabinet de Curiosités*, Paris, Budapest, Torino : L'Harmattan, 2004, 299 p., page 280.

³³⁰ GUILLEMAIN Jean, « La Numismatique à Lyon au XVIII^e siècle », dans : *Revue Numismatique*, 6e série, Tome 34, année 1992 p. 201-228.

³³¹ Ms Coste 1050. *État général du cabinet d'antiquités et de médailles du (ci-devant) Collège de la Trinité de Lyon, d'après l'inventaire général fait en 1764 (65) par le P. Jos. Oldebourf-Janin, religieux augustin (de la maison de Lyon), vérifié et rectifié (par ordre du Bureau des Collèges) dans les cabinets et sur les pièces existantes en 1801 (an IX de la République française), pour servir à la composition descriptive et figurée du Musoeum Lugdunense -- [S. l. n. d. ?] -- 13 ff. longues lignes ; 4°.*

- Parmi plusieurs idoles égyptiennes :
 - Un Harpocrate « de près d'un pied de hauteur ».
 - Plusieurs Isis.
 - Un Anubis.
 - « Un Sérapis de basalte tout semé d'animaux en relief et de caractères hiéroglyphes, qui contiennent un éloge d'Osiris et d'Isis, confondus avec le soleil et avec la lune ».
- « D'autres antiquités, où se rencontraient auprès d'une Victoire ailée presque tous les dieux de l'Olympe ».
- Deux grands bustes de Cicéron et de Sénèque en marbre.
- Une tête d'Ovide en marbre.
- Une tête de Scipion l'Africain en basalte.
- « Des couteaux et cuillers de scarificateurs ».
- « Quantité de lampes antiques, figurées en sphinx, en satyre, en vaisseau, en figure humaine ».

La diversité des Antiques se trouvant dans le Cabinet présente le vaste intérêt qu'avaient les Pères pour les grandes figures historiques de l'antiquité (Cicéron, Sénèque, Ovide et Scipion l'Africain) . Étudiées , leurs œuvres littéraires restaient présentes dans la bibliothèque. La présence d'idoles égyptiennes et des dieux de l'Olympe amène à penser que des études sur les anciennes religions étaient menées au sein du Cabinet.

Le Cabinet des Antiques apparaissait , ainsi instauré par le P. de La Chaise, comme collection à titre personnel. Le fait de disposer les Antiques dans l'enceinte du Collège constituait le point de départ d'une collection plus importante encore, qui perdura sous la direction Jésuite. Il est possible que dans cette collection d'antiques , se trouvaient à l'origine quelques anciennes pièces de monnaie ou des médailles de collections. Cependant ce type de collection se sépara de la précédente et devint un médaillier complet.

3. LE MÉDAILLIER

Si la principale fonction de la monnaie métallique est de mesurer les échanges commerciaux, elle revêt d'autres attributs, aux plans historique, artistique et humain.³³²

³³² DÉDAME Roger, *Une histoire des artisans de la monnaie*, Paris : les Indes savantes, 2007, Coll. Rivages des Xantons, 137pages, avant-propos.

a.Définition

Le mot « Numisma », traduit par Médaille, signifiait à l'origine « monnoye » (monnaie), ou « morceau de métal empreint de quelque figure particulière »³³³. La numismatique est l'action de collectionner les pièces de monnaies. Le collectionneur de ce type précis d'objet se nomme le numismate. Enfin l'endroit où le numismate conservait sa collection se nommait un médaillier.

La différence entre la monnaie et la médaille résidait d'abord dans leur usage. La pièce de monnaie, servait de moyen de paiement, et jouait un rôle direct avec la notion de prix. Les monnaies n'avaient souvent de valeur que celle de leur matière (or, argent, bronze). Le diamètre des monnaies forgées avec une même matière, ne variait que rarement, alors que les médailles existaient en toutes tailles. Les médailles n'avaient aucune utilité pécuniaire, et se trouvaient différentes, par la beauté et par la multitude de significations qu'elles représentaient. Celles-ci se distinguaient par les figures qu'on y marquait pour immortaliser les hommes et leurs actions³³⁴.

La collection des monnaies se compare aisément à celle des livres de part le fait que la frappe d'une monnaie pouvait être comparée à une édition, d'autant qu'elle pouvait se faire en plusieurs "formats" de médaillon (grand, moyen et petit) qu'on appelait en Numismatique « module », « grandeur » ou « forme ». Ce dernier terme désignait plus exactement le morceau d'airain gravé en creux, ou coin, qui servait à l'impression lors de la frappe; il peut être en cela comparé à la forme typographique pour le livre ou à la plaque de cuivre pour l'estampe. De même, une monnaie plus ancienne est assimilable à une réédition³³⁵.

La classification se faisait dans un ordre précis. On distinguait les médailles au sens moderne, objets « monétiformes » mais sans valeur d'échange, des monnaies anciennes (les médailles au vieux sens du mot)³³⁶. Pour des raisons de commodité, on emploie ici le mot de médaille aussi bien pour désigner une monnaie qu'une médaille proprement dite. Ce n'est qu'à l'extrême fin de la période étudiée que l'on retrouve dans les sources, les mots monnaie et médaille dans deux sens bien distincts³³⁷.

L'engouement sous l'Ancien Régime pour les monnaies anciennes donna lieu à l'implantation d'un Médaillier au Cabinet de Curiosités du Collège de la Trinité. L'acte de collectionner était alors « une mode de bon ton » mais également un réel désir des lettrés d'étudier tout en se divertissant³³⁸.

Des traces de cet engouement furent discernables par la parution de différents ouvrages pour l'étude des médailles ou des études faites à partir de celles-ci. En 1553, fut publié à Lyon le *Promptuaire des médailles des plus renommées personnes qui ont été depuis le commencement du monde, avec brève description*

³³³ PATIN Charles, *Histoire des médailles ou introduction à la connaissance de cette science*, Amsterdam, 1695, page 35.

³³⁴ *Idem*.

³³⁵ SORDET Yann, *L'amour des livres au siècle des lumières : Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des Chartes, 2001, page 289.

³³⁶ SARMANT Thierry, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, 1661-1848*, page 1.

³³⁷ *Idem*.

³³⁸ MUSÉE DES BEAUX-ARTS LYON, *Médaillier, La monnaie, la cité, l'histoire : le Médaillier, Musée des beaux-arts de Lyon*, guide par François Planet, Lyon : Musée des beaux-arts, Paris : Réunion des musées nationaux, 1992, page 25.

de leurs vies et faits, recueillie par des bons auteurs de Guillaume Rouille³³⁹. Charles Patin écrivit en 1665 une *Introduction à l'histoire par la connaissance des médailles*. Ce modèle d'étude fut également entrepris au Collège.

i-Création du médaillier

La fondation du Médaillier ne peut être défini avec une date précise, seule une estimation fut réalisée. D'après Jean Guillemain, les P. P. de La Chaise et Compain étaient les premiers à incorporer des médailles dans les collections du Collège car le Cabinet de Curiosités n'apparaissait pas dans les listes des collectionneurs lyonnais relevés par Peiresc (en 1612), de Jacob (en 1644), et de Borel (en 1649)³⁴⁰. Comme pour la collection d'Antiques, les médailles étaient recueillies par les Pères individuellement et en petit nombre à ses origines.

Dans la dédicace au P. de La Chaise, que fit le P. Leyman dans sa *Théologie morale*, il affirme noir sur blanc la paternité du médaillier au P. de La Chaise : « Dans votre Cabinet de médailles, vous avez en partie ressuscité le souvenir des empereurs [...] chacun peut y apprendre leurs hauts faits, sonder les recoins de l'histoire si ancienne qu'elle soit, puis interroger l'origine des royaumes. » Malgré son déménagement à Paris pour son nouveau poste de confesseur, il continuait à s'intéresser à ce Médaillier ainsi qu'à lui apporter de nouvelles acquisitions.

ii-Essor du Médaillier

Le P. Claude-François Ménestrier prit la collection à sa charge. Ce professeur d'Histoire au Collège contribuait à lui attacher une certaine renommée. Dès 1663, dans son ouvrage *L'idée d'un honnête homme*, le P. Ménestrier recommandait d'étudier les médailles, les devises, les emblèmes, les hiéroglyphes et les énigmes, « afin d'être toujours à l'aise dans la conversation de Salon »³⁴¹. Son intérêt pour les médailles était ainsi déjà présent avant sa prise de poste de bibliothécaire au collège.

Bibliothécaire en 1667, il fut en relation directe avec le P. de La Chaise, et cet intérêt partagé pour les médailles fut peut-être ce qui le distingua pour continuer la collection. Ce qu'il fit avec brio, car à côté de son poste de professeur et de bibliothécaire, il fut également écrivain. Il utilisa ainsi les sources historiques qu'il avait à portée de main pour écrire son *Histoire civile et consulaire de Lyon*. La collection des médailles lui a aussi été nécessaire pour son ouvrage *Histoire du règne de Louis le Grand par les médailles* (1693).

Cette collection prit un essor considérable et figura dans les listes lyonnaises de Cabinets privés. Il faut remarquer que cette collection numismatique fut insérée dans la revue du lyonnais, en tant que « Cabinet Ménestrier », recensé juste après le « Cabinet du Collège de la Trinité ».

La localisation de la collection dans le Collège fut connue ; la salle attenante à la bibliothèque pouvait être visitée par les Pères bien que le statut de la collection fut considéré comme privée. Sous la direction des P. Jésuites, cette collection ne fut pas ouverte aux élèves³⁴². Elle perdura dans les murs du Collège et fut entretenue par les bibliothécaires suivants.

³³⁹ MUSÉE DES BEAUX-ARTS LYON, *Médaillier, La monnaie, la cité, l'histoire : le Médaillier, Musée des beaux-arts de Lyon*, guide par François Planet, Lyon : Musée des beaux-arts, Paris : Réunion des musées nationaux, 1992, page 26.

³⁴⁰ GUILLEMAIN Jean, « La Numismatique à Lyon au XVIII^e siècle », dans : *Revue Numismatique*, 6e série, Tome 34, année 1992 p. 201-228.

³⁴¹ *Idem*.

³⁴² PATIN Charles, *Histoire des médailles ou introduction à la connaissance de cette science*, Amsterdam, 1695, page 395.

Dans les environs de 1670, la Numismatique rencontra le succès en province et dans la capitale. Cette période entama le déclin des médailleurs. La publication Lyonnaise d'ouvrages de Numismatique s'arrêta en 1697³⁴³.

Le P. Dominique de Colonia reprit le cabinet de médailles au collège de la Trinité en 1699 et fut un collectionneur de qualité. Certaines sources affirment qu'il en aurait rédigé un catalogue. Comme ses prédécesseurs, le P. de Colonia géra à lui seul la collection, et en fit son Cabinet personnel. À sa mort, la collection redevint la propriété du Collège. Il fut le dernier collectionneur numismate Jésuite considéré comme tel.

La génération de médailleur s'éteignit à Lyon vers 1702, mais la passion perdura au Collège avec le P. Dominique de Colonia. Celui-ci amassa, d'après le P. Béraud, des médailles au début du XVII^e siècle et pour se former dans ces études, il alla à Paris puis parcourut toute l'Italie³⁴⁴.

La Numismatique à Lyon se renforçait avec de la création du Médailleur public en 1733³⁴⁵. Moins visité que les collections particulières dont faisait partie celle des Jésuites. La création d'un Médailleur public restait un phénomène relativement nouveau. Celui situé à Venise, où le Sénateur Morosini légua sa collection à la République de Venise en 1683³⁴⁶, en représentait un des premiers exemples.

Quelques temps plus tard, sous la direction Oratorienne, la signature du contrat de 1763, fait état de « la garde et l'usage de la bibliothèque, médailles, [qui furent] rangés conservés et déposés, en bon et du état, sur les tablettes de la grande salle attenante, nommée bibliothèque de Villeroy ». En 1740 le P. Laurent Béraud se retrouvait affecté à Lyon, et installait son propre médailleur commencé à Aix-en-Provence au Collège de la Trinité³⁴⁷. Il continuait sa collection avec son pécule et le coordonnait avec les autres pièces du Collège de la Trinité³⁴⁸.

Malgré l'absence d'appartenance matérielle dans la congrégation Jésuite, le Médailleur se trouvait considéré comme étant la « propriété » des P. qui composaient cette collection. La collection se tenait conservée dans l'enceinte du Collège et perdura à travers le temps. Cette collection, comme les Antiques, ne possédait pas de budget alloué par le Consulat. La volonté de l'enrichir entraînait les Pères passionnés à mettre en place plusieurs méthodes pour se constituer un médailleur riche et varié.

iii. La politique d'acquisition du Médailleur

Pour Georges Guitton, l'origine des Médailleurs sur Lyon provenait sans doute de la richesse archéologique en vieilles médailles ou pièces de monnaies qu'offrait, à l'époque de la Renaissance, le sous-sol lyonnais. Il cite l'*Histoire de Lyon de Paradin*³⁴⁹ :

³⁴³ GUILLEMAIN Jean, « La Numismatique à Lyon au XVIII^e siècle », dans : *Revue Numismatique*, 6e série, Tome 34, année 1992 p. 201-228.

³⁴⁴ A.D.R. D.260, pièce 3, Procès verbal de la visite du Collège de la Trinité, Lyon, mai 1762.

³⁴⁵ MUSÉE DES BEAUX-ARTS LYON, *La monnaie, la cité, l'histoire : le Médailleur de Lyon / guide* par François Planet, Lyon : Musée des beaux-arts, Paris : Réunion des musées nationaux, 1992, 91 pages, page 26.

³⁴⁶ GUILLEMAIN Jean, « La Numismatique à Lyon au XVIII^e siècle », dans : *Revue Numismatique*, 6e série, Tome 34, année 1992 p. 201-228.

³⁴⁷ PATIN Charles, *Histoire des médailles ou introduction à la connaissance de cette science*, Amsterdam, 1695, page 395.

³⁴⁸ GUILLEMAIN Jean, « La Numismatique à Lyon au XVIII^e siècle », dans : *Revue Numismatique*, 6e série, Tome 34, année 1992 p. 201-228.

³⁴⁹ *Idem*.

Les médailles sont en si grand nombre dans ladite ville [de Lyon] que quasi la quantité fait mescroire la vérité ou donne indice que ç'ait été espèce de monnaie, parce qu'il y a trois ou quatre telz [personnages] en la ville qui en pourraient fournir plus de deux mille d'or fin et dix fois autant d'argent, et le nombre de celles de bronze et de cuivre est si grand que chacun en est fourni.

Ces pièces de monnaies, découvertes par les fouilles archéologiques, étaient parfois dénichées ou achetées par les Pères du Collège.

Les P. Jésuites responsables du médaillier ne pouvaient pas cependant déboursier de grandes sommes pour acquérir de nouvelles pièces de monnaie car ils ne disposaient pas de financement à cet effet ; ils dépensaient parfois leur propre pécule, ou l'argent offert par des donateurs du Collège. Et rajoutaient à leur collection les quelques médailles contenues dans les bibliothèques données ou léguées³⁵⁰.

Certaines pièces rares et précieuses se retrouvaient rapportées d'Égypte, de Syrie, des Indes et de Chine, par les Jésuites missionnaires. Des pièces anciennes provenaient de marchands d'Orient de passage à Marseille. Les négociants signalaient parfois aux collectionneurs certaines pièces rares en leur possession. Les personnes dont le métier concernait des métaux précieux (joailliers, orfèvres) détenaient toujours des médailles d'or ou d'argent.³⁵¹

Avec la reprise Consulaire et l'ouverture publique de la bibliothèque, le bureau des Collège allouait un petit budget pour son deuxième médaillier public sous la direction du P. Janin. Les achats du Médaillier public de l'Hôtel de ville étaient accompagnés et financés par la municipalité, qui employait François Deschamps comme conservateur le 30 décembre 1734. Au collège, cette responsabilité incombait au poste de bibliothécaire³⁵².

En 1773 le Bureau des Collèges allouait trente livres au P. Janin pour l'achat de médailles. Ce fond était cependant considéré comme dérisoire en comparaison de celui attribué au musée des beaux-arts³⁵³, d'une somme moyenne de neuf cent livres. Des acquisitions de médailles et antiques se trouvaient ainsi ajoutées à la collection par le P. Janin, de 1765 à 1767. En 1768 il obtint pour quatre-vingt-trois livres et douze sol : « douze monnaies dont une en or de Carthage » plus « sept urnes et quatre phiolles », et en 1772 pour cent quarante-quatre livres, quatre médailles et quatre antiques achetées à Paris.

b.Intérêt d'un Médaillier

L'étude des médailles devenait « utile et divertissante ». Les portraits gravés représentaient des Grands Hommes dont on nous présentait la vertu. Les humanistes prenaient conscience de l'intérêt historique des médailles anciennes. Cela devenait la mémoire du passé, et les monnaies représentaient les anciennes divinités, les ornements de la patrie des Anciens, les triomphes des anciennes colonies et provinces ou la conquête de lointains pays³⁵⁴.

Par la nature de leurs images et de courtes légendes qui les accompagnaient, les pièces de monnaie étaient, à la fois, un support de communication et de propagande, ainsi qu'un témoignage de l'histoire des sociétés où elles avaient cours et dont elles glorifiaient

³⁵⁰ GUILLEMAIN Jean, « La Numismatique à Lyon au XVIII^e siècle », dans : *Revue Numismatique*, 6e série, Tome 34, année 1992 p. 201-228.

³⁵¹ *Idem*

³⁵² *Idem*

³⁵³ *Idem*

³⁵⁴ PATIN Charles, *Histoire des médailles ou introduction à la connaissance de cette science*, Amsterdam, 1695, page 13.

généralement le pouvoir émetteur (effigie d'un souverain ou d'un personnage emblématique, symbole d'un système politique, relation d'un événement gratifiant ou d'une victoire militaire)³⁵⁵.

Dezailler d'Argent déclare « Quand aux médailles vous savez, Monsieur, que c'est une belle curiosité, la première en un sens comme garante de l'histoire ancienne et qui a beaucoup servi à la transmettre jusqu'à nous »³⁵⁶. L'examen des médailles contribuait donc aux études réalisées par les historiens. Le P. Ménestrier donnait des leçons au Collège et enseignait aux élèves à étudier les médailles, les devises, les blasons et les emblèmes. C'étaient là des Sciences mineures, « dont un honnête homme se devait d'avoir quelque teinture »³⁵⁷.

Ces monnaies anciennes étaient sagement utilisées car elles présentaient un avantage indéniable par rapport aux autres sources historiques : celles-ci étaient de premières mains, abondantes, contemporaines des événements relatés et présentant de surcroît un caractère officiel³⁵⁸.

La représentation des figures illustres de l'Histoire était également un moyen pour apprendre et reconnaître des personnages étudiés en Histoire ou en Littérature. Les P. Jésuites avaient vraisemblablement cherché à se constituer une large série de portraits de l'Antiquité. Ils utilisaient ensuite ces médailles, originales ou contrefaites, dans un but pédagogique.

En plus de l'utilité d'illustrer leurs propos lors de classes, les Jésuites enseignaient la Numismatique au Collège. Certaines thèses soutenues en 1710 attestent de la présence de cette discipline : *Histoire contemporaine selon les médailles*³⁵⁹.

Les collections regroupaient différentes pièces :

- « Les grecques, sans contredit, sont les plus anciennes et les plus parfaites pour le coin vont au plus à 400. » Les plus anciennes dataient de Mintas Roi de Macédoine³⁶⁰.
- « Les latines se distinguent en consulaires et impériales, qui se divisent en haut et bas empire. Le haut empire commence à César 44 av. J.C. et finit vers 260 de J. Constantinople par Mahomet II en 1453. De belles impériales ne passent pas le règne de Héraclius en 641 où les arts s'avilissent complètement. »
- Figurait encore les médailles hébraïques, gothiques et puniques.³⁶¹

Des études étaient réalisées sur les différentes monnaies à travers les âges ou encore sur l'histoire et les actions que les monnaies représentaient. Les P. Jésuites

³⁵⁵ DÉDAME Roger, *Une histoire des artisans de la monnaie*, Paris : les Indes savantes, 2007, Coll. Rivages des Xantons, 137pages, avant-propos.

³⁵⁶ DEZAILLIER, dans DAVENNE Christine, *Modernité du Cabinet de Curiosités*, Paris, Budapest, Torino : L'Harmattan, 2004, 299 p., page 279.

³⁵⁷ GUILLEMAIN Jean, « La Numismatique à Lyon au XVIII^e siècle », dans : *Revue Numismatique*, 6e série, Tome 34, année 1992 p. 201-228.

³⁵⁸ Musée des beaux-arts Lyon, Médailleur, *La monnaie, la cité, l'histoire [Livre] : le Médailleur, Musée des beaux-arts de Lyon / guide* par François Planet, 1992, Lyon : Musée des beaux-arts Paris : Réunion des musées nationaux, 1992 69-Chassie : Delta, page 16.

³⁵⁹ GUILLEMAIN Jean, « La Numismatique à Lyon au XVIII^e siècle », dans : *Revue Numismatique*, 6e série, Tome 34, année 1992 p. 201-228, source : *Theses ex politiori litteratura selectae*, Lyon, 1710, page 16.

³⁶⁰ « Monsieur Dezaillier d'Argent », dans DAVENNE Christine, *Modernité du Cabinet de Curiosités*, Paris, Budapest, Torino : L'Harmattan, 2004, 299 p., page 279.

³⁶¹ *Idem*

tenaient des discours dans le Collège et dans l'Académie³⁶², où ils s'inscrivaient pour la plupart, comme employés. Dans les années 1710 Antoine Laisné lu son *Discours sur l'excellence et l'utilité de la science des médailles*.

Ses déclarations sur l'intérêt et l'utilité de la Numismatique ne restèrent pas sans écho, et en 1733 le prévôt des Marchands Camille Perrichon décida de la création d'un Médaillier municipal. La municipalité acheta par la suite la collection numismatique d'Antoine Laisné le 26 juin 1773, soit sept mille deux cent quatre-vingt-quatre monnaies, moyennant cinq cent livres « d'étrennes » au comptant et une rente viagère de trois mille livres³⁶³. Cette collection comprenait six cent pièces d'or.

L'intérêt historique et éducatif d'un médaillier fut découvert par les professeurs du Collège de la Trinité. Le P. Ménestrier engendrait des nouvelles passions telle que celle du P. de Colonia. D'aucuns ne restaient pas insensibles à cette matérialisation du passé et le Médaillier du Collège s'enrichit considérablement en un bref laps de temps. La description de ce fonds fut réalisable en recoupant les sources de catalogues et de comptes rendus (notes) sur cette collection.

c.Examen du Médaillier

Au Collège, comme dans chaque collection contemporaine, on distinguait trois sortes de médailles : celles en or, la moins nombreuse, celles d'argent puis celles en bronze. Les médailles étaient également classées suivant leurs origines grecques ou latines³⁶⁴.

Il fallait se prémunir des médailles contrefaites, les « padoues », les « parmesanes », les « carteronnes » ou les « hollandaises » qui étaient relevées en grand nombre par les historiens. Des études permettaient cependant aux experts de reconnaître les antiques à leur poids, à l'épaisseur, à la couleur du métal, à la dureté du vernis, à la netteté du coin, à la tendresse de l'antique ou encore à la franchise des caractères de la légende et de l'exergue³⁶⁵.

Pour le Collège de la Trinité, l'hypothèse est que le Cabinet des Antiques était classifié différemment en fonction des P. qui en avaient la garde. Cependant les rares traces de catalogage n'étaient pas faciles à normaliser.

L'étude de Niepce reprit les grandes lignes de la classification du P. de Colonia :

- Une suite de rois de Sicile, de Syrie, de Macédoine et d'Égypte, moitié argent, moitié bronze
 - La plus remarquable est un médaillon d'or où l'on voit quatre têtes d'une parfaite conservation, de Ptolémé Lagus et de son fils Ptolémé, « avec celles de leurs deux femmes ».
 - Quant aux pièces françaises, les plus anciennes étaient « une suite des monnaies d'argent des rois des deux premières races et un médaillon d'or de Charlemagne ».
- Quantité d'autres, plus récentes, offraient sans doute, bien qu'elles fussent en or et en argent, moins de valeur. Des pièces modernes étrangères, les plus notables étaient, semble-t-il, « la célèbre et première médaille que les fondateurs de la

³⁶² Académie de Lyon, créée le 30 mai 1700 par sept fondateurs dont Louis Puget, qui légua sa bibliothèque au Collège, et deux Jésuites les PP. Fellon et de Saint-Bonnet.

³⁶³ GUILLEMAIN Jean, « La Numismatique à Lyon au XVIII^e siècle », dans : *Revue Numismatique*, 6e série, Tome 34, année 1992 p. 201-228.

³⁶⁴ DEZAILLIER, dans DAVENNE Christine, *Modernité du Cabinet de Curiosités*, Paris, Budapest, Torino : L'Harmattan, 2004, 299 p., page 279.

³⁶⁵ *Idem*, page 280

République de Hollande portèrent pendue à leur cou vers 1566, et la médaille originale des cantons suisses au XV^e siècle ».

Concernant la richesse de ce Cabinets de monnaies, le second témoignage fut fourni par un érudit célèbre de Lyon dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, le P. Joseph Janin. Niepce remarque que son travail, d'une conscience méticuleuse, formait deux volumes grands in-folio de neuf cent quatre-vingt-seize pages.

Les archives font état de ce catalogue : « Inventaire fait à la demande du bureau par le P. Janin, augustin, des médailles et antiques trouvés dans le Médaillier, dont MM. de l'Oratoire se sont chargés. (*Nota* : cet inventaire n'est pas aux archives) »³⁶⁶.

La copie de ce catalogue conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon reprend la classification du P. Janin :

- Pierres gravées
 - camées ou pierres gravées en relief n°1 à 15
 - Pierres gravées en creux n°16 à 56
- Gravures en relief sur Burgeaux, nacres, coquilles, cailloux, ivoire et autres matières, différentes des pierres fines n° 57 à 69
- Cristaux et pierres unies n° 70 à 73
- Boîtes, Portraits & n° 74 à 96
- Livres et manuscrits étrangers n° 1 à 9
- Série Numismatica
 - Augustorum, augustarum, regus, populorum, urbium, familiarum, romanarum & ex omni metallo et modulo 1764-1765.

Des empereurs romains seuls, le P. Janin dénombra :

- Cent onze médailles d'or.
- Huit cent vingt-sept médailles d'argent.
- Près de trois mille cinq cent de bronze.

Quant aux médailles modernes :

- Vingt-neuf étaient d'or.
- Trente-six de bronze doré.
- Deux cent quarante-trois d'argent.

Les monnaies chinoises « y compris le lingot de Siam », se comptabilise au nombre de cinq-cent quarante et un. Environ cinq mille quatre cent médailles étaient conservées au Collège de la Trinité.

Le P. Janin, chargé de l'arrangement de la collection et de la rédaction du catalogue des médailles du Collège fit part au Bureau de son départ pour Paris, et

³⁶⁶ A.D.R. I.D.1.

proposa d'y emporter les Médailles et Antiques réputées présentent en doubles, pour les changer contre d'autres doubles du Cabinet de Paris. Les états qu'il rapporta au Bureau attestent que l'assemblée a autorisé le P. Janin à emporter la somme de trois cent soixante livres environ pour l'acquisition et l'échange desdites médailles. Le P. Béraud proposa l'échange des doubles de la collection à Calvet sur Paris, dont la présence s'expliquait par la réunion de sa collection personnelle à celle du Collège. Le 18 septembre 1746 fut effectuée la vente d'« un grand nombre de doubles, soit en grand bronze, moyen bronze et argent », et le 20 septembre 1754 celle de deux cent vingt-trois monnaies de la République Romaine³⁶⁷.

Le Collège de la Trinité recensait les médailles comportant tous les portraits des Papes depuis Martin V jusqu'à l'époque de Dezailliers avec leurs Cardinaux³⁶⁸.

La grande collection du Médaillier des Jésuites de Lyon comptait parmi ces œuvres exceptionnelles, l'une des médailles les plus remarquables de l'Histoire métallique des Papes. Rendue célèbre car désavouée par la papauté, cette pièce d'argent fut certainement frappée à Rome, en 1572, à l'occasion de la Saint-Barthélemy³⁶⁹.

Le P. de Colonia la cite dans son ouvrage *Histoire littéraire de Lyon* et annonce qu'elle se trouvait encore dans la bibliothèque en 1699³⁷⁰.

Le P. Ménestrier collectionna toutes les médailles du règne de Louis XIV, dont il se servit pour ses ouvrages littéraires. D'autres médailles collectionnées concernaient l'Histoire de France et d'autres monarchies.³⁷¹

Outre cette pièce unique, le Médaillier abritait l'intégralité des médailles du règne de Louis XIV. Cette collection était le fait du P. Ménestrier et servait de support pour ses ouvrages littéraires. D'autres médailles collectionnées concernaient l'Histoire de France et d'autres monarchies.

De plus une médaille fut frappée à l'occasion de l'exposition des tableaux et objets d'art qui eut lieu dans la salle de la bibliothèque du collège en faveur des Grecs et ouvriers sans travail, en septembre 1826³⁷².

³⁶⁷ PERICAUD, Antoine, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon*, Lyon, Rusand, 1833, 20 p., page 4.

³⁶⁸ DEZAILLIER, dans DAVENNE Christine, *Modernité du Cabinet de Curiosités*, Paris, Budapest, Torino : L'Harmattan, 2004, 299, page 280

³⁶⁹ PERICAUD, Antoine, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon*, Lyon, Rusand, 1833, 20 p., page 4.

³⁷⁰ Idem, cite le P. Dominique de Colonia *Histoire littéraire de Lyon*, tome 2, page 772.

³⁷¹ DEZAILLIER, dans DAVENNE Christine, *Modernité du Cabinet de Curiosités*, Paris, Budapest, Torino : L'Harmattan, 2004, 299, page 280

³⁷² PERICAUD, Antoine, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon*, Lyon, Rusand, 1833, 20 p., page 4.

L'étude des collections lyonnaises de Jean Guillemain, « La Numismatique à Lyon au XVIII^e siècle »³⁷³, fut complétée par un tableau récapitulatif. Il note cependant que les catalogues incomplets ne permettaient pas d'établir des chiffres exacts sur ce que les lyonnais collectionnaient. C'est donc avec la plus grande réserve qu'il convient d'apprécier les tableaux ci-après. On peut également noter que les faux, signalés par les auteurs du catalogue, se trouvaient tout de même comptabilisé au même titre que les monnaies authentiques.

Répartition par époque :	
Grecques	636
Républicaines	414
Haut-empire	2729
Bas empire	1174
Byzantines	73
Modernes (dont 140 chinoises)	1807
Indéterminées	44
Total	6877

³⁷³ GUILLEMAIN Jean, « La Numismatique à Lyon au XVIII^e siècle », dans : *Revue Numismatique*, 6e série, Tome 34, année 1992 p. 201-228.

Ce recensement démontre que les monnaies Antiques et plus précisément du Haut Empire étaient privilégiées par les collectionneurs de l'époque. Jean Guillemain dresse un tableau entièrement dédié à cette période :

Répartition des monnaies d'argent du Haut Empire :	
Julio-Claudiens	111 (14,7 %)
Crise de 68-69	22 (2,9 %)
Flaviens	68 (9 %)
Antonins	186 (24,6 %)
Crise de 193-197	11 (1,5 %)
Sévères	174 (23 %)
Maximin à postume	183 (24,3 %)
Total	755 (100%)

Les monnaies du Haut Empire constituaient la base de toute collection de l'Ancien Régime, ainsi il n'est pas surprenant d'en rencontrer et en aussi grand nombre dans le Collège de la Trinité.

Les monnaies du Haut Empire constituaient la base de toute collection de l'Ancien Régime ; il n'est ainsi pas surprenant d'en rencontrer en aussi grand nombre dans le Collège de la Trinité.

Dans la ville de Lyon, les Jésuites furent les rares, sinon les seuls, à posséder des médailles chinoises, dont la provenance résultait des envois, ou des souvenirs de voyages des missionnaires tel François-Xavier d'Entrecolles (1664-1741).

Le catalogue du Collège étant le seul exemplaire qu'il nous a été permis de consulter, il nous semble judicieux de compléter cette étude par le classement du Cabinet de Médailles de Versailles, dont la répartition des collections dans les volumes de l'inventaire se faisait en 1665 comme suit³⁷⁴ :

- Les médailles consulaires ou des familles romaines.
- Les médaillons.
- Les médailles de petit bronze.
- Les médailles d'or.
- Les médailles d'argent.
- Les médailles de grand bronze.
- Les médailles de moyen bronze.

³⁷⁴ Sarmant, Thierry/ Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, 1661-1848, page 32.

- Les agathes et autres pièces gravées en creux et de relief.

Par la suite, en 1684, le cadre de classement se présentait par les séries suivantes³⁷⁵ :

- Roi et Villes [monnaies grecques et des royaumes de l'antiquité].
- Consulaires [monnaie de république romaine].
- Médaillons d'or [on nommait médaillons les monnaies impériales romaines de très grand module, dont on ne pensait pas qu'elles aient pu circuler].
- Médaillons d'argent.
- Médaillons de bronze.
- Médailles d'or.
- Médailles d'argent.
- Grand bronze.
- Moyen bronze.
- Petit bronze.

La terminologie de classement et de description se retrouvait similaire suivant les collections parisiennes et lyonnaises, qu'elles étaient publiques ou privées. Jean Guillemain remarque que l'origine géographique l'emportait sur la chronologie³⁷⁶. Au Collège de la Trinité, la collection demeurait moins importante que celle tenue à Versailles, cependant, elle suivait le même agencement.

³⁷⁵ Sarmant, Thierry/ Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, 1661-1848, page 51

³⁷⁶ GUILLEMAIN Jean, « La Numismatique à Lyon au XVIII^e siècle », dans : *Revue Numismatique*, 6e série, Tome 34, année 1992 p. 201-228.



Illustration III-3: Médaille en argent de l'Hôtel de ville de Lyon, datée de 1643.

L'illustration n°III-3³⁷⁷ est un exemple d'une médaille conservée au Collège de la Trinité, elle représente l'Hôtel de ville de Lyon, dans lequel la collection fut installée en 1810.

La scission entre le Médaillier et la Bibliothèque de la Trinité s'effectua sous la direction de Antoine-François Delandine, en qualité de bibliothécaire de la ville, le 8 octobre 1810³⁷⁸. François Artaud, premier conservateur du musée des Beaux-Arts, reçut huit mille cinq cent quatre-vingt-deux monnaies provenant du Médaillier de la Trinité et de celui de la ville. Actuellement conservé au musée des Beaux Arts de Lyon, la collection du Médaillier contient deux mille exemplaires³⁷⁹ :

• Poids monétaire	200
• Plombs antiques	600
• Plombs du Moyen Age	440
• Plombs Fiscaux (coll. Sabatier)	1.400
• Bulles des papes et de la vallée du Rhône	252
• Empreintes originales de sceaux anciens	125
• Enseignes de pèlerinage, Numismatique beaujolaise	472
• Jetons populaires lyonnais du XIX ^e siècle	630

³⁷⁷ DUREY Philippe (dir), *Numismatique et richesses du Médaillier de Lyon*, Lyon : Association des amis du Musée des beaux-arts, 1992. « L'Hôtel de Ville de Lyon où était déposé le médaillier de la Ville. Médaille en argent de la collection du Collège de la Trinité. »

³⁷⁸ Musée des beaux-arts Lyon, Médaillier, La monnaie, la cité, l'histoire [Livre] : le Médaillier, Musée des beaux-arts de Lyon / guide par François Planet, 1992, Lyon : Musée des beaux-arts Paris : Réunion des musées nationaux, 1992 69-Chassieu : Delta, page 25.

³⁷⁹ *Idem*, page 14

• Jetons français et étrangers	1.680
• Monnaies, méréaux, jetons et médailles lyonnaises (coll. Côte)	1.452
• Coins monétaires antérieur à la Révolution	37
• Médailles françaises et étrangères en or	24
• Médailles artistiques modernes	210
• Médailles Modernes (coll. Bullukian)	392
• Intailles héraldiques	400

Certains objets, autres que les médailles et les antiques étaient rangés dans les mêmes locaux que ces derniers. Leur rareté, ou leur extravagance les y conduisaient. Les P. Jésuites acquéraient en effet quelques objets singuliers dont il reste certaines traces de leur passage dans les murs du Collège.

i. Les objets curieux

Le Catalogue du P. Janin fait état de « Livres et manuscrits étrangers n° 1 à 9 ». Les manuscrits chinois rapportés des missions étaient ainsi disposés dans le Cabinet de Merveilles, car ces écrits, accessibles aux yeux avertis, étaient considérés en Occident comme une curiosité d'Extrême-Orient. Les traductions de ces ouvrages, créés par les Pères. eux-mêmes, se situaient, rangés dans les linéaires de la bibliothèque. Les originaux, s'ils n'étaient pas empruntés pour d'autres traductions, étaient sûrement regroupés avec les objets insolites ramenés des missions Jésuites en Chine.

M. l'abbé de la Croix annonce que le P. Janin avait été chargé par le Bureau, de veiller et diriger la copie de l'*Histoire de la Chine* du P. Maillas. Il a été écrit par la suite, un abrégé de cette histoire qui comportait deux volumes manuscrits, qu'il présenta à l'assemblée. Il en ressortait que cet ouvrage considérable méritait la reconnaissance du Bureau, et après délibération, les membres avaient délivré un mandat de sept-cent vingt livres au P. Janin³⁸⁰.

Les manuscrits chinois ne représentaient pas les seuls écrits présents dans le Cabinet de Curiosités ; des estampes étaient également ramenées de voyages lointains et exposées dans cette même pièce.

Des cartes géographiques, de plus en plus précises au fil des voyages commerciaux ou issus des missions d'évangélisation Jésuites, étaient conservées au Collège comme support à la réflexion sur le monde, son ampleur et sa diversité.

Le Médaillier constituait une partie très bien développée du Cabinet de Curiosités. Cet ensemble demeurait un lieu d'étude et un laboratoire de recherches. Un élément de prestige et de valorisation du capital culturel de la ville pour les uns, un espace fonctionnel où le savoir s'enrichissait pour les autres³⁸¹. L'histoire du Cabinet des médailles participa à l'histoire des bibliothèques ; elle se place au confluent des études qui portaient sur le milieu des « antiquaires » et l'évolution

³⁸⁰ A.D.R. I.D.1.

³⁸¹ PATIN Charles, *Histoire des médailles ou introduction à la connaissance de cette science*, Amsterdam, 1695, page 395.

des sciences Numismatiques et archéologiques³⁸². Pierre Adamoli, Joseph Janin et Béraud figuraient comme les derniers numismates lyonnais de l'Ancien Régime.

A l'image d'une pierre précieuse qui comporte plusieurs facettes, le Collège regroupait plusieurs collections inaliénables à la communauté du Collège, mais dont leurs propriétaires en disposaient à leurs guises pour son arrangement et son agrandissement. Les collections renfermées dans le Collège étaient complémentaires et coexistaient en étroite corrélation. Une même forme de Curiosités englobait ces trois ordres de « collectibles »³⁸³. Le statut d'objet de collection est à priori plus évident pour les médailles et les curiosités naturelles que pour le livre, mais s'il y a entre eux une hétérogénéité de nature (*artificialia* et *naturalia*), il y a peut-être des analogies dans l'appréhension et dans la perception que le Curieux du XVIII^e siècle pouvait avoir de chacun d'eux.

4. L'OBSERVATOIRE

L'enseignement des sciences fut bousculé par le développement de la physique cartésienne et la fabrication de nouveaux appareils scientifiques tels que les horloges pour la mesure du temps ou les instruments d'optique (loupe, lunettes, microscope, ...) mis au point dans les années 1630³⁸⁴.

Le XVIII^e siècle vécut le débat scientifique entre le système de Ptolémée perfectionné par Tycho-Brahé et celui de Copernic³⁸⁵. Les Jésuites de Lyon, comme ceux de Rome, ne voulurent prendre part aux débats sur le système héliocentrique de Copernic autrement qu'à titre d'hypothèse abstraite. Mais certains, comme le P. Honoré Fabri, accepta ces nouvelles idées et les exposa à ses étudiants aux côtés des théories de Ptolémée.

Dès 1607, des observations astronomiques se faisaient déjà dans l'enceinte du Collège, sur une longue terrasse du premier étage qui faisait suite à la bibliothèque³⁸⁶. Cet Observatoire fut souhaité par les Pères dès le milieu du XVII^e siècle³⁸⁷.

Au début du règne de Louis XIV, les sciences devinrent un élément institutionnel du pouvoir royal. En 1666, Colbert créa l'Académie des sciences de Paris. Les expéditions autour du globe rapportaient de plus en plus d'insectes, d'animaux, de plantes, de pierres, etc. Si la Physique parvint à se structurer au début du XVIII^e siècle, les Sciences Naturelles, qui se dénommaient alors Histoire Naturelle, apparaissaient hétéroclites et gigantesques³⁸⁸.

Un observatoire existait déjà dans les locaux de l'Académie de Sciences de Paris. En outre, le jeune Louis XV étudiait entre autres la mécanique, la géométrie, la balistique, l'optique et l'hydrographie. Par la suite un Cabinet de physique s'était établi au Château de Versailles pour le futur Louis XVI (duc de Berry)³⁸⁹.

³⁸² Sarmant, Thierry, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, 1661-1848*, page 51.

³⁸³ SORDET Yann, *L'amour des livres au siècle des lumières : Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des Chartes, 2001, page 286.

³⁸⁴ MORNICHE Pascale, « Les cabinets de Curiosités dans l'éducation princière » dans : *Les cabinets de Curiosités de Versailles*, Versailles : Bibliothèque municipale, 2004, Coll. Re-découvertes (Paris) n°85, 119p., pages 25 à 31, cite MOUY, Le développement de la physique Cartésienne (1646-1712), Paris, 1934.

³⁸⁵ DELATTRE Pierre (dir.), *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topo-bibliographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus*, Enghien : Institut supérieur de théologie, 1949-1986, page 1555.

³⁸⁶ *Idem*, page 1554.

³⁸⁷ DELATTRE Pierre (dir.), *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topo-bibliographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus*, Enghien : Institut supérieur de théologie, 1949-1986, page 1548.

³⁸⁸ MORNICHE Pascale, « Les cabinets de Curiosités dans l'éducation princière » dans : *Les cabinets de Curiosités de Versailles*, Versailles : Bibliothèque municipale, 2004, Coll. Re-découvertes (Paris) n°85, 119p., pages 25 à 31.

³⁸⁹ MORNICHE Pascale, « Les cabinets de Curiosités dans l'éducation princière » dans : *Les cabinets de Curiosités de Versailles*, Versailles : Bibliothèque municipale, 2004, Coll. Re-découvertes (Paris) n°85, 119p., pages 25 à 31, page 26.

Les sciences n'entraient pas directement dans l'éducation ni dans le cursus scolaire. Les Jésuites développaient l'enseignement des mathématiques et délaissaient des matières scientifiques encore non développées³⁹⁰.

La construction d'un Observatoire dans la première décennie du XVIII^e siècle³⁹¹[2] permettait aux professeurs du Collège d'alimenter le réseau d'informations de l'Académie des Sciences de Paris puis de Lyon en fournissant, tout au long du siècle, des relevés et des observations qui étaient envoyés à Paris sous forme de mémoires³⁹². La première Académie de Lyon fut fondée le 30 mai 1700. Sur sept membres fondateurs se trouvaient deux Jésuites, les PP. Fellon et de Saint-Bonnet³⁹³. Entre 1666 et 1699, sur l'ensemble des quarante-neuf mémoires adressés par les Jésuites à l'Académie des Sciences, dix-neuf portaient sur des observations réalisées en France. Ces dernières mettaient en évidence la dominance de la province Jésuite de Lyon³⁹⁴.

a.Création d'un Cabinet d'Astronomie

L'Observatoire créé en 1701 portait le nom de Cabinet d'Astronomie³⁹⁵. Celui-ci dominait les constructions du Collège. Placé au-dessus de l'église, cet instrument de travail, précieux pour l'enseignement scientifique prodigué à Lyon par les Jésuites, contribuait ainsi à la renommée de l'établissement³⁹⁶.

Le Collège de la Trinité ne possédait pas de véritable Observatoire entre 1701 et 1794³⁹⁷ ; Le P. Pierre de Vregille marque « bien avant 1701, et durant tout le cours du XVII^e siècle, des observations astronomiques et physiques furent faites au collège, où plusieurs professeurs s'acquirent la réputation d'astronomes et de mathématiciens distingués. Ce n'est guère du reste que vers le milieu du XVII^e siècle, que l'idée d'organiser des locaux spéciaux, nommés *Observatoires*, prit corps et passa dans la pratique »³⁹⁸.

Dès lors Cassini, de passage à Lyon, conseillait le P. Jean de Saint-Bonnet, professeur spécialisé en mathématiques appliquées aux arts et à la physique, de fonder un Observatoire au Collège.

³⁹⁰ MORNICHE Pascale, « Les cabinets de Curiosités dans l'éducation princière » dans : *Les cabinets de Curiosités de Versailles, Versailles : Bibliothèque municipale, 2004, Coll. Re-découvertes (Paris) n°85, 119p., pages 25 à 31, page 26.*

³⁹¹ A.D.R., 1 D 18.

³⁹² VAN DAMME, Stéphane, « Sociabilité et culture urbaines : le rôle du collège de la Trinité à Lyon (1640-1730) », 2001, dans : *Histoire de l'éducation*; Numéro spécial : « L'établissement scolaire, XVIe-XXe siècles », No 90, mai 2001, pages 79 à 100, page 80.

³⁹³ DELATTRE Pierre (dir.), *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus*, Enghien : Institut supérieur de théologie, 1949-1986, page 1552.

³⁹⁴ VAN DAMME, Stéphane, « Sociabilité et culture urbaines : le rôle du collège de la Trinité à Lyon (1640-1730) », 2001, dans : *Histoire de l'éducation*; Numéro spécial : « L'établissement scolaire, XVIe-XXe siècles », No 90, mai 2001, pages 79 à 100, p.80. Source : table alphabétique des matières contenues dans l'histoire et les mémoires de l'Académie royale des Sciences. T.1, 1666-1698, Paris, Panckouke, 1778.

³⁹⁵ NIEPCE Léopold, *Archéologie lyonnaise*. Tome 03, Léopold Niepce, 1881, Lyon : H. Georg, 1881, page 214.

³⁹⁶ DELATTRE Pierre (dir.), *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus*, Enghien : Institut supérieur de théologie, 1949-1986, page 1548.

³⁹⁷ NIEPCE Léopold, *Archéologie lyonnaise*. Tome 03, Léopold Niepce, 1881, Lyon : H. Georg, 1881, page 214.

³⁹⁸ DELATTRE Pierre (dir.), *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus*, Enghien : Institut supérieur de théologie, 1949-1986, page 1549.

De forme parallélépipédique, l'Observatoire s'élevait à une hauteur de huit étages environ, il dominait l'ensemble des bâtiments. « Si la construction était commode pour l'époque, elle [était] loin, il faut l'avouer, de répondre aux exigences esthétiques modernes. Du moins jouissait-on de là d'un horizon fort étendu »³⁹⁹.

Certains scientifiques calculèrent avec exactitude les méridiens passant par Lyon et en tracèrent les lignes sur le sol de leur Observatoire. En 1700 le P. de Saint-Bonnet calcule $45^\circ - 45^1 - 57^{11}$. En 1736 le P. Duclos refait des calculs et obtint $45^\circ - 46^1 - 47^{11-400}$

Selon Léopold Niepce, Dominique de Colonia consacrait quelques lignes sur l'Observatoire dans son *Histoire littéraire de Lyon*⁴⁰¹. « Cet Observatoire, dit-il, est rempli d'un grand nombre d'instruments de mathématiques, et de quantité de raretés dont le détail nous mènerait trop loin. ». Il est regrettable qu'il n'ait donné aucune précision sur ces instruments et raretés.

Un Observatoire au Collège de la Trinité atteste de l'évolution des pratiques scientifiques et du questionnement de l'époque autour du système solaire. Sa création au début du XVIII^e siècle marque un tournant certain pour la perception des sciences exactes et leur application. Ces études et observations, menées dans le Collège, se trouvait être 'un atout considérable pour les scientifiques du royaume entier.

b. Intérêt d'un Observatoire

L'enseignement scientifique au Collège commençait aux environs de 1565 avec la direction Jésuite. Le P. Edmond Auger rédigeait des programmes d'étude pour le Collège et aspirait à créer une chaire de Cosmographie (Géographie de la Terre et de l'Univers)⁴⁰².

Dès leur retour en 1604, les Jésuites s'efforçaient de créer un enseignement complet. Une chaire de mathématiques fut établie, et l'on enseignait l'astronomie, la géométrie, et « la physique du globe »⁴⁰³. L'un des premiers Jésuites qui ait rendu célèbre la chaire de Mathématiques fut le P. Honoré Fabri (1607-1688)⁴⁰⁴. Physicien, il étudiait l'optique, la météorologique, le magnétisme, l'astronomie, le système du monde, l'anneau de Saturne et la théorie des marées. Mathématicien, il exposait ses théories du mouvement et du choc. Naturaliste, il enseignait la circulation du sang⁴⁰⁵.

Le P. François de Saint-Rigaud (1606-1773) fut cinq ans professeur de sciences au Collège de la Trinité. Il écrivit un ouvrage *Astronomia cometarum* et fit quelques Astrolabes⁴⁰⁶.

Le P. Jean Bertet (1622-1692) enseigna douze ans les Sciences avec un grand succès. Il maintenait des rapports avec Leibnitz⁴⁰⁷.

³⁹⁹ DELATTRE Pierre (dir.), *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topo-bibliographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus*, Enghien : Institut supérieur de théologie, 1949-1986, page 1550.

⁴⁰⁰ *Idem*.

⁴⁰¹ NIEPCE Léopold, *Archéologie lyonnaise*. Tome 03 , Léopold Niepce, 1881, Lyon : H. Georg, 1881, page 214.

⁴⁰² DELATTRE Pierre (dir.), *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topo-bibliographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus*, Enghien : Institut supérieur de théologie, 1949-1986, page 1549.

⁴⁰³ *Idem*.

⁴⁰⁴ P. Honoré Fabri (1607-1688), mathématicien et physicien, professeur sous la direction du P. de La Chaise.

⁴⁰⁵ DELATTRE Pierre (dir.), *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topo-bibliographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus*, Enghien : Institut supérieur de théologie, 1949-1986, page 1550.

⁴⁰⁶ DELATTRE Pierre (dir.), *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topo-bibliographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus*, Enghien : Institut supérieur de théologie, 1949-1986, page 1550.

⁴⁰⁷ *Idem*.

Le P. Claude Richard (1588-1665) enseigna sept ans les mathématiques, puis, sollicité par le roi Philippe IV d'Espagne, il professa durant quarante ans les sciences exactes au Collège de Madrid. Spécialisé en géométrie, il avait construit une montre magnétique indiquant l'heure de différentes parties du monde⁴⁰⁸.

Le P. Claude Millet de Châles (1621-1678) enseigna sept ans les mathématiques et fut désigné pour faire le cours de Théologie dogmatique. Il continuait ses recherches et écrivit le traité *Cursus seu mundus mathematicus*⁴⁰⁹.

Les professeurs de sciences du Collège de la Trinité entretenaient des contacts avec les plus grands scientifiques de leurs temps dans toute l'Europe dont Gassendi, Huyghens père et fils, Leibnitz⁴¹⁰.

Malgré leurs différences religieuses, le protestantisme, inclus, tous les scientifiques étaient accueillis au Collège. Les Pères tenaient de nombreuses correspondances, tel le P. Fabri avec Huyghens, Mersennes et Leibnitz. Le P. de Chasles dissertait avec Descartes et le P. Bertet avec Leibnitz⁴¹¹.

Dans la première moitié du XVII^e siècle, les astronomes et mathématiciens s'avéraient nombreux, et le niveau scientifique des études s'élevait rapidement. Pendant près d'un siècle et demi se succédait dans les chaires de Sciences du Collège, une série d'hommes éminents. Majoritairement lyonnais, tous désireux de contribuer à la gloire du Collège et de la ville, formaient des élèves distingués, dont certains appelés à leur succéder, d'autres à répandre les idées de leurs maîtres, et beaucoup passèrent à la postérité.

L'enseignement scientifique du Collège de la Trinité se consacrait aux mathématiques. Les élèves n'avaient pas accès à l'Observatoire et les leçons s'effectuaient dans les classes, d'après les études des Pères. L'Observatoire s'apparentait d'abord à un lieu de recherches conformes aux normes scientifiques de l'époque, c'est-à-dire un espace mixte qui permettait aussi bien les observations astronomiques que les expériences de physique, ou encore la conservation des curiosités naturelles.

i-Observations astronomiques

Les Pères postés à l'Observatoire mesuraient les activités astronomiques. Le Père Antoine Laval faisait entre 1699 et 1705 puis entre 1714 et 1717 diverses observations sur les phénomènes tels que les éclipses de soleil, les éclipses de lune, des tâches du soleil, dont il faisait des rapports scientifiques pour toute la communauté d'astronomes, en profitant d'y insérer ses réflexions sur l'équinoxe⁴¹².

Les Pères de Lyon observaient des éclipses en grand nombre. Trois éclipses solaires furent consignées en 1684, 1699 et 1750. Sept éclipses lunaires apparurent dans ce laps de temps. Et quatre comètes furent signalées en 1744, 1748, 1757 et 1759 par les PP. Béraud et Dumas⁴¹³.

⁴⁰⁸ DELATTRE Pierre (dir.), *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus, Enghien : Institut supérieur de théologie, 1949-1986, page 1550.*

⁴⁰⁹ *Idem.*

⁴¹⁰ *Idem.*

⁴¹¹ *Idem.*

⁴¹² VAN DAMME Stéphane, *Le temple de la sagesse : savoirs, écriture et sociabilité urbaine : Lyon, XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris : École des hautes études en sciences sociales, 2005, coll. Civilisations et sociétés, page 390.

⁴¹³ *Idem.*

Le P. Duclos observait les tâches de Soleil durant de longues périodes (exemple du 16 mars au 29 avril 1736)⁴¹⁴.

Le P. Paul Hoste enseignait les sciences au Collège et observait diverses éclipses (12 juillet 1684 et 10 décembre 1685)⁴¹⁵

Le P. Claude Rabuet (1669-1728) était pendant vingt-cinq ans professeur de mathématiques au Collège. Comme nombreux professeur, il étudia plusieurs disciplines et commenta la Géométrie de Descartes⁴¹⁶.

Le P. Jean de Saint-Bonnet (1652-1702), ancien élève de la Trinité, y devenait professeur pour dix ans et y enseignait les mathématiques et la physique de 1692 à sa mort. Sous les conseils de Dominique Cassini, il développa le projet de l'Observatoire. L'idée était agréée par les supérieurs et approuvée par les consuls qui offrirent deux milles livres pour démarrer l'édification⁴¹⁷. Sa mort survint quelques jours après sa chute du haut de l'Observatoire dont il dirigeait la construction. L'Observatoire fut tout de même construit selon ses plans et le P. Pierre Taillandier (1676-1713) prit sa relève⁴¹⁸.

Les PP. Taillandier, Duclos, Dumas, Béraud se succédaient ou travaillaient simultanément à la Trinité. En plus de leur poste de professeur au Collège de la Trinité, ils siégeaient à l'Académie des Sciences de Paris⁴¹⁹, qui conservait leurs études et leurs mémoires ainsi que l'Académie de Lyon⁴²⁰.

À Lyon comme dans toute l'Europe, les observations astronomiques se faisaient de façon régulière au début du XVIII^e siècle⁴²¹. Ces observations étaient directement consignées au Collège par les Pères Jésuites. Les ressources pour l'Observatoire devenaient substantielles et permirent l'acquisition de nombreux et précieux instruments⁴²².

c.Description

Une description est difficile à établir. La pièce parallélépipédique, était décorée au sol d'un méridien. Les murs furent parés de cadrans solaires sur lesquels on pouvait lire l'heure de diverses parties du monde⁴²³. « Pour donner le dernier embellissement à ce Collège, on en fit peindre la basse cour, l'année 1662. On y [voyait] [...] une grande montre en forme de nom de Jésus ; en cette montre on [connaissait] en même temps quelle heure il [était] par tous les endroits du monde où il y [avait] des Collèges de la Compagnie de Jésus »⁴²⁴.

⁴¹⁴ VAN DAMME Stéphane, *Le temple de la sagesse : savoirs, écriture et sociabilité urbaine : Lyon, XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris : École des hautes études en sciences sociales, 2005, coll.Civilisations et sociétés, page 390.

⁴¹⁵ DELATTRE Pierre (dir.), *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topo-bibliographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus*, Enghien : Institut supérieur de théologie, 1949-1986, page 1552.

⁴¹⁶ *Idem*

⁴¹⁷ *Idem*

⁴¹⁸ *Idem*

⁴¹⁹ *Idem*

⁴²⁰ VAN DAMME Stéphane, *Le temple de la sagesse : savoirs, écriture et sociabilité urbaine : Lyon, XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris : École des hautes études en sciences sociales, 2005, coll.Civilisations et sociétés, page 390.

⁴²¹ DELATTRE Pierre (dir.), *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topo-bibliographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus*, Enghien : Institut supérieur de théologie, 1949-1986, page 1552.

⁴²² *Idem*.

⁴²³ *Idem*.

⁴²⁴ *Idem*.

i. Le matériel scientifique

L'établissement tardif de l'inventaire⁴²⁵, lors de la prise du Collège par le Consulat en 1764, est une source biaisée pour comprendre le processus de construction des savoirs dans l'Observatoire. Cet inventaire rassemble tous les objets au même niveau, sans classement déterminé, auquel s'ajoute la sédimentation des objets et la superposition des pratiques⁴²⁶. Le terme de « machines de l'Observatoire » était utilisé pour rassembler les objets utiles à cette étude.

Article 1er :

1° Sept tuyaux de lunettes astronomiques de différentes grandeurs avec leurs pieds actuellement hors d'état de servir et dépouiller (sic) de leurs verres.

2° Un quart de cercle astronomique en cuivre avec toutes ses pièces exceptés sa lunette.

3° Une machine pneumatique montée en fer sans récipient et piston.

4° Deux étuis d'horloge à poids dans l'un desquels se trouve le mouvement avec le poids en mauvais état. Le mouvement a été enlevé de l'autre boîte.

5° Cinq tables de différentes grandeurs et très communes.

6° Huit vieilles chaises montées en paille.

7° Cinq tables de bois représentant des plans de fortification en relief.

8° Cinq corps d'armoires de noyer en placage fermées et étiquetées.

9° Un grand tableau avec sa bordure dorée représentant Saint Paul brûlant des livres à Éphèse.

10° Sur une des tables s'est trouvée une sphère de cuivre d'un père de diamètre, selon le système de Ptolémée.

11° Un serpent d'Amérique et un crocodile suspendu contre le mur.

12° Sur une petite table s'est trouvé une caisse d'une bordure rouge de vingt-quatre pouces de longueur sur quinze de largeur, fermée d'un verre contenant plusieurs poissons de mer.

Ce qui surprend à la lecture de cette liste d'objets hétéroclites, c'est l'impression de désordre qui s'en dégage⁴²⁷. L'Observatoire servait également de Cabinet de Curiosité pour les scientifiques qui réunissaient en un même lieu des lunettes astronomiques et plusieurs espèces de reptiles et de poissons.

⁴²⁵ A.D.R., D, 261, pièce 6, *Inventaire des instruments et effets qui se sont trouvés dans l'Observatoire du collège de la Trinité de Lyon*, 7 janvier 1764, 11 articles.

⁴²⁶ VAN DAMME Stéphane, *Le temple de la sagesse : savoirs, écriture et sociabilité urbaine : Lyon, XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris : École des hautes études en sciences sociales, 2005, coll. Civilisations et sociétés, page 390.

⁴²⁷ Idem.

Dans son ouvrage, Pierre Delattre étudie les comptes rendus des observations envoyées à divers journaux, et en fait une liste reproduite ci-dessous :

- Un grand quart de cercle à lunette avec micromètres.
- Plusieurs lunettes de 18 pieds (dont une excellente).
- Plusieurs sextants pour prendre les hauteurs.
- Un télescope de 5 pieds de foyer.
- Un autre télescope.
- Des boussoles de déclinaison et d'inclinaison.
- Des baromètres, thermomètres et pluviomètres.
- Une grande sphère céleste.
- Une sphère armillaire.

Il faut souligner que ces instruments étaient pour la plupart de l'ouvrage des Pères eux-mêmes, contemporains de Galilée et d'Huyghens, qui tenaient à faire de leurs propres mains jusqu'aux parties les plus délicates de leurs inventions⁴²⁸. Compte tenu des conditions de stockage leur conservation paraissait alors difficile.

Plusieurs globes étaient conservés dans l'Observatoire. Certains d'entre eux étaient identifiables : un globe terrestre, réalisé par l'Académie cosmographique des argonautes pour Louis XIV à la demande du cardinal d'Estrées à Venise en 1686, témoin précieux de l'état des connaissances géographiques au début du XVIII^e siècle ; et un globe céleste réalisé avec la collaboration de Jean Baptiste Nolin (1657-1725), réputé pour la qualité de la figuration des constellations ; ainsi que deux autres exemplaires provenant du Collège de la Guillotière⁴²⁹.

En 1918, le globe terrestre était encore conservé à la bibliothèque municipale, toutefois le globe céleste ayant reçu l'éclat d'une bombe pendant le Siège de Lyon, fut détruit à la demande du bibliothécaire Cantinelli, qui le jugea « illisible »⁴³⁰.

Le Collège de la Trinité rassemblait dans un même espace le Cabinet des Antiques et le Médaillier. Ces trésors, si lentement et si patiemment accumulés, disparurent, anéantis ou dispersés, en quelques heures. Le collectionneur devint peu à peu spécialiste, travaillait directement dans cette nouvelle source de connaissance et publiait par la suite des études. De curieux objets agrémentaient ce Cabinet d'un attrait merveilleux et insolite, et certains d'entre eux étaient également conservés à l'Observatoire, preuve que les scientifiques passionnés d'astronomie étudiaient également la nature terrestre.

Le fait de considérer un Cabinet de médailles comme une annexe de la bibliothèque renvoie aux origines de la Numismatique. Ce n'est qu'après la naissance des musées que cette conception traditionnelle prend fin. Le Cabinet des Médailles et Antiques ainsi que les instruments de l'Observatoire furent confisqués en tant que biens publics par la municipalité.

⁴²⁸ DELATTRE Pierre (dir.), *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topo-bibliographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus*, Enghien : Institut supérieur de théologie, 1949-1986, page 1555

⁴²⁹ JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Des Jésuites et de la bibliothèque de Lyon », dans FOUILLOUX Étienne, HOURS Bernard, *Les Jésuites à Lyon XVI^e-XX^e siècle*, Lyon, éd. ENS édition, coll. « sociétés, espace, temps », 2005, page 98.

⁴³⁰ A.M.L., 177 WP, 13, Lettre du 9 octobre 1918.

Le Cabinet de curiosité ferma ses portes lors de la Révolution de 1793, et la collection fut dispersée en plusieurs lieux suivant les nouvelles normes. Ces trésors, si lentement et si patiemment accumulés, disparurent, anéantis ou dispersés, en quelques heures. Le Bibliothécaire Delandine s'opposait à la scission du fonds et au désir du conservateur François Arthaud, du musée de Lyon, de récupérer le Médaillier du Lycée, considérant que les objets étaient et demeureraient toujours unis à la bibliothèque « puisqu'ils y servent d'explication aux ouvrages sur les antiquités » Les médailles et les antiques de la Collection du Collège de la Trinité demeurent au Palais des Arts à partir de 1810. Les Estampes quant-à-elles furent envoyées à l'Académie des Beaux-Arts de Lyon.

CONCLUSION

Historiquement, le collège qui abrita cette institution fut fondé en 1306 par la Confrérie de la Trinité. Cette dernière avait pour ambition d'aider les plus nécessiteux, et elle visait plus particulièrement à l'évangélisation à partir de l'enseignement des textes bibliques.

Nous avons observé au cours de notre étude, que les conflits administratifs furent déclenchés en grande majorité par les préoccupations religieuses. De ses origines à sa fermeture, le Collège oscilla entre direction municipale et religieuse et fut considéré d'« Agent de la Réforme » à « Citadelle de la vraie foi ».

Malgré cela, le Collège de la Trinité était un établissement des plus extraordinaires. Lieu de rassemblement de tous les enseignements, il fut ouvert durant plus de trois siècles (XVI^e – XVII^e – XVIII^e). À la suite de la Révolution, le début du XIX^e siècle fut véritablement la fin d'une ère pour le Collège, institué Lycée Impérial le 4 juillet 1803, conformément à la loi Napoléonienne du 11 floréal de l'an X (1^{er} mai 1802) pour former l'élite de la nation.

Lors de l'expulsion de la Compagnie, le Collège ne fit pas exception à la règle et ses collections furent saisies. C'est à ce moment que la Bibliothèque fut rendue publique, elle attira toujours les bibliophiles habitués, mais aussi de nouveaux membres parmi toutes les classes sociales.

Les différents politiques qui animèrent l'Ancien Régime firent expulser les Jésuites par deux fois du royaume de France. Et alors que la ville espérait une association entre deux directions consulaire et Oratorienne, le Collège s'amenuisait et perdait ses élèves. Malgré ces heures sombres, le collège a aussi connu ses heures de gloire où il fut un établissement effervescent de savoirs et brillant de connaissances. D'excellents professeurs Jésuites, à l'exemple de Claude-François Ménestrier, incitaient les élèves à rejoindre les rangs ; des directeurs émérites comme le P. de La Chaise réussirent à ce que la capitale ne considère pas le Collège de la Trinité comme une institution rivale mais un associé de recherches. L'appui des pouvoirs royaux, de bienfaiteurs privés et des sommités intellectuelles de l'époque permit de soutenir l'établissement dans un équilibre propice aux études. Internes au Collège, deux éléments majeurs contribuèrent à son succès et à sa renommée.

Le premier fut la Bibliothèque, dont l'histoire est un bel exemple des accomplissements de la communauté Jésuite, permit le transfert et le partage des connaissances. Cette source de savoir permit la formation des nouvelles générations d'érudits, notamment par la richesse et la diversité des ouvrages (en Théologie, Jurisprudence, Sciences et arts, Belles Lettres et Histoire).

À son commencement cette collection devait se contenter des étroits couloirs du collège avant que le nombre d'ouvrage, sans cesse croissant, ne pousse la direction à lui dédier une première salle en 1587, lors du don d'Henri III. N'ayant pas prévu l'ampleur de la collection qui s'accumulait entre ses murs, aucun catalogue des ouvrages ne fut établi. Le Consulat prit part à l'enrichissement de la Bibliothèque. En effet, celle-ci fut au confluent de nombreux dons et financements. Néanmoins, la gestion d'une telle collection devint néanmoins rapidement compliquée. La direction dut alors procéder à la mise en place d'une organisation composée d'un règlement strict et d'un poste dédié de bibliothécaire.

À son *acmé*, cette collection regroupait plus de cent quatre-vingt-dix mille ouvrages. Issus d'achats des Pères ou de leur propre plume, les livres étaient également reçus en dons et legs de bienfaiteurs. De grandes collections privées

furent insérées dans la bibliothèque, dont la plus célèbre reste celle d'archevêque Camille de Neuville de Villeroi. Grâce aux actions missionnaires Jésuites, la bibliothèque regroupait également des savoirs étrangers acquis par les Pères. L'étude de ces ouvrages permettaient une compréhension cosmopolite du monde, multiculturelle et pluriethnique.

Les créations d'une pièce dédiée, puis d'un poste de bibliothécaire affirment l'importance des livres pour cette communauté Jésuite. Cette bibliothèque fut au cœur du Collège et bien que cette richesse soit initialement privée, elle s'ouvrit peu à peu au monde extérieur. Dans un premier temps réservés aux professeurs, les étudiants n'eurent connaissance de ces récits que dans les leçons prodiguées. Tous les professeurs consultèrent les ouvrages et s'en servirent de base pour porter leurs enseignements. Il fallut attendre l'an 1765 pour qu'ils eussent eux aussi le privilège d'aller puiser dans cette source de savoir. La ville réunit à cette date la bibliothèque du Collège et celle de l'Hôtel de Fléchères en un seul et même fonds. Ce n'est qu'à ce moment-là que celle-ci s'ouvrit au public avec sa nationalisation. Cela engendra un tout autre rapport aux livres, non plus limités à un usage interne au Collège. Les collections furent tournées vers l'extérieur, privilégiant le partage et la transmission des connaissances.

À l'instar de cette bibliothèque, le Collège avait mis en place une toute autre forme de collection. Au départ simple collection privée du P. de La Chaise, ses objets furent à la suite de son départ pour Paris regroupés dans un Cabinet de Curiosités par le P. Ménestrier, lui-même collectionneur à ses heures. Le désir de créer un Cabinet de Curiosité fut encouragé par les découvertes archéologiques locales autant que le souhait de conserver une trace du passé grec et latin Antique. Toutes sortes d'objets culturels, historiques, ou scientifiques, se sont accumulées au fil du temps. Cette collection singulière, permit de compléter un peu plus le domaine des savoirs emmagasinés au sein du Collège de la Trinité.

Le Médaillier, tout comme le Cabinet des Antiques, permit de dresser une collection d'objets historiques. Les médailles étaient conservées, comme les monnaies, en tant que garant de l'Histoire, elles furent un support important pour les travaux d'autrefois. Leur rôle, à la fois pédagogique et divertissant, permettait aux experts comme aux néophytes de trouver un sujet de discussion et d'étude. Ce cabinet fut reconnu comme l'un des plus importants par ses contemporains. Les collectionneurs locaux, tel Pierre Adamoli, étaient les bienvenus pour comparer leurs trouvailles, et la renommée d'une telle collection attira les curieux, dont plusieurs personnalités et souverains. La position de ce Cabinet permettait aux adeptes de mener des débats ou des conférences. Ils favorisaient une ouverture au monde littéraire et scientifique, où les érudits pouvaient y discuter, exposant leurs études et leurs ouvrages.

Enfin l'observatoire eut quant à lui deux utilités. Malgré son installation tardive en 1701, il permit de rassembler des connaissances, par l'observation des cieux et des phénomènes cosmiques. L'autre intérêt d'une telle structure est qu'elle favorisa la recherche et l'on vit apparaître de nouveaux appareils scientifiques (lunettes astronomiques, horloges, globes et sextants).

En mettant en relation une Bibliothèque, un Cabinet de Curiosité et un Observatoire, le Collège de la Trinité se transforma au tournant du XVII^e-XVIII^e siècle en un véritable espace complexe où germait le savoir. La concentration en

un seul lieu des hommes et des instruments de recherches entraîna une densification des pratiques intellectuelles. Le Collège de la Trinité devint alors le pôle administratif de la province de Lyon. Ce fut un espace complet de formation des futurs enseignants de l'ordre et un référentiel de l'espace culturel lyonnais : il centralisait l'information savante et en assurait la diffusion. Les diverses collections accumulées furent autant de trésors soigneusement étudiés dans les bâtiments du Collège. La bibliothèque, patrimoine intellectuel, capital financier et outil de travail indispensable, fut au centre des préoccupations de sa création à son déménagement en 1911.

Le Collège de la Trinité fut un des premiers lieux dans la collaboration politique et religieuse de Lyon. La forte affluence de dons permet de déterminer que l'attrait de la population pour son Grand Collège n'était pas feinte. Celui-ci connu un intérêt partagé par les professionnels, les artistes, lyonnais et étrangers qui venaient sans discontinuer dans cette bibliothèque plurielle, dont les bibliothécaires passionnés, toujours en éveil sur leurs nouvelles acquisitions, les renseignaient et aiguisaient leur curiosité.

Cette étude, outre le fait de nous avoir éclairés sur la grandeur de la bibliothèque de Lyon, nous a aussi fait percevoir la dynamique complexe d'un Collège de l'Ancien Régime. La signature du contrat entre les Jésuites et la ville déclencha une véritable avancée concernant l'administration du Collège. Durant les années qui suivirent, le collège devint l'une des plus célèbres pépinières d'érudits jésuites.

Au début du XX^e siècle, la ville de Lyon possédait plusieurs bibliothèques publiques et voulut les rassembler. La collection de livres de la Bibliothèque du Collège de la Trinité déménagea d'entre ses murs pour le Palais Saint-Jean⁴³¹ sur les bords de la Saône. Une nouvelle Bibliothèque municipale fut ainsi créée, fusionnant les collections du Collège et celles du Palais des Arts, en 1911. En 1972, la bibliothèque centrale de Lyon déménagea une dernière fois pour un bâtiment créé à son intention, la bibliothèque de la Part Dieu.

Encore aujourd'hui conservé dans le fonds anciens de la Bibliothèque de la Part-Dieu, la collection de livres de la Bibliothèque du Collège de la Trinité rassembla lors de son ouverture quarante mille ouvrages. Cependant cette collection se divisa lors de ventes publiques (en 1767, 1768 et 1769). Ces ventes dispersèrent de précieux ouvrages, amenuisant la collection de plus de cinq mille volumes.

De plus le fait de trouver des livres dans la bibliothèque des Sources Chrétiennes de Lyon (tel le volume des Exercices Spirituels ou encore les Serments de Salomon), nous permet d'affirmer que les P. Jésuites, expulsés de leur demeure en 1762, réussirent à emporter avec eux quelques ouvrages et non des moindres, précieux à leurs yeux et à leurs cœurs.

De part sa forte identité patrimoniale, la ville de Lyon n'a pas fini de dévoiler ses secrets. Il aurait été remarquable de trouver un catalogue complet de la bibliothèque. Répertoire dans le fond ancien de la Bibliothèque municipale de Lyon, les ouvrages Jésuites du Collège de la Trinité serait peut-être un travail intéressant à mener prochainement.

Malgré les diverses difficultés rencontrées pour la mise en place du mémoire, il aurait été complémentaire d'ajouter à cette étude du collège les activités annexes. Stéphane Van Damme déclare par exemple que le Collège avait également un scriptorium pour la diffusion des manuscrits. Un peu plus contemporain à notre étude, il semblerait également que des éditions furent mises en place au sein du Collège et imprimées par des partenaires lyonnais.

⁴³¹ Le Palais Saint-Jean est actuellement la Bibliothèque municipale du 5^e arrondissement de Lyon.

Les bâtiments du Collège de la Trinité se trouvent encore aujourd'hui sur les bords du Rhône et sont utilisés comme Lycée à l'usage des jeunes Lyonnais. Les affronts du temps depuis la Révolution ne permirent pas de sauvegarder le Collège comme à son origine, et seule la Chapelle de la Trinité, aujourd'hui désacralisée, connaît une vie artistique et patrimoniale intense.

Perle baroque architecturale de la ville, celle-ci invite dans le cadre du Festival de Musique Baroque de Lyon et accueille également d'autres grands événements qui ponctuent la vie lyonnaise : la Fête des Lumières, les Biennales de la Danse et d'Art contemporain, des Défilés de haute couture, des séminaires... autant de manifestations qui s'inscrivent dans le rayonnement international de Lyon.

C'est à travers la lecture de nombreuses et différentes sources (livres, archives, planches) et différents contacts humains (professeurs, bibliothécaires du fonds ancien, membres de l'Institut des Sources Chrétiennes, archivistes municipaux et départementaux) que cette étude a pu être réalisée malgré la fermeture des archives départementales à l'occasion de leur déménagement.

Cette recherche s'est révélée une expérience passionnante et enrichissante, car elle mettait en évidence le domaine relativement méconnu des bibliothèques Jésuites. Il est à noter que l'étude des collections fut quelques fois compromise par le manque de sources, inhérent à la période étudiée, et en rapport avec les pertes administratives lors de la prise du Collège par les révolutionnaires. Le plaisir de la recherche, de remonter jusqu'aux origines d'une bibliothèque ont maintenu mon intérêt grandissant pour ce sujet à chaque échelon du parcours.



Illustration Conclusion.1: Chapelle de la Trinité

SOURCES

1. SOURCES MANUSCRITES

1. Archives départementales du Rhône

1 D 1. Inventaire Général, historique et chronologique des titres et papiers du Collège de la Trinité. (1762-1763).

1 D 8. Cessions, acquisitions, extensions de bâtiments (1574-1711). Agrandissement rue Neuve. Incendie du Collège (janvier 1644). Projet d'établir une terrasse le long du Rhône.

1 D 9. Église du Collège plans, devis, quittances (1617-1738).

1 D 10. Constructions et réparations : devis, quittances (1646-1738). Collège de la Trinité. Bâtiments du Collège. Notes de salaires, réparations etc.

1 D 15. -19. Bureau des Collèges administration du Collège de la Trinité, bibliothèque (1762-1775). Archives Départementales de Lyon.

2 D 62. 64. 65.

3 D 1. 2. 3. 4. 6. Délibérations consulaires.

4 D 1. Établissement des Oratoriens au Collège de la Trinité.

10 G 519. 520.

18 H 1. Jésuites (1509-1773)

19 H 1. Oratoriens (1739-1790)

23 H 1.2.5. Trinitaires de Lyon (1497-1786)

27 H 155. Plans de Lyon.

1 L (1072) Administration du département du Rhône, bibliothèques publiques (1790-1800). Arrêté relatif à l'ouverture d'une bibliothèque publique et à la conservation des monuments des sciences et arts.

2. Archives Municipales de Lyon

3 GG 151 à 154. Collège de la Trinité.

3 GG 152. Mémoire des livres qui ont été achetés pour la bibliothèque du Collège de la Trinité, depuis 1671 jusqu'en 1682.

3 GG 153 A.M.L ou 2 D 62 « Mémoire pour établir que la bibliothèque dépendante du Collège de la Trinité ci-devant réagi par les soi-disant Jésuites dans la ville de Lyon, appartient au Collège, et non pas aux ci-devant soi-disant Jésuites » Mémoires adressés au parlement par les officiers de la cour des monnoies, sénéchaussée et siège présidial de Lyon, sur l'établissement des nouveaux Collèges dans ladite ville, Lyon, P. Valfray. 1763 p.68-73

3 GG 154. 12 mai 1762, prise des biens meubles et immeubles. + Extrait des registres du parlement du 23 avril 1762.

3 GG 154 pièce54. extrait de l'original legs de la bibliothèque de Camille de Neufville de Villeroy au Collège Jésuite.

3 GG 155. Bibliothèque publique (feuillet 1 à 16) / médaillier (21 à 25) / Cabinet XVII^e siècle (33 à 36)

BB 135. délibérations municipales 1598 folio 25

BB 329. délibérations municipales 1761. Folio 132/133

3. Bibliothèque municipale de Lyon

Manuscrits

Ms Coste 52. *Extrait du registre des délibérations de l'administration départementale du Rhône, séant à Lyon ; séance du 3 ventose an VI. Arrêté concernant l'établissement et l'organisation définitive de la bibliothèque publique, la présentation du catalogue, la vente des objets de rebut et la rétribution des citoyens La Buisnière, adjoint bibliothécaire, et Levasseux, homme de peine. Pour copie conforme ; par l'administration départementale du Rhône signé : Dumas, secrétaire. Sig. Aut., [Lyon] 1797.*

Ms Coste 1042. *Procès-verbal signé de la pose des inscriptions, et prise en possession de tous biens-meubles et immeubles, de la bibliothèque et des médailles du Collège de la Trinité de Lyon, par les délégués membres du Consulat et échevins de la ville de Lyon au nom des citoyens et du Consulat, le 10 juillet 1772 Collationné : Morin, greffier, [Lyon], [1772].*

Ms Coste 1043. *Notes et observations des administrateurs du bureau des Collèges de Lyon, relatives à la prise de possession desdits Collèges et aux sept inscriptions placées par le consulat dans les bâtiments du Collège de la Trinité sans le consentement dudit Bureau. [Lyon] [s. d.].*

Ms 1701. MONFALCON, Jean Baptiste, *Étude sur les bibliothèques de la ville de Lyon depuis les origines jusqu'à nos jours, [Lyon] [1871-1872].*

Ms. P.A 79, f°50. ADAMOLI Pierre, *Mémoire instructif pour Messieurs les Juges de la Sénéchaussée de Lyon [...] donné au mois d'avril 1762 par Mr Pierre Adamoli, conseiller du Roy, [Lyon], [1762].*

« **Mémoire** pour établir que la bibliothèque dépendante du collège de la Trinité ci-devant régi par les soi-disans Jésuites dans la ville de Lyon, appartient au collège, et non pas aux ci-devant soi-disans Jésuites », dans *Mémoire adressés au parlement par les officiers de la cour des monnoies, sénéchaussée et siège présidial de Lyon, sur l'établissement des nouveaux collèges dans ladite ville, Lyon, P. Valfray, 1763.*

PARLEMENT de PARIS, *Arrest de la Cour de Parlement contre Jean Chastel escolier estudiant au College des Iesuistes, pour le parricide par luy attenté sur la personne du Roy (29 déc. 1594, signé Du Tillet), Paris: Chez Iamet Mettayer, & Pierre L'Huillier, 1595.*

dont Catalogues

Ms 1458. DELANDINE Antoine-François, *Catalogus librorum bibliothecae conventus Lugdunensis Carmelitarum discalceatorum, Lyon, 1771.*

Ms 1459. DELANDINE Antoine-François, *Catalogue de la bibliothèque du grand collège à Lyon*, Lyon, [s.d.].

Ms 1460-1461. DELANDINE Antoine-François, *Catalogus librorum bibliothecae publicae Lugdunensis qui in collegio SS. Trinitatis asservantur... Digestus et descriptus a Benedicto Duplain, bibliopola Lugduni*, Lyon, 1767 [Histoire et jurisprudence].

Ms 1462. DELANDINE Antoine-François, *Répertoire par ordre de matières de la bibliothèque publique de Lyon*, Lyon, [s.d], [Belles Lettres].

Ms Coste 1080. *Catalogue des livres de la bibliothèque du collège notre dame comprenant les livres du collège et ceux qui ont été transportés par ordre du consulat, de l'ancienne Bibliothèque publique, qui ne comprennent que la partie du droit de cette Bibliothèque le reste de la collection a été transporté à la Bibliothèque du collège de la trinité*, [S. l. n. d.], [ca. 1780].

Ms Coste 1050. *État général du cabinet d'antiquités et de médailles du (ci-devant) Collège de la Trinité de Lyon, d'après l'inventaire général fait en 1764 (65) par le P. Jos. Oldebourf-Janin, religieux augustin (de la maison de Lyon), vérifié et rectifié (par ordre du Bureau des Collèges) dans les cabinets et sur les pièces existantes en 1801 (an IX de la République française), pour servir à la composition descriptive et figurée du Musoeum Lugdunense*, [S. l. n. d.].

Ms Coste 1080. *Catalogue des livres de la bibliothèque du collège notre dame comprenant les livres du collège et ceux qui ont été transportés par ordre du consulat, de l'ancienne Bibliothèque publique, qui ne comprennent que la partie du droit de cette Bibliothèque le reste de la collection a été transporté à la Bibliothèque du collège de la trinité*, [S. l.], [ca. 1780].

DELANDINE Antoine-François, *Catalogue raisonné de la bibliothèque*, Lyon : Divers Éditeurs, 1812.

DELANDINE Antoine-François, *Bibliothèque publique de la ville de Lyon : états de la Bibliothèque : 1804-1833*, Lyon : Divers Éditeurs, 1804-1833.

DUPLAIN Benoît, *Catalogue des livres doubles produits par la réunion de la Bibliothèque publique de Lyon, avec celle du grand collège de la même ville & autres...*, À Lyon : chez Benoît Duplain, Libraire rue Merciere, à l'Aigle, 1767.

DUPLAIN Benoît, *Catalogus librorum non vulgarij, ex variis bibliothecis collectorum, tum quorundam praesertim qui ex utriusque Bibliothecae Lugdunensis conjunctione duplices supersunt*, 1768, Lugduni : apud Benedictum Duplain, Bibliopolam viâ Mercatoriâ, sub signo Aquilae, 1768.

DUPLAIN Benoît, *Inventaire des livres doubles, produits par la réunion des deux bibliothèques publiques et autres*, À Lyon : chez Benoît Duplain, Libraire rue Merciere, à l'Aigle, 1769.

PÉRICAUD Antoine, *Catalogue des livres doubles de la bibliothèque de la ville de Lyon, dont la vente aura lieu en détail et aux enchères, au mois de juin prochain*, Lyon : Bibliothèque de la ville et chez les principaux libraires, 1831.

Numérisé :

CLAPASSON André, *Histoire et description de la ville de Lyon, de ses antiquités, De ses Monumens et de son Commerce: avec des notes sur les hommes célèbres qu'elle a produits*, Bruyset, 1761.

2. SOURCES IMPRIMÉES

1. Bibliothèque municipale de Lyon

COMITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES ET DES ARCHIVES, *Rapport a M. le ministre de l'instruction publique des cultes et des beaux-arts*, Lyon, 1878.

COCHARD Nicolas-François, *Description des curiosités de Lyon*, [S. l. n. d. ?].

LOS-RIOS Jean-François de, *Bibliographie instructive, ou Notice de quelques Livres rares, singuliers & difficiles à trouver, avec des Notes historiques, pour connoître & distinguer les différentes Editions, & leur valeur dans le Commerce*, A Avignon : Chez François Seguin Imprimeur ; A Lyon : Chez l'Auteur, 1777.

NIEPCE Léopold, *Archéologie lyonnaise*, Lyon : H. Georg, 1881. 3 Tomes.

NIEPCE Léopold, *Les bibliothèques anciennes et modernes de Lyon*, Lyon, Genève, Bâle, Georg, [1876].

PÉRICAUD Antoine, *Notice sur la bibliothèque de la ville de Lyon*, Lyon : Rusand, 1833.

PATIN Charles, *Histoire des médailles ou introduction à la connaissance de cette science*, Amsterdam, 1695.

2. Institut des Sources Chrétiennes

Exercitia Spiritualia S.P. Ignatii Loyolae , De Typographia Regia Parisiis, M.DC.XLIII [sic] (1664).

Les Proverbes de Salomon traduits en François, avec une explication tirée des SS. Pères & des Auteurs Ecclésiastiques, à Paris : chez la Veuve de Charles Savreux, Libraire Juré, au pied de la grosse Tour de Notre Dame, aux trois vertus, M.DC.LXXII (1672).

Sacro Monte Parnasso de Las Musas Catolicas de Los Reynos de Espana, que venidas prenden cornar sufrnete, y guarnecer sus faldas con elegantes poemas en varias lenguas [...] Valencia : Por Francisco Mestre, Impressor del Santo Tribunal de la Inquisicion, junto al Molina de la Rovella, 1687.

BIBLIOGRAPHIE

1. OUVRAGES GÉNÉRAUX :

BEGHAIN Patrice (dir), *Dictionnaire historique de Lyon*, Lyon : Stéphane Bachès, 2009.

LITTRÉ Émile, *Dictionnaire de la langue française*, Littré ; collab. A. Beaujean, Paris : Hachette, [S. d.].

Dictionnaire de théologie catholique, contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire, A. Vacant (dir.), Paris : Librairie Letouzey et Ané, 1925-1951.

Dictionnaire de Spiritualité ascétique et mystique : doctrine et histoire, fondé par M. Viller, F. Cavallera, Joseph de Guibert; continué par P. Lamarche et A. Solignac, Paris : Beauchesne, 1937-1995.

Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastiques, Lentolo-Léontiev, Dir. de rédaction R. Aubert, L. Courtois, Paris, Letouzey et Ané, 2012.

2. OUVRAGES SPÉCIALISÉS :

Sur LYON

BAYARD Françoise, **CAYEZ Pierre**, *Histoire de Lyon des origines à nos jours*, éd. le coteau, Horvath, 1990.

BACCONNIER Brigitte, *Cent ans de librairie au siècle des Lumières les Duplain*, Thèse, Villeurbanne, 2007.

BIOT Brigitte, *Barthélemy Aneau, régent de la Renaissance lyonnaise*, Paris : H. Champion, coll. Bibliothèque littéraire de la Renaissance, 1996.

BRASART - de GROËR Georgette, *Le Collège, agent d'infiltration de la Réforme : Barthélémy Aneau au Collège de la Trinité*, Genève : Drog, 1957. [Tiré-à-part].

GROËR Georgette de, *Réforme et Contre-Réforme en France : le Collège de la Trinité au XVIIe siècle à Lyon*, Paris : Publisud, 1995.

IMBART DE LA TOUR Pierre, *Les origines de la réforme*, T.I, Paris : Hachette, 1905-1935.

Sur les TRINITAIRES - JESUITES - ORATORIENS

BACKER Aloys de, *La bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, Augustin Carayon S.J. ; éd. sci. Carlos Sommervogel S.J., Nouv. éd. Heverlé-Louvain, Bibliothèque S.J. Collège philosophique et théologique, 1960.

DELATTRE Pierre (dir.), *Les établissements des Jésuites en France depuis quatre siècles : répertoire topo-bibliographique publié à l'occasion du 4e centenaire de la fondation de la Compagnie de Jésus*, Enghien : Institut supérieur de théologie, 1949-1986.

GUITTON Georges, *Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV : activités, luttes, suppression, 1640- 1768*, Lyon : Procure de la province des jésuites, 1953.

HUREL Daniel-Odon, *Guide pour l'histoire des ordres et congrégations religieuses (France, XVIe-XXe siècles)*, [s.l.], 2001.

LUNDY Miranda (dir) *Quadrivium : nombres, géométrie, musique, astronomie*, Paris : G. Trédaniel, 2012.

ROCHER Philippe, *Le goût de l'excellence : quatre siècles d'éducation Jésuite en France*, 2011, Paris : Beauchesne, Coll. Bibliothèque Beauchesne.

SCAGLIONE Aldo D., *The liberal arts and the Jesuit college system*, Amsterdam ; Philadelphia, Pa. : J. Benjamins, 1986.

SOMMERWOGEL, *La bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, [s.l.] : Auguste et Alois De Backer 1890-1933.

VAN DAMME Stéphane, *Le temple de la sagesse : savoirs, écriture et sociabilité urbaine : Lyon, XVIIe-XVIIIe siècle*, Paris : École des hautes études en sciences sociales, 2005, coll. Civilisations et sociétés.

VARRY Dominique, *Les éditeurs lyonnais : Les Jésuites et la connaissance de l'Asie à l'époque moderne et contemporaine*, 1995, coll. cahiers d'histoire, [Tiré-à-part].

Sur la BIBLIOTHEQUE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LYON, *Au fil des collections : le patrimoine de la Bibliothèque de Lyon du IXe siècle à nos jours*, Paris, Fédération française de coopération entre bibliothèques, coll. (Re)découvertes, 1992, [Tiré-à-part]

HÉRAUD Bénédicte, *Les Fonds chinois de la Bibliothèque du roi 1719-1742*, Mémoire DEA, Villeurbanne : ENSSIB, 1993.

JOLLY Claude, *Histoire des bibliothèques françaises* [vol. 2] *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime, 1530-1789* [Nouvelle édition], [Paris], Éd. du Cercle de la librairie, 2008.

LUTZ Jean-François, *Dons et legs à la bibliothèque municipale de Lyon, 1850-1950* [Mémoire d'étude, Diplôme de conservateur de bibliothèque], Villeurbanne : ENSSIB, 2003.

MARTY Corinne, *Les bibliothèques publiques de la ville de Lyon du XVIIe au XIXe siècle, d'après les papiers d'un érudit lyonnais : Jean-Baptiste Monfalcon, 1792-1874*, Lyon : L'auteur, Mémoire de maîtrise d'histoire : Lyon III, Lyon, 1988.

SORDET Yann, *L'amour des livres au siècle des lumières : Pierre Adamoli et ses collections*, Paris, École des Chartes, 2001.

Sur les ANTIQUITES & NUMISMATIQUE

Dictionnaire de numismatique, sous la dir. de Michel Amandry; Michel Dhémin, Michel Popoff, François Thierry, Christophe Vellet, 2001, Paris : Larousse, 2001.

DÉDAME Roger, *Une histoire des artisans de la monnaie*, Paris : les Indes savantes, 2007, Coll. Rivages des Xantons.

DAVENNE Christine, *Modernité du cabinet de Curiosités*, Paris, Budapest, Torino : L'Harmattan, 2004.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS LYON, *La monnaie, la cité, l'histoire : le Médaillier de Lyon*, François Planet (dir), Lyon : Musée des beaux-arts, Paris : Réunion des musées nationaux, 1992.

SARMANT Thierry, *Le Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, 1661-1848*, Paris : École des chartes, 1994, coll. Mémoires et documents de l'École des chartes.

WAECHTER Sarah, *Portrait d'un bibliothécaire méconnu Antoine-François Delandine, 1756-1820*, Villeurbanne : Enssib, 2009.

3. ARTICLES :

Sur LYON

BIOT Brigitte. « Introduction », dans : *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, N°47, 1998, p. 7-9.

BRASART Georgette, « Le Collège de la Trinité et la Réforme de Lyon au XVIe siècle », dans : *Positions des thèses soutenues à l'école des Chartes*, Nogentle Rotron, Daupeley, Gouverneur, 1944. p.9 et suiv.

Sur les TRINITAIRES - JESUITES – ORATORIENS

DEHERGNE Joseph, « Note sur les Jésuites et l'enseignement supérieur dans la France d'Ancien Régime (1560-1768) », dans : *Revue d'histoire de l'Église de France*. Tome 57. N°158, 1971. p. 73-82

LATREILLE André, « Guitton Georges, Les Jésuites à Lyon sous Louis XIV et Louis XV ; activités, luttes, suppression (1640-1778) », dans : *Revue d'histoire de l'Église de France*, 1954, vol. 40, n° 134.

JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Des jésuites et de la bibliothèque de Lyon », dans FOUILLOUX Etienne, HOURS Bernard, *Les Jésuites à Lyon XVIe-XXe siècle*, Lyon : ENS édition, coll. « sociétés, espace, temps », 2005.

JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Le Père Ménestrier, l'homme de tous les talents », dans le *Bulletin municipal-Lyon*, 26 sept. 2005, p. I, 2005.

VAN DAMME, Stéphane, « Sociabilité et culture urbaines : le rôle du Collège de la Trinité à Lyon (1640-1730) », 2001, dans : *Histoire de l'éducation*; Numéro spécial : « L'établissement scolaire, XVIe-XXe siècles », No 90, mai 2001, p. 79-100.

VARRY Dominique, « Batailles de libelles à Lyon à l'occasion de la suppression de la Compagnie de Jésus », dans *Histoire et civilisation du livre*, T.2, Droz, 2006, p.135-168.

Sur la BIBLIOTHEQUE

BIOT Brigitte, *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, T. 56, N°2, Librairie Droz, 1994, p. 445-464.

NIEPCE Léopold, « La bibliothèque de Camille de Neufville-Villeroy : archevêque et gouverneur militaire de Lyon et pays du Lyonnais, Forez et Beaujolais », extrait de la *Revue de l'Ancien Forez*, Montbrison, 1883.

PARGUEZ Guy, « La bibliothèque de Camille de Neufville de Villeroy », dans : *Revue française d'histoire du livre*, t24. 1979, p.657-663.

VARRY Dominique, "Les confiscations révolutionnaires", dans : *Histoire des bibliothèques françaises* [vol.III], [Paris], Éd. du Cercle de la librairie, 2008, p.9-27.

JULIA Dominique, « La constitution des bibliothèques de collèges ; Remarques de méthode » dans : *Revue d'histoire de l'Église de France*, Tome 83, n°210, 1997, pages 145-161.

Sur les ANTIQUITES & NUMISMATIQUE

CHARVET Léon, « Médaille et jetons de la Ville de Lyon » dans : *La Gazette numismatique française*, Chalon : E. Bertrand, 1907-1909, 14 p.

GROSCLAUDE Pierre, « Bibliothèques et cabinets » dans : *La vie intellectuelle à Lyon dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle* : contribution à l'histoire littéraire de la province : thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, Paris, A. Picard, 1933.

GUILLEMAIN Jean, « La numismatique à Lyon au XVIIIe siècle », dans : *Revue numismatique*, 6e série, Tome 34, année 1992 p. 201-228.

JOCTEUR-MONTROZIER Yves, « Le fonds d'estampes de la bibliothèque municipale de Lyon », dans le *Bulletin municipal de Lyon*, N°5580, avril 2005, p. I, 2005.

MORNICHE Pascale, « Les cabinets de Curiosités dans l'éducation princière » dans : *Les cabinets de Curiosités de Versailles*, Versailles : Bibliothèque municipale, 2004, Coll. Re-découvertes (Paris) n°85, 119p., pages 25 à 31.

NIEPCE Léopold, « Les chambres de merveilles ou cabinets d'antiquité de Lyon depuis la Renaissance », dans : *La Revue du Lyonnais*, t6.1883, p. 186-187.

ROSE Marie-Françoise, « Les cabinets de Curiosités de la bibliothèque de Versailles et du lycée Hoche, dans : *Les cabinets de Curiosités de Versailles*, Versailles : Bibliothèque municipale, 2004, Coll. Re-découvertes (Paris) n°85, 119p., pages 33 à 37.

ASSOCIATION des AMIS du MUSEE des BEAUX-ARTS, *Numismatique et richesses du Médaillier de Lyon*, 1992, Lyon : Association des amis du Musée des beaux-arts, n°2, 1992.

Annexes

CHRONOLOGIE.....	128
LISTE DES DIRECTEURS.....	132
LISTE DES BIBLIOTHÉCAIRES.....	136
PLAN D'ÉTIENNE MARTELLANGE.....	138
INDEX NOMINUM.....	139
GLOSSAIRE.....	141
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	143

CHRONOLOGIE

1300

1306 : La Confrérie de la Trinité s'installe à Lyon. Crée une école Trinitaire.

1500

1519 : Initiative du Consulat Symphorien Champier (1472-1539) avec Claude Bellièvre (1487-1557).

28 juillet 1527 : La confrérie Trinité cède ses « granges » rue Neuve, aux bords du Rhône. Création du Collège de la Trinité par le consulat.

1534 : Fondation de la Compagnie de Jésus par Ignace de Loyola.

1554 : Règlements pour la création de bibliothèques Jésuites dans leurs collèges ou résidences. Accès restreint aux professeurs et érudits.

1560 : Occupation de Lyon par des troupes protestantes.

5 juin 1561 : mise à mort de Barthélémy Aneau au cours des incidents opposant les catholiques et les réformés à l'occasion d'une procession à Lyon.

Le Collège reste ouvert mais son directeur est inconnu.

1er mai 1565 : le Consulat confie la direction du Grand Collège aux Jésuites, sous la direction du père Edmond Auger, pour deux ans.

1567 : Nouveau contrat entre le Consulat et les Jésuites.

1587 : Premier don important : Reçus un don de mille cinq cent volumes reliés en maroquin offerts par Henri III (1551-1589) au père Auger devenu son confesseur. Constitution de la bibliothèque dès cette période.

1588-1594 : La ligue à Lyon.

27 décembre 1594 : attentat contre Henri IV par un ancien étudiant de Clermont.

29 décembre 1594 : Parlement de Paris, décision de bannir les Jésuites hors du royaume.

1er février 1595 : Jésuites expulsés de France. Le collège se vide.

1597 : le Consulat appelle un ancien Jésuite pour la direction, Antoine Poursan, bientôt arrêté.

1600

1603 : rappel des Jésuites dans le royaume (3 élèves encore au collège).

Printemps 1604 : réinstallation des Jésuites.

1606 : nouveau contrat entre ville et Jésuites.

29 novembre 1607 : Plans d'Etienne Martellange acceptés.

19 décembre 1607 : Première pierre du nouveau collège, posée par le prévôt des marchands et échevins de la ville pour rappeler symboliquement l'appartenance à la ville.

1619 : Travaux achevés.

1617-1622 : Église édifiée.

1621 : Les Oratoriens s'établirent à Lyon à la demande de l'évêque de Lyon, Mgr de Marquemont. Ils s'installèrent sur la colline Saint-Sébastien.

1630 : Création d'un second collège, par Gabrielle de Gadagne veuve de Jacques de Miolans, lieutenant général du Gouvernement de Lyonnais, le collège Notre-Dame ou Petit Collège.

1641 : Bibliothèque installée au deuxième étage, au dessus de la Chapelle des Messieurs.

Nuit du 30 janvier 1644 : grand incendie détruit une grande partie des bâtiments du Collège.

1644-1653 : reconstruction du collège, plan sensiblement différent de Simon Maupin.

17 novembre 1672 : consulat concède au P de La Chaise une maison entre rue Neuve et Courtine du Rhône, annexe de la bibliothèque, au-dessus de la chapelle des Grands-Artisans, les deux parties étant reliées par un galerie en étage, d'une longueur de quarante-huit mètres, sur dix mètres cinquante de largeur et treize mètres de hauteur.

16 mai 1673 : consul contribue au ralliement des deux bâtiments par une arche.

31 décembre 1690 : legs majeur de l'archevêque Camille de Neuville de Villeroy. Contient des livres du 15^e au 17^e siècle, des manuscrits et un important fond espagnol. Total de douze mille volumes. Entraîne l'emménagement d'une galerie spécifique.

1693 : le P. Ménestrier publie Histoire du règne de Louis le Grand par les médailles.

1698 : le P. Dominique Parrenin va en mission en Chine.

1700

1728 : Le P. de Colonia publie Histoire littéraire de la ville de Lyon.

1728 : Envoi de lots de livres en provenance de Chine par le P. Parrenin au collège de la Trinité.

1731 : Délibération pour un pensionnat, commencé en 1733.

1731 : Ouverture de la bibliothèque publique de l'Hôtel de Fléchère par la réunion des collections privées de Claude Brossette, M. de Saint Maurice, Michel Ferdinand, Pierre Aubert, M. Morand.

1^{er} Avril 1762 : Arrêt de parlement à Paris contre les Jésuites.

6 août 1762, suppression de la Compagnie de Jésus.

1764-1765 : Le P. Joseph Janin, ordre des Augustins, s'occupe de dresser l'inventaire des collections d'antiques.

1763 : Le Consulat de Lyon crée le Bureau des Collèges.

1763 : Le Bureau des Collèges confie l'enseignement du Grand collège aux Oratoriens et celui du Petit Collège aux pères du séminaire Saint-Charles.

1765 : bibliothèque rendue publique après réunification des deux bibliothèques (Trinité & Hôtel Fléchère) au Grand Collège.

1767-1768-1769 : ventes des livres doubles du Collège.

1767-1768 : aménagement d'une terrasse pour la bibliothèque.

1772 : Pose d'une inscription sur la porte d'entrée qui rappelle que les prévôts et les marchands échevins sont « fondateurs, protecteurs et propriétaires de ce collège ».

1772, le Consulat fit placer au-dessus de la porte d'entrée du cabinet des antiques et du médaillier l'inscription : ANTIQUITAS CIVIUM SUMPTIBUS REDIVIVA.

1789 : Révolution Française.

1790 : départ des Oratoriens.

1793 : Siège de Lyon.

Les troupes révolutionnaires s'installent à Lyon.

1800

1801 : Départ des troupes impériales.

Loi de 1802 : Les collèges deviennent des lycées impériaux.

1803 : Le Collège de la Trinité devint un lycée impérial, institué le 4 juillet.

1831 : Le maire de Lyon, Gabriel Prunelle, crée une seconde bibliothèque, le Palais des Arts (actuel musée Saint Pierre), regroupe les collections de l'Académie de Lyon.

LISTE DES DIRECTEURS

DIRECTION LAÏQUE (1525 -1565)

- 1527-1528 – Guillaume Durand (-)
- 1528-1530 – Jean Canape (-)
- [-] Maître Eloy du Vergier (-).
- 27 juillet 1531 – Jacques Vasuel (-)
- [-] Jacques Robynier (-)
- [-] Jean Raynier (-)
- 27 avril 1533 – 6 juillet 1540 – Claude de Clublize (-)
- 20 juillet 1540 – 5 juillet 1552 – Barthélémy Aneau (... - 1561)
- 5 juillet 1552 – 1555 - Jacques Frachet (ou Franchet) (-)
 - disparu avec du mobilier.
- Juin 1555, (18 jours de régence) Jean Baron (-), Sébastien Vanerot (-) et Michel Carasse (-)
- juin 1555 - Charles Fontaine (1515 - 1588)
- 7 juillet 1555-1558 – Jacques Dupuy (-)
- 29 septembre 1558 – 5 juin 1561 – Barthélémy Aneau (deuxième poste)
- Juillet -Novembre 1561 - Jehan Gibaud (-)
- Novembre 1561 – André Martin (-)

DIRECTION JÉSUIITE (1565-1762)⁴³²

- 1565 – P. Edmond Auger (1530-1591), confesseur d'Henri III
- 1565-1571 – P. Guillaume Creytton (ou Creitton) (1532-1615)
- 1571-1573 – P. Antoine Possevin (ou Possevino) (1534-1611)
- 1573-1575 – P. Guillaume Creytton (deuxième poste)
- 1575-1577 – P. Ignace Balsamo (1543-1618)
- 1577-1580 – P. Guillaume Creitton (troisième poste)
- 1580-1582 – P. Michel Coyssard (-)
- 1582/84-1592 – P. Bernardin Castor (1544-1634)
- 1593-1595 – P. Pierre (Petrus) Majorius (-)

⁴³² DEMOMENT Auguste, dans DELATTRE, page 1562-1563, Source : A.S.J., Gallia, y.56, n° 77-80 : *de Collegii Lugdunensis ortu et progressu* (1563); n°81-82 : *Annae litterae Coll. Lugdunensis* (27 août 1571); n°223 : *Summarie informatione dlli Collegii nostri nelle Provincia Aquitaniae* (1568) : *del Collegio di Lione*. - Prov. Aquitanae : fonds général de la Province jusqu'en 1582. - *Ibid.*, t.15, n°15 : Litt. Annuae (1605). - Prov. Lugduniensis t. 28-31 : *Historia* (1560-1765), *Litterae annuae* et Catalogues du personnel (1560-1766) ; t.1 à 11 : *Epistolae generalium et ad Generalem*.

- [-] P. Annibal Codret (1525-1599)

Expulsion Jésuite en 1594.

Direction laïque (1594-1603)

- [-] Antoine Pourcent ou (Person) (-)
- [-] Sieur Dalenson (-)
- [-] Jacques Severt (-)
- [-] Benoît Minière (-)

Retour des Jésuites en 1604

- 1605 – Barthélémy Jacquinet
- 1610 – Antoine Suffren
- 1616 – Charles Mallian
- 1617 – Louis Michaelis
- 1623 – Étienne Charlet
- 1625 – Antoine Milieu (1575-1646) (également bibliothécaire), poète
- 1630-1632 – Louis Michaelis (deuxième poste)
- 1632 – François Poiré
- 1635 – Claude Boniel
- 1636 – Hugues Mambrun
- 1641 – Antoine Milieu (deuxième poste)
- 1642 – Jean Gayet
- 1646 – Balthazard de Villars
- 1648 – Claude Boniel (deuxième poste)
- 10 mai 1652 – Joseph Gibalin
- 10 mai 1655 – Pierre Labbé (1595-1680) (également bibliothécaire)
- 10 mai 1658 – Charles Du Lieu
- 26 novembre 1662 – Jean Platière
- 17 avril 1665 – Guillaume de Lange
- 21 août 1668 – Bertrand Bras
- 14 octobre 1671 – François de La Chaise (1624-1709), confesseur de Louis XIV.
- 25 octobre 1674 – Pierre Boyer
- 12 mai 1675 – Paul Suffren
- 10 octobre 1678 – Georges Galien
- 21 mai 1680 – Gilbert Athlaud
- 21 septembre 1683 – Guillaume de Monchanin

- 20 octobre 1686 – Antoine Billet
- 20 décembre 1690 – Jacques Gérard
- 29 janvier 1694 – Benoît Mayaud
- 4 juillet 1697 – Mathieu Jacoz
- 20 janvier 1700 – Jean-Baptiste Revyrard
- 22 août 1703 – Jean de La Gasse
- 28 février 1707 – Albert Daugières
- 2 septembre 1703 – Jean-François de Dortan
- 10 mai 1710 – Joseph de Galliffet
- 20 octobre 1713 – Pierre Rostain
- 24 octobre 1716 – Jean Croiset
- 11 décembre 1710 – Jean-Joseph Gros
- 4 août 1723 – Ignace Gérard
- 22 septembre 1736 – Joseph de Galliffet (deuxième poste)
- 3 novembre 1742 – Philibert Verchère
- 14 décembre 1745 – Antoine Valoris
- [-] Jean D'autun
- [-] Joseph Jouve (1701-1758), auteur, historien, sinologue.
 - Les catalogues manquent
- 23 octobre 1723 – Louis de La Tournelle
- 1755 – Pierre de Baleine
- 1er novembre 1759 – Claude de Jame

PRINCIPAUX DU PENSIONNAT

- 1630 – Antoine de Hautvillard
- 1633 – Baltazar de Villars
- 1636 – Christophe Planchette
- 1637 – Guillaume Mazet
- 1638 – Claude Allard
- 1635 – Pierre Gras
- 1643 – Odet Dallier

Pensionnat incendié en 1644 – rétablit en 1706

- 1706 – Pierre Chalvet

- 1707 – Antoine Guigues
- 1708 – Hermanfred-Guillaume de Broissia
- 1712 – Georges Mothu
- 1715-1737 – Jacques Fulchiron
- 1737-1755 – Jean de La Tourette
- 1755 – Pierre de Vetrieu

DIRECTION ORATORIENNE (1763-1800)

- 3 février 1763 – Père Laurent d'Anglade (-) également bibliothécaire.
- [-] P. Jacques Roman (1744-1823) directeur.
- 1764 à 1788 – P. Pierre Lefebvre (1711-1794), préfet des études
- 1740 – P. Laurent Béraud (1702-) directeur.
- [-] P. Jacques-Marie Gaudon (ou Gandin) (1740-1794/1810 incertain)
 - [-] P. Pierre Marcou-Léti (ou Léty, ou Laty) bibliothécaire de 1763-1772.
 - [-] P. Lazare Roubies (1741-1794) bibliothécaire et membre de l'observatoire, refuse de prêter serment à la constitution civile du clergé en 1790, victime de la Terreur en 1794.
 - [-] P. Bovet (-) Observatoire
 - [-] P. Billet (-) Observatoire⁴³³.

⁴³³ Les P. Roubies, Bovet et Billet indiquèrent aux défenseurs de Lyon les manœuvres des troupes de l'armée lors du Siège de Lyon. NIEPCE Léopold, Archéologie lyonnaise. Tome 03 , Léopold Niepce, 1881, Lyon : H. Georg, 1881, page 214.

LISTE DES BIBLIOTHÉCAIRES

- 1645 – P. Antoine Milieu (1575-1646)⁴³⁴.
 - – 1667 P. Pierre Labbé (1595-1680), également professeur, recteur.
 - 1667 – P. Claude-François Ménestrier (1631-1705)⁴³⁵
 - créateur du cabinet de Curiosités. Archéologue, héraldiste, historien.
 - 1680 – P. Gaspard Joseph Charonier (1641-1719)⁴³⁶.
 - 1699 – P. Dominique de Colonia (1660-1741)⁴³⁷ auteur, historien.
 - membre de l'Académie de Lyon.
 - 1741 – P. Danton (-).
 - 1756 – P. Jousse⁴³⁸.
 - – P. Charles-Pierre-Xavier Tolomas (1705-1763) auteur.
 - – P. Monguez (-).
 - – P. Marc-Antoine Chappe (-) avocat au parlement
 - Remplaça Brosette pour l'édification d'un catalogue, auteur de l'inventaire des archives municipales de Lyon.
- + P. Janin, Augustin, auteur de l'inventaire du Cabinet de Curiosités 1764-1765.

NOUVEAU RÉGIME :

Personnel et service de la Bibliothèque

- 1792 à 1803 :
 - M. François Tabard, professeur à l'école centrale (1746-1821).
 - M. Sébastien Brun, également professeur (....-1799).
Aidés par M. Raynal, bibliographe, un des conservateurs de la bibliothèque de 1791 à 1795.
- 1803 à 1820 :
 - M. Delandine père, ancien député, aidé par son fils, magistrat au tribunal civil.

⁴³⁴ DELANDINE, *Des bibliothèques de Lyon et en particulier de celle de la ville*, in : Manuscrits de la bib de Lyon, Lyon, mistral, 1812, p.15-18.

⁴³⁵ Comme le fait remarquer MARTY, Corinne, dans *Les bibliothèques publiques de la ville de Lyon du XVIIe au XIXe siècle, d'après les papiers d'un érudit lyonnais : Jean-Baptiste Monfalcon, 1792-1874*, Lyon, L'auteur, 1988, 2 vol. (147-95 p.) Mémoire de maîtrise d'histoire : Lyon III : 1988 – Lyon, p.66, les noms des bibliothécaires ne sont pas tous connus. Seule une liste lacunaire est donnée par A. F. Delandine, *Des bibliothèques de Lyon et en particulier celle de la ville. Manuscrits de la bibliothèque de Lyon*, Lyon, Mistral, 1812, p. 15-18.

⁴³⁶ GUILLEMAIN Jean, « La numismatique à Lyon au XVIIIe siècle », dans : *Revue numismatique*, 6e série, Tome 34, année 1992 p. 201-228.

⁴³⁷ Bibliothécaire lors du legs de M. Perrachon. NIEPCE Léopold, « Les chambres de merveilles ou cabinets d'antiquité de Lyon depuis la Renaissance », dans : *La Revue du Lyonnais*, t6.1883, p 186-187.

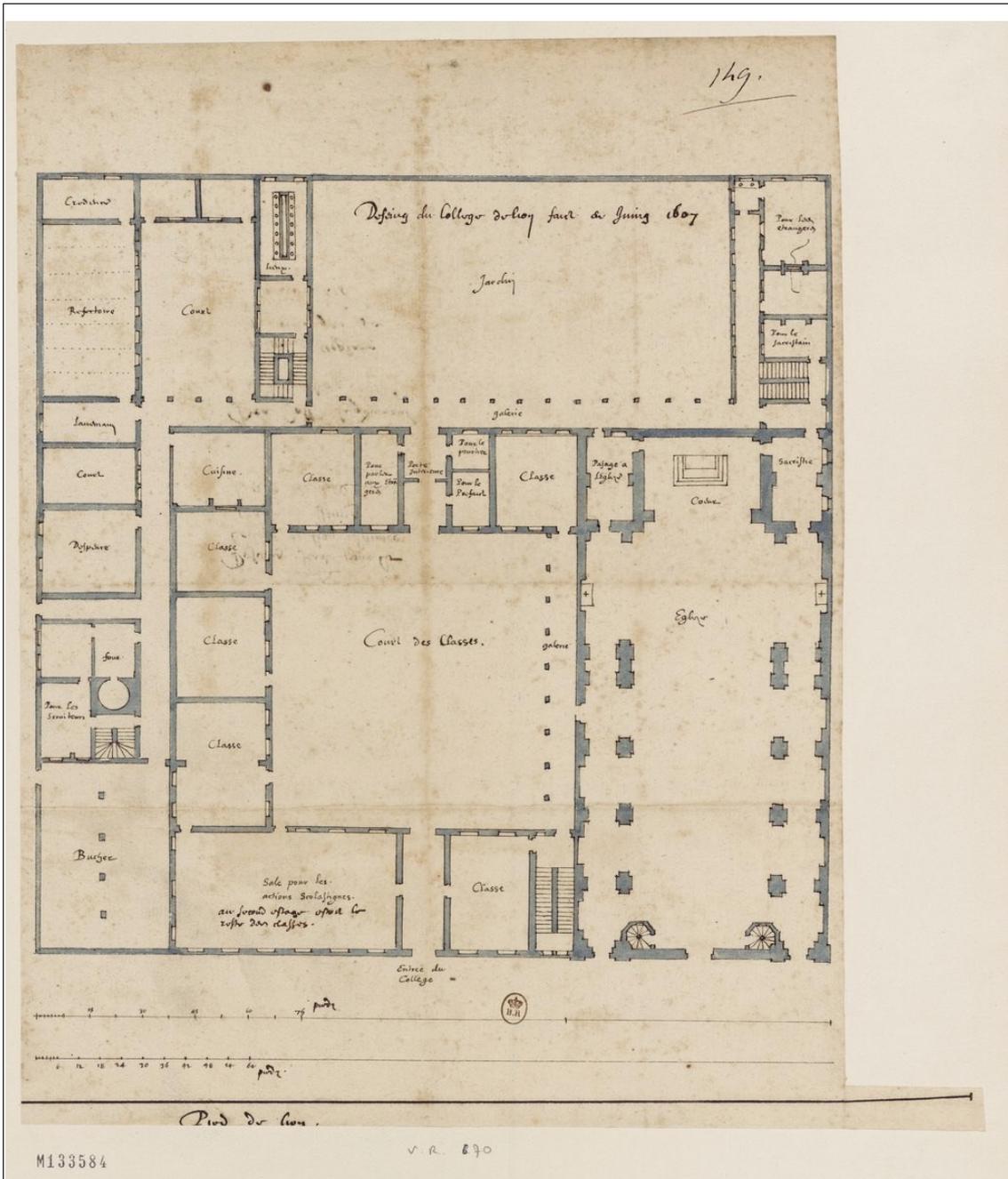
⁴³⁸ A.D.R. 1 D 19.

- Delandine fils succéda à son père dans ses fonctions de bibliothécaire. Il ne put continuer car il était déjà vice-président du Tribunal civil de Lyon.
- 1820-1827. M. Poupard
- 1827-1847. M. Péricaud aîné, (1782-1867), un des 7 fondateurs de la Société Littéraire en 1807. Bibliophile sérieux.
- 1847-1874, M. Monfalcon (1792-1874).
- 1874-... M. Etienne Mulsant (1797-....) avec M. Vingtrinier sous-bibliothécaire (dirige depuis 27ans la Revue du lyonnais).

LISTE DES MEMBRES DE L'OBSERVATOIRE

- 1700-1702 – P. Jean de Saint-Bonnet (1652-1702) mathématicien et physicien
- 1703-1707 – P. Pierre Taillandier (1676-1713) astronome.
- 1704-1730 – P. Jacques Fulchiron (-) météorologue.
 - P. Jean Antoine Duclos (1695-1743)
 - P. Jean Dumas (1696-1770) mathématicien, astronome, professeur d'hébreu, observa des aurores boréales- éclipses- comètes (1757-1759-1760)
- 1740 – P. Laurent Béraud (1702-) directeur.
 - Académicien de Lyon, Professeur au Collège, physique, chimie, histoire naturelle. Astronome, Météorologue. Chargé du Médailleur du P. de Colonia (l'augmenta de pièces rares et précieuses) enrichit l'observatoire de nombreux instruments. Il traça la méridienne sur le carrelage de l'observatoire.

PLAN D'ÉTIENNE MARTELLANGE



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Illustration Annexe-4 : Martellange / Étienne / 1569-1641 / 0310. [Collège de la Trinité de Lyon, France : projet d'ensemble comprenant aussi le plan de l'église] / [dessin, plan] / [Fr. Étienne Martellange]. [Juin 1607].

INDEX NOMINUM

Pierre Adamoli.....	33, 53, 59, 69, 78, 85, 104, 114
Barthélémy Aneau.....	16, 17, 20, 130
Laurent d'Anglade.....	36 ;37
P. Aquaviva.....	29
P. Edmond Auger.....	20, 26, 28, 33, 71, 76, 106, 130
Claude Bellièvre.....	13
Laurent Béraud.....	33, 61, 94, 99, 104, 107, 108
P. Billet.....	39
P. Bonnet.....	105, 106, 108
P. Bovet.....	39
Bertrand Brun.....	53
Jean Canappe.....	15
Bernardin Castor.....	20
François de La Chaise.....	26, 28, 31, 43, 44, 48, 77, 79, 82, 89-91, 93, 113, 114, 127
Symphorien Champier.....	13, 17
Charles IX.....	28
Jean Châtel.....	29
Pape Clément VII.....	9, 28
Clément VIII.....	29
Dominique de Colonia.....	68, 69
P. Coton.....	28, 70
Claude Cublize.....	16
François d'Entrecolles.....	100
Antoine-François Delandine.....	40, 54, 56, 61, 67, 102, 111
Frères Duplain (Benoit et Pierre).....	59-61, 66
Guillaume Durant.....	15
P. Fellon.....	105
P. Frachet.....	16
François de Rohan.....	13
François I ^{er}	9, 15, 28
François II.....	28
P. Gallien.....	76
Henri II.....	17, 28
Henri III.....	20, 26, 28, 76, 113
Henri IV.....	19, 27, 28-30
Ignace de Loyola.....	10, 18
P. Joseph Janin.....	60, 88, 90, 95, 98, 103, 104, 134
Jean Canappe.....	15
P. Jousse.....	44
P. Joseph Jouve.....	72, 78
La Valette.....	32
P. Léti.....	61
Louis XIII.....	28
Louis XIV.....	28, 31, 35, 47, 72, 84, 85, 89, 99, 104, 110
Louis XV.....	28, 32, 34, 36, 84, 104
Louis XVI.....	39, 77, 105P
Mazarin.....	72
P. Claude-François Ménestrier.....	51, 55, 85, 89, 90, 93, 96, 97, 99, 113, 114
P. Mercurian.....	70
Dominique Parrenin.....	72, 74, 75
Pape Paul II.....	18

P. Lainez.....	19
Jean-Pierre Perpinien.....	20, 42
P. Possevin.....	20, 29
P. Raynier.....	15
P. Robynier.....	15
P. Roubies.....	39
P. Tolomas.....	59, 78
P. Vasuel.....	15
P. Vergier.....	15

GLOSSAIRE

- Airain** : alliage à base de cuivre et bronze.....31, 97.
- Astrolabes** : Instrument permettant d'obtenir, pour une latitude donnée, une représentation plane simplifiée du ciel à une date quelconque.....111
- Boëte** : Appât que l'on met à l'hameçon ou amorce pour la pêche en mer.....103
- Enfers** : Département d'une bibliothèque où l'on garde les livres licencieux , interdits au public.....75
- Coin** : Matrice en acier pour la frappe des monnaies, des médailles.....97
- Deniers** : 1-Monnaie d'argent de la Rome antique. 2-Monnaie française d'argent de l'époque carolingienne (1/12 du sou, 1/240 de la livre).....93
- Globes célestes et terrestres** : Globe céleste- Sphère sur laquelle est dessinée une carte du ciel - Globe terrestre - Sphère sur laquelle est dessinée une carte de le Terre.....53
- Intaille** : Pierre fine gravée en creux (par opposition à camée).....108
- Jeton** : Pièce de métal servant de monnaie fiduciaire.....93
- Marques de possessions**.....84
- **Ex-libris** : Inscription apposée sur un livre pour le propriétaire.....84, 85
 - **Ex-dono** : Inscription apposée par le donateur à l'attention du dédicataire.85
 - **Ex-bibliotheca** : Inscription apposée pour signaler l'entrée d'un ouvrage dans une bibliothèque (publique ou privée).....86
 - **Timbre humide** : Marque officielle apposée par le cachet un établissement.....85
- Sceau** : 1-Cachet qui authentifie un acte. (Le sceau de l'Etat) - 2-Empreinte de ce cachet ; morceau de cire, de plomb portant cette empreinte.....93
- Sextant** : Instrument à réflexion, dont le limbe gradué s'étend sur 60°, et qui permet de mesurer des hauteurs d'astres à partir d'un navire. (En mesurant avec un sextant la hauteur du Soleil au méridien, on détermine la latitude).....115

Source : *Le Petit Larrousse Illustré*, Paris : Maury, 2007.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Introduction :

Illustration Introduction1: Façade du Collège de la Trinité, env. 1830.....	10
---	----

Partie I :

Illustration I- 1: Plan scénographique de Lyon : Zoom sur le Collège, rue Neuve.	16
Illustration I-2: Plan par Terre du Collège et des alentours, d'après le plan scénographique exécuté vraisemblablement entre 1538 et 1562.....	16
Illustration I-3 : Portrait de Barthélemy Aneau par Corneille de La Haye.....	18
Illustration I-4 : Portrait du Père Edmond Auger S.J., Gravure du XVIIe due à Gaspard Bouttats.....	22
Illustration I-5: Vue cavalière de Lyon au XVIIe siècle, indiquant les trois maisons confiées aux Jésuites.....	23
Illustration I-6: Plan géométrique n°8 et n°10.....	26
Illustration I-7: Plan géométrique n°12, n°11 et quay.....	27
Illustration I-8: Plan géométrique n°9 et quay.....	28
Illustration I-9: Lions héraldiques encadrant le blason Jésuite.....	29
Illustration I-10: Doctrinae Praemium in rebus theologicis.....	40

Partie II:

Illustration II-1: Escalier du Collège.....	46
Illustration II-2: Plan du premier étage.....	49
Illustration II-3: Plan deuxième étage.....	50
Illustration II-4: Plan troisième étage.....	52
Illustration II-5: Plan quatrième étage.....	53
Illustration II-6: Salle de lecture.....	54
Illustration II-7: Salle de lecture.....	54
Illustration II-8: Zoom Tableau Ménestrier.....	55
Illustration II-9: Magasin - Silo de rangement.....	55
Illustration II-10: Magasin - Silo de rangement.....	55
Illustration II-11: Silo de rangement.....	56
Illustration II-12: Cachet IHS.....	82
Illustration II-13: Ex libris.....	82
Illustration II-14: Ex-libris manuscrit.....	83
Illustration II-15: Ex-dono Sacro monte parnasso.....	83
Illustration II-16: Ex-dono Proverbes de Salomon.....	83
Illustration II-17: Ex-dono Exercices Spirituels.....	83
Illustration II-18: Timbre Humide Exercices spirituels.....	83
Illustration II-19: Timbre humide des Proverbes de Salomon.....	83
Illustration II-20: Ex-libris du Sacro Monte Parnasso.....	84
Illustration II-21: Ex-libris du Sacro Monte Parnasso.....	84

Partie III :

Illustration III-1: Plafond du Cabinet des médailles.....	89
Illustration III-2: Salle des médailles.....	90
Illustration III-3: Médaille en argent de l'Hôtel de ville de Lyon, datée de 1643.	105

Conclusion :

Illustration Conclusion.1: Chapelle de la Trinité.....	118
--	-----